THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

ex Libris Cartusiæ Molinensis.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1702.

INSTITUTION IHS BELLEVUE-ISEURE

PERIOD. N-J6 1702 no. 6

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbations.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1702.

ARTICLE XV.

S. IRENÆI LUGDUNENSIS Episcopi contra omnes hæreses libri quinque &c. C'est à-dire, *les cinq livres de S. Irenée Evêque de Lyon contre toutes les Héréſies. A Oxford aux depens de Thomas Bennet* 1702. *in folio pagg.* 575.

ERASME est le premier qui ait donné au public les cinq livres de S. Irenée contre les Héréſies. Ce fut en 1526. qu'il fit imprimer à Bâle la verſion Latine de ces livres;

le texte Grec n'ayant point été retrouvé. Depuis ce tems-là il s'eſt fait diverſes éditions de cette verſion. La plus parfaite de toutes étoit celle du P. Feuardent Religieux de l'Ordre de S. François. Mr. Dupin a jugé, qu'après celle-là il ſeroit inutile d'en faire une nouvelle, à moins qu'on ne trouvât le texte Grec: mais ſes raiſons n'ont pas convaincu tout le monde. La nouvelle Edition d'Angleterre en eſt une preuve.

Elle eſt de Mr. Erneſte Grabe habile Proteſtant, & déja connu par quelques autres ouvrages. Il eſt maintenant établi à Oxford; quoiqu'il ſoit Allemand, ſujet de l'Electeur de Brandebourg, auquel il dedie ſon livre. Ce Docteur a cru que pour entreprendre d'imprimer de nouveau S. Irenée, il n'étoit pas neceſſaire d'attendre qu'on en eût retrouvé le texte Grec, qui eſt peut-être abſolument perdu: mais qu'il ſuffiſoit de corriger l'ancienne verſion Latine ſur de bons manuſcrits, en y joignant les endroits du Grec qui ont été citez par des anciens Au-

teurs ; avec des notes pour éclaircir les paſſages les plus difficiles. C'eſt là ce qu'il s'eſt propoſé dans ſon Edition. Voyons maintenant comment il l'a éxecuté.

1. Il a revû l'ancienne verſion latine, que nous avons maintenant toute entiere, ſur les éditions d'Eraſme, de Gallaſius, & de Feuardent, & ſur quatre bons Manuſcrits. Par ce moyen il y a corrigé un très-grand nombre de fautes.

2. Pour le texte Grec, il en a ramaſſé tout ce qui s'en trouve cité dans les anciens Auteurs. S. Epiphane nous a conſervé preſque tout le premier livre. On trouve dans un Manuſcrit de S. Damaſcene, qui ſe garde à la bibliotheque du College des Jeſuites de Paris, quelques paſſages du ſecond & du quatriéme livre, & environ la cinquiéme partie du dernier. Il y a auſſi quelques fragmens de S. Irenée dans Euſebe, dans Theodoret, & dans quelques autres Auteurs. Le P. Feuardent avoit déja recueilli une bonne partie de ces paſſages. Mr. Grabe y en a ajouté pluſieurs, ſur tout dans le

cinquiéme livre : le P. Lequien de l'Ordre de S. Dominique ayant pris la peine de les lui transcrire sur le manuscrit du College des Jesuites.

3. Comme plusieurs habiles gens ont fait des notes sur S. Irenée, sçavoir Gallasius, Feuardent, Billius, Leopardus, Scaliger, Isaac Vossius; les Peres Fronton du Duc, Petau & Halloix Jesuites; & Messieurs Vallois, Cotelier & Dodwel : Mr. Grabe a cru qu'il lui étoit permis de profiter des lumieres de tous ces sçavans. Il a donc choisi parmi leurs notes, celles qu'il a jugé les plus propres à faire entendre le texte de son Auteur; & il en a suppléé quelques autres qui lui ont paru necessaires. En cela il n'a rien fait qu'on ne doive approuver. Il seroit seulement à souhaiter, qu'il eût pû s'abstenir de mêler dans ses notes, comme il a fait, des controverses contre les Catholiques. Il devoit éviter ce defaut avec d'autant plus de soin, qu'il avoit trouvé mauvais que Feuardent en eût inseré dans son Edition plusieurs contre les Lutheriens & les Calvinistes.

4. Il a mis à la fin de son livre tous les Fragmens qui nous restent des divers ouvrages de S. Irenée qu'on a perdus. On trouve dans Eusebe la conclusion d'un écrit que S. Irenée avoit intitulé *de Ogdoade*, de la huitaine ; & outre cela une partie considerable de deux lettres de ce Saint, l'une à Florin, & l'autre au Pape Victor. On trouve encore plusieurs fragmens de S. Irenée dans S. Maxime, dans S. Damascene & dans quelques autres Auteurs. Le P. Sirmond, le P. Combefis, le P. Possines, & quelques autres en ont remarqué plusieurs dans les *Chaines des Peres* ; & Mr. Grabe les à tous ramassés.

5. Il nous a donné une liste des passages de l'Ecriture employez par S. Irenée, plus ample & plus exacte que celle de Feuardent : & il a mis à la fin de cette liste un Catalogue des Auteurs sacrez & prophanes citez par le même Saint. Son *Index* des choses contenuës dans les Ouvrages de ce Pere est assez bon. Ces *Index* sont suivis de trois Glossaires : le premier pour rendre les mots La-

tins en Grec : le ſecond pour rendre les mots Grecs de S. Irenée en Latin : & le troiſiéme pour expliquer les termes les plus extraordinaires de l'ancienne verſion Latine.

6. Mr. Grabe a voulu groſſir ſon Ouvrage en y ajoutant les conjectures & les obſervations de Jean Croïus ſur quelques endroits d'Origene, de S. Irenée, de Tertullien & de S. Epiphane. Ces conjectures ſont toutes ſur les noms de Demons rapportez par Origene, & ſur ceux des *Æones* des Valentiniens rapportez par les trois autres Auteurs.

7. On ne doit point oublier que Mr. Grabe a ramaſſé, immediatement après ſon Epître Dedicatoire, les éloges que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont fait de S. Irenée & de ſes livres. Feuardent en avoit déja recueilli un grand nombre : mais Mr. Grabe l'a beaucoup augmenté. Ces éloges font voir non ſeulement que S. Irenée a écrit cinq livres contre les Heretiques : mais encore que ces livres ſont ceux-là même que nous avons en Latin : Ces livres ont été citez par Tertullien,

par Eusebe, par saint Epiphane, par S. Cyrille de Jerusalem, par S. Basile, par S. Ephrem, par S. Jerôme, par S. Augustin, & par plusieurs autres; & l'on trouve dans la version Latine, les passages rapportez par ces Peres.

8. M. Grabe n'a pas voulu se donner la peine de composer de nouveau une vie de S. Irenée. Il s'est contenté de transcrire toute entiere celle qui a été composée par Feuardent. Il auroit pu neanmoins y corriger les choses qui ont été éclaircies depuis la mort de ce sçavant Franciscain. Pour ce qui est de l'Apologie que Feuardent avoit faite pour justifier saint Irenée contre les fausses accusations des Lutheriens & des Calvinistes, on n'est point surpris que Mr. Grabe l'ait omise; elle n'auroit pas accommodé ceux de sa communion.

9. Ce qui manque le plus à la nouvelle édition ce sont des Questions prolegomenes sur saint Irenée. Mr. Grabe renvoïe pour cela aux Dissertations de Mr. Dodwel, qui sont très-communes en Angleterre,

mais qui ſont aſſez rares ailleurs. Il eût été beaucoup plus naturel & plus commode pour le Lecteur, de mettre dans la nouvelle édition ces Diſſertations où toutes entieres, ou du moins en abbregé. Il ſemble qu'elles y étoient pour le moins auſſi neceſſaires que les argumens d'Eraſme ſur chaque livre de S. Irenée, ou que les conjectures de Croïus ſur les noms des Demons & des *Æones*. M. Grabe neanmoins n'approuve pas tellement les Diſſertations de Mr. Dodwel, qu'il ne les abandonne ſur de certains points qu'il a marquez.

Voilà ce qui regarde la nouvelle édition. Pour ſuppléer au moins en partie à ce qui y manque, il faut maintenant dire quelque choſe de la Vie de ſaint Irenée & de ſes Ouvrages.

DISSERTATION SUR LA VIE de Saint Irenée.

SAint Irenée n'étoit point Gaulois, comme l'a écrit Oecumenius, mais Grec. Mr. Dupin dit qu'il étoit

apparemment d'Asie 1. Il semble qu'il ne devoit pas balancer à dire que S. Irenée étoit d'Asie, puisque ce saint paroît l'assurer positivement luy même (*lib.* 1. *ch.*9.) Quelques uns ont cru qu'il étoit de Smyrne: mais on n'en est pas seûr. On sçait seulement qu'il a demeuré dans cette ville pendant sa jeunesse, & qu'il y a été instruit par S. Polycarpe.

On lit dans la *nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*, que S. Irenée a passé sa jeunesse dans l'école des plus sçavans des Apôtres. Il y a apparemment en cet endroit une faute d'impression: au lieu de l'école *des Apôtres*, il faut lire l'école *des Disciples des Apôtres*: Mr. Dupin n'ayant pas pu croire que saint Irenée eût été immediatement instruit par les Apôtres, luy qui prétend que ce saint n'est né que quarante ans après la mort de saint Jean, celuy des Apôtres qui a vécu le plus long tems.

Ce même Docteur dit que Papias est peut être le vieillard que S. Irenée cite si souvent dans ses Ouvrages sans le nommer: mais il s'est trompé

en ce point. Car ſaint Irenée dit expreſſement *(livre 4. chap. 45.)* que ce vieillard n'avoit pas été inſtruit par les Apôtres, mais ſeulement par ceux qui avoient vû les Apôtres. Or Papias, ſelon le même Saint, *(lib. 5. ch. 33.)* avoit été diſciple de Saint Jean.

Lorſque Mr. Dupin a dit que S. Irenée vint d'Aſie en *France*, il n'a pas fait attention, qu'en ce tems-là les Gaules ne s'appelloient point *France*; & ſi deſlors il y avoit un païs qui portoit ce nom, ce païs étoit dans la Germanie au delà du Rhin. Au reſte on de doit point être ſurpris que S. Irenée ait quitté l'Aſie pour venir dans les Gaules: il y avoit en ce tems-là une liaiſon très-étroite entre les Egliſes d'Aſie & celles des Gaules. On ne ſcait point préciſément, ni en quel tems, ni a quelle occaſion il fit ce voïage. On ſçait ſeulement qu'il le fit, & qu'il reſta à Lyon. Gregoire de Tours dit qu'il y avoit été envoïé par S. Polycarpe. Mais cet Hiſtorien ne marque pas de qui il avoit appris cette circonſtance.

S. Irenée étoit Prêtre, quand les Confesseurs de l'Eglise de Lyon & ceux de l'Eglise de Vienne l'envoyerent à Rome vers le Pape Eleuthere. Feuardent a crû qu'il passa de Rome en Asie, & que ce fut luy qui porta la lettre de ces mêmes Confesseurs aux Eglises d'Asie & de Phrygie. Baronius a refuté cette opinion, qui en effet est peu vray semblable. Car dans ces lettres il est fait mention de la mort de S. Pothin Evêque de Lyon, auquel il est constant que S. Irenée a succedé. Or peut on croire que les Chrêtiens de Lyon eussent voulu charger d'un si penible & si long voïage, celuy qu'ils venoient d'élire pour leur Evêque? ou que ce saint eût voulu abandonner ainsi son troupeau dans un tems, ou ce peuple affligé avoit un si grand besoin de son secours?

Le P. Quesnel croit que S. Irenée alla à Rome pour se faire sacrer Evêque. Une des preuves qu'il en apporte, c'est que l'Evêque de Lyon étant alors le seul Evêque des Gaules, il n'y avoit plus dans les Gaules aprés la mort de S. Pothin personne

qui pût ordonner ſon Succeſſeur. D'autres ſe ſont imaginez, apparemment pour la même raiſon, que S. Pothin avant que de ſouffrir le martyre, avoit ſacré S. Irenée. Le Pere Meneſtrier, qui depuis pluſieurs années travaille à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Lyon, & qui a fait ſur cette matiere une infinité de recherches très-curieuſes, nous apprendra au vray ce qu'il faut penſer du principe ſur lequel ſont appuyées les deux opinions qu'on vient de rapporter. En attendant, voicy quelques raiſons qui ſemblent perſuader qu'au tems de S. Irenée, l'Evêque de Lyon n'étoit pas le ſeul Evêque des Gaules.

1. S. Irenée a écrit les deux premiers livres contre les Héréſies, ou avant qu'on l'eût fait Evêque, ou peu de tems après, Or dans le tems qu'il écrivoit ſon premier livre, il y avoit déja dans la Gaule Celtique pluſieurs Egliſes, & par conſequent pluſieurs Evêques. *Hæ quæ in Celtis fundatæ ſunt Eccleſiæ lib. 1. cap. 3.* Il donne même à entendre que ces Egliſes n'étoient point nou-

vellement établies, puis qu'il renvoie les Héretiques au témoignage de ces Eglises, pour sçavoir qu'elle est la doctrine qui a été prêchée par les Apôtres.

2. Il est certain qu'au tems du Martyre de S. Pothin predecesseur de saint Irenée, il y avoit à Vienne une Eglise: & il semble que cette Eglise étoit distinguée de celle de Lyon. Car dans la lettre que les Chrétiens de ces deux anciennes Villes, écrivirent aux Eglises d'Asie & de Phrygie, & qu'Eusebe a rapportée au commencement de son Histoire Ecclesiastique, on y parle des Eglises de Vienne & de Lyon, comme de deux Eglises differentes. Celle de Vienne y est même nommée la premiere: & les Chrétiens en parlant de saint Pothin ne l'appellent point *nôtre Evêque*, ni *l'Evêque des Gaules*, mais *l'Evêque de Lyon*; d'où l'on doit conclure que l'Eglise de Vienne avoit dés-lors son Evêque, & qu'elle n'étoit point soumise à l'Evêque de Lyon.

3. On voit par ce qui est rapporté dans Eusebe liv. 5. chap. 23. au sujet

du differend touchant la celebration de la fête de Pâque, qu'il y avoit alors plusieurs Evêques dans les Gaules au nom desquels S. Irenée, comme le plus considerable de tous, écrivit au Pape Victor, *nomine fratrum, quibus præerat.* Baronius ajoute qu'il les avoit auparavant assemblez en Concile. Tant ce sçavant Cardinal étoit persuadé que Lyon n'étoit pas alors la seule ville des Gaules, qui eût un Evêque.

Si donc il étoit vray, ce qu'on ne sçait pas, que S. Irenée eût été ordonné à Rome, ou qu'il l'eût été à Lyon avant la mort de son Predecesseur, ce seroit pour une autre raison que celle du P. Quesnel.

On sçait à peu prés en quelle année mourut S. Irenée : mais on ne sçait point en quelle année il nâquit. Il vivoit encore sous le Pape Victor, puis qu'il lui a écrit plusieurs lettres. Tous les Auteurs conviennent qu'il n'a souffert le martyre que pendant la persecution de Severe. Or cet Empereur ne commença à persecuter les Chrétiens que la dixiéme année de son regne, c'est-à-dire la

202. année de N.S. ſelon la nouvelle Chronologie, où la 204. ſelon Baronius. Ainſi S. Irenée n'eſt mort qu'au commencement du troiſiéme ſiécle.

Il n'eſt pas ſi aiſé de déterminer le tems de ſa naiſſance. M. Dodwel prétend que S. Irenée eſt né ſur la fin du premier ſiécle, ſous l'Empire de Nerva, ou au commencement de l'Empire de Trajan. Suivant cette opinion ſaint Irenée auroit vécu plus de 100. ans. Mr. Grabe met la naiſſance de ce Saint l'an de N.S. 106. 8. ou 9. ans plus tard que M. Dodwel. M. Dupin l'a reculée juſqu'à l'année 140. ou environ, ſur la fin de l'Empire d'Adrien, ou bien au commencement de celui d'Antonin le pieux. Mr. de Tillemont dit qu'il y a ſujet de croire que S. Irenée eſt né au plû-tôt vers l'an 120. Son ſentiment paroît le plus recevable. Mr. Dodwel & Mr. Grabe font S. Irenée trop vieux; & Mr. Dupin le fait trop jeune.

Les deux premiers font S. Irenée trop vieux. En voicy la preuve. S. Irenée dans ſes premieres années

avoit été disciple de S. Polycarpe. Il le raconte luy-même, & il le raconte comme une chose qui devoit paroître extraordinaire, & qui n'étoit croïable, que parceque Saint Polycarpe avoit vécu très-longtems. *Quem & nos vidimus in prima nostra ætate : multum enim perseveraverat, & valde senex gloriosissimè & nobilissimè martyrium faciens exivit è vita.* Cependant dans l'opinion de Mr. Grabe & dans celle de Mr. Dodwel, quand S. Polycarpe souffrit le martyre S. Irenée auroit eû 60. ou 70. ans, si ces Messieurs suivent la chronologie commune : & du moins 40. ou 50. ans, s'ils suivent la Chronologie de Pearson. Or seroit-ce une chose fort extraordinaire que S. Irenée eut vû dans ses premieres années Saint Polycarpe, s'il est vray qu'à la mort de ce Saint, il avoit déja 40. ou 50. ans pour le moins, & peut-être 60. ou 70.

Mr. Dupin fait S. Irenée trop jeune. 1°. S. Irenée en parlant de ce qui s'est passé sur la fin de l'Empire de Domitien, dit que cela s'est passé presque de son tems : ce qu'il ne

pourroit pas dire, ce ſemble, s'il n'étoit né que vers l'an 140. 2° S. Epiphane nous donne à entendre, que S. Irenée étoit déja vieux, lors qu'il a composé ſes Livres contre les Hérétiques, ou du moins quand il a ſouffert le martyre. *Optimus ille Senex Irenæus diſſeruit. Epiph. Hær.* 31. Or ſelon Mr. Dupin ce Saint n'auroit eu gueres plus de 40. ans, quand il a commencé a écrire contre les Hérétiques, ni gueres plus de 60. quand il eſt mort. Il ſemble que ces mots, *optimus Senex, un bon vieillard*, dont ſe ſert S. Epiphane, demandent un âge plus avancé.

Après tout ces preuves ne ſont point convaincantes ; & il faut en revenir à ce qui a été dit d'abord, qu'on ne ſçait point au vray l'âge de S. Irenée.

Diſſertation ſur les ouvrages de S. Irenée.

S. Irenée, outre les cinq livres contre les Héréſies, a encore écrit une lettre ſur le ſchiſme, addreſſée à Blaſtus : une lettre de la Monar-

chie addreſſée à Florin; dans laquelle il prouve que Dieu n'eſt point auteur du mal. Le même Florin étant tombé enſuite dans l'Héréſie des Valentiniens, S. Irenée lui envoya un ſecond ouvrage intitulé *de Ogdoade*, de la huitaine. Il écrivit auſſi quelques lettres au Pape Victor & à d'autres Evêques à l'occaſion du different touchant le jour de Pâques. Il a encore compoſé un petit livre contre les Gentils : un autre touchant la predication des Apôtres addreſſé *à Marcien*, & non pas *à Marcion*, comme le dit Mr. Dupin : & un troiſiéme qui contenoit divers traitez, & dans lequel il citoit quelques paſſages de l'Epître aux Hebreux & du livre de la ſageſſe. Ce ſont là les ouvrages de ſaint Irenée dont Euſebe fait mention. Saint Jerôme en ajoute encore un touchant la diſcipline. Ce Livre a échapé à Mr. Dupin.

Mr. Grabe a fait imprimer quelques fragmens de S. Irenée trouvés dans diverſes *chaînes des Peres*, ſans qu'on ſçache de quel livre de S. Irenée ils ont été tirez. Il y en a un en-

tr'autres rapporté par S. Maxime, qu'on dit être tiré d'un ſermon de la foy. Mais ni Euſebe, ni S. Jerôme ne parlent point des ſermons, ni des Homelies de S. Irenée, à moins qu'on ne prétende que ces ſermons étoient contenus dans le livre des divers traitez. Si ſaint Irenée a fait des Homelies & des ſermons, il les a faits ſans doute pour ſon peuple, & par conſequent en latin. Cependant nous avons en Grec le paſſage cité par S. Maxime.

De tous les ouvrages de S. Irenée, il n'y a que les cinq livres contre les héréſies qui ſoient reſtez entiers. Euſebe nous a conſervé une partie conſiderable de la lettre à Florin & de la lettre au Pape Victor. Il ne nous reſte rien du tout des autres ouvrages, ou il ne nous en reſte que quelques paſſages fort courts.

Les livres contre les héréſies ſont addreſſez à un ami que S. Irenée avoit en Aſie. Quoiqu'il fût alors dans les Gaules, il les a écrits en Grec & non pas en Latin, comme Eraſme ſe l'étoit imaginé d'abord. Quelques expreſſions de Tertullien confor-

mes à celles qu'on voit dans la version de S. Irenée, ont fait dire à Mr. Grabe que cette version est presque aussi ancienne que le Texte Grec. Du moins il est certain qu'elle est plus ancienne que S. Augustin. Les deux passages que ce saint Docteur a cités de S. Irenée, au ch. 3. du 1. livre contre Julien, sont conformes à cette ancienne version : & les legeres differences qui s'y trouvent ne doivent être regardées que comme de differentes leçons. M. Dupin ne s'étoit pas donné la peine de comparer les deux passages avec la version de S. Irenée, lors qu'il a dit que *S. Augustin cite un passage de S. Irenée* lib. 1. contra Jul. c. 3. *qui est d'une autre version.*

L'ancienne version de S. Irenée à pour titre, *S. Irenæi Episcopi Lugdunensis contra omnes hæreses libri quinque* : C'est-à-dire les cinq livres de S. Irenée Evêque de Lyon contre toutes les herésies. Ce n'est pas là le titre que S. Irenée avoit d'abord donné à son ouvrage. Il l'avoit intitulé en Grec, ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως. *Redar-*

gutio & eversio falsò cognominata cognitionis, c'est à-dire la Refutation & le renverſement de ce qu'on appelle fauſſement *connoiſſance.* Les Hérétiques de ces tems-là prenoient le nom de *connoiſſeurs* ou *Gnoſtiques:* & S. Irenée ne les appelle que *les faux Gnoſtiques*, comme nous appellons *Pretendus Reformez* les Calviniſtes de France, parcequ'ils avoient pris fauſſement le nom de *Reformez.*

Les cinq livres contre les Héréſies n'ont pas été compoſez tout enſemble; cela paroît par les Prefaces. S. Irenée les addreſſe à un Aſiatique de ſes amis, auquel il n'envoya d'abord que les deux premiers, & puis les trois autres ſeparément. Il n'eſt pas aiſé de marquer le tems où chacun de ces livres a été compoſé. Mr. Dupin dit qu'ils l'ont tous été ſous le Pontificat d'Eleuthere. Cela eſt fort vray ſemblable: mais non pas tout à fait certain, ſi ce n'eſt par rapport au troiſiéme livre. Car pour celui-là on ne peut douter qu'il n'ait écrit ſous le Pontificat d'Eleuthere; puiſque S. Irenée dit expreſſément lui-même qu'E-

leuthere tenoit le siége de Rome, lorsqu'il l'écrivoit. Et s'il est vray, comme S. Epiphane l'assure, que Theodotion n'ait publié sa version de l'Ecriture sainte, que vers la seconde année de l'Empire de Commode; il faut dire que le même troisiéme livre, dans lequel il est fait mention de cette version, n'a été écrit qu'après la troisiéme année d'Eleuthere, qui répond à la seconde année de Commode. D'ailleurs comme il est croyable que les deux premiers ont été composez peu de tems auparavant, & les deux derniers peu de tems après; il est assez vraysemblable, que tous les cinq livres ont été composez sous le Pontificat d'Eleuthere. C'est là ce qu'on peut dire de plus assuré sur cette matiere.

L'ancienne version de S. Irenée n'est ni élegante, ni exempte de fautes. Ces fautes n'y sont pas neanmoins en si grand nombre, qu'on voudroit le faire croire dans la *nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*. On n'a garde non plus d'approuver ce qu'on lit dans le même Ouvrage, que *le sçavant Photius a raison*

à raison de reprendre en luy (S. Irenée) *un defaut qui luy est commun avec beaucoup d'autres Anciens, c'est qu'il affoiblit & qu'il obscurcit pour ainsi dire les plus certaines veritez de la Religion par des raisons peu solides.* Car outre qu'on fait dire à Photius beaucoup plus qu'il ne dit en effet, il paroît que Photius luy-même n'a pas fait reflexion que plusieurs des raisons de S. Irenée, qui peut-être seroient peu solides, si elles étoient prises en elles-mêmes, sont neanmoins très-bonnes & très-justes par rapport aux Valentiniens, que ce Saint entreprend de refuter.

Il faudroit maintenant rendre compte des principales choses qui sont contenuës dans les livres de Saint Irenée. Mais cet extrait n'est déja que trop long. On se contente de dire en general que ceux qui lisent les Ouvrages de ce Pere ont la consolation de voir, qu'il a clairement enseigné les principaux points de la Doctrine Catholique; je parle principalement de ceux qui ont été contestez par les Heretiques des derniers siecles. Je n'en

rapporte qu'un ſeul exemple.

On ſçait avec quelle ardeur Luther & Calvin & leurs diſciples ont attaqué le ſaint ſacrifice de la Meſſe, comme une choſe abſolument inconnuë aux premiers Chrêtiens. Voici cependant ce que M. Grabe, tout Proteſtant qu'il eſt, a été obligé de reconnoître dans ſa nouvelle Edition. Je ne fais que traduire & abreger un peu ce qu'il a dit plus au long.

„ Feuardent, dit-il, à l'occaſion „ d'un paſſage du chap. 32. du qua- „ triéme livre, a inſeré en cet en- „ droit une diſſertation ſur le ſacri- „ fice de l'Euchariſtie, & y a mêlé „ une forte invective contre Luther, „ Calvin & les autres. Je l'obmets, „ parce qu'elle eſt trop longue & „ hors d'œuvre ; non pas que je „ croye qu'il eſt fort pour le fonds. „ Car il eſt certain, continuë-t'il, „ que S. Irenée & tous les autres „ Peres dont nous avons les écrits, „ tant ceux qui ont vû les Apôtres, „ que ceux qui leur ont immediate- „ ment ſuccedé, ont regardé la ſain- „ te Euchariſtie comme le ſacrifice

de la nouvelle loy ; & qu'ils ont "
offert à Dieu le Pere ſur l'autel, le "
pain & le vin, comme des preſens "
ſacrez ; les lui offrant avant la con- "
ſecration comme les premices des "
creatures, pour reconnoître ſon "
ſouverain domaine ſur toutes cho- "
ſes : & après la conſecration, com- "
me le Corps & le ſang myſtique "
de J. C. (c'eſt toûjours Mr. Gra- "
be qui parle :) afin de repreſenter "
par là le ſacrifice ſanglant qu'il a "
fait de ſon Corps & de ſon ſang "
ſur la Croix, & afin d'obtenir les "
fruits de ſa mort pour tous ceux "
pour leſquels il eſt offert. "

Au reſte, ajoute Mr. Grabe, "
cette doctrine, n'eſt point la doc- "
trine d'une Egliſe, ou d'un Doc- "
teur particulier : c'étoit la doctri- "
ne & la pratique de l'Egliſe uni- "
verſelle. L'Egliſe l'avoit reçûë "
des Apôtres, & les Apôtres de J. C. "
C'eſt ce que S. Irenée nous en- "
ſeigne ; ce que S. Ignace & S. Juſ- "
tin nous avoient enſeigné avant "
lui : c'eſt ce que Tertullien & Saint "
Cyprien nous ont enſeigné après : "
c'eſt ce qui eſt clairement contenu "

„ dans l'Epître de S. Clement aux „ Corinthiens, temoignage qui doit „ être d'un grand poids : puis que „ l'Auteur de cette lettre eſt celui- „ là même dont S Paul a dit, que „ *ſon nom étoit écrit dans le livre de* „ *vie*; & puiſque ſon Epître a été „ compoſée deux ou trois ans après „ le martyre de S. Pierre & de ſaint „ Paul, & 20. ans avant la mort de „ S. Jean. Enſorte qu'on ne peut „ douter que ce ne ſoit là la doctri- „ ne des Apôtres, & qu'il ne faille „ la tenir, quand même on n'auroit „ aucun paſſage de l'Ecriture pour „ l'appuyer. Car S. Paul dans ſa ſe- „ conde Epitre aux Theſſaloniciens, „ leur recommande de conſerver les „ traditions qu'on leur a enſeignées „ ſoit de vive voix, ſoit par lettres. „ Mais pourſuit Mr. Grabe, on ne „ manque pas de paſſages de l'Ecri- „ ture pour prouver le ſacrifice de „ l'Euchariſtie.

„ Enfin il conclut en ces termes: „ Pleût à Dieu que puiſque plu- „ ſieurs habiles Proteſtans ont re- „ connu ſur ce point la veritable „ doctrine de l'Egliſe Apoſtolique, „ & l'erreur de Luther & de Calvin,

tous puſſent ſe reſoudre à rendre "
à la Majeſté divine cet honneur "
ſouverain qui lui eſt dû ; & pour "
cela qu'ils rétabliſſent l'uſage des "
ſaintes Liturgies qu'ils ont rejet- "
tées mal à propos, & dans leſquel- "
les on voit la maniere dont on doit "
offrir à Dieu ce ſaint ſacrifice ". Juſques icy ce ſont les paroles de Mr. Grabe.

Cet habile Proteſtant en liſant S. Irenée & les autres Peres, y a trouvé le Sacrifice de la ſainte Euchariſtie. Il auroit pareillement trouvé la preſence réelle & les autres dogmes de l'Egliſe Romaine, s'il avoit voulu les y chercher avec le même deſintereſſement qu'il y a cherché celuy-cy. Mais s'il eſt perſuadé que JESUS-CHRIST a établi le Sacrifice de l'Autel, que les Apôtres l'ont enſeigné, que les premiers Chrêtiens l'ont pratiqué, & que c'eſt un culte qui eſt dû à la Majeſté ſouveraine de Dieu ; comment peut-il demeurer dans la communion de tant de Proteſtans, qui font tous leurs efforts pour abolir ce divin Sacrifice, & pour enlever à

Dieu l'honneur qu'il en reçoit, & aux Chrêtiens le fruit qu'ils en retirent ?

Article XVI.

HISTOIRE DES ANABAPTISTES *contenant leur doctrine, les diverses opinions qui les divisent en plusieurs sectes, les troubles qu'ils ont causez, & enfin tout ce qui s'est passé de plus considerable à leur égard, depuis l'an 1521. jusques à present.* A Amsterdam chez Jacques Desbordes, devant le comptoir de Cologne. *in 12. pagg.* 280.

CEt Ouvrage, comme on nous l'apprend dans l'Avertissement, *est composé sur divers memoires que nous ont laissé les Auteurs qui ont écrit l'histoire des Anabaptistes. Bien qu'il ne soit pas fort étendu, il ne laisse pas de contenir une relation de ce qui est arrivé de plus remarquable au sujet de cette secte, depuis l'an 1521. tems auquel elle a commencé, jusqu'à ce jour, qu'on la voit encore subsister en divers endroits, sous des noms, differens &*

dans des ſentimens oppoſez. Le Lecteur trouvera icy des choſes dignes de ſa curioſité, des évenemens extraordinaires, & des faits ſurprenans. Ce ſera pour luy une ample matiere à réfléchir ſur la folie de la pluſpart des hommes, & ſur la foibleſſe qu'ils ont de recevoir ſans examen toutes ſortes de nouveautez, & de prendre aveuglément les viſions les plus ridicules, pour des veritez eſſentielles : un homme du commun qui, par le moyen de quelques revelations groſſierement ſuppoſées, forme une puiſſante armée, & fait trembler toute l'Allemagne ; un tailleur qui ſe rend maître d'une grande ville, qui à l'age de vingt-ſix ans a l'addreſſe de s'y ériger un Royaume, & l'ambition de vouloir étendre ſa domination par toute la terre.

L'étonnement des Lecteurs diminuera s'il font attention à la ſituation où ſe trouvoient les eſprits en Allemagne & dans les païs voiſins depuis la revolte de Luther contre l'Egliſe. Quand on n'a plus de regle de foy, les erreurs les plus monſtrueuſes s'établiſſent aiſément ; & quand on s'eſt accoûtumé à la nou-

veauté en matiere de Religion, on ſe porte bien-tôt à n'avoir pas plus de reſpect pour l'autorité ſeculiere qu'on en a eu pour l'autorité Eccleſiaſtique.

On a donné le nom d'*Anabaptiſtes* à pluſieurs ſectes qui ſous pretexte d'une plus grande reforme, ſe ſont ſeparées des autres Proteſtans. Ce nom vient d'une erreur commune à toutes ces ſectes. Ils condamnent le baptême donné aux enfans, & rebaptiſent tous ceux qui ont eté baptiſez dans l'enfance, parce, diſent-ils, que le baptême doit être précedé par des actes de foy, dont les enfans ſont incapables.

A ces erreurs chaque ſecte d'Anabaptiſtes en ajoûte pluſieurs autres. Quelques-uns nient la Trinité & renouvellent les erreurs d'Eutychés & d'Appellés. Ils ſoutiennent que le Fils de Dieu n'a point pris nôtre chair dans le ſein de la bien-heureuſe Vierge; mais qu'il s'eſt revêtu d'un corps celeſte; & qu'enfin la nature divine a abſorbé la nature humaine.

D'autres au contraire ont enſei-

gné qu'il y avoit trois Dieux inégaux : d'autres ont renouvellé l'erreur d'Arius & même celle de Photin, contre la divinité de JESUS-CHRIST : d'autres ont renouvellé les visions d'Origene sur la préexistence des ames avant les corps, & sur de prétendus péchez que ces ames ont commis dans le ciel. Ils ont dit, comme luy, que les tourmens des Demons finiroient. Quelques-uns d'eux croyoient les astres, & même tous les corps, animez. Ils ont permis, comme les Valentiniens, de renoncer la foy dans la persecution. Enfin, poussant leur égarement jusqu'au dernier excez, ils ont assûré que la faute d'Adam ayant été entierement reparée, ils étoient rétablis au premier état de l'innocence originelle. C'est pour cela qu'ils prioient nuds dans leur temples, renonçant à toute pudeur, ils se disoient impeccables, lors même qu'ils s'abandonnoient aux plus infames dereglemens : ils permettoient la polygamie & l'inceste : ils se faisoient un devoir de Religion de ne rien refuser aux passions les plus bru-

tales : ils prétendoient être envoyez de J. C. d'une maniere extraordinaire pour détruire toutes les puissances de la Terre & pour établir une nouvelle Monarchie Universelle.

Comme il ne purent trouver dans l'Ecriture dequoy excuser tant de crimes, ils en rejetterent l'autorité, prenant pour regle des revelations extraordinaires ; & donnerent dans le fanatisme le plus outré, jusqu'à se vanter les uns d'être Elie, & les autres d'être le Fils de Dieu : comme fit, par exemple David George peintre en verre natif de Gand, qui environ l'an 1527. se disoit le troisiéme David, petit Fils de Dieu, non pas selon la chair, mais selon l'esprit. Nôtre Auteur qui dit page 7. que David George se qualifioit *neveu de Dieu* ; s'est trompé sur la double signification du mot latin *Nepos*.

Il rapporte fort au long tous les noms qu'on a donnez aux Anabaptistes anciens : nous nous contenterons de remarquer qu'ils s'appelloient eux mêmes les *Apostoliques* ; & que ces libertins contre lesquels

Calvin ſe déclare avec tant d'emportement, & que Bellarmin a réfutez avec ſa ſolidité ordinaire, ne ſont autres que les premiers Anabaptiſtes.

L'Auteur parle enſuite de deux ſectes d'anciens Anabaptiſtes qui avoient leurs erreurs particulieres. Les *Auguſtiniens*, diſciples d'un certain Auguſtin, qui ſoutenoient que le ciel ne ſeroit ouvert à perſonne avant le dernier jour: & les *Melchioriſtes*, qui renouvelloient tout enſemble les erreurs des Pelagiens, des Novatiens & des millenaires, & les joignoient aux autres erreurs des Anabaptiſtes.

Aprés nous avoir donné l'idée de la doctrine des Anabaptiſtes qu'il a raiſon de nous faire regarder comme un aſſemblage monſtrueux de toutes les hereſies anciennes les plus extravagantes, l'Auteur vient à l'hiſtoire des faits. On ne convient pas du tems ni du lieu où cette ſecte commença. Quelques-uns diſent que ce fut en Boheme: d'autres remontent juſqu'aux Vaudois: d'autres regardent Luther comme Auteur de

cette heresie, pour avoir écrit aux Vaudois, disent-ils, qu'il valoit mieux ne pas conferer le baptême que de le faire recevoir aux petits enfans. Enfin Zuingle, Melancthon, Carlostad, Baltasar, Pacimontan sont nommez par d'autres, comme ayant été dans cette opinion. Mais cela prouveroit seulement que les Anabaptistes ont pris d'eux l'erreur où ils sont sur le baptême conferé aux enfans.

Nicolas Stork & Thomas Muntzer, le premier né dans la Misnie, & l'autre dans la Saxe, sont les veritables Auteurs de cette secte. D'abord ils s'étoient attachez à la doctrine de Luther, mais poussant encore plus loin la temerité dont il leur avoit donné l'exemple, ils nierent l'autorité de l'Ecriture, comme il avoit nié celle de l'Eglise; & ils entreprirent de détruire les Puissances seculieres, comme il avoit voulu détruire les Puissances Ecclesiastiques. En 1528. Muntzer se mit à la tête d'un grand nombre de païsans revoltez. Philippe Lantdgrave de Hesse & Henry Duc de

Saxe, ayant joints leurs troupes à celles du Duc de Brunswik & du Comte de Mansfeld, attaquerent les rebelles près de Frankuse le 15. de May. La bataille fut douteuse & sanglante, mais enfin la victoire s'étant déclarée en faveur des Princes, plus de sept mille hommes des rebelles demeurerent sur la place. Muntzer, qui s'étoit caché, fut découvert & décapité vers la fin de l'année. On raconte ensuite les progrés des Anabaptistes dans la Suisse, les retractations souvent reiterées de Hulemejer leur principal Docteur. Il fut enfin brulé à Vienne en 1527. On parle dans la page 34. du fameux Schwenkfeld qui de Lutherien se fit chef d'une secte d'Anabaptistes Eutychiens, & combatit plus ouvertement qu'aucun autre l'autorité de l'Ecriture. Ensuite on décrit la naissance de diverses sectes d'Anabaptistes, leurs progrés dans la Hollande, les diverses seditions qu'ils y exciterent. Le premier livre finit par une avanture assez bizarre. Des Païsans de Saxe seduits par un Anabaptiste qui preschoit que le

jour du jugement devoit arriver infailliblement le 18. d'Octob. de l'année 1533. negligerent la culture des terres, & eurent tout le tems de se repentir de leur credulité.

Le second livre contient ce qu'il y a de plus curieux dans cette histoire. C'est-à dire l'établissement du Royaume de Munster. Jean Mathieu boulanger & Jean Becold natif de Leyden tailleur contrefaisant les Prophetes se rendirent à Munster & y répandirent leurs erreurs. D'abord ils coururent par la ville en criant *Faites penitence*. Bientôt après ayant formé un parti ils contraignirent l'Evêque & les principaux habitans à se retirer, firent massacrer tout ce qui ne voulut pas leur obeïr, & demeurerent les maîtres. Il faut avoüer que malgré l'extravagance de leurs revelations & de la Religion qu'ils établissoient, ils firent paroître beaucoup d'habileté dans la conduite qu'ils tinrent pour affermir leur autorité, & pour se défendre contre l'Evêque Prince temporel de la ville & du Dioceze. Ils engagerent par leurs predications

tout ce qu'il y avoit d'habitans dans la ville à travailler, & ils eurent achevé en fort peu de tems de nouveaux remparts autour de la place, ils y ménagerent les vivres avec beaucoup d'Oeconomie, & se servirent fort à propos de leurs fausses revelations pour soutenir le courage des Bourgeois. La ville fut assiegée le 14. de Fevrier 1534. Jean Mathieu fut tué dans une des premieres occasions, Jean Becold monta par cette mort à la premiere place & quoy qu'il n'eût que vingt-six ans, il se conduisit avec une addresse surprenante. D'abord il établit douze juges, bientôt après s'étant servi d'un faux Prophete aposté, il se fit deferer l'autorité absoluë & le titre de Roy. Honteux d'avoir été surpris dans un adultere, il autorisa la poligamie par une loy expresse : il fit battre de la nouvelle monnoye, & affecta de ne paroître jamais en public qu'avec beaucoup de magnificence & d'éclat. Il amusoit cependant ses Sectateurs en faisant courir de fausses predictions qui luy promettoient l'empire de toute la terre.

Quelque pressé qu'il fût par les troupes de l'Evêque, il ne laissa pas de former un projet pour se rendre maître de la Hollande. Il y envoya des personnes de confiance qui auroient surpris la ville de Leyde le 23. de Fevrier 1535. Si cette conspiration n'eût été découverte par une lettre du Châtelain de Vorden que l'on receut, les portes étant déja fermées, peu d'heures devant que l'entreprise deût s'executer. Ce ne ne fut pas la seule que les Emissaires du Roy de Munster formerent sur les villes de Hollande & de Frise: mais aucune n'eût de succés.

L'Auteur page 119. raconte une avanture qui dans son extravagante impieté a quelque chose de comique. A Zant village proche de Groningue un Anabaptiste nommé Corneille vint trouver un grand Prophete de leur Secte, cordonnier de son metier, ce Prophete à demi-deshabillé se tenoit ordinairement couché sur un lit auprès duquel étoit un tonneau de biere, dont il se faisoit donner à boire de tems en tems, criant d'une maniere effroïable,

tuez, tuez tous ces Moines & ces Prêtres, exterminez tous ceux qui se mélent de gouverner. Corneille s'approchant luy dit confidemment qu'il étoit le Fils de Dieu. Helas, mon pere, ajoûta-t'il, prenez pitié de ce pauvre peuple. Alors le Prophete paroissant emeu fit tirer un gobelet de biere du tonneau & le presenta à Corneille, en luy disant *soyez rempli du saint Esprit.* Corneille vuida le gobelet & se mit à sauter & à faire mille singeries: il commanda à tout le monde de se deshabiller & montant sur une chaise il déclara qu'il étoit le Fils de Dieu & poussa l'insolence jusqu'à demander à sa mere qui étoit presente, si elle n'étoit pas bien persuadée d'avoir enfanté le Fils de Dieu. La bonne mere ne s'attendoit pas à une semblable demande: elle demeura interdite: enfin comme elle vit que chacun avoit les yeux sur elle, elle prit la resolution de dire *oüy*: mot qu'elle ne prononça neanmoins qu'avec une espece de frayeur, & d'une voix fort basse, cela fit naître du soupçon dans l'esprit de la plus part

de ceux qui étoient preſens, le pretendu Fils de Dieu s'en étant offenſé, & voulant charger un de ceux qui faiſoient paroitre ces ſoupçons, il attira ſur ſoy un orage de coups dont-il eut bien de la peine à échaper. Le faux Prophete fut peu après executé à mort. Cependant le ſiege de Munſter continuoit : le faux Roy venoit de trancher luy même la tête à une de ſes femmes : il voyoit tous ſes projets ſur la Hollande échoüez : un de ſes confidens nommé Hilverſum avoit pris le parti de l'Evêque: la famine augmentoit tous les jours, & il eſt preſque incroyable que dans une ſemblable extremité ce malheureux ait eu aſſez d'éloquence & d'habileté pour engager le peuple à ſouffrir tant de miſeres, plutôt que de rentrer dans ſon devoir. Il avoit cependant eu ſoin de pourvoir ſa maiſon de vivres pour ſix mois. Un ſoldat nommé Hanske Van de Langeſtraat, livra la ville à l'Evêque le 24. de Juin en 1535. Le pretendu Roy fut pris & on luy fit ſouffrir les ſupplices les plus cruels. On voit à la page 181. une lettre de

Jacob Hutter aux Magiſtrats de Moravie, qui ſuffit pour prouver que l'erreur & l'impieté affectent ſouvent le langage de la pieté & de l'innocence, & qui peut paſſer pour un rare chef d'œuvre d'hypocriſie.

On ſeroit trop long ſi on ſuivoit l'Auteur dans tout le detail qu'il fait de ce qui eſt arrivé aux Anabaptiſtes depuis la priſe de Munſter, & ſur tout de leurs frequentes diviſions: mais on ne peut ſe diſpenſer de dire un mot de l'origine des Anabaptiſtes qui ſont aujourd'huy répandus dans la Hollande & dans l'Angleterre. On leur donne le nom de Mennonites; parce qu'ils ſuivent les ſentimens d'un certain Mennon qui de Curé Catholique s'étant fait Anabaptiſte devint fort conſiderable parmi eux. Pour procurer à ſa ſecte la faveur des Puiſſances qui la perſecutoient à outrance, il prit le contrepied des Anabaptiſtes de Munſter; il enſeigna qu'il n'étoit pas permis aux Chrêtiens d'exercer aucune Magiſtrature, de ſe ſervir du glaive en aucune maniere, de faire la guerre ny de jurer: il con-

damna, comme tous les autres Anabaptiſtes, le baptême donné aux enfans : il enſeigna après un certain Melchior Holman que la nature humaine de Jesus-Christ étoit conſubſtantielle à la Divinité ; il retint beaucoup des autres erreurs que les anciens Anabaptiſtes avoient enſeignées.

L'uſage de l'excommunication eſt ce qui a produit de plus grandes diviſions parmi les Anabaptiſtes : les uns voulant que la femme & le mari dans le cas de l'excommunication de l'un des deux, ſe ſeparaſſent, par un divorce entier ; les autres moderant cette rigueur ; & les autres enfin ne voulant point que l'excommunication obligeât les perſonnes mariées à aucune ſeparation.

L'Auteur page 223. parle d'un nommé Henry Nicolaï, homme ignorant mais fin & ruſé, qui dogmatiſoit en 1556. Il ſe vantoit d'avoir des revelations de l'Ange Gabriel, il ſe mettoit au deſſus de Moyſe & de Jesus-Christ, & il ſeduiſit pluſieurs perſonnes en Angleterre.

Cette hiſtoire eſt bien écrite : la

narration en eſt vive, liée avec beaucoup d'art, judicieuſe, exacte. Les refléxions y ſont rares, mais ſolides; & la lecture en peut-être auſſi agreable qu'utile. Elle peut beaucoup ſervir à faire connoître de quels égaremens l'eſprit humain eſt capable, quand il a abandonné la regle en matiere de Religion.

L'Auteur a omis un fait conſiderable qui regarde l'hiſtoire des Anabaptiſtes & que nous apprenons de Caſſander dans ſon traité *de duobus in Chriſto naturis* & de quelques autres Auteurs. Au même tems que Mennon devint chef d'une ſecte d'Anabaptiſtes, un certain Adam Paſtoris Flamand en forma auſſi une, il publia ſur l'Incarnation des erreurs directement oppoſées à celles de Mennon. Comme celui-ci avoit pris pour maîtres les Eutychiens; Adam s'attacha à Neſtorius: il parla même plus clairement que cet ancien héréſiarque, & nia ouvertement la Divinité de JESUS-CHRIST. Il fut condamné à mort l'an 1546. Je croirois aiſément que ce Flamand nommé Eſprit, qui ſema le

premier dans la Pologne les erreurs que ſoutiennent aujourd'hui les Sociniens, étoit un diſciple de cet Adam Paſtoris, & qu'ainſi le Socinianiſme peut être regardé comme une branche de l'Anabaptiſme.

Les Proteſtans ſe font vainement honneur des rigueurs qu'ils ont exercées contre les Anabaptiſtes & les Sociniens. Ces ſectes nées dans leur ſein ſe ſervent avantageuſement des principes qu'ils leur ont enſeignez & ſans entrer dans une longue controverſe, il faut convenir que s'élevant tous les jours des diſputes ſur le ſens de l'Ecriture, ſi on ne reconnoît point d'autorité infaillible qui puiſſe les décider, il faut s'en rapporter ou à la raiſon ſeule, comme les Sociniens, ou aux revelations particulieres, comme les Anabaptiſtes. Les Miniſtres Proteſtans auroient mauvaiſe grace de vouloir qu'on les crût ſur leur parole, lors qu'ils rejettent avec tant de hauteur l'autorité des Peres & des Docteurs de tous les ſiecles qui ont precedé.

ARTICLE XVII.

DICTIONNAIRE DE RIMES dans un nouvel ordre par P. Richelet, augmenté .... par M. D. F. en faveur des Etrangers &c. A Paris chez Florent & P. de Laulne. 1702. in 12. pp. 648.

IL ſemble d'abord que les ſeuls Poëtes François peuvent tirer quelque avantage d'un Dictionnaire fait exprés pour apprendre à rimer, & très-propre en effet pour cela. Mais celui qui a pris ſoin de le faire reimprimer tout recemment l'a mis dans une forme nouvelle, où il prétend qu'il peut ſervir à apprendre preſque autant la proſe que les vers, le latin que le françois. Il a cru que pour peu qu'on ſçût les premiers élemens de la langue latine il ſeroit aiſé en raiſonnant par proportion & par analogie avec le ſecours de ſon livre, de connoître à fonds les deux langues. Car il eſtime que les mots François ſont preſque tous tirez du latin ou par addition ou par

interposition, en changeant ou en retranchant quelque partie du mot. C'est faire beaucoup d'honneur au latin, & je ne sçay si les defenseurs du grec & des autres langues n'en seront point un peu jaloux.

Pour faciliter l'étude des deux langues, & pour justifier en même-tems cette analogie, l'auteur de la nouvelle édition joint à chaque mot françois l'expression latine qui lui répond. Il ne se promet pas moins par là que de *former le jugement*, en fixant l'imagination & la memoire; de rendre l'oubli des mots qu'on aura une fois appris par cette voie presque impossible : & il se prepare même, en cas de succès, à donner encore au public un abbregé seur & facile de toute la Syntaxe, & de tous les élemens de la langue latine dans un Dictionnaire latin-françois raisonné & composé comme celui-cy, par l'ordre des *Analogies & des combinaisons*.

Outre ces divers avantages, la briéveté si peu ordinaire dans cette sorte d'ouvrages, sur tout quand elle est jointe à une juste abondance, fait

fait une des principales commoditez de ce Dictionnaire-cy. On y voit chaque expression rangée en bon ordre & comme sous ses enseignes particulieres, avec des marques qui distinguent tout, & qui font plaisir à l'œil sans charger la memoire.

L'amour du bien public & l'envie de rendre son ouvrage complet ont porté l'auteur à mettre à la tête du Dictionnaire l'histoire de la Rime, & l'art abregé de la versification. La Rime Françoise est ancienne; Un Roy, & un Roy des Gaules en fut l'auteur, à ce qu'on dit. Les Gots & avant eux les Gaulois la cultiverent: on rima du tems & sous la protection de Charlemagne. Mais de dire précisément le tems de la naissance & des progrès de la Rime pendant certains siécles; de trouver pour ainsi dire une Genéalogie suivie & bien marquée qui lui convienne; c'est l'embarras. Si les Rimes de Thibault Comte de Champagne, *le Coup d'essay*, *le Rabais du caquet de Marot*, quelques traductions par S. Gelais, les vers de Sagon

ſont moins exacts que les nôtres ; ce ſont au moins en matiere de rime de vieux titres qui font foy de ſa nobleſſe, & de ſon ancienneté. Elle eut ſur tout quelque éclat ſous Louïs IX. ſous Charles VII. & ſous François I. mais ce ne fut que ſous le regne de Charles IX. que le mélange des rimes l'emporta après quelques efforts ſur l'uniformité trop ſimple de nos premiers Poëtes ; & que le bon goût triompha en ce point du mauvais uſage. Depuis Henry III. & ſon predeceſſeur on n'a gueres, *adjouté à la maniere de rimer & d'arranger les rimes propres de ce tems-là, que de la juſteſſe & de l'exactitude.*

Les regles que donne nôtre Auteur pour la ſtructure du vers, pour la rime en particulier, pour connoître & pour faire de toutes les ſortes de vers, conduiſent à cette juſteſſe, & produiſent cette exactitude.

Non content de les avoir expliquées toutes en trois chapitres, il finit par des remarques curieuſes ſur le nombre des ſillabes de certains mots : ſçavoir, s'il faut faire deux ſillabes de *fuir*, *rien*, *Dieu* : s'il y en

a trois à *Poëte, payement, precieux*. Il décide tous ces points de doctrine & plusieurs autres avec beaucoup de retenuë ; souvent par l'autorité des meilleurs écrivains de nos jours ; quelquefois par le bon sens, la nature, & l'oreille à laquelle il renvoie ceux qui l'ont bonne. Il a de la peine à souffrir, par Exemple, que l'usage ait fait trois sillabes de *Poëte* : & il trouve de l'affectation à en faire deux du verbe *fuir*.

On n'a pas cru devoir s'arrêter à faire l'extrait de ce traité de versification quelque bon qu'il soit : comme les regles qu'on y donne pour le tour, le repos, les beautez du vers françois, sont les élemens de nôtre poësie, ils seroient icy hors de leur place. L'Auteur a eu soin, pour engager les sçavans à les lire, de les entremêler d'exemples connus, mais toûjours agreables, & les pieces de vers qu'il cite sont pour la plus part judicieusement choisies.

Ceux qui veulent ne rien ignorer ne seront peut-être pas fâchez de voir dans son second chapitre, & les noms & la forme de ces vieilles

rimes burlesques la *Kirielle*, la *Battelée*, la *Fraternisée*, la *Brisée*, l'*Emperiere*, la *Couronnée* &c.

Ils apprendront dans le troisiéme qu'on peut faire des Stances de 4. de 6. de 8. de 12. de 14. vers: qu'on en peut faire de nombre impair, comme Scarron & Gomberville: quels sont les agrémens & les defauts de ces sortes de pieces.

Mais pour dire un mot de l'Auteur aprés avoir parlé de son Ouvrage, il est *franc*, *ouvert*, *libre*, enfin *vray enfant du Parnasse, où l'on ne contraint personne.* Quoi qu'il paroisse mécontent & peu favorisé de la fortune, il est pourtant genéreux, & desinteressé, il parle en faveur de son Imprimeur, il le loüe, il invite les auteurs à se servir de lui ; & il s'oublie lui-même. Content de sa peine & d'avoir encheri sur le travail de Mr. Richelet habile homme, en ajoutant les termes des Arts & des Sciences, le latin, les synonymes de chaque expression ; & il est d'une modestie à souffrir la critique de quiconque sera *habile homme & sans passion.* Car pour les au-

tres, *ſerviteur*. Il reſpecte la vieilleſſe & l'antiquité juſques dans les expreſſions deja mortes, qu'il reſſuſcite & qu'il met quelquefois au nombre des vivantes ; paſſe pour cela. Mais d'en faire mourir & d'en noter d'autres comme vieilles qui ne le ſont pas ; & prétendre qu'on l'en croye ſur ſa parole ; bien des gens croiront être en droit de dire à leur tour, pour cela, *ſerviteur*. On pourra bien en dire autant à ſon latin, quand il rend *faire le Diable à quatre* par *tumultuari* : *Reveillon* par *Collatiuncula nocturna*, *&c.* Du latin tel que celui la donnera quelque ſcrupule à un habile homme.

ARTICLE XVIII.

DE L'USAGE DE LA FREQUENTE *ſaignée dans les fiévres, examiné ſuivant les principes des Anciens & des Modernes. Par Mr. Guyard Docteur en Medecine.* A Paris chez Laurent d'Houry, ruë & proche S. Severin au ſaint Eſprit, vis à vis la ruë Zacharie 1702. *in* 12. *pagg.* 374. *in* 16.

MOnſieur Guyard diviſe ſon livre en 3. parties. Dans la premiere il rapporte avec exactitude les ſyſtemes des Modernes ſur la nature & ſur la cure des Fievres, & ce qu'ils ont penſé de la frequente ſaignée. Dans la 2. il examine l'opinion de Galien & de ſes plus habiles diſciples ſur la matiere en queſtion. Dans la 3. il fait voir que les Anciens & les Modernes ne different que dans des queſtions de nom, & qu'ils rejettent unanimement le frequent uſage de la ſaignée. Il y a beaucoup d'ordre dans tout cet Ouvrage & il eſt bien écrit.

Les nouveaux ſyſtemes peuvent ſe reduire à deux hypotheſes principales qui renferment les autres. La premiere veut que la cauſe ou le levain de la fiévre ſe forme dans les veines & les arteres. La ſeconde met le foyer de la fiévre hors des vaiſſeaux du ſang. Selon la premiere, lorſque le ſoulfre, ou le ſel volatile & huileux qui fait une partie du ſang, ſe trouve trop exalté, il s'enflamme, & trouble auſſitôt la fermentation naturelle : il gonfle les veines, & il cauſe la fiévre continuë. Les fiévres intermittentes ſurviennent lorſque le chyle eſt trop acide & trop viſqueux : ce qui arrive par le defaut des premieres digeſtions & filtrations. Alors le chyle ne peut s'unir tout entier au ſang, & il en reſte des particules heterogenes, qui circulent avec luy quelque tems ſans y cauſer beaucoup de trouble. Mais lorſque la maſſe du ſang eſt trop gonflée, il s'y fait une efferveſcence fiévreuſe qui dure jusqu'à ce que les particules, qui ſont le foyer de la fiévre, ſoient diſſipées par la chaleur naturelle : auquel cas la fiévre

ceſſe, & ne revient point qu'il ne ſe ſoit fait un nouvel amas de ſucs vitiez.

Les partiſans de la ſeconde hypotheſe ſuppoſent qu'il y a toûjours hors des vaiſſeaux ſanguins, quelque partie du corps qui eſt le reſervoir des matieres fiévreuſes ; & qu'elles s'y amaſſent par obſtruction ou autrement. Selon eux le levain de la fiévre eſt une humeur corrompuë & acide, impregnée de ſoulfre, de ſel & de nitre ; & par conſequent propre pour la fermentation.

Quand cette matiere eſt en aſſez grande quantité ou de nature à pouvoir entretenir long-tems l'agitation du ſang avec lequel elle ſe meſle, il ſe fait une fievre continuë. Au contraire ſi elle ſe trouve diſpoſée à ſortir par intervalles de ſon foyer, & avant que d'autres matieres ſemblables s'y joignent, la fievre devient intermittente : parceque les eſprits du ſang ont aſſez de force pour diſſiper cette matiere. Voilà le plan des nouveaux ſyſtemes.

Si les levains de la fiévre ne ſe forment pas dans les vaiſſeaux ſanguins,

mais dans quelque autre partie du corps, d'où ils coulent dans les veines & dans les arteres, il eſt clair, dit Mr. Guyard, que la ſaignée ne faiſant qu'évacuer les veines & les arteres ne peut détruire la cauſe de la fievre. Il ſemble même, ajoûte-t'il, que plus on ſaigne, plus les levains fievreux doivent couler en abondance dans les vaiſſeaux, ſanguins, & agiter plus aiſément le ſang dont la maſſe diminuë.

Mais ſi l'on ſuppoſe que le levain fievreux ſe forme dans les vaiſſeaux ſanguins, la ſaignée n'en paroît pas plus utile à M. Guyard. Car continuë-t'il, comment pourroit elle adoucir l'amertume du ſoulfre, ou temperer l'acidité de la lymphe, ou emouſſer la pointe des ſels, ou moderer l'acrimonie des ſucs viticz? Le vinaigre renfermé dans un tonneau ne perd rien de ſon aigreur quand on en tire. 2. La ſaignée ôte également le bon ſang comme le mauvais. Un Medecin Italien nommé Luc Antoine Portio a fait voir que la ſaignée tire neuf fois plus de bonnes humeurs que de mauvai-

ses. En effet les parties du bon sang sont moins grossieres & elles sortent plus aisément. 3. La frequente saignée diminue la chaleur naturelle, & elle ôte les esprits au sang. Or la diminution des esprits dans le sang le rend propre à s'aigrir. Le vin devient aigre quand il perd ses esprits : & l'on a remarqué souvent que la fievre augmente après la saignée. Par la même raison la frequente saignée empêche la transpiration & les crises.

Mr. Guyard prétend que plusieurs Modernes ont tiré de leurs systemes les consequences qu'il en tire. Il cite des passages de Messieurs Willis, Sydenham, Causapé, Sylvius, Deleboë, Spon & Tauvry. Il prouve ensuite que la corruption apparente du sang qu'on remarque dans les palettes ne prouve rien. Ses raisons sont. 1. Que le sang des personnes qui se portent bien, & qui se font saigner par precaution, paroît souvent corrompu. 2. Que la fiévre ne vient quelquefois que d'une trop grande fermentation sans aucune corruption. 3. Qu'on ne

ſçait quel eſt l'état naturel du ſang de chaque homme. 4. Qu'on ne peut dire qu'il ait été tel dans les veines qu'il paroît dans les palettes, puiſque l'air y cauſe un changement conſiderable. 5. Que le ſang qu'on tire dans les fiévres putrides paroît très-beau. 6. Qu'on voit perir pluſieurs perſonnes par la frequente ſaignée.

Mr. Guyard dans la 2. partie ne nie pas qu'il n'y ait dans les Ouvrages de Galien des principes auſſi favorables à la methode de ſaigner ſouvent, qu'il y en a d'oppoſez. Mais il ajoûte * qu'il eſt certain que ſi l'on fait reflexion aux conſequences que Galien tire de ſes principes, aux reſtrictions qu'il donne à ſes aphoriſmes, aux exceptions qu'il fait, aux preparations qu'il demande, aux regles qu'il preſcrit pour l'uſage de la ſaignée; il s'enſuit qu'il ne faut ſaigner que très rarement. Mr. Guyard montre auſſi que c'eſt là le ſentiment des plus habiles Galeniſtes, & que Fernel & les autres ont établi des principes qui combattent la frequente ſaignée.

* *Pag.* 174.

La troisiéme partie contient le parallele du systeme des Galenistes & des Modernes sur la nature de la fievre. Mr. Guyard fait voir que les uns & les autres disent la même chose dans le fond , & ne different que dans la maniere de parler. Mais quand il y auroit une veritable difference entre le systeme des uns & des autres , & quand la corruption de quelqu'une des quatre humeurs du sang, ainsi que les Galenistes parlent, ne seroit pas à la rigueur ce que les Modernes disent en d'autres termes; il est toûjours constant, continuë M. Guyard, que selon Galien la saignée n'est point propre pour corriger la corruption, c'est-à-dire la pourriture ; & que selon Fernel & les autres Galenistes , il faut la corriger par la purgation.

Mr. Guyard exerce sa profession de Medecin à Bourges , & il y est fort estimé. Son livre est dedié à Mr. Roujault Intendant de la Generalité de Berry.

ARTICLE XIX.

LA VIE DE S. AMABLE PRESTRE & Curé de la ville de Riom en Auvergne, écrite en latin par un ancien Auteur nommé Juste Archiprêtre, traduite en François sur un manuscrit qui n'a jamais été imprimé; avec des notes & des éclaircissemens, & un Panegyrique de ce Saint. Par Mr. l'Abbé Faydit. A Paris chez Jean Moreau ruë S. Jacques à la toison d'or. 1702. pagg. 476. in 12.

LE sort de ce livre est assez connu, & il n'est pas besoin d'en parler.

Ce qui en fait comme le fond, est la traduction d'un manuscrit cité dans le titre : mais avant que d'y venir Mr. l'Abbé Faydit commence par une assez longue Préface. Elle roule particuliérement sur l'excellence & l'authenticité de ce manuscrit, dont il prétend qu'on tire un trésor de literature. * L'Auteur du manuscrit est Juste Archiprêtre au

* *Pag. 17.*

Diocese de Clermont, il faut, dit-on, qu'il ait écrit avant l'an 1128. Il n'a rien avancé, comme il le marque lui-même qu'il n'ait ou veu de ses propres yeux, ou tiré des écrits des Saints, tels que sont S. Gal premier du nom Evêque de Clermont, S. Gregoire de Tours neveu de S. Gal, & enfin S. Prix aussi Evêque de Clermont & Martyr, le premier étoit contemporain de S. Amable; le second l'a été de ceux qui l'avoient connu: & par là ils meritent toute sorte de creance. Le troisiéme ne vécut que deux cens ans après S. Amable, & a usé d'expressions poëtiques, qu'il ne faut pas, dit-on, prendre à la lettre. Mais ajoute-t'on, cela *ne doit pas autoriser Mr. Baillet, à dire que ce bon Saint en composoit de sa tête pour s'exercer à écrire.*

Mr. Faydit critique à cette occasion M. Baillet sur d'autres points importans: par exemple sur ce qu'il lui attribuë, & que Mr. Baillet n'avoüera pas, * d'avoir dit dans sa vie des Saints, que S. Prix disoit la messe à Issoire, n'étant que Diacre;

* *Pref. p. 36.*

d'avoir ignoré que S. Gregoire de Tours a ſouvent compté les années depuis la Paſſion, ou la Reſurrection de JESUS-CHRIST : d'avoir rejetté pluſieurs choſes de la vie de S. Amable comme fauſſes ou douteuſes, quoi qu'elles fuſſent très-vrayes : & d'y en avoir mis d'autres comme vrayes qui ne le ſont nullement. Il en marque tout de ſuite cinq ou ſix exemples, dont le détail ſeroit trop long pour un extrait tel que celui-cy.

Le manuſcrit qu'a traduit Mr. l'Abbé Faydit, contient quatre Articles. Le premier n'eſt gueres qu'un éloge hiſtorique de ſaint Amable. Le ſecond rapporte ſes miracles, & un des plus ſenſibles eſt la vertu d'exterminer les ſerpens. Car ou il n'en paroiſſoient point en Auvergne, ou ils n'y faiſoient jamais aucun mal : ce qui duroit encore au tems de Juſte Auteur du mſ. Dans le troiſiéme article il décrit la tranſlation du corps de S. Amable faite par S. Gal en l'Egliſe qui a depuis porté le nom de S. Amable ; & qui portoit auparavant celui de ſaint

Benigne: honneur qui fut si agreable à Dieu, qu'il ne se commettoit aucune fraude autour de cette Eglise qu'il ne s'en declarât le vengeur par des effets fort singuliers. Dans le quatriéme article on trouve l'histoire de la nouvelle Eglise de saint Amable, & ce qui obligea Etienne Evêque d'Auvergne à la bâtir. On apprend là le merite extraordinaire de ce Prélat, dont le nom avoit été inconnu dans tout autre Auteur, & qui devoit neanmoins si peu l'être. En effet c'étoit une des plus grandes lumieres de l'Eglise de France, également distingué par son érudition, par sa naissance, par ses richesses, par le credit qu'il avoit à la cour de Loüis le Gros, & enfin par son éminente pieté.

La Traduction du manuscrit est suivie de 18.. éclaircissemens. Dans le premier on dit que la maison de Rochebriant Chovance a été reconnuë de tout tems pour être descenduë de celle de S. Amable en ligne masculine : & l'on montre qu'il étoit luy-même de la premiere qualité. Comme on ne sçache person-

ne aujourd'hui qui diſpute cette nobleſſe, nous paſſerons volontiers les preuves qu'en apporte Mr. l'Abbé Faydit ſur l'objection qu'il ſe fait que S. Amable n'étoit qu'un ſimple Curé ; il remarque combien la qualité de Prêtre étoit plus honorée dans les ſix premiers ſiécles qu'aujourdh'ui. Ainſi S. Martin dînant à la table de l'Empereur Maxime y fit placer entre le frere & l'oncle de ce Prince, le Prêtre qui l'accompagnoit : au lieu que cette qualité eſt avilie maintenant, ſelon Mr. Faydit, par la quantité des Prêtres. Mais il y a de l'excès en ce qu'il ajoute, que la plus grande partie d'entr'eux, ſont de pauvres Hi- " bernois * vivans de leur Meſſe, ou " des Precepteurs, des Repétiteurs, " des Regens, des Officiers à gage " dans de grandes maiſons, qui ne " ſont diſtinguez que par leur habit " noir ; au lieu que les autres y por- " tent une livrée de couleur. "

Les Prêtres qui ſont ſi peu conſiderez de nos jours, jugeoient autrefois avec l'Evêque des procès de

* *p.* 133.

tout un Dioceſe, ce qui donnoit un grand relief à l'ordre Sacerdotal.

Dans le ſecond éclairciſſement. L'Auteur veut prouvér que S. Amable étoit Curé de Riom, bien qu'il ne ſoit appellé que *Presbyter*: parce que le mot de *Prêtre*, marque dit-il, par lui même chez les Peres des quatre premiers ſiécles, un Prêtre ayant charge d'ames: puis qu'on n'en ordonnoit point alors ſans titre. L'Auteur apporte neanmoins des exemples contraires dans S. Jerôme & dans S. Paulin: mais c'eſt, dit-il, une exception. Il raconte à ce ſujet comment ayant voulu ſe conformer aux anciens Canons il avoit affecté de ne point prendre la Prêtriſe avant que d'avoir le titre de Curé: Mais par malheur on tourna la choſe autrement au Palais; & il y fut debouté de ſa Cure, comme s'il avoit attendu d'un benefice ſa vocation au Sacerdoce.

Le troiſiéme éclairciſſement comprend bien des choſes qui demanderoient une grande diſcuſſion. Après avoir obſervé qu'au tems de S. Amable il ſe diſoit des meſſes comme au-

jourd'hui, & que les Prêtres recitoient déja une ſorte de Breviaire, dont ils diſoient une partie pendant la nuit; [a] il ſemble ne pas parler avec aſſez d'eſtime de l'occupation que ſe font les bons Curez *d'entendre les Confeſſions*, & *de publier les Indulgences de Rome.* Sur quoi il fait obſerver qu'on n'accordoit autrefois la penitence aux pécheurs qu'une fois durant leur vie: ce qu'il faut entendre de la penitence publique tout au plus. Car il refute par pluſieurs autoritez & par pluſieurs exemples cette propoſition qu'il attribuë à M. du Pin dans ſa Reponſe aux PP. de S. Vanne, [b] *qu'il eſt ſans exemple qu'on ait donné plus d'une fois l'abſolution ni ſecrette ni publique, à un même homme.*

Le quatriéme Eclairciſſement eſt pour faire voir que S. Amable fut fait Chantre de la Cathedrale de Clermont dans ſa jeuneſſe, & non pas, comme dit Mr. Baillet, *après qu'il eut exercé la Cure de Riom.* Car il eut été trop vieux pour un employ qu'on ne donnoit alors qu'à de

[a] *p.182.* [b] *p.189.*

jeunes gens, qui avoient la voix belle, & qui le quittoient dans la ſuite; ainſi à peu près que les enfans de chœur quittent le leur aujourd'hui.

Le cinquiéme Eclairciſſement explique les difficultez qui naiſſent des paroles du manuſcrit, où il eſt dit que ſaint Prix, qui gouvernoit alors l'Egliſe de Clermont, lui donna liberalement (à ſaint Amable) l'Abbaye de ce territoire. Comment S. Prix, qui vivoit deux cens ans après ſaint Amable, lui fit-il un preſent? c'eſt, répond l'Auteur, qu'on fait des preſens aux Saints, en faiſant des legs à leur Egliſe & en leur honneur. 2°. Comment donne-t'on le nom de Clermont à cette ville qui ne le portoit point en ce tems-là, mais bien celui d'*Arvernum*, ce que le P. Sirmond nie mal-à-propos dit nôtre Auteur. C'eſt, repond-il. par *anticipation*, & que l'Auteur du manuſcrit a donné à cette ville le nom qu'elle portoit de ſon tems: exemple autoriſé par Homere & par Virgile.

On recherche dans le ſixiéme

Eclairciſſement pourquoi le mſ. attribuë à ſaint Amable, comme une prerogative particuliere, de n'avoir point été marié quand il fut fait Prêtre. L'uſage ordinaire dit Mr. Faydit, étoit alors de n'élever au Sacerdoce & à l'Epiſcopat * que des gens d'âge qui avoient été mariez ou qui l'étoient actuellement ; tels que ſaint Loup Evêque de Troyes, ſaint Hilaire d'Arles ; & Les hérétiques triomphent de cela , mais c'eſt qu'ils ne veulent pas reconnoître une choſe encore plus claire , ſçavoir qu'au moment que les Prêtres avoient été êlevez au Sacerdoce , ils avoient auſſi renoncé à leur femme : & quand ils ne l'avoient pas fait , ils avoient été regardez comme de veritables inceſtueux. C'eſt ce qu'on voit manifeſtement par ſaint Gregoire de Tours , par ſaint Auguſtin au livre deuxiéme *de adult. conjug.* & par la lettre de ſaint Loup rapportée dans les Conciles du P. Sirmond.

Le ſeptiéme éclairciſſement regarde le tems de la mort de ſaint Amable. Une Epitaphe ou inſcrip-

* *pag.* 221.

tion latine qui se trouva dans sa chasse, lors qu'on en fit l'ouverture sur le milieu du siecle passé, & qui est prise du MS. même de Juste; porte que cette mort arriva *en l'année 475. après la passion du Sauveur, dans le tems que Childeric regnoit sur les François.* Mr. Faydit remarque avec le P. Mabillon que l'usage de compter les années de JESUS-CHRIST, depuis la Passion, aussi bien que depuis l'Incarnation, duroit encore au 12. siecle où la Vie de S. Amable fut composée, selon luy cette epoque qui fixe la mort du Saint à l'an 475. s'accorde parfaitement avec l'histoire suivant laquelle saint Amable doit être mort avant Victorius Duc d'Auvergne. Or celuy-cy mourut sous Childeric, qui ne regna que jusqu'en 483. Et comme le P. le Cointe de l'Oratoire établit luy-même ce point de Chronologie au regard de la mort de Victorius, M. Faydit s'étonne qu'il ait pu reculer celle de saint Amable jusqu'en 547. Ce qui fait, dit-il, un Anachronisme de 72. ans: car il y en a autant depuis 475. jusqu'à 547.

On croit que ce ſera faire plaiſir aux gens de lettres, ſans deplaire à Mr. l'Abbé Faydit, d'obſerver icy deux choſes. La premiere, qu'en ſuppoſant vraye l'epoque de 475. marquée dans ſon MS. & dans l'Epitaphe de S. Amable, l'erreur du P. le Cointe ne ſçauroit être que de 39. ans, & non pas de 72. Car puiſque ces 475. ans ne commencent qu'à la paſſion; ſi l'on y adjoute les 33. ans de la vie du Sauveur, la mort de ſaint Amable tombera dans l'année de JESUS-CHRIST 508. depuis laquelle juſqu'en 547. il n'y a pas plus de 39. ans.

La ſeconde choſe à obſerver eſt qu'il y a neceſſairement une erreur de part ou d'autre dans cette Chronologie du MS. & de l'Epitaphe. Car ſi S. Amable eſt mort l'an 475. *aprés la Paßion*, c'eſt, comme on vient de voir, l'année 508. de l'Incarnation; & par conſequent ce ne peut-être ſous le regne de Childeric qui étoit mort dés 483. Ou ſi l'on veut que S. Amable ſoit mort du vivant de ce Prince, il faut dire que l'année 475. à laquelle on fixe cette

mort, se doit compter non depuis la Passion seulement, comme fait Juste l'Auteur du MS. mais depuis l'Incarnation. Et c'est dans cette derniere hypothese que se pourra verifier le miracle qu'on dit être arrivé au tombeau du Saint en la personne de ce Duc Victorius.

On reproche à Mr. Baillet au 8. éclaircissement d'avoir supprimé dans la vie de S. Amable extraite de Surius, qu'un grand nombre de Prêtres & de Moines vinrent faire les obseques, de ce saint : comme si Mr. Baillet avoit cru le fait faux, & qu'il n'y eût point eu alors de Moines en Auvergne. L'on dit icy au contraire que ce pays a été une *une petite Thebaïde*, où se sont établis les premiers Moines de la Chrétienté.

Le 9. & le 10. éclaircissement contiennent encore des Dissertations contre Mr. Baillet, mais sur deux points qui paroissent moins considerables. L'onziéme le paroît davantage pour le fond du sujet qui sont les miracles de S. Amable. Sur cela il attaque ceux qui a son gré ont mal parlé des miracles comme *Spinosa*,

Spinosa, & *le Socinien le Clerc, qui est,* dit-il, *dans des sentimens fort approchans de Spinosa.*

On trouve au 14. éclaircissement des choses curieuses sur la Noblesse d'Auvergne. L'Auteur remarque qu'il n'y en a point qui soit établie sur de meilleurs titres : ce qu'il attribue à la situation du païs, lequel étant au milieu du Royaume a été moins sujet au ravage des armes étrangeres. Ce qu'il dit de la puissance des anciens Rois d'Auvergne est singulier. L'un d'eux arma 200. mille hommes contre les Romains, au tems de Maxime Emilien. Vercingentorix en avoit 400 mille contre Cesar. Luerius autre Roy d'Auvergne traîné à la promenade dans un char plein de sacs d'or & d'argent, le jettoit à poignées à ceux qui le suivoient. Ce Royaume étoit hereditaire:ce qui a produit une infinité de branches Royales, qui subsistent éncore aujourd'huy, mais dont l'origine est inconnue, à cause que leurs ancestres n'avoient ni nom, ni armes hereditaires. On a cru que le B. Pierre de Cluni en étoit.

Ce qui est sûr, c'est que sa Maison (qui s'appelloit de Montboissier) est des plus illustres & des plus reverées qui fussent dans le monde, comme dit S. Bernard [a], & que celle de Monmorin, dont est Mr. l'Archevêque de Vienne, en est une branche. Mr. Faydit ne donne pas une origine moins noble aux maisons de Polignac, de Chalut, de Rochebriant, & à celle de Vandat fondue dans Châteaugay.

On rapporte encore icy divers traits de l'Histoire des Ducs & des Comtes d'Auvergne, pour faire connoître jusqu'où alloit leur grandeur & leur fierté. Leur insolence en vint jusqu'à vouloir s'égaler aux Rois de France. Philippe I. ayant demandé en mariage la fille du Duc de Sicile, le Comte d'Auvergne l'enleva au Roy. Ce fait est raconté avec des circonstances differentes dans l'histoire de l'origine du Royaume de Sicile, imprimée l'an passé chez Anisson, où l'on ne fait pourtant que copier Malaterra [b] Auteur contemporain, qui a écrit l'his-

[a] *Pag. 305.* [b] *Malat. l 4. c. 8.*

toire de Roger Duc, ou plûtôt Comte de Sicile, dont il s'agit icy. Selon cet Historien, ce fut Philippe qui refusa la Princesse : & le Comte *de Clermont* qui l'épousa au lieu de Philippe, gagna peu à ce mariage. Car les vaisseaux qui étoient venus chargez d'or & d'argent pour servir de dot à la Princesse, s'en retournerent avec cette dot, voyant qu'elle n'étoit point pour Philippe.

Du reste nous voudrions pouvoir rapporter tout ce que dit l'Auteur des Souverains d'Auvergne & de leurs descendans ; aussi bien que ce qu'il dit dans l'éclaircissement suivant, touchant la difference des Ducs & des Comtes de ce tems là. Ces noms se confondoient, bien que dés la premiere race de nos Rois, le Duc en soy fût au dessus du Comte : le terme de *Comes* étant souvent general, comme celuy de *Præfectus*, pour signifier un homme préposé à quelque chose, *Comes stabuli*, *Comes palatii*.

Au 17. éclaircissement, nouvelle attaque contre Mr. Baillet, lequel

dit-on, a erré avec Mr. le Maître en traduisant *vicus Ricomagensis* par *le village de Riom. Vicus* chez S. Gregoire de Tours, ajoute-t'on, signifie une Ville, mais du second ordre, c'est-à-dire, qui n'est ni Episcopale ni Capitale. Icy particulierement, aussi bien que dans le dernier éclaircissement, sortent en foule de la memoire de nôtre Auteur les traits d'érudition les plus recherchez : mais comme ils y sont dans une abondance infinie, il n'y a pas moyen de les marquer icy, même en abregé.

ARTICLE XX.

LA PRATIQUE DE LA Jurisdiction Ecclesiastique volontaire & contentieuse, fondée sur le droit commun & sur le droit particulier du Royaume, par Mr. Ducasse Prêtre, grand Archidiacre, Vicaire General, & Official du Diocese de Condom. Nouvelle édition. A Toulouse, & se vend à Paris, chez J.B. Coignard, ruë S. Jacques 1702.

2. Tomes in 8°. 1. Tome, pages 424.
2. Tome pages 432.

PEndant que Mr. Ducaſſe étoit Grand Vicaire & Official de Carcaſſonne, il leut avec exactitude le Corps du droit Canonique, les Memoires du Clergé, les Ordonnances de nos Rois, & les divers Auteurs qui traittent de l'uſage & de la Police de l'Egliſe Gallicane: & en les liſant il fit des Extraits de tout ce qui regardoit les principales fonctions qu'il devoit exercer. Ayant été enſuite appellé dans le Dioceſe de Condom pour y être pareillement Grand Vicaire & Official, un de ſes amis luy conſeilla de mettre en ordre les memoires qu'il avoit ramaſſés, & de les donner au public. Il defera aux Conſeils de cet amy, & fit imprimer ſon livre.

La premiere édition tomba entre les mains de Mr. le Merre Avocat en Parlement, très-habile dans les matieres Eccleſiaſtiques, qui ſe donna la peine de l'examiner. Il trouva que l'Auteur en certains endroits donnoit pour maximes generale-

ment reçûës dans tout le Royaume des choſes qui ne ſont pas obſervées dans tous les Dioceſes, & qui ne ſont pas de la Juriſprudence de tous les Parlemens. Il luy en écrivit, luy marquant ce qui eſt d'un uſage general, & ce qui ſe pratique en certains Dioceſes & certaines Provinces ſeulement. Mr. Ducaſſe a profité dans la ſeconde édition des lumieres de ce ſçavant Canoniſte, & a corrigé ſon Ouvrage ſur les remarques qui luy ont été communiquées.

Dans le premier Tome il ne parle que de la Juriſdiction volontaire, & des principales fonctions des Grands Vicaires. Les Evêques ne ſont pas abſolument obligez d'établir des Vicaires Generaux dans leurs Dioceſes ; à moins que par abſence, par maladie, ou par quelque autre empêchement ils ne puiſſent pas exercer leurs fonctions eux mêmes. Dans ces cas ils ne peuvent ſe diſpenſer d'établir un Grand Vicaire. La juriſdiction des Grands Vicaires eſt une Juriſdiction ordinaire, & qui n'eſt pas differente de

celle de l'Evêque qui la leur communique. Elle finit par la mort ou la demiſſion du Prelat, ou par la revocation qu'il en fait lorſqu'il le juge à propos.

L'Auteur, aprés avoir traité en détail de ce qui regarde l'établiſſement des Grands Vicaires, de leurs prerogatives & de leur juriſdiction, vient à leurs fonctions, & parle des Dimiſſoires, de la Collation, & de l'union des Benefices, de l'approbation des Confeſſeurs, de la Benediction des lieux Saints, de la viſite des Egliſes, des Diſpenſes, & des Cenſures.

A l'occaſion des Diſpenſes Mr. Ducaſſe propoſe une queſtion fort difficile, touchant les diſpenſes de mariage au troiſiéme & quatriéme degré. L'Auteur d'un petit livre intitulé *Science neceſſaire aux Grands Vicaires*, dit que tous les Prelats du Royaume ſont en poſſeſſion du droit de diſpenſer au quatrime degré, & pluſieurs au troiſiéme, ſans conſulter le Pape. Il n'eſt pas vray, dit M. Ducaſſe, que tous les Evêques du Royaume donnent des diſ-

penſes au quatriéme degré, ſans conſulter le Pape. Il y en á qui ne donnent pas cette diſpenſe, & qui croyent n'avoir pas le pouvoir de la donner. Les Prelats aſſemblez au Concile de Tours de l'année 1583. déclarerent que les Evêques n'avoient pas ce pouvoir. Le Concile de Toulouſe tenu ſept ans après, & les Statuts Synodaux de pluſieurs Dioceſes font entendre la même choſe: & il paroît par beaucoup de Conciles plus anciens, que ce ſentiment a de tout tems été commun en France. Pluſieurs des Prelats qui ont eux mêmes donné ces ſortes de diſpenſes, ne l'ont fait qu'en vertu des Indults qu'ils avoient obtenu du Pape pour cet effet. Mais il ne faut pas pour cela, continuë nôtre Auteur, condamner la pratique de ceux qui donnent ces diſpenſes, ſans avoir un ſemblable Indult. On doit preſumer, s'ils le font, qu'ils en ont acquis le pouvoir par un long uſage, ou par quelque autre voye.

Mr. Ducaſſe met au nombre de dix, les Cas reſervez au ſaint Siege, par le droit, ou par les Conſtitutions

Apoſtoliques reçûës en France: mais il remarque qu'en France les Ordinaires peuvent en diſpenſer, quand ces Cas ſont occultes, & quand une neceſſité preſſante l'exige; ſans qu'on ſoit obligé de recourir au ſaint Siege, aprés que cette neceſſité a ceſſé: l'uſage de France ayant prevalu aux Canons qui ont ordonné le contraire.

Mr. Ducaſſe examine dans le ſecond Tome de ſon ouvrage les matieres qui regardent la juriſdiction contentieuſe, & dont la connoiſſance appartient aux Officiaux. Mr. Bordenave, qui a été Official de Leſcar & de Condom; & M. Auboux qui a été Official de Cahors, ont traité la même matiere avec beaucoup d'érudition. Mais la juriſprudence Eccleſiaſtique n'eſt preſque plus la même qu'elle étoit de leur tems.

Les Archidiacres étoient autrefois les Grands Vicaires & les Officiaux des Evêques. Ils le furent d'abord par commiſſion; puis en titre d'office, tellement que leur juriſdiction étoit ordinaire & attachée

à leur dignité. Les Evêques dans la ſuite ſe crurent obligez d'ôter aux Archidiacres cette charge, & de ſe choiſir d'autres Eccleſiaſtiques qui exerçaſſent leur Juriſdiction en leur nom & avec une entiere dependance. Dans les commencemens les Grands Vicaires & les Officiaux n'étoient point diſtinguez : on les a diſtinguez dans la ſuite, principalement en France ; & l'on a appellé *Grand Vicaire*, le miniſtre de la Juriſdiction volontaire de l'Evêque ; & *Official*, celui qui exerce la Juriſdiction contentieuſe.

On diſputoit autrefois ſi l'Evêque pouvoit deſtituer un Official une fois établi ; mais depuis la declaration du Roy du 14. d'Août 1700. enregiſtrée dans les Parlemens, il n'eſt plus permis de douter que l'Evêque ne puiſſe deſtituer ſon Official à ſa volonté. Les principales cauſes qui ſe traitent dans les Officialitez ſont les affaires concernant les mariages, les reclamations contre les vœux ſolemnels, ou contre les Ordres ſacrez, & les procedures criminelles. Ces matieres don-

nent occaſion à pluſieurs queſtions très-curieuſes & d'un grand uſage ; que l'Auteur propoſe & reſoud avec beaucoup de netteté.

ARTICLE XXI.

EXPLICATION DE QUELQUES proprietez des Miroirs.

PArmi un très-grand nombre de belles proprietez des Miroirs plans, il y en a d'aſſez difficiles à expliquer ; celles que nous examinons icy ſont de ce nombre.

On demande premiérement, d'où vient qu'on apperçoit au moins trois images d'une bougie allumée, lors qu'on la regarde obliquement dans un miroir de verre plan ?

Pour comprendre la raiſon de ce Phenomene, il faut obſerver qu'il y a de trois ſortes de ſuperficies qui refléchiſſent les rayons de lumiere, ſçavoir la ſurface anterieure de la glace du miroir, celle qui eſt compoſée de vif argent & d'étain : & la ſurface de l'air qui ſe trouve dans les pores de ce melange.

Cela ſuppoſé il faut donc conſiderer ces trois ſurfaces comme trois plans, qui refléchiſſent la lumiere juſques dans nos yeux, avec cette circonſtance, que l'image la plus vive eſt toûjours celle qui eſt produite par les rayons de lumiere qui viennent dans l'œil, en ſe refléchiſſant de la ſuperficie du corps composé du vif argent & de l'Etain. Celle qui eſt vûë par la reflexion de la ſurface anterieure de la glace eſt plus foible. Et celle qui ſe fait ſentir par la lumiere qui vient de la ſurface de l'air l'eſt encore d'avantage.

On peut facilement prouver toutes ces choſes par des raiſonnemens & des experiences inconteſtables. Que ce ſoit la ſurface du vif argent qui cauſe la principale & la plus forte ſenſation d'une bougie allumée vûë dans un miroir de verre plan; On le prouve 1.° en conſiderant que cette matiere étant beaucoup plus peſante que celle du verre, ſes parties doivent être plus ſerrées, & reflêchir par conſequent plus de rayons de lumiere, que la ſurface

de la glace, & à plus forte raison que celle de l'air subtil qui se trouve dans les pores du vif argent & de l'Etain.

Fig. 1.

Secondement, un verre plan convexe represente de nuit la flamme d'une bougie allumée, beaucoup plus grosse qu'elle n'est vûë de nos yeux, lorsque ce verre est étamé du côté convexe: à cause que le vif argent fait icy le même effet que la concavité d'un miroir d'acier.

Fig. 2.

Troisiémement, la même chose se prouve encore par le moyen d'un verre plan concave, puisqu'il fait voir l'objet plus petit étant étamé du côté concave; à cause que le vif argent fait l'office du miroir d'acier convexe.

Fig. 3.

L'oculaire également convexe des deux côtez, qui n'est point étamé, prouve que l'air qui le touche immediatement par derriere, cause une sensation de l'apparence de l'objet, puisqu'il fait voir deux representations d'une bougie allumée;

l'une petite, produite par sa surface anterieure, & l'autre plus grosse representée par la surface concave de l'air qui touche sa superficie posterieure.

Le verre plan des deux côtez, lorsqu'il n'est point étamé, fait voir la nuit deux images d'égale grandeur, en la presence d'une seule bougie allumée, l'une produite par sa surface anterieure & l'autre par l'air qui touche immediatement sa posterieure.

Fig. 4.

C'est donc une chose constante, suivant les experiences precedentes, que les miroirs de verre étamez qui sont plans des deux côtez, doivent representer trois images en la presence d'une bougie allumée qu'on y regarde un peu obliquement. Je dis un peu obliquement : car si l'on regarde la representation de la bougie par une ligne trop oblique à la superficie de certains miroirs, on l'y pourra voir representée jusqu'à sept differentes fois. Ce qu'on ne peut expliquer que par les diverses inégalitez d'éle-

vations & les differens enfoncemens qui se trouvent aux surfaces de ces glaces. De quoy l'on peut s'assurer par l'observation de ce qui se pratique dans les manufactures des glaces, touchant la maniere dont les ouvriers s'y prennent pour les polir, & par l'examen de plusieurs verres communs qui se voient chez les vitriers.

Il arrive souvent qu'on ne voit dans un miroir ordinaire de verre qu'une seule representation d'une bougie allumée. Quand cela arrive il faut qu'on l'y regarde perpendiculairement à la surface du miroir; car comme dans cette scituation toutes les apparences des bougies se trouvent dans une même ligne, l'on n'en doit observer qu'une seule, laquelle doit necessairement cacher les autres.

Il n'en est pas de même des miroirs d'acier, car comme la lumiere ne penetre pas leur surface, ainsi ne doit il arriver dans l'œil que des rayons reflêchis par la superficie qui les reçoit; & par consequent ne representer qu'une seule image de l'objet.

Il eſt très-facile après ce qu'on vient de dire, de deviner la maniere de preparer une glace de miroir de verre ou d'acier, pour luy faire repreſenter un nombre de fois determiné, l'image d'une bougie allumée, ce qu'on n'a point encore vû jusqu'à preſent.

Puis qu'un miroir plan ordinaire, repreſente trois bougies allumées en la preſence d'une ſeule, pourquoy ce même miroir ne nous fait-il pas voir trois images de nous mêmes?

Nous avons déja fait comprendre que l'apparence des trois bougies allumées, qu'on apperçoit dans un miroir de verre plan, ſuppoſe qu'on ſoit ſitué à côté de ce miroir, afin qu'on les y voie obliquement, & qu'ainſi une des repreſentations ne puiſſe cacher les deux autres. C'eſt pourquoi ne pouvant nous voir dans ces miroirs qu'en nous y regardant perpendiculairement; il s'enſuit qu'une image en peut cacher autant qu'il s'en trouve derriere elle, c'eſt pourquoi nous ne pouvons nous y voir qu'une ſeule fois.

Il reste maintenant à prouver que la surface anterieure de la glace de miroir doit causer une sensation de l'image de l'objet, beaucoup plus foible que celle qui est representée par la surface du vif argent, & qu'ordinairement la sensation de l'image qui est vûë par la superficie de l'air qui est dans les pores du vif argent & de l'Etain, est encore plus foible que celle-cy.

Comme le verre est plus poreux que le mercure, il doit recevoir plus de lumiere dans ses pores, & par consequent en reflechir moins que le mercure ; d'où il suit que l'image produite par ce peu de rayons reflechis, doit être plus foible que celle qui l'est par la surface du vif argent. Et parce que l'air a encore plus de pores que le verre, il doit aussi moins reflechir de lumiere ; d'où il suit necessairement que l'image de l'objet qui est vûë par le moyen des rayons de lumiere qui viennent de la surface de l'air, doit être moins vive que celle qui se fait sentir par celle du miroir, comme l'experience le confirme.

Conſtruire un miroir d'une ſeule glace de verre, repreſentant 10. ou 12. images d'un ſeul objet, placé vis-à-vis le milieu de ſa ſurface plane exterieure.

Pour le faire prenez une glace de verre aſſez épaiſſe pour y faire d'un côté ſeulement autant de facettes qu'on voudra voir de repreſentations differentes ; étamant toutes ces diverſes facettes qui ſont un peu inclinées l'une à l'égard de l'autre, on aura ce qu'on demande.

Si l'on doutoit de ce qu'on vient de dire, on le pourroit prouver par une belle experience, qui eſt très-facile à pratiquer, prenez pour cet effet quatre morceaux de verre blanc étamez, chacun d'environ 8. pouces de longueur & 3. de largeur, élevez les enſuite ſur autant de lignes droites chacune de trois pouces de longueur, formant entre elles des angles plans très-obtus comme de 175. degrez. Après cela vous aurez la ſatisfaction de pouvoir pratiquer ce que nous avons dit de la ſeule glace preparée avec des facettes étamées,

ARTICLE XXII.

LE SENAT ROMAIN. A Paris chez Pierre Emery, au Quay des Augustins à l'écu de France 1702. *in* 12. *pagg.* 299.

ON a une si haute idée du Senat Romain en general, qu'on doit être bien aise d'apprendre plus en particulier tout ce qui y a rapport.

Romulus le fonda pour avoir un conseil qui pût luy aider à mieux gouverner l'Etat. Il avoit divisé tous son peuple en trois Tribus, & chaque Tribu en dix Curies: il voulut que ses Sujets tirassent eux mêmes trois personnes de chacune des Tribus, & que chacune des Curies fournît encore trois autres personnes dont le Senat seroit composé. Pour luy il n'en nomma qu'un seul, qui fut à la tête des autres, ce qui faisoit en tout cent personnes. Romulus ne laissa bientost aux Senateurs que l'ombre de l'autorité qu'il leur avoit donnée d'abord: ce qui a fait

ſoupçonner que c'étoit eux-mêmes qui de dépit l'avoient tué dans un endroit écarté.

Un Senateur devoit être Citoyen Romain , c'eſt-à-dire avoir droit de donner ſon ſuffrage aux Aſſemblées publiques. Cette coûtume ne fut pas toûjours gardée ; & l'on vit des barbares s'introduire dans le Senat.

Le droit de nommer les Senateurs appartint aux Rois , enſuite aux Conſuls ; mais comme les affaires de ceux-cy les occupoient aſſez d'ailleurs , on donna ce ſoin aux Cenſeurs ; Les Senateurs furent auſſi nommez par d'autres Magiſtrats ; dans la ſeconde guerre Punique ils le furent par les Dictateurs , & enfin par les Empereurs.

On n'avoit entrée au Senat que par une probité diſtinguée , ou par quelque action d'un merite éclatant. La Magiſtrature & l'Ordre de Chevalier étoient des degrez pour y parvenir. On n'y étoit point admis avant l'âge de cinquante ans : les nobles , autrement les Patriciens, pouvoient ſeuls y prétendre au

commencement : on y receut dans la ſuite des *Plebeïens* , c'eſt - à-dire de ceux du peuple , pourvû qu'ils fuſſent de condition libre.

Il eſt aiſé de juger quel merite il falloit avoir pour être le Chef d'une Compagnie ſi Auguſte. C'étoit d'ordinaire le plus ancien de ceux qui avoient exercé la charge de Cenſeur.

Tous ceux qui avoient entrée au Senat n'étoient pas Senateurs, quoy qu'ils y euſſent voix deliberative. Dans ce rang étoient les Conſuls, les Preteurs, les Cenſeurs au ſortir de leur Charge, quand ils n'avoient pas été aggregez nommément dans la Compagnie. Les Magiſtrats moins conſiderables, comme les Tribuns, montroient ſeulement en *frappant* du pied ou par quelque autre ſigne, quelle étoit leur opinion; ſans qu'il leur fût permis de parler. C'eſt de là qu'ils furent appellez *Pedarii*. Aulu-gelle rapporte neanmoins,que ce nom leur fut donné à cauſe qu'ils venoient à pied au Senat , à la difference des premiers Magiſtrats,qui s'y rendoient dans un chariot ou

chaiſe curule, dans laquelle ils étoient aſſis.

Les fils des Senateurs entroient dans le Senat pour être formez de bonne heure aux affaires. Ce qu'on ſçait qui arriva au jeune Papyrius, fit changer cette coûtume; pour luy, la ſageſſe avec laquelle il cacha le ſecret des affaires à ſa mere, luy fit meriter d'y être ſeul admis : mais l'on en exclut tous les enfans de ſon âge: l'ancienne coutume fut pourtant rétablie ſous Auguſte.

La plus importante fonction des Senateurs étoit de déliberer avec les Magiſtrats ſur les affaires de l'Etat, ils eurent auſſi le droit de juger. Dans le commencement des troubles de la Republique, C.Gracchus le leur ôta pour le donner aux Chevaliers, qui en joüirent 16.ans. Sylla le rendit aux Senateurs, mais ils ne le garderent pas conſtamment.

La condition d'un Senateur avoit des obligations geſnantes. Il ne pouvoit ni ſortir de l'Italie, ni prendre à Ferme aucun des impoſts publics, ni avoir ſur mer plus d'un vaiſſeau; encore ce vaiſſeau ne devoit-il tenir

que trois cens *Amphores*, (on ne dit pas icy ce que contenoit une Amphore,) ni épouſer la fille d'un affranchi ou d'un baladin : D'ailleurs, bien qu'on pardonnât à ceux qui ayant trempé dans une conſpiration contre la Republique, en venoient faire eux mêmes la depoſition ; on ne pardonnoit point dans ces mêmes circonſtances à un Senateur. Il étoit jugé indigne de pardon; parce qu'il avoit dû être incapable du crime.

Ses prérogatives étoient de ne pouvoir être accuſé de larcin ; d'évoquer à Rome les procès qu'on lui faiſoit en Province ; de tenir les premieres places aux jeux publics, de faire marcher devant ſoy des Licteurs avec des faiſceaux lorſqu'il étoit hors de Rome.

L'habillement des Senateurs étoit une eſpece de Tunique avec de larges boutons, & ils la portoient ſans ceinture. On les reconnoiſſoit auſſi à leurs ſouliers, qui étoient faits en forme de croiſſant.

Leur nombre n'a pas toûjours été le même. Il avoit été fixé à cent par

Romulus : il fut bien plus considérable dans l'Etat Republicain. On fit cette difference, que les anciens s'appelloient *Patres*, & les nouveaux *conscripti*, Jules Cesar en créa jusqu'à 900. mais Auguste les réforma.

La dignité des Senateurs étoit de soy perpetuelle, & si les Censeurs pouvoient les dégrader, ce n'étoit que pour de grands crimes. On mettoit en ce rang le peculat, de trop grandes richesses, des maisons trop vastes, & d'avoir donné de l'argent pour entrer dans le Senat. Il y avoit deux maniéres de dégrader un Senateur : l'une quand le Censeur publioit la cause de sa dégradation : l'autre quand dans la revûe generale des Ordres de la Republique, qui se faisoit tous les cinq ans, on se contentoit de ne le point nommer. Du reste il falloit pour le dégrader que les deux Censeurs y consentissent.

La convocation du Senat appartint d'abord aux Rois, ensuite au Dictateur, aux Tribuns du peuple, aux Decemvirs, anx Consuls & au Général de la Cavalerie ; dans les tems

tems dangereux, au magiſtrat que l'on appelloit *Interrex* : à celui qui exerçoit la charge la plus conſiderable de la Republique.

Il y avoit deux manieres de le convoquer, ou l'ordonnance des Conſuls, que l'on faiſoit afficher, ou dans les affaires preſſantes, la voix du Crieur public. Il n'y avoit qu'un âge avancé, la maladie, ou les derniers devoirs que l'on rendoit à ſes proches, qui puſſent exempter un Senateur d'aſſiſter à l'aſſemblée du Senat.

Il eſt difficile de ſçavoir combien il falloit de Senateurs pour faire un Senatus-conſulte. Ce qu'il y a de vray ſemblable, c'eſt que cela a varié ſelon que le nombre des Senateurs a été plus ou moins grand. On ne recevoit point de Senatus-conſulte que l'aſſemblée n'eût été tenuë dans quelque temple ou édifice conſacré par les Augures.

Le Senat ne ſe tenoit jamais lorſque les Magiſtrats aſſembloient le peuple ; & pour éviter cette concurrence, on differoit plutôt l'aſſemblée du peuple. Il étoit defendu

dans le Senat de propoſer aucune nouvelle affaire après dix heures, c'eſt à-dire après quatre heures du ſoir ſelon nôtre uſage de compter les heures.

Les aſſemblées du Senat étoient précedées de grandes céremonies; Celui qui y preſidoit immoloit un animal,& en conſultoit les entrailles. Auguſte changea ce ceremonial, & ordonna des libations de vin; après quoy chaque Senateur juroit de dire ſon avis avec ſincerité.

Les Conſuls avoient droit de propoſer les affaires dans le Senat. D'autres Magiſtrats,comme les Preteurs, les Cenſeurs, & les Tribuns du peuple avoient le même droit, mais avec moins de diſtinction. On propoſoit d'abord les affaires qui regardoient la Religion. Celui qui conſultoit le Sénat demeuroit debout & découvert: un des Conſuls avoit ſoin de recueillir les avis. Autrefois celui des Senateurs que les Cenſeurs avoient nommé le premier, opinoit auſſi le premier. Cela changea enſuite.

Les Senateurs pouvoient dire leur

avis ou par un ſeul mot, ou par quelque ſigne. D'ailleurs, en le faiſant il leur étoit permis de parler ſur toutes ſortes de ſujets. Ils ſe ſervoient quelquefois de ce droit pour conſumer le tems, ſans qu'on pût rien conclure. Caton d'Utique ayant uſé de cet artifice, Jules Ceſar alors Conſul le fit mettre en priſon.

C'étoit au Conſul à reſumer les avis differens, & alors le Senatus-conſulte ſe faiſoit, ſuppoſé que le nombre de voix fût ſuffiſant. Les Tribuns du peuple ou les grands Magiſtrats, quelquefois même un ſimple Senateur pouvoit s'oppoſer à un Senatus-conſulte; en repreſentant à celui qui préſidoit, qu'il n'avoit pas bien pris les auſpices, & empeſchoit qu'il ne ſe conclût rien ce jour là; ſi la remontrance étoit approuvée du College des Augures, on deliberoit dans le Senat, ſi l'acte d'oppoſition étoit valable: & s'il n'étoit pas jugé tel, celui qui l'avoit formé étoit puni, à moins qu'il ne ſe deſiſtât.

Il y avoit des Greffiers établis

pour mettre par écrit les délibérations du Senat. Mais dans les affaires qui demandoient un plus grand secret, les Senateurs faisoient eux-mêmes cette fonction. L'on mettoit au haut des actes d'un Senatus-consulte, le lieu de l'assemblée, l'année, & le nom de celui qui presidoit, & des principaux Senateurs. Les Consuls étoient chargez de la garde des Arrêts : mais les abus qu'ils commirent, furent cause qu'on les mit dans le temple de Cerés sous la foy des Ediles. On les porta ensuite dans celui de Saturne, où étoit le thresor du peuple Romain. Un Senatus-consulte duroit tant qu'il plaisoit au Senat.

La puissance du Senat n'a pas toûjours été égale. Durant le gouvernement Republiquain les mutineries du peuple l'avoient souvent ébranlée, mais le pouvoir des Empereurs l'aneantit depuis tout-à-fait. Elle s'étendoit sur la dispensation des deniers publics, sur les crimes d'Etat, sur la nomination des Gouverneurs, des Genéraux d'armée, & des Am-

baſſadeurs de la Republique, ſur la reception des Ambaſſadeurs étrangers &c.

Quelque ſoin qu'ait pris l'Auteur à faire bien connoître le Senat Romain, il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût marqué d'avantage le caractere particulier des Magiſtratures & des charges dont il a été obligé de parler dans ſon livre. Quelques pages du Traité du P. Cantel *de Romana Republica* ou de quelque autre, euſſent donné un plus grand jour à celui-cy.

ARTICLE XXIII.

ACTA SANCTORUM Ordinis ſancti Benedicti, in sæculorum claſſes diſtributa. Sæculum ſextum, quod eſt ab anno Chriſti M. ad MC. Colligere cæpit Domnus Lucas d'Achery Congreg. ſancti Mauri Monachus. D. Joannes Mabillon & Theodoricus Ruinart ejuſdem Congregationis illuſtrarunt, ediderun tque cum indicibus neceſſariis. Pars ſecunda. Lutetiæ Pariſiorum, apud

Carolum Robuſtel via Jacobea, ſub arbore Palma. 1701. *fol. pagin.* 771.

IL y a à la tête de ce Volume une Preface, dans laquelle, comme dans celle du premier tome, le Pere Mabillon traitte des principaux points de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du onziéme ſiecle. Il y parle d'abord du ſchiſme des Grecs renouvellé par Michel Cerularius, qui avoit été fait Evêque de Conſtantinople, n'étant encore que Neophite. Comme c'étoit un homme ambitieux, il voulut s'élever tout à fait au deſſus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche : mais il falloit pour cela gagner le Pape, ou rompre entierement avec l'Egliſe Romaine, qui pouvoit s'oppoſer à ſes deſſeins. Il écrivit donc au Pape des lettres reſpectueuſes en apparence, ſous pretexte de rétablir la bonne intelligence entre les deux Egliſes; mais qui ne tendoient en effet qu'à renouveller le ſchiſme que Photius avoit commencé depuis près de deux ſiecles. Cerularius aïant ſçû que

Pierre Patriarche d'Antioche avoit envoïé sa profession de foy au Pape Leon IX. il en fit de grands reproches au Patriarche; & s'étant ligué avec Leon d'Acride Archevêque des Bulgares, & avec Nicetas Pectoratus Moine de Stude, il se déclara ouvertement contre l'Eglise Latine. Leon de son côté n'épargnoit rien pour appaiser ces troubles, & n'avoit rien tant à cœur que l'union des deux Eglises. Il envoïa pour cela des Legats à Constantinople, esperant reüssir par ce moyen plus facilement, que s'il eût traitté par lettres avec les Grecs. En effet le Cardinal Humbert, qui étoit à la tête de la legation, répondit si fortement de vive voix & par écrit aux objections de Cerularius, que Nicetas convaincu par le Legat reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé.

On peut voir les principaux chefs d'accusation que faisoit Cerularius aux Latins, dans une lettre qu'il a écrite au Patriarche d'Antioche, dont le P. Mabillon rapporte un ex-

trait. On y trouve pluſieurs choſes qui avoient déja été reprochées aux Latins, & d'autres que Cerularius leur reprochoit de nouveau. Les plus conſiderables ſont l'addition de *Filioque* au ſymbole de Conſtantinople ; l'uſage des Azymes pour l'Euchariſtie ; la coutume de manger de la viande les mecredis, & le jeune du ſamedy ; la défenſe que les Evêques Latins faiſoient aux Prêtres de ſe marier ; la coûtume de ces mêmes Evêques de porter un anneau comme des époux ; l'uſage de la chair des animaux ſuffoquez ; la liberté que l'on donnoit aux Moines de manger de la viande dans leurs maladies ; & pluſieurs autres choſes ſemblables.

Le Pape Leon étant mort pendant ces negotiations, les Legats ſe trouverent obligez de retourner en Italie. L'Empereur leur fit de grands preſens à leur depart, mais ils furent pillez ſur les chemins par Traſimond Comte de Chieſi. Frideric un des Legats, qui depuis ſon retour en Italie s'étoit fait Religieux du Mont Caſſin, ayant ſuccedé à Victor II.

ſous le nom d'Eſtienne IX. ou X. voulut reprendre l'affaire de l'union des deux Egliſes ; & reſolut pour ce ſujet d'envoyer de nouveaux Legats à Conſtantinople. Didier Abbé du Mont-Caſſin fut choiſi pour ce ſujet avec deux autres: mais le Pape étant mort comme ils étoient preſts de s'embarquer, ils ne paſſerent pas outre : & depuis ce tems-là on n'a pu encore rétablir une paix ſolide entre les Grecs & les Latins.

Le P. Mabillon fait quelques obſervations remarquables à l'occaſion de ces differends. La premiere que les reproches des Grecs, ſur ce que les Moines Latins mangeoient de la viande dans leurs maladies, ont apparemment donné occaſion à S. Bruno Fondateur des Chartreux, & à S. Eſtienne de Grammont, d'en interdire l'uſage à leurs diſciples. La 2. que Cerularius reprochoit ſans raiſon aux Latins de ne porter aucun reſpect aux Reliques des Saints, ni à leurs Images; puis qu'à Rome on avoit tant de veneration pour les corps des ſaints Apôtres, & que les

François, comme le remarque Pierre d'Antioche, qui se trouvoient en Orient, entroient avec respect dans les Eglises & y honoroient les Images.

La troisiéme observation regarde une lettre de Leon IX. où ce Pape reproche à Michel Cerularius, que l'Eglise de Constantinople avoit eu des Evêques Eunuques, & que l'on disoit même qu'une femme avoit tenu ce Siege : d'où le P. Mabillon conclut, ainsi que d'autres l'ont déja fait, que la fable de la Papesse Jeanne n'étoit pas encore inventée alors, bien loin que cela ait jamais été veritable : puis qu'il n'y a point d'apparence, que le Pape eût fait un tel reproche au Patriarche de Constantinople, si effectivement il y avoit eu une femme qui eût occupé le saint Siege ; ou au moins si l'on eût dit pour lors que jamais cela eut été. Ce Pere ajoute encore quelques autres preuves pour refuter cette fable, qu'il pretend n'avoir été inventée qu'au treiziéme siecle.

Le second & le principal point d'histoire qui est traitté dans cette

Preface, eſt l'affaire de Berenger, que le Pere Mabillon examine fort au long, & ſurquoi il a recouvré quelques pieces qui n'avoient pas encore paru. Berenger nâquit à Tours au commencement du onziéme ſiécle. Il fut envoyé à Chartres, où il fit ſes études ſous l'Evêque Fulbert: mais il profita mal des enſeignemens d'un ſi grand homme. Car étant retourné à Tours, & y étant fait Maître des écoles de ſaint Martin fort celebres alors, il ne fut pas long-tems ſans y jetter dés ſemences de la mauvaiſe doctrine qui fit dans la ſuite tant de bruit. Il fut cependant pourvû d'un Archidiaconé dans l'Egliſe d'Angers; ce qui ne l'empêcha pas de continuër ſes leçons à S. Martin, où l'on croit qu'il eut pour diſciple Euſebe depuis Evêque d'Angers, que l'on a accuſé d'avoir eu les mêmes ſentimens que ſon maître. Cet Euſebe s'appelloit auſſi Bruno: & c'eſt ce qui a donné lieu à quelques uns de le confondre avec S. Bruno Chanoine de Reims, & enſuite Inſtituteur des Chartreux, que quelques-uns ont cru mal à propos

avoir été diſciple de Berenger.

Lanfranc Prieur du Bec en Normandie établit en cette Abbaye une Academie qui diminua beaucoup le nombre des diſciples de Berenger. Celui-ci, pour faire éclater ſon nom, commença alors à dogmatiſer ſur le baptême des enfans, ſur le mariage; & il ſe déclara en particulier pour Jean Scot ſur l'Euchariſtie, contre le ſentiment de Paſchaſe Radbert. Lanfranc témoigna de l'horreur de ces nouveautez; ce qui donna occaſion à Berenger de lui écrire ſur ce ſujet: & ces lettres ayant été ouvertes, on ſoupçonna Lanfranc d'entrer dans ces ſentimens. Cela alla ſi avant qu'il fut accuſé à Rome, où il alla, & ſe diſculpa entierement dans un Concile, en preſence du Pape Leon IX. Ce Concile fut tenu en 1050. Lanfranc y fit ſa profeſſion de foy, & fut reconnu pour très-Orthodoxe, les lettres de Berenger y furent condamnées, & l'auteur excommunié. On indiqua cependant un Concile à Verceil, avec ordre à Berenger de s'y trouver, ce qu'il ne

fit pas. Il fut là derechef condamné, & les livres de Jean Scot y furent jettez au feu. Le Pere Mabillon prouve que ce Concile fut tenu en 1050. aussi-bien que l'assemblée de Brione & le Concile de Paris, que l'on rapporte ordinairement à l'an 1053.

Berenger voïant que ses affaires ne tournoient pas bien en Italie, chercha de la protection en France, & il se retira en Normandie, où il fut bien reçû par Ansfroy alors Abbé de Preaux. Mais Ansfroy s'étant apperçû que Berenger vouloit le seduire, il le chassa comme un *perfide & un blasphemateur.* Celui-ci fut donc obligé de chercher un autre azile, & il espera le trouver auprès de Guillaume Duc de Normandie, qu'on a appellé depuis le Conquerant. Ce jeune Prince, que Berenger, s'étoit faussement flatté de tromper, avoit beaucoup d'attachement à la foy Catholique; & pour ne se point engager mal-à-propos, il fit tenir une assemblée à Briône: Berenger y fut reconnu pour ce qu'il étoit; on l'obligea méme

de se retracter, & de promettre qu'il ne dogmatiseroit plus. Il promit tout & ne tint rien : car s'étant retiré à Chartres, il recommença à publier ses erreurs, & eut même l'impudence d'écrire au Pape Leon des lettres fort injurieuses. Henri premier, qui regnoit alors en France craignit les suites de cette affaire ; & pour les prevenir il indiqua un Concile à Paris. Deoduin Evêque de Liege écrivit à ce Prince pour le congratuler de son zele ; & dans sa lettre il joint nettement Eusebe d'Angers avec Berenger. Celui-cy n'osa se trouver au Concile : ses erreurs y furent condamnées, & il y fut resolu qu'on poursuivroit par tout l'Auteur & les fauteurs de cette hérésie. Cela les étonna tellement qu'ils se dissiperent, & le Roy cependant fit saisir les revenus de Berenger.

En 1055. Le Pape Victor qui avoit succedé à Leon IX. tint un Concile à Florence, où il confirma tout ce qui avoit été fait par son predecesseur : & quelque tems après les Legats Gerard Cardinal, & Hil-

debrand, qui fut enſuite Gregoire VII. en aſſemblerent un autre à Tours. Berenger s'y trouva, & fut obligé d'abjurer ſes erreurs. La même année Maurice Archevêque de Roüen tint un Concile en ſa Province, où l'on croit que fut faite cette belle formule de foy touchant l'Euchariſtie contre Berenger, que le P. Mabillon rapporte: Gervais Archevêque de Reims en fit auſſi une au lit de la mort, comme ſaint Bruno & pluſieurs autres grands hommes de ces tems-là.

En 1059. Nicolas II. celebra un Concile à Rome de 113. Evêques, où Berenger fit ſa profeſſion de foy telle qu'on voulut; ce qui donna tant de joye au Pape qu'il en écrivit par tout. Mais cette joye fut bien courte: car l'Héréſiarque ne fut pas plûtôt hors du Concile, qu'il deſavoüa tout ce qu'il y avoit fait. Alexandre II. qui ſucceda à Nicolas en 1061. tâcha inutilement de le ramener à ſon devoir. Berenger fut encore condamné l'année ſuivante à Angers, ou quelques Evêques s'étoient aſſemblez pour la Dedicace

de l'Eglise du Monastere de S. Sauveur ; comme on l'apprend d'une lettre d'Eusebe Evêque de cette ville. Le Prelat déclare positivement qu'ayant fait clairement sa profession de foy sur cette affaire, il ne vouloit plus s'en mêler, & il ne s'en mêla plus en effet. Cette lettre d'Eusebe est la principale piece que l'on ait pour justifier sa foy.

Gregoire VII. succeda à Alexandre II. en 1073. & deux ans après, Gerard son Legat en France celebra un Concile à Poitiers, où Berenger pensa être tué, tant on étoit irrité contre lui. Il se trouva depuis à Rome à deux Conciles en 1078. & 1079. où ayant fait sa profession de foy de la maniere qu'on lui avoit prescrit, le Pape lui donna des lettres de recommandation, avec menace d'excommunier tous ceux qui le traitteroient d'hérétique. Mais à peine fut-il de retour en France, qu'il soutint de nouveau ses erreurs, comme on le voit par ses propres écrits que le P. Mabillon a trouvez dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Gembloux. On l'obligea donc

encore de rendre compte de sa foy dans un Concile tenu à Bourdeaux en 1080. & depuis ce tems-là il n'est plus fait mention de lui, sinon qu'en 1095. on confirma au Concile de Plaisance la condamnation de ses erreurs.

Le P. Mabillon ayant rapporté tant de condamnations faites des erreurs de Berenger, & tant de professions de foy que l'on a exigées de lui ; examine ce qui peut avoir porté les Papes & les Evêques à le traitter avec tant d'indulgence, après tant de rechutes. Ce qui surprend c'est que dans ce tems-là même on faisoit des executions sanglantes contre les autres hérétiques, jusqu'à en bruler plusieurs sous le nom de Manichéens. Le P. Mabillon apporte pour raison de cette douceur envers Berenger le peu de difference qu'il y avoit en apparence entre le sentiment des Catholiques & celui de cet Hérésiarque. Car il protestoit toûjours qu'il reconnoissoit la presence réelle, & il admettoit une conversion du pain & du vin au Corps & au Sang de nôtre

Seigneur, qu'il pretendoit être faite par *aſſomption* & non par *conſomption.* Il enveloppoit au reſte tellement ce qu'il diſoit, que l'on avoit de la peine à lui faire faire une profeſſion de foy, qu'il ne pût éluder dans la ſuite. Il n'y avoit que la *Tranſubſtantiation* dont il ne vouloit pas entendre parler, parcequ'elle ôtoit lieu à tout ſubterfuge. Auſſi ne put-il jamais pardonner à ceux qui l'obligerent à reconnoître la Tranſubſtantiation en termes clairs & exprès ; quoiqu'il avoüât qu'elle étoit reçûë de l'Egliſe. Le P. Mabillon remarque que ceux-là ſe ſont trompez lourdement qui ont cru que la Tranſubſtantiation avoit été inventée au Concile de Latran ſous Innocent III. & il rapporte à ce ſujet de beaux endroits des Auteurs plus anciens, qui en avoient parlé comme d'un dogme reçû de tout tems dans l'Egliſe Catholique. Il remarque auſſi que l'héréſie de Berenger a fait très-peu de progrès de ſon tems, & qu'il n'a pas eu de Sectateurs.

Il parle enſuite des Auteurs qui ont defendu l'Egliſe contre cet Hé-

résiarque. Les principaux sont Hugues Evêque de Langres ; Lanfranc Prieur du Bec, puis Abbé de saint Etienne de Caën, & enfin Archevêque de Cantorbye ; Guitmond Evêque d'Averse ; Durand Abbé de Troarn ; Alberic Moine du Mont-Cassin ; Alger, & d'autres qui ont tous fait profession de la Regle de S Benoît. Il finit par la penitence de Berenger, que l'on prouve par les loüanges que les auteurs de son tems lui ont données, même après sa mort.

Il y a deux articles dans cette Preface touchant Gregoire VII. Dans le premier ce Pape est loüé pour la fermeté avec laquelle il a combattu la simonie & le concubinage des Prêtres. Le P. Mabillon fait remarquer que l'on doit rapporter au malheur de cems-là, la maniere dont Gregoire VII. a traité l'Empereur Henri IV. qui s'étoit attiré cela, dit-il, en élevant un Antipape, & en formant un schisme dans l'Eglise. Ce Prince étoit aussi trompé par les Clercs Simoniaques & concubinaires, qui étoient

bien aises de profiter de ces troubles pour demeurer impunément dans le crime, & qui avoient l'addresse de faire retomber sur l'Empereur tout ce que le Pape faisoit contre eux. Dans le second article le P. Mabillon fait voir clairement que c'est à tort que l'on a accusé Gregoire VII. d'avoir favorisé Berenger ; & que les reproches qui lui ont été faits à ce sujet, ne venoient que de la mauvaise volonté de Bennon & des autres schismatiques contre ce Pape, qui vouloient par là le rendre odieux.

Le P. Mabillon passe ensuite aux choses qui regardent l'état Monastique ; & il remarque que l'ordre Monastique commença dans ce siecle à se diviser en plusieurs branches sous la Regle de S. Benoît : n'ayant toûjours fait jusque-là que comme un seul corps. Il se forma alors en Italie deux Congregations celebres, dont la premiere fut celle des Camaldules, que S. Romuald établit vers l'an 1023. Ils prirent l'habit blanc. Il y en a toûjours eu de deux sortes : les uns appellez *Cenobites*,

qui vivent en commun; & les autres *Hermites*, qui ont leurs Cellules ſeparées. Ceux-cy ſe ſont conſervez juſqu'à nos jours dans une grande obſervance, ſans qu'il ait été beſoin de les reformer, comme on a fait les premiers. Le P. Mabillon remarque à ce ſujet combien l'éloignement du monde eſt utile aux Religieux pour les conſerver dans la pureté de leur Inſtitut. Pierre Damien établit vers le même tems la Congregation de Fontavelaine, qui a été unie depuis au Camaldules.

La ſeconde Congregation établie en Italie au onziéme ſiecle dont nous parlons, eſt celle de Valombreuſe, fondée par S. Jean Gualber Florentin, qui a été fort celebre par ſon zele contre les Simoniaques. Ses Religieux furent d'abord habillez de couleur griſe; mais depuis quelque tems ils ont pris le noir, & poſſedent encore beaucoup de Monaſteres en Italie. Eſtienne Gentilhomme d'Auvergne jetta au même ſiecle dans le Limoſin, les fondemens de l'Ordre de Grammont, qui ſubſiſte encore aujourd'huy. Le Pere

Mabillon fait voir que cet ordre a été établi ſous la Regle de S. Benoît, & rapporte à ce ſujet une Epître de Gregoire VII. S. Bruno fonda celuy des Chartreux en 1084. Ce Saint avoit été Chanoine & Ecolatre de Reims : les troubles arrivez en cette Egliſe par la mauvaiſe conduite de l'Archevêque Manaſſes premier du nom, donnerent occaſion à ſa retraite. Cet Ordre fut d'abord fondé ſur la Regle de S. Benoît ; & les Chartreux conſiderent toûjours ce Saint comme leur premier Patriarche.

Dans le même ſiecle on commença à recevoir dans les Monaſteres des Freres Convers ou Lays, diſtinguez des Religieux de Chœur. Il ſemble qu'ils ayent commencé dans l'Ordre de Valombreuſe. Les Ordres d'Hirſauge, de Citeaux, & les Chartreux en reçûrent ; & enfin ils ſont devenus communs dans tous les Ordres. On leur abandonna dans l'ordre de Grammont tout le ſoin du temporel : ce qui les ayant trop élevez, ils cauſerent de grands troubles. Le P. Mabillon fait voir que

ces Freres ont toûjours été considerez dans l'Ordre Monastique & dans l'Eglise, comme de veritables Religieux; dont la profession n'engageoit pas moins que celle des Religieux Clercs: ce qui est appuïé sur l'autorité du Pape Eugene III. dans un Concile general tenu à Reims. Ils ont eu dans quelques endroits part aux élections des Abbez; quoy qu'ils ayent toûjours été separez des autres dans l'Eglise & dans le refectoire. Les Oblats, ou Donnez sont aussi de ce tems-là: ils étoient dans les Monasteres destinez aux emplois les plus vils, comme ils le sont encore à present.

Le P. Mabillon finit sa Preface par plusieurs autres pratiques de moindre consequence, qui ont commencé en ce siecle. Telle fut la coutume des Papes de changer de nom à leur exaltation: ce qui n'avoit été pratiqué que par un petit nombre dans les siecles precedens. On abolit aussi entierement en ce siecle la dignité des Chorevesques. On ordonna dans un Concile tenu à Compostelle que les Evêques &

les Prêtres celebreroient tous les jours la Messe : ce qui ne fut pas neanmoins introduit chez les Chartreux, ni dans l'Ordre de Cisteaux, où les Messes privées étoient fort rares. On commença de dire l'Office de Nôtre Dame le samedy, & de jeuner par devotion le mesme jour. Dans la Congregation de Fontavelaine on établit des Messes votives pour tous les jours feriaux, n'y en ayant de propres que pour les Festes & Dimanches. On donnoit encore pour lors l'extreme-onction avant le saint Viatique, & celuy-cy se donnoit sous les deux especes. On commençoit neanmoins d'introduire au regard des Laïques la communion sous une seule espece, au moins hors de la Messe : ce qui paroît avoir commencé à Jerusalem, à cause du grand nombre des pelerins qui y arrivoient à toute heure. Des Laïques en ces tems-là se voyant à l'extremité se faisoient revêtir de l'habit religieux : plusieurs même vivoient reclus dans les Monasteres. On vit aussi alors plusieurs femmes, & mêmes des fem-

mes

mes de qualité, mener ce genre de vie dans de petites cellules, qu'elles s'étoient fait bâtir auprès des Eglises, & hors de l'enclos des Monasteres.

ARTICLE XXIV.

TRACTATUS DE Commutationibus Beneficiorum &c. C'est-à-dire, *Traité des permutations, des Benefices par Jean Chokier, Jurisconsulte, Chanoine & Vicaire General de l'Eglise Cathedrale de Liege, avec un Traité des Coadjutoreries des Benefices & offices seculiers, par Nicolas Remocamp, Jurisconsulte de Liege &c.* A Rome chez François Antoine Gallere 1700. *in fol.*

LEs exemplaires de ce Traité des permutations commençant à devenir rares, on a jugé à propos de le réimprimer de nouveau à Rome, ce qui n'est pas une petite marque de l'estime qu'on y fait de cet Ouvrage.

Il est divisé en trois parties. Dans

la premiere on y parle des perſonnes dont l'autorité doit intervenir dans les permutations, de celles qui doivent y être appellées, & de celles enfin qui peuvent permuter. Dans la ſeconde partie on examine quels ſont les Benefices que l'on peut permuter, pour quel ſujet on peut faire ces permutations, & ce qu'il faut obſerver quand l'on permute. Dans la troiſiéme partie on traite des empêchemens des permutations. Voici ce qu'il y a de plus conſiderable dans la premiere partie.

Les perſonnes dont l'autorité doit intervenir dans les permutations ſont le Pape, ou les ordinaires. Si on permutoit de ſa propre autorité, la permutation ſeroit nulle ; mais on n'encourreroit pas, ſelon quelques-uns, par le ſeul fait, la privation des benefices permutez ch. 2. n. 4.

Par les ordinaires on entend l'Evêque & tous les autres Prelats, qui ont droit de conferer des benefices, d'y inſtituer ou d'en priver, comme ſont les Abbez & autres ſuperieurs, qui ont par coûtume ou par privi-

lege jurisdiction Episcopale, & qui ne sont soumis immediatement à aucun Evêque 16. n. 6.

Quand la collation ou la confirmation du Benefice qu'on veut permuter n'appartiendroit point à l'Evêque du Diocese, il est neanmoins necessaire que son autorité y intervienne, quand bien même l'autorité de ceux qui ont droit de pourvoir audit Benefice y seroit déja intervenuë, à moins que le Pape ou la coutume ne leur ayent donné le pouvoir de faire ces sortes de permutations sans l'autorité de l'Evêque Diocesain 16. n. 7. item chap. 12.

Il est à remarquer que les permutations en France peuvent se faire entre les mains du Collateur, quoy qu'inferieur à l'Evêque, Confer. de Condom, tom. 2. conf. 2. sect. 3.

L'Evêque ne doit point se méler des permutations des Eglises qui ne dépendent que du souverain Pontife, quand même elles seroient scituées dans son Diocese. Il n'y a que le Pape, ou son Legat qui doive intervenir dans ces sortes de permutations 16. n. 11.

Quoyque la permutation dise 2. choses, 1. la renonciation au Benefice qu'on permute. 2. Une nouvelle collation du même benefice; tout cela n'empêche pas que les Evêques ne les puissent recevoir dans les mois mêmes reservez au Pape. ch.3.

Dans les permutations qui se font entre les mains de l'Ordinaire, il n'est pas besoin de garder la regle, *de infirmis*; mais quand elles se font devant le Pape, il faut la garder. ch.4. Nôtre Auteur dit dans ce même chapitre, que la resignation qui se fait entre les mains de l'Evêque, d'un Benefice qu'on veut permuter, doit être pure & simple, & qu'il ne faut point nommer la personne à qui on prétend que ce Benefice soit donné par permutation, autrement la resignation de la permutation seroit simoniaque. Mais comment accorder cela avec l'obligation qu'a l'Evêque de donner ce benefice au compermutant, avec la Clementine *de rerum permutationibus*, où le Pape Clement V. ordonne que si l'Evêque donnoit le Benefice à un autre qu'au

compermutant la collation ſeroit nulle, avec ce que l'Auteur luy-même enſeigne dans pluſieurs endroits de ſon traité, par exemple au ch. 2. de la premiere partie, n.13. où il dit que la ratification de l'Evêque ſuffit pour faire ſubſiſter la permutation que deux perſonnes auroient faite de leurs Benefices, & au ch. 8. n. 8. de la même partie, où il diſtingue une reſignation pour cauſe de permutation, d'une reſignation libre & ſimple, & au ch. 32. de la troiſiéme partie où il dit clairement & plus d'une fois, que la reſignation qui intervient dans la permutation eſt conditionnelle. Le grand Vicaire de l'Evêque, non plus que ſon Official ne peuvent point admettre les permutations, à moins qu'ils n'ayent une permiſſion ſpeciale de l'Evêque pour cela ch.7. n.2.

Les Abbez exempts peuvent expedier la permutation des benefices qui dependent de leur collation, parce qu'ils ont une juriſdiction comme Epiſcopale. Mais les Abbez non exempts ne le peuvent pas, ſi

une coutume legitimement prescrite ne les autorise. ch. 15.

Il est necessaire dans la permutation d'avoir le consentement des patrons soit Ecclesiastiques, soit laïques ; autrement on casseroit ces permutations sur la plainte que feroient les Patrons de ce qu'on les a faites sans leur agrément ch. 19. Si ceux qui ont quelque interêt aux benefices qu'on veut permuter, ayant été appellez refusent opiniâtrement de comparoître, la permutation subsistera, pourveu qu'elle se fasse pour la necessité, ou pour l'utilité de l'Eglise, parce qu'en ce cas quand on a été legitimement cité, la contumace se prend pour la presence & le consentement. Mais si la permutation ne se fait que pour l'utilité ou la necessité des compermutans, l'absence de ceux qui ont été citez passe pour une opposition qu'ils font à la permutation. Ibidem.

Quand la permutation se fait en Cour de Rome, nôtre Auteur pretend qu'il n'est point necessaire que le Patron laïque y consente, s'il est constant que le Pape a eu intention

de déroger au droit du Patron. Mais cela ne paroît pas avoir lieu en France, à en juger par ce que dit Fevret livre 2. de l'abus chap. 4.

Si la permutation ſe fait pour l'utilité ou pour la neceſſité de l'Egliſe, il ſuffit d'avoir le conſentement de la plus grande partie de ceux qui doivent être appellez ; que ſi elle ne ſe fait que pour la commodité des compermutans, il faut avoir le conſentement de chacun en particulier ſans exception. chap. 23.

Les Evêques ne peuvent point permuter leurs Evêchez ſans la permiſſion & l'autorité du Pape. Mais pour les Abbez ils peuvent permuter leurs Abbaïes entre les mains du Legat du Pape. chap. 26.

Quand un compermutant n'a point l'âge requis pour le benefice qu'il obtient par la voïe de la permutation, cette permutation eſt nulle. ch. 28.

Celui à qui on a reſigné un Canonicat, & qui n'a point l'âge requis par les canons pour poſſeder ce benefice, ne peut point le garder ; à moins que dans la reſignatiō on n'ait

fait mention de ce defaut d'âge; on lui permet seulement de resigner dans six mois, mais sans se retenir de pension. L'Evêque ne peut point donner dispense d'âge. Ibid.

La permutation faite avec un homme qui n'a point la capacité requise pour le benefice qu'il reçoit, ou qui est irregulier, excommunié, ou suspens, ne subsiste point chap. 31. & 33.

Enfin, dit nôtre Auteur, on doit regarder comme des impies & des sacrileges, ceux qui laissant des personnes distinguées par leur probité, & par leur capacité donnent les benefices qui dependent d'eux à leurs parens & à leurs amis, quoique ce soient des gens sans science, & souvent sans pieté & sans Religion. ch. 31.

Seconde partie. Quels sont les benefices que l'on peut permuter &c.

Ce que les Canonistes appellent prestimonie peut se permuter contre un benefice, pourveu que ces sortes de prestimonies par la suite

du tems ayent comme changé de nature, & soient reputez benefices. ch. 6.

Les commandes perpetuelles ne different aujourd'hui en rien des autres benefices, ainsi on peut les permuter même entre les mains de l'ordinaire: chap. 7.

On peut permuter les benefices qu'on appelle manuels, mais la permutation ne change point la nature de ces benefices, & n'empêche point que les superieurs ne puissent les ôter quand il leur plaira: à ceux qui s'en trouvent pourvûs. Il faut cependant avoir soin que dans la permutation on fasse mention de la nature de ces benefices, & que l'on marque expressément qu'ils sont manuels comme la Rote l'a decidé, chap. 8.

Les benefices Electifs peuvent se permuter, pourvû neanmoins que l'on ait le cõsentement des Electeurs chap. 10. l'Auteur ajoute que quand la permutation se fait en faveur des compermutans, il suffit d'avoir la plus grande partie des Electeurs; mais quand elle se fait en faveur de

l'Eglise, il faut que chaque Electeur y consente. Il paroît y avoir icy une transposition qui sera arrivée par la faute de l'imprimeur, car l'auteur dit positivement le contraire au ch. 23. de la premiere partie, & il ne seroit pas raisonnable de favoriser plus un permutant quand il ne permute que pour sa commodité particuliere, que quand il le fait pour le bien de l'Eglise.

On ne peut ni resigner ni permuter les benefices qu'on appelle patrimoniaux, c'est-à-dire qui doivent être conferez à des personnes d'une telle famille, d'une telle ville, d'un tel lieu d'une telle paroisse. ch. 12.

Celui qui a deux benefices incompatibles, avec obligation d'en quitter un dans un certain tems, ne peut pas permuter avec un autre le benefice qu'il est obligé de quitter; comme Rebuffe l'enseigne, & comme la Rote l'a decidé. ch. 15.

Un beneficier qui possede avec dispense deux benefices incompatibles, ne peut pas les permuter tous deux contre un autre beneficier qui n'auroit pas une semblable dispen-

ſe, & s'il le faiſoit la permutation ſeroit nulle, parceque la diſpenſe eſt perſonnelle & ne paſſe pas d'une perſonne à une autre. chap.17.

Une penſion accordée à un clerc à titre de benefice, peut ſe permuter contre un benefice, mais non pas une penſion ſimple, telle qu'on a coûtume d'en accorder à un reſignant. chap. 18.

On peut ſans ſimonie dans une permutation ſtipuler que le compermutant gardera les conditions qui ſont attachées tacitement à la reſignation, par exemple je permute mon benefice contre le vôtre, à condition que vous porterez toutes les charges attachées audit benefice. La raiſon eſt que ces ſortes de pactes n'impoſent aucune nouvelle obligation, mais ſeulement qu'ils expliquent celles qui ſont attachées à la choſe même. ch. 19.

C'eſt ſimonie de dire dans une permutation, je vous donne mon benefice à condition, que vous cederés le vôtre à mon neveu. chapitre premier. L'Evêque ne peut point admettre ces ſortes de permutations

non plus que celles qu'on appelle triangulaires *v. c. dabo tibi meum beneficium, tu dabis Petro tuum, Petrus ſuum mihi* ch. 25.

On ne peut pas ſans ſimonie convenir avec ſon compermutant, qu'il rembourſera les frais qu'on aura été obligé de faire pour un benefice qui étoit litigieux & que l'on permute contre le ſien chap. 22.

Quand à cauſe de l'inégalité des revenus & d'autres bonnes raiſons on ſe reſerve avec la permiſſion des ſuperieurs une penſion ſur le benefice que l'on permute, on ne peut pas ſans ſimonie convenir avec ſon compermutant, qu'il racheptera ladite penſion ch. 23.

Il n'y a ni ſimonie, ni peché, à inviter quelqu'un à permuter ſon benefice, & à ſe donner mutuellement parole qu'on travaillera à faire réüſſir la permutation, pourveu que les ſuperieurs l'ayent pour agreable. chap. 27.

La Rote a decidé que la clauſe *ſalvo beneplacito ſedis Apoſtolicæ*, ne purge pas la ſimonie qui ſe trouve dans une permutation, à cauſe des

conditions que l'on y mêle, si elle se fait devant l'ordinaire & que l'on n'obtienne pas efficacement l'agrément du saint Pere. Ibidem.

Troisiéme Partie. Des choses qui peuvent empêcher les permutations.

Quand les revenus des Benefices que l'on permute sont fort inégaux, les compermutans ne peuvent point de leur autorité particuliere suppléer à ce défaut, soit par une somme d'argent, soit par la reserve d'une partie des fruits, cela seroit Simoniaque; l'Evêque neanmoins pourroit pour de justes raisons constituer une pension que l'un des compermutans payeroit à l'autre, tandis qu'il seroit possesseur du Benefice acquis par cette permutation. chapitre 2.

Si l'un des deux compermutans avoit trompé l'autre, disant par exemple que son Benefice est d'un plus grand revenu qu'il n'est en effet, celuy qui auroit été trompé pourroit faire cesser la permutation chap. 4.

Quoyque les Mineurs soient regardez comme majeurs en fait de Benefices, si neanmoins il se trouvoit qu'un mineur eût été trompé en permutant, il pourroit se faire rétablir en son premier état.

La permutation d'un Benefice litigieux est nulle, à moins qu'elle ne se fasse avec la personne qui est en litige, ou avec l'agrément du Pape, qui auroit connoissance du procès, ou que l'on ne disputât que du possessoire, ou que dans la renonciation audit benefice en faveur du compermutant, on ne fit mention du procès qui rend le benefice litigieux.

Quand la permutation se trouve nulle pour quelque empêchement qui est survenu, on demande si les compermutans peuvent rentrer dans leurs premiers benefices de leur propre autorité? quelques-uns prétendent que quand il n'y a point eu de la faute des compermutans, ou qu'ils n'ont point eu connoissance de l'empêchement en question. Ils peuvent sans autre mystere rentrer dans leurs premiers benefices,

mais nôtre Auteur prétend que le ſentiment le plus probable & le plus ſeur, eſt qu'il faut pour cela ou une nouvelle collation, ou du moins une declaration de ſuperieur, qui ayant declaré la permutation nulle permette à un chacun de retourner à ſon premier benefice. chap. 9.

La conſtitution de Pie V. contre la confidence a auſſi-bien lieu dans les permutations, que dans les reſignations. ch. 16. Dès que le Pape a admis la permutation de deux benefices, les compermutans ont incontinent ce qu'on appelle *jus in re*; & ſi l'un des compermutans venoit à mourir avant que de prendre poſſeſſion, le benefice qui lui étoit acquis en vertu de la permutation, ſeroit vacant *per obitum*. ch. 17.

Un laïque peut-être conſtitué Procureur à l'effet d'une permutation; comme la Rote l'a decidé plus d'une fois, ch. 27. mais il faut remarquer qu'une procuration générale ne ſuffit point pour permuter au nom d'un autre, mais qu'il en faut une ſpeciale. ch. 23.

Quand on permute un benefice

qui a servi de titre lors qu'on a été promû aux ordres sacrez, il faut en faire mention dans l'acte de la permutation. ch.23.

Celui qui ayant permuté son canonicat contre une Cure ne peut obtenir son visa de l'Evêque, à cause qu'il n'a point été trouvé capable dans l'examen qu'il lui a fallu subir, ne peut plus, dit Chokier, rentrer dans son canonicat, ainsi il perd l'un & l'autre benefice. Cette décision ne plaira point à tout le monde & elle ne paroît point s'acorder assez avec ce que nôtre Auteur a dit dans plusieurs endroits, que la resignation *causâ permutationis* est conditionnelle.

Il n'est point permis de recevoir un benefice avec dessein de le permuter, tant parceque cela est contraire à la Bulle de Paul IV. *inter cæteras*, 33. que parceque l'on ne manque point à Rome de faire jurer ceux qui demandent un benefice, qu'ils ne le reçoivent point avec dessein de le quitter. Ainsi il ne paroît pas sûr de suivre le sentiment de Navarre *de Clerico non residente*,

consil. 16. où il dit qu'il est permis de recevoir un benefice avec intention de le resigner, en se conservant une pension raisonnable, ou de le permuter contre quelque autre benefice, avec l'agrément des Superieurs. ch. 39.

C'est une simonie de nommer quelqu'un à un benefice avec obligation de soûtenir en justice que le droit de presentation appartient au Patron, mais il n'y a point de simonie à dire à celui qui est nommé, que si on lui fait un procès sur sa nomination, il defendra son propre droit s'il veut, ou qu'il renoncera à la nomination chap. 40. la raison est que cette condition est attachée tacitement à toutes sortes de nominations.

Traité des Coadjutoreries.

Ce traité est divisé en 17. Chapitres. Voici ce qu'ils contiennent de plus considerable.

1°. On y definit la coadjutorerie en general, une grace par laquelle le Prince Ecclesiastique ou seculier

ou autre ayant pouvoir par le droit ou par la coutume, députe pour de justes raisons, qui tendent au bien de l'Eglise ou de la Republique, une personne pour en aider une autre dans ses fonctions, soit que cette personne ne soit plus propre à les remplir, soit seulement pour lui faire plaisir.

2. En parlant de l'origine des Coadjutoreries, on dit qu'il ne faut pas douter qu'elles n'ayent été introduites à cause de l'incapacité des Princes & des Evêques, & pour le salut des fideles & le bien des peuples; que Gregoire IX. a ordonné que l'on pourroit donner des Coadjuteurs aux Evêques, aux Archidiacres, & à ceux qui gouvernent les Eglises, quand par la lepre, la paralysie ou quelque autre maladie, ils seroient devenus entierement incapables de faire leurs fonctions, leur laissant neanmoins leurs revenus la vie durant, à la reserve de ce qui seroit necessaire pour l'entretien du Coadjuteur. Qu'il n'est pas aisé de trouver l'origine des Coadjutoreries perpetuelles, avec droit de suc-

ceder, jusque là que le Canoniste Gonzales prétend que cela ne se trouve nulle part dans le droit commun,& que ces sortes de Coadjutoreries n'ont été introduites que par le style,comme parlent les Canonistes *adinventas esse stylo.* Si cela est, il faut que ce stile soit bien ancien, puisque nous apprenons de Ruffin dans son histoire Ecclesiastique,qu'Athanase cassé de vieillesse se choisit un Coadjuteur avec droit de luy succeder. Eusebe nous dit la méme chose de l'Evêque Narcisse, & tout le monde sçait que S. Augustin fut donné de la même maniere pour Coadjuteur à l'Evêque Valere. Il y a même quelque chose dans le Canon *petisti*, cause septiéme, question premiere, d'où l'on pourroit conclure que le Pape Zacharie permit à l'Evêque de Mayence, quand son grand âge & ses infirmitez ne luy permettoient plus de faire ses fonctions, de prendre un Coadjuteur;& s'il le trouvoit propre,de le designer pour luy succeder, mais parceque le Concile de Nicée & celuy d'Antioche ont défendu aux Evêques

de se choisir des Successeurs, il ne faut pas tirer à consequence les faits singuliers dont l'on vient de parler: veu particulierement que le Concile de Trente sess. 25. ch.7. *de reformatione*, defend expressément ces sortes de Coadjutoreries avec droit de succeder, à la reserve de celles que le S. Pere jugeroit à propos d'accorder pour de grandes raisons aux Eglises Cathedrales & aux Monasteres.

3. On y divise les Coadjutoreries en Ecclesiastiques & en seculieres, les Ecclesiastiques en spirituelles & en temporelles, les Coadjutoreries spirituelles regardent les fonctions des Prelats; les temporelles regardent l'administration des revenus. On ajoute qu'en Allemagne les grands Prelats ont coûtume de prendre quatre sortes de personnes pour les aider, qui sont comme quatre Coadjuteurs. Le premier est un Evêque suffragant pour exercer ce qu'on appelle *Pontificalia*, c'est-à-dire pour consacrer le saint Chrême & les Autels, pour conferer les ordres, & pour exercer ce qui re-

garde la jurisdiction. Le second est un Official, qui a soin de la jurisdiction qu'on appelle contentieuse. Le troisiéme un grand Vicaire, qui exerce la jurisdiction qu'on appelle volontaire & gratieuse, & le 4. un Chancelier pour avoir soin du temporel.

4. On examine à quels Beneficiers on peut donner des Coadjuteurs, & on conclud que l'on n'en peut donner, qu'à ceux qui ont charge d'ames ou jurisdiction, quelle qu'elle soit. On y traitte de subreptices & de nulles les Coadjutoreries qu'on obtient quelquefois sur de faux exposez, pour des Benefices simples & qui n'obligent qu'à reciter l'Office divin.

5. On demande si l'on peut donner un Coadjuteur au Pape, & on répond 1. qu'il ne peut pas s'en choisir un. 2. Qu'il n'est pas expedient de luy en donner. Troisiémement que S. Pierre ayant nommé S. Clement pour être son Successeur, ce saint homme renonça à cette nomination, de peur que cette maniere de se nommer des Successeurs n'eût de

fâcheuſes ſuites dans l'Egliſe.

6. On rapporte la Formule dont on ſe ſert quand on expedie en Cour de Rome les proviſions d'un Coadjuteur.

7. On explique les obligations des Coadjuteurs, leurs pouvoirs, leurs privileges, leur rang &c.

Enfin on marque de quelle maniere finiſſent les Coadjutoreries.

Il y a encore dans ce même Volume quelques déciſions de la Rote touchant les permutations, & les Coadjutoreries, avec quelques courtes remarques de Felix de Matha ſur le Concordat Germanique.

ARTICLE XXV.

LETTRE DE M. BLONDEL *à un de ſes amis par laquelle il l'informe de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le 26. Avril.*

ON vint en foule à l'Academie, comme c'eſt l'ordinaire. Monſieur le Duc d'Orleans s'y trouva &

plusieurs personnes de la premiere qualité. C'est une coûtume établie parmy ces Sçavans Academiciens, que ceux qui montent à quelque nouveau degré dans l'Academie, payent pour ainsi dire leur bien venuë, en donnant quelque chose de singulier à l'Assemblée publique immediatement suivante. Mr. Maraldi, qui d'Associé est monté au rang de Pensionnaire Astronome à la place de Mr. le Fevre, a envoyé de Rome, où il travaille à la reformation du Calendrier, l'observation qu'il a faite du nouveau Phénomene qui parut au ciel le 2. Mars 1702. Le fils de Mr. Cassini la lut à l'Academie, & voicy ce que j'en ay pû retenir.

Mr. Maraldi étant à Rome observa sur les 6. heures du soir en un endroit du ventre de la Baleine où il ne remarquoit point d'étoiles, une longue queuë de lumiere qui s'étendoit le long de l'Eridan. Sa longueur étoit de 30. degrez : sa largeur étoit d'un degré & un peu plus à son origine, & diminuoit toûjours jusqu'à son extremité. Elle suivoit

le mouvement des étoiles fixes. Le tems couvert empêcha Monsieur Maraldi de l'observer les jours suivans.

Un pareil Phénomene fut observé le 10. Mars 1668. par M. Cassini, qui étoit alors à Boulogne. Il le vit au même endroit du Ciel, de la même figure, de la même grandeur, marchant du même mouvement & avec la même vitesse : ce que Mr. l'Abbé Gallois insera dans le Journal des Sçavans du mois de Juin de la même année. On l'observa aussi dans ce tems là à Goa, à St. Salvador, sur les côtes voisines du Cap de Bonne-Esperance; & l'on ne trouva presque point de parallaxe. Mr. Cassini remarqua dès lors que plusieurs siecles avant Jesus-Christ, il en avoit paru un semblable, & dans toutes les mêmes circonstances.

Cette année, outre Mr. Maraldi, le sieur Manffredi à Boulogne, le sieur Maraldi Pere de Mr. Maraldi de l'Academie, à Perinaldo, & le P. Cassant Jesuite, à Madrid, ont obobservé le Phénomene en question. Cela fait conjecturer que c'est le même

même qui fut vû en 1668. par Mr. Caſſini, il y a 34. ans. Il ne faut pourtant pas conclurre que ſa revolution ſoit préciſément de 34. années: car il peut avoir été effacé pluſieurs fois par la clarté de la Lune, ou même par les rayons du Soleil: comme il arrive à Mercure, qu'on ne voit pas toutes les fois qu'il devroit ſe montrer.

Ariſtote livre premier des météores, ch. 6. fait mention d'un ſemblable Phénomene, qui parut près de la conſtellation d'Orion, lorſqu'Ariſtée ou Altée étoit Archonte d'Athenes. Diodore & Seneque en parlent, l'un ſous le nom de *ſentier lumineux*, & l'autre ſous le nom de *poutre ardente*. Le tems de l'obſervation eſt remarquable: car Ariſtée étoit Archonte, la quatriéme année de la centiéme Olympiade, époque célébre dans les Auteurs par l'inondation de deux villes de Peloponneſe, Heliſſe & Bure, & par la fameuſe bataille de Leuctres, qui ſe donna deux ans aprés, & qui ruina la puiſſance des Lacédémoniens.

Depuis cette époque juſqu'à

l'obſervation de Mr. Maraldi, il s'eſt écoulé 2040. ans, qui ſont 60. revolutions de 34. années; ce qui montre la regularité du mouvement de ce Phénomene: ſoit que ſa révolution ſoit de 34. ans entiers, ſoit qu'elle ſe faſſe un certain nombre de fois en 34. ans.

Il falloit même que dès ce tems-là cette regularité fût connuë de quelques Phyſiciens; puis qu'au rapport de Diodore, les Caldéens qui furent conſultez ſur les préſages de ce Phénomene, répondirent que bien loin de s'en étonner, ils s'étonneroient plutôt qu'il eût manqué de paroître: preuve certaine qu'ayant déja remarqué la regularité de cette revolution, ils ne regardoient point ce Phénomene comme un préſage de malheurs. En effet il n'en eſt point arrivé l'an 1668. Ainſi quand il en arrive, le Phénomene en eſt plutôt un caractere Chronologique, qu'il n'en eſt le ſigne ou la cauſe.

Comme on n'a encore vû que la queuë de cette Comete, on peut douter ſi c'en eſt une veritable, ou

si c'est un simple écoulement des rayons du Soleil : parce qu'en effet on a deja remarqué qu'ils peuvent produire quelque chose de semblable. Et ce qui pourroit le faire conjecturer en cette occasion, c'est que dans toutes les observations qu'on en a faites, on a toûjours trouvé le pole Austral du soleil situé de la même maniere, & que le mouvement propre de ce Phénomene avoit gardé la suite des Signes.

Mr. Cassini n'a rien décidé là-dessus, selon la sage coûtume de ces sçavans Academiciens, qui ne veulent point précipiter les systêmes, ni les assurer qu'après de longues experiences.

Mr. Carré qui a succedé à la place d'Associé de Mr. Maraldi, donna une dissertation sur la Refraction de la lumiere. Il dit que la cause en avoit été inconnuë jusqu'à ce siecle, & qu'on étoit encore en doute à present, si la lumiere avoit plus de facilité à passer d'un milieu *dense* dans un *rare*, que d'un milieu *rare* dans un *dense*.

M. Descartes a soutenu la premiere opinion, & en a conclu les regles qu'il a données de la Refraction. Mais Mr. de Fermat a tiré ces mêmes regles d'un autre principe, sçavoir, que Dieu agit toûjours par les voyes les plus simples ; & a combattu l'opinion de Mr. Descartes. Mr. Carré entreprit donc de la defendre & de la fortifier par de nouvelles raisons. Pour cela il établit d'abord que tout corps lumineux est un fluide qui a deux mouvemens ; l'un des parties sur leur centre, & l'autre en ligne droite : que ce fluide est environné de corps de toutes sortes de figures, mais sur tout d'une infinité de corps globuleux.

Il fit remarquer ensuite que la matiere qui sert à former le son, ne sert pas à former la lumiere ; puisque dans la machine pneumatique le son diminuë, & que la lumiere ne diminuë point. Il expliqua la vitesse avec laquelle la lumiere se communique par la contiguité des corps globuleux ; & il dit que cette communication depuis le soleil jusqu'à nôtre œil se fait en 10. ou 11. mi-

nutes , ce qui va à 50000. lieuës par secondes. Il établit encore que c'est la multitude des pores qui rend les corps transparens : qu'il faut considerer comme droite cette suite de boules qui forme le rayon lumineux , quoi qu'elles ne soient pas toutes rangées en ligne droite ; puis qu'un bâton courbé peut bien avoir un mouvement droit.

Il vint ensuite à la nature de la Refraction , qui est un detour du rayon de lumiere , en telle sorte qu'il s'approche de la perpendiculaire , lors qu'il passe dans un milieu plus dense , par exemple de l'air dans l'eau, & qu'il s'en éloigne quand il passe dans un milieu plus rare , comme de l'eau dans l'air. Après cela Mr. Carré prouva que l'air fait plus de resistance que l'eau, le verre, ou le cristal au passage de la lumiere : parce qu'il y a dans l'air un grand nombre de parties branchuës , dont le ressort est capable de resister fortement à la lumiere , sur tout lors qu'elles sont libres : au lieu que dans l'eau,dans le verre,ou dans le Cristal , il n'y en a que fort peu ;

encore ſont elles reſſerrées dans les pores, & par conſequent moins en état de reſiſter à proportion de la denſité des corps où elles ſe trouvent engagées.

Enſuite il infera, de ce qu'une balle trouvant plus de reſiſtance en paſſant de l'air dans l'eau, s'éloigne de la perpendiculaire, qu'il faut neceſſairement, que puiſqu'au contraire la lumiere s'en approche, elle en trouve beaucoup moins. Il conclut que dans les corps diaphanes la refraction eſt d'autant plus grande, qu'ils ſont plus denſes & plus compactes, ce qui fait la difference des refractions. Qu'il en eſt de même des liqueurs : que dans celles qui contienent le moins d'air, comme l'huile & l'eſprit de vin, dont il n'en ſort que très-peu dans la machine Pneumatique, la refraction eſt plus grande.

Il propoſa pluſieurs experiences qu'il avoit eu deſſein de faire, ſi le tems le lui avoit permis, pour examiner la difference des Refractions dans des Priſmes de differentes matieres plus ou moins denſes, & dans

differentes liqueurs. Il finit en démontrant à sa maniere les regles des Refractions dont nous avons parlé.

Monsieur de la Hire donna une explication des effets du ressort de l'air dans la poudre à Canon, par rapport au tonnerre. Il établit d'abord que si l'on suspendoit un ressort d'acier égal dans toutes ses parties, bandé par un fil qui approchât ses extremitez l'une de l'autre ; dès qu'on viendroit à couper ce fil, ces deux extremitez s'en retourneroient avec une force égale chacune de son côté : mais que si l'une de ces extremitez étoit applatie en forme de palette, elle iroit moins vîte que l'autre, à proportion de la resistance qu'elle trouveroit à son passage. Que si l'on suspendoit tout de même par des cordes un Canon chargé, il reculeroit en tirant, quoi qu'il fût beaucoup plus large du côté de la culasse ; parceque la poudre en se dilatant pousse avec une égale force le canon d'un côté & le boulet de l'autre : mais le canon trouve plus de résistance que le boulet, à cause que la culasse étant plus lar-

ge elle rencontre un plus grand volume d'air.

Ensuite il fit la description des fusées volantes, dont le corps est un cylindre de carton quatre ou cinq fois plus long que la largeur de sa base, ayant une extremité fermée & l'autre ouverte; & chargé de maniere qu'il reste un vuide dans sa longueur, qui ne va pas jusqu'à l'extremité de sa base. On etrangle l'extremité ouverte en la serrant d'une corde; on garnit la fusée d'un chapiteau ordinairement rempli de serpenteaux, qui est terminé en cone pour mieux fendre l'air; & on y joint une baguette pour luy servir de contrepoids. Dès qu'on y a mis le feu, la poudre se dilatant pousse également par les deux bouts, & trouvant à son issuë plus de resistance qu'à l'autre bout, parce que sortant fort dilatée elle frappe un bien plus grand Volume d'air; elle pousse continuellement la fusée par cet autre bout. Le vuide du milieu sert de communication pour allumer la poudre qui est au fond de la fusée, sans quoy l'effet ne se feroit

pas si promptement, la matiere est preparée de maniere qu'elle ne s'enflamme que peu à peu, afin que la fusée ne creve pas avant que d'avoir fait son effet.

Il paroît donc qu'on n'a rien omis dans cette invention pour la faire reüssir, & qu'on ne l'a point portée à la perfection où elle est, sans un grand nombre d'experiences, par lesquelles on a corrigé successive- tous les défauts qu'on y a remarquez. Il en est pourtant resté un du côté de la construction, qui fait que la fusée change un peu de direction. Pour y remedier, il faudroit quelle eust deux baguettes diamétralement opposées, afin que le centre de gravité se trouvât un peu au dessous de la bouche.

Mr. de la Hire expliqua aussi l'effet du petard. Il dit que c'étoit un vaisseau de bois semblable à un sceau, & cerclé de fer, qu'on chargeoit de poudre bien battuë, ayant mis au milieu un cylindre de bois de la 4^e^. partie du diametre du petard. Quand on a chargé, on retire le cylindre, & l'on remplit le vuide

de poudre qui n'est point battuë ; la lumiere du petard communique à cette poudre. On place le petard sur un madrier que l'on applique à l'obstacle qu'on veut renverser. Afin que le petard reüssît mieux, il faudroit que la culasse fût beaucoup plus large que la bouche, au lieu qu'on la fait ordinairement plus étroite ; & qu'elle fût arrestée par quelque obstacle qui soutint l'effort du recul. Car alors l'action du petard seroit beaucoup augmentée ; comme on l'experimente quand, par exemple, pour abbattre deux murs opposés, on expose 2. petards dont on contretient les culasses.

Monsieur de la Hire infera de tout ce qu'il avoit dit, que l'effort de la poudre renfermée dans un canon étoit toûjours égal des deux côtez ; & que si le recul étoit si peu sensible, lors qu'on le tire sans être monté, c'est qu'il étoit retardé par la resistance de l'air qui se trouvoit derriere la culasse qui est fort large, & par les frottemens du canon contre la terre, ce qui est un obstacle suffisant pour arrêter les mouvemens subits. Il refuta ensuite les

raiſons de ceux qui pretendent que l'effort eſt plus grand du côté que la poudre commence à s'enflammer, en faiſant voir que des reſſorts qui ſe pouſſeroient l'un l'autre, n'auroient pas plus de force du côté qu'on commence à les mouvoir, que du côté oppoſé.

Enfin il appliqua au tonnerre tout ce qu'il venoit de dire. Il ſuppoſa pour cela que le tonnerre, comme l'a dit Monſieur Lemery dans une des Aſſemblées precedentes, étoit formé par des vapeurs élevées dans la moyenne region de l'air, qui contenoient beaucoup de parties ſulphureuſes & ſalines, & qui les rendoient fort faciles à s'enflammer. Il conclut de là que quand ces matieres s'enflammoient, l'air ſe dilatant faiſoit effort de part & d'autre; & que s'il ne rencontroit point de reſiſtance, il ne produiſoit qu'un éclair ſemblable à l'effet de la poudre qu'on allumeroit à découvert: mais que ſi des nuages épais s'oppoſoient à ſa dilatation, on entendoit alors un bruit pareil à celuy d'un fer rouge, qu'on trempe dans l'eau:

que l'oppoſition de l'air groſſier le rendoit capable de renverſer les autres obſtacles qu'il rencontroit : que c'étoit cette opoſition qui empêchoit le tonnerre d'arriver juſqu'à la terre, où il eſt bien rare qu'il parvienne. Pour les autres effets qu'on rapporte du tonnerre, Mr. de la Hire les attribua aux differentes matieres qui s'y rencontrent, dont les unes ne peuvent agir que ſur certains corps, & les autres ſur d'autres : comme nous voyons l'eſprit de vin ne diſſoudre que la cire; & l'eau forte au contraire, ſans toucher à la cire, diſſoudre les metaux & les autres corps. Il dit enfin que les pierres de tonnerre pouvoient être formées d'un amas de parties terreſtres, que le tonnerre avoit raſſemblées.

Mr. du Verney lut une diſſertation ſur la ſtructure du cœur & des oüyes des poiſſons. Il examina le cœur de la carpe : il dit qu'il n'avoit qu'un ventricule, que la chair en étoit fort épaiſſe, & les fibres fort compactes. Il ajoûta que les oüyes faiſoient l'office des poulmons. Voicy ce que j'ay pû retenir de la deſ-

cription de leur ſtructure. Quatre os en forme de côtes, en font la charpente. Le convexe de chaque côte eſt chargé de deux eſpeces de feüillets compoſez de pluſieurs lames, que je me ſuis repreſenté comme les barbes d'une plume. Ces côtes ſont creuſées en goutieres, & c'eſt le long de cette cavité que paſſent l'artere, la veine, & le nerf.

Il y a 46. muſcles employez au mouvement des oüyes, dont quelques-uns ſervent à reſſerrer, & à dilater l'intervalle des côtes qui les ſoutiennent; les autres à élargir ou retreſſir leurs cintres. Les couvercles ſont compoſez de pluſieurs pieces d'aſſemblage: ils ont le même mouvement que les panneaux d'un ſoufflet. En s'écartant l'un de l'autre ils ſe voutent au dehors, quand le poiſſon ouvre la bouche; & quand il la ferme, ils s'applatiſſent ſur la baye de l'ouverture.

Après avoir expliqué toute cette ſtructure, il dit que l'aorte en ſortant du cœur ſe diſtribuë en quatre branches, qui paſſent dans la cavité de ces gouttieres dont je viens

de parler. Ces branches finiſſent aux extremitez des oüyes,& en chemin faiſant ſe diviſent en autant d'arterioles qu'il y a de lames rangées ſur chaque côte. Ces arterioles montent le long du bord interieur des lames, à l'extremité deſquelles elles s'abouchent immediatement à de petites venules qui ſont le long du bord exterieur de ces lames. Outre cette inſertion,il part de ces arterioles dans le milieu des lames une infinité de branches toutes paralleles, qui ſe dechargent ainſi dans les mêmes vénules, leſquelles ſe vont rendre dans les veines enfermées,comme j'ay dit, dans les gouticres des côtes: & ces veines devenant arteres par leur tunique & par leur office,vont diſtribuer le ſang arterieux à toutes les parties.

Monſieur du Vernei fit remarquer la ſingularité de cette diſtribution; Car au lieu que l'Aorte dans les animaux terreſtres porte le ſang juſqu'aux extremitez du corps, elle ne le porte dans les poiſſons qu'aux extremitez des oüyes: au lieu que dans les animaux terreſtres le ſang

arterieux qui ſort des poulmons, rentre dans le cœur avant que de ſe diſtribuer en toutes les parties du corps, ce ſang dans les poiſſons ſe diſtribue ſans retourner au cœur; parceque les veines du poulmon font tout à la fois l'office de veines en recevant le ſang arterieux, & l'office d'arteres en le portant immediatement par tout le corps, d'où les veines le rapportent au cœur.

Voicy maintenant l'uſage de cette ſtructure. Le poiſſon reſpirant l'eau par la bouche, la rejette par les oüyes, tout au contraire des animaux terreſtres, qui reçoivent l'air & le rejettent par la même ouverture. Cette eau qui paſſe par les oüyes comme par des filieres, eſt fortement comprimée entre leurs feüillets, par le moyen des muſcles qui reſſerrent l'intervalle de ces côtes, dont j'ay parlé. Dans cette compreſſion, l'air qui eſt dans l'eau s'en exprime, comme quand on preſſe une éponge, & s'inſinuë dans les branches des arteres & des veines dont les oüyes font parſemées. C'eſt cet air introduit dans le ſang qui le rend arterieux,

c'eſt-à-dire propre à entretenir la vie de l'animal. Les lames des oüyes ſervent donc icy au même uſage que les veſicules du poulmon dans les autres animaux : mais elles ſont en bien plus grand nombre, & elles agiſſent avec bien plus de force ; parce qu'en effet il eſt beaucoup plus difficile d'exprimer l'air de l'eau, que de l'inſinuer ſeulement.

Que cet air ſoit neceſſaire à la vie & à la nourriture des poiſſons, les experiences le prouvent ; puis qu'étant mis dans la machine pneumatique, ils y languiſſent, ou ils y meurent. Le même arrive lors qu'on les tient enfermez dans des vaſes pleins d'eau ſans en renouveller l'air ; ou même lorſque les étangs viennent à ſe glacer. Car alors on remarque que dès que l'on caſſe la glace en quelque endroit, les poiſſons viennent auſſitôt s'y preſenter pour reſpirer. M. du Verney conclut de tout cela, qu'il falloit neceſſairement que le ſang circulaſt par les poulmons dans tous les animaux, & même dans le fœtus; & qu'il y devoit paſſer d'autant plus abondamment, que la nature du

ſang étoit viſqueuſe. C'eſt pourquoy l'on remarque que dans les inſectes les branches du poulmon s'étendent par tout le corps.

Voilà, Monſieur, juſqu'où ma memoire a pu s'étendre. Elle a été beaucoup aidée par les recapitulations nettes & préciſes que fait ordinairement Monſieur l'Abbé Bignon : & il n'eſt perſonne qui n'avoüe que ſans ce ſecours on perdroit quelque fois le plus eſſentiel de ce que diſent ces Meſſieurs les Academiciens, faute de pouvoir les ſuivre auſſi vîte qu'ils liſent, ſur tout dans des matieres ſi differentes, & ſi ſublimes. Je ſuis &c.

ARTICLE XXVI.

CONJECTURES SUR LA *nature de la peſanteur par un Medecin.*

TOus les corps ſolides qui compoſent la terre, les eaux qui couvrent une partie de ſa ſurface, & l'air qui l'environne de tout côtez peſent ſur ſon centre, & font

ſans ceſſe des efforts pour s'en approcher. Mais comme ils peſent inégalement, le fort l'emporte ſur le foible : les corps ſolides & les eaux occupent le centre & l'eſpace qui l'environne, pendant que la maſſe de l'air eſt repouſſée vers la ſurface de la terre ; & ſi par quelque cauſe particuliere, quelques corps peſans s'élevent en l'air (ce qui arrive à tous momens) ils deſcendent bientôt avec rapidité, dès que la cauſe qui les éleve ou qui les ſoutient ceſſe d'agir ; ou que ſa force diminuë à tel point que la peſanteur du corps élevé l'emporte ſur elle.

Le fait eſt certain, mais la cauſe en eſt cachée. La maniere dont Deſcartes l'explique ſouffre des difficultez ſi conſiderables, que preſque tous ſes diſciples l'ont abandonné ſur ce point.

Il me ſemble cependant qu'il lui étoit facile d'en rendre raiſon ; & que la peſanteur de l'air & des corps terreſtres eſt une ſuite neceſſaire de ſon ſyſteme du monde.

Pour le faire voir, je n'ay pas beſoin de conſiderer les divers tour-

billons dont il ſuppoſe que l'univers eſt composé : il me ſuffit que l'on m'accorde les ſuppoſitions ſuivantes, qui ſont toutes de cet illuſtre Philoſophe. 1. Que le ſoleil eſt le centre de nôtre tourbillon. 2. Que toute la matiere de nôtre ciel tourne inceſſamment autour de cet aſtre, & qu'elle entraine avec elle la terre, qui acheve ſon cours dans l'eſpace d'une année, quoiqu'elle reſiſte en quelque maniere au cours de la matiete étherée qui ſe meut beaucoup plus vîte qu'elle. 3. Que la terre tourne ſur ſon axe dans l'eſpace de 24. heures, & qu'elle fait tourner avec elle un tourbillon de matiere étherée.

Cela ſuppoſé, il eſt clair que le tourbillon de la terre doit être preſſé de tous côtez par le grand tourbillon qui l'environne : ſa face poſterieure, la ſuperieure, l'inferieure & les poles, par la matiere étherée qui le ſuit & l'entraine avec elle : ſa face anterieure, par cette matiere qui retombe ſur elle avec impetuoſité, & par celle qui le precede, contre laquelle il eſt obligé de faire ef-

fort pour pourſuivre ſa route. On jugera que cette compreſſion doit être extrémement forte, pour peu que l'on faſſe attention à cet eſpace immenſe que la terre eſt obligée de parcourir tous les jours pour achever ſon cours autour du ſoleil dans l'eſpace d'une année.

Que ſi l'on m'accorde que le tourbillon de la terre eſt preſſé de tout côtez, & qu'il ſouffre à chaque inſtant mille & mille ſecouſſes, il faut neceſſairement que l'on convienne qu'il peſe ſur ſon centre, & qu'il fait des efforts continuels pour s'en approcher.

Si l'on conſidere que les corps ſont d'autant plus propres à conſerver le mouvement qui leur eſt communiqué, qu'ils ont plus de maſſe par rapport à leur ſuperficie, & que les parties dont ils ſont composez ſont plus étroitement unies enſemble ; l'on verra facilement qu'en quelque endroit du tourbillon que la terre fût placée, elle deſcendroit bien-tôt vers le centre ; & qu'elle doit y reſter lors qu'elle s'y trouve.

L'on comprendra de même que

ſi quelques corps ſolides s'élevent dans l'air, ils doivent deſcendre avec rapidité, lorſque la cauſe qui les éleve, ou qui les ſoutient n'eſt plus en état de reſiſter aux efforts de la matiere étherée.

Il paroit clairement encore que la viteſſe avec laquelle ils ſe precipitent vers le centre de la terre, doit augmenter à meſure qu'ils deſcendent, puis qu'ils ſouffrent à tout moment de nouvelles impulſions.

Enfin l'on decouvre ſans peine pourquoi les eaux ſe mettent en équilibre; pourquoi de divers fluides mélez enſemble, les plus peſans ſe precipitent au fond des vaiſſeaux où ils ſont contenus, pendant que les autres ſurnagent ſur la ſuperficie des premiers; & pourquoi les vapeurs & les exhalaiſons retombent ſur la ſurface de la terre, dès que leur peſanteur l'emporte ſur l'agitation de l'air qui les tenoit ſuſpenduës. En un mot il n'eſt point de phénomene qui regarde la peſanteur, qu'on n'explique facilement par ce principe.

ARTICLE XXVII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite d'Orleans par Mr. N. contenant l'histoire d'un changement surprenant arrivé dans son temperament par l'effet d'un remede.*

AU commencement du mois d'Août dernier, me sentant rempli de bile, en sorte que j'avois de continuels maux de cœur, & que la vûë seule de la nourriture me donnoit un extrême degoût; je m'en plaignis à un de mes amis. Il me dit qu'il avoit de ces pastilles que sa Majesté faisoit distribuer dans le Canada aux Sauvages, & il m'assura qu'elles avoient fait du bien à diverses personnes qu'il me nomma. Cela étoit très-vray, & me determina à en prendre une. Au bout d'une demie heure que je l'eûs prise, je me trouvay dans un grand assoupissement, que je combattis. Deux heures après j'eûs un vomissement extraordinaire, qui fut suivi d'un devoiement furieux. Il me prit en-

ſuite une crampe qui me tourmenta violemment pendant trois jours. On voïoit depuis le bout des pieds juſqu'au haut des cuiſſes, mes nerfs & mes arteres trembler & changer de place. La même choſe m'arrivoit aux mains. Mes gras de jambe étoient tout contournez & preſque au devant de la jambe. Le devoiement me dura bien l'eſpace de quinze jours. Les crampes m'ont repris de tems en tems juſques à preſent, mais avec moins de violence que les trois premiers jours. Cette paſtille qui étoit ſeulement de la largeur d'un denier & de l'épaiſſeur de 4. ou cinq, a fait de ſi grandes revolutions dans mon corps, que tout le poil que j'avois aux jambes, aux cuiſſes & aux bras m'eſt tombé. J'avois la barbe & les ſourcils très-noirs : j'ay à preſent la barbe & les ſourcils blonds, & les cheveux cendrez tirant ſur le blond. Ma barbe & mes cheveux qui étoient très-rudes, ſont maintenant très-doux & très-fins. Les Medecins ont attribué tous ces effets à la foibleſſe de ma complexion, ces paſtilles n'étant faites que pour des corps très-robuſtes.

ARTICLE XXVIII.

Q. SECTANI SATYRÆ numero auctæ, mendis purgatæ, & ſingulæ locupletiores. Editio noviſſima. Liber primus. Amſtelodami apud Elzevirios. *C'eſt-à-dire, livre premier des Satyres de Q. Sectanus : derniere édition.* A Amſterdam chez les Elzevirs 1700. in 8° pagg. 335.

LE Poëte deguiſé ſous le nom de *Q. Sectanus* eſt un Italien, lequel a compoſé à Rome des Satyres latines qui ont eu un grand ſuccès. Il paroît qu'il a beaucoup lû Horace & Juvenal, & qu'il a profité de cette lecture. Il s'exprime bien en latin : il a de l'entouſiaſme & de la force. Ce premier livre ne contient que cinq Satyres ſeulement : & ces cinq Satyres ne ſont gueres plus de mille vers : mais le Commentaire & les notes ſont fort amples, & occupent la plus grande partie du livre. Quelques unes de ces notes étoient neceſſaires, pour faire enten-

dre

dre le texte de Sectanus : les autres servent à faire voir l'érudition du Commentateur.

ARTICLE XXIX.

LA NOUVELLE ATLANTIDE de François Bacon Chancelier d'Angleterre, traduite en François & continuée avec des Reflexions sur les Academies Françoises des sciences & des inscriptions. A Paris chez Jean Musier ruë S. Jacques à l'image S^t Antoine 1702. in 12. pagg. 253.

LE nom seul de François Bacon fait estimer un livre à la tête duquel on le trouve. L'ouvrage dont il s'agit à present n'est rien autre chose dans le fond que le plan d'une Academie de sçavans, que cet illustre Chancelier auroit executé, si cela eût dependu de lui. Comme il avoit le genie heureux, agreable & fecond, il a orné son projet d'une fiction qui est écrite d'une maniere si naturelle, que quand on cesse de la lire, on croit presque achever la lecture d'une histoire veritable.

Il ſuppoſe qu'un vaiſſeau ayant été porté dans la Mer Auſtrale, il aborda à une Iſle nommée Benſalem. Les habitans de cette Iſle connoiſſent les autres nations, mais ils ſont preſque entierement inconnus aux autres peuples. Salomona un des plus grands Rois de Benſalem eſt auteur de la plûpart des loix du païs, & le fondateur d'une compagnie de ſçavans qu'on appelle *la maiſon de Salomon*, ou le *College de l'ouvrage des ſix jours*.

Cette Academie s'eſt propoſé pour but de découvrir les ſecrets de la nature, & de donner à la raiſon tout l'empire qu'elle peut avoir. On n'a rien omis pour faciliter le progrès des ſciences. On a creuſé de profondes cavernes où les Academiciens produiſent de nouveaux metaux. Il y a de hautes tours ſur les montagnes pour conſiderer les Meteores & les Aſtres. Les plaines offrent des lacs & des étangs pour éprouver ce qui arrive aux corps dans l'eau. Pluſieurs édifices d'une grandeur extraordinaire ſont deſtinez à repreſenter comment ſe for-

ment la Greſle, le Tonnerre, la Pluye, les Mouches, les Grenoüilles &c. Là on trouve des chambres de ſanté, où l'air reçoit les qualitez qu'on veut lui donner : là des ſalles pour faire toutes ſortes de diſſections, & pour éprouver ſur les animaux toutes ſortes de nourritures & de poiſons. Quelques Academiciens font lever des plantes par le ſeul mélange des terres, & ſans le ſecours d'aucune ſemence. Il y a une infinité de fourneaux pour avoir tous les degrez imaginables de chaleur, & pour inventer des boiſſons & des pâtes differentes.

La Perſpective a une maiſon où l'on examine les corps diaphanes, les couleurs & la lumiere. Les ſons & l'harmonie ont un palais pour leurs uſages : l'odorat & le goût ont auſſi chacun le leur. Il y a des maiſons où l'on s'exerce à produire tous les mouvemens imaginables qui peuvent être utiles au public.

Les Academiciens partagent les fonctions du College. Il y en a qui voïagent dans toutes les parties du monde, pour découvrir ce qu'il y

a de curieux & d'utile dans chaque Etat. Quelques-uns sont occupez à recueillir les experiences qui sont contenuës dans les livres. D'autres ramassent les experiences de tous les Arts, & tachent d'en faire de nouvelles. On reduit toutes les matieres sous de certains titres. Tous les Artisans du Royaume relevent des Academiciens, mais l'Academie ne leur confie aucun secret, qu'après avoir examiné s'il est avantageux de le rendre public : & depeur que ceux qui travaillent sous eux ne decouvrent le secret, on ne laisse jamais achever un ouvrage entier à aucun ouvrier.

L'Academie éleve de jeunes gens pour remplir la place des Anciens. Cela n'empêche pas toutefois qu'on ne reçoive d'ailleurs ceux qu'un merite extraordinaire distingue dans quelque profession. Pour rendre l'histoire plus seure on garde à peu près la Methode de la Chine. Il y a dans chaque Province des observateurs qui rendent compte tous les six mois à des Auteurs qui composent l'histoire : & la coutume est de

ne la publier que long-tems après la mort de ceux dont on parle.

Comme Bacon n'etoit pas ſeulement un ſçavant homme, mais auſſi un grand Magiſtrat, il a inſeré pluſieurs maximes de Politique. Le Traducteur qui écrit poliment commence ſa traduction par un dialogue où il explique ſon deſſein. Le même dialogue continuë après l'ouvrage de Bacon. L'on y parle de nos Academies des Sciences & des Inſcriptions, & l'on y fait l'éloge de ceux qui ont contribué davantage à les amener au point de perfection où nous les voyons.

ARTICLE XXX.

DISCOURS PRONONCÉ *dans l'Academie Françoiſe, le Jeudi ſeptiéme Septembre* 1702. *par Monſieur de Chamillart Evêque de Senlis, lorſqu'il fut receu à la place de Mr. Charpentier.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignard. *in* 4° *pagin.* 26.

MOnſieur de Senlis a obſervé l'ordre & l'arrangement que

la coutume & les loix de l'Academie ſemblent avoir preſcrit dans ces ſortes d'Ouvrages; c'eſt-à-dire qu'après avoir remercié les membres de cet illuſtre corps du choix qu'ils ont fait de ſa perſonne, pour remplir la place vacante dans l'Academie, il fait l'éloge de Mr. Charpentier, ſi connu par ſes écrits, & ſi diſtingué par ſon merite; celuy du fameux Cardinal de Richelieu le Fondateur & l'inſtituteur de cette celebre Compagnie; & il finit par celuy de nôtre invincible Monarque. Dans ces portraits differents, on y trouve des penſées neuves, du ſublime, & toute la politeſſe imaginable. A la verité Mr. Charpentier a donné au public des livres qui ſeront des monumens éternels du zele qu'il a eu pour ſon Roy, & pour ſa patrie; mais ce qui nous en laiſſe une idée parfaite, c'eſt qu'il a été le compagnon de ces hommes d'élite dont l'Academie naiſſante fut compoſée ſous le regne precedent. Le Cardinal de Richelieu eſt un Miniſtre qui par la ſuperiorité de ſon genie a porté pendant ſon miniſtere

tous les ordres du Roïaume au comble de leur perfection & de leur gloire, & qui en même tems nous a laissé les moyens de tirer des lettres les avantages qu'elles peuvent apporter aux hommes. En un mot le Ciel l'avoit fait naître pour jetter les fondemens de la grandeur du regne present. Enfin le Roy est presque le seul Heros qui a sçû soutenir pendant un si long tems la gloire de ses premieres actions, il en est plusieurs à qui une mort prematurée est avantageuse, ils emportent dans le tombeau une reputation qu'une longue vie n'auroit pas manqué de ternir, & peut-être même d'effacer entierement. Dans les plus grands Rois, ou les suites ont dementi les commencemens, ou les commencemens n'ont pas été dignes des suites : il y a toûjours un endroit dans la plus belle vie par lequel il ne faut point regarder un heros, tant il est vray qu'il est plus difficile de se conserver un grand nom, que de se le faire ; & l'homme qui naturellement ne desire rien avec tant de passion que la grandeur, con-

noît par sa propre experience qu'il en porte le poids avec une extrême difficulté. La preuve la plus sensible à laquelle Mr. de Senlis a donné plus d'étendue, la preuve, dis-je, que le Roy n'a pas un moment de sa vie qui ne réponde à ses premieres années, où on honora du surnom de Grand sa valeur naissante, est cette revolution surprenante dont Dieu s'est servi pour mettre un Fils de France sur un thrône que la Maison d'Autriche occupoit depuis plusieurs siecles. Car par là l'on voit une suite de prosperitez dont l'enchainement compose un regne qui n'a jamais cessé d'être glorieux à Loüis XIV.

Un discours de ce caractère, & écrit avec toute la pureté du langage, doit faire souhaitter à tous les gens de lettres que Mr. de Senlis, à l'exemple des illustres Prelats qui ont été & qui sont encore de nos jours l'ornement de l'Academie Françoise, continue de s'appliquer à cultiver nôtre langue. Les devoirs de l'Episcopat ne sont point opposez aux devoirs d'un Academi-

cien. Un Evêque peut veiller ſur ſon troupeau, & en même tems ſe rendre habile dans les Sciences qui luy ſont propres, il peut ſans ſe relacher des obligations de ſon miniſtere, tirer des lettres humaines & de l'érudition prophane des armes pour la défenſe de la foy & de la Religion, il peut en donnant les regles de bien vivre, donner auſſi celles de bien parler, ou pour mieux dire, il peut être un grand Evêque, & un excellent Academicien.

ARTICLE. XXXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

Montpellier. MOnſieur Jean Aſtruc a fait imprimer à Montpellier un Traité Latin ſur la cauſe mechanique du mouvement de fermentation. Ce Traité eſt diviſé en deux parties. L'Auteur refute dans la premiere les ſentimens de Gaſſendi, de Wilis, de Deſcartes, de Mr. Bayle & de Mr.

Chirac ſur le mouvement de la fermentation. Dans la ſeconde il propoſe un nouveau ſyſteme dont voici les principes.

1. Il ſuppoſe qu'il ne ſe fait point de fermentation ſans le concours des ſels acides & des Alkalis, ou de quelques autres qui ayent le même effet que les Alkalis. Il ſuppoſe en ſecond lieu que ces ſels differents ont chacuns leur figure propre & déterminée ; que les acides ſont pointus des deux côtez, & qu'ils ont la figure d'un fuſeau ; que les Alkalis ſont fort poreux & pleins d'inegalités. Il ſuppoſe en troiſiéme lieu que l'air peſe & preſſe de toutes parts les corps qu'il environne. Quatriémement que l'air a du reſſort. 5. qu'il y a dans tous les corps des pores par où la matiere ſubtile a un paſſage libre, quoyque l'air groſſier ne puiſſe y entrer. Il ſuppoſe enfin que la force des coins s'augmente à proportion que leur hauteur eſt plus grande que leur baze.

Il pretend trouver dans ces ſix principes reçûs de tout le monde,

la cause mechanique de la fermentation. Voici donc comme il raisonne. Il n'est pas possible, dit-il, de mesler ensemble les acides & les Alkalis, que plusieurs pointes des premieres ne se fichent dans les pores des secondes. Ces pointes des sels acides sont comme de petits coins sur lesquels l'air venant à agir par son poids & par son ressort, il est necessaire qu'ils s'enfoncent d'avantage dans les Alkalis, & qu'ils les rompent entierement. C'est cette dissolution qui fait le mouvement de la fermentation. L'Auteur explique aprés cela comment tous les effets de la fermentation ne sont qu'une suite de cette premiere dissolution des Alkalis par les acides.

Mr. de Vieussens Bachelier de Medecine a refuté cette nouvelle hypothese presque aussitost qu'elle a paru. Et aprés avoir répondu aux objections de Mr. Astruc contre l'opinion de Descartes, il fait voir que la nouvelle hypothese est contraire à l'experience, & aux loix de la mechanique. A l'experience qui nous apprend que la pression de l'air

nuit plus à la fermentation qu'elle n'y sert ; puisque dans la machine de Boyle on voit les liqueurs comme se fermenter d'elles mêmes à mesure qu'on en tire l'air. Aux loix de la mechanique, qui nous font connoître, comme l'a remarqué Mr. Borelly, que sans la percussion, les coins demeurent sans action, & qu'ils ne peuvent pas rompre les corps sur lesquels ils sont appliquez, quoy qu'on pose sur ces coins un très-grand poids.

Mr. Astruc a fait un second écrit pour defendre sa nouvelle hypothese contre les objections de Mr. Vieussens: & celui-cy n'a pas manqué de repliquer. Ce qu'on a dit des deux premiers écrits suffit pour faire comprendre à ceux qui ont quelque usage des principes de physique, ce qui s'est pû dire dans la réponse & dans la replique.

Vendôme. On vient d'imprimer icy la relation de la mort glorieuse de deux Capucins, arrivée à Dombée en Ethiopie le 15. d'Aoust 1638. L'Auteur après avoir dit la raison pour laquelle il donne maintenant,

la relation d'une chose arrivée depuis plus de soixante ans : & après avoir rendu compte des mémoires sur lesquels il l'a composée, décrit la maniere cruelle dont le P. Agathange Nourri natif de Vendôme, & le P. Cassien de Nantes son compagnon furent mis à mort par ordre de l'Empereur d'Ethiopie ; Il fait voir que ce fut en haine de la foy, par la perfidie d'un Lutherien, qui fit commencer la persecution par la mort de ces deux fervens Religieux, laquelle deux ans après fut suivie de celle de trois autres Missionnaires Jesuites.

SUISSE.

Bern. On a imprimé icy chez André Huguenet deux dissertations, l'une sur la fameuse prophetie de Jacob en faveur de Juda, contenue dans le 49. chapitre de la Genese, depuis le verset 8. jusqu'au 12. l'autre sur la Prophetie de Michée, chapitre 5. verset. 1. & suivans, touchant la naissance du Messie en Bethleem. Ces Dissertations ne sont à le

bien prendre que des Theses raisonnées, que Mr. Emmanuel Eien, & Monsieur Jean Herport tous deux natifs de cette ville, ont proposées pour faire preuve de leur capacité avant que d'être installés dans le ministere auquel ils aspirent.

Mr. Eien a intitulé la sienne *Disputatio Philologica Prophetico-Theologica, in Benedictionem Judæ, ad ultima Jacobi Genesis 49. vers. 8. 12.* Cette Dissertation contient 56. pages in 4°. L'Auteur ne s'est point attaché à refuter les divers sentimens des Theologiens sur la Prophetie qu'il examine: mais il s'est appliqué à bien établir le sien, d'abord il explique le sens litteral des cinq versets qui renferment la Prophetie: Il fait voir ensuite que la Prophetie a été accomplie en toutes ses parties, & il finit par une petite morale qu'il fait à l'occasion de cette prophetie.

Mr. Herport a intitulé sa Dissertation *Theologico-Philologica duplicis Messiæ Θεανθρωπȣ egressus.* Elle a sept ou huit pages moins que la precedente. L'Auteur y soûtient que la

Prophetie contenuë dans les premiers verſets du 5. chapitre de Michée, comprend les deux évenemens de JESUS-CHRIST, ſa naiſſance en Bethleem, & la maniere éclatante, dont il viendra juger les hommes.

On ne doit pas s'attendre de trouver beaucoup de choſes nouvelles dans ces deux Diſſertations. Le but des Auteurs étoit de faire voir à leurs Compatriotes qu'ils avoient toute la capacité requiſe dans ceux qu'on deſtine à être Miniſtres parmi les Proteſtans. Ainſi leur principale application a été d'expoſer avec methode le ſens de ces deux Propheties, en s'attachant toûjours au texte original de l'Ecriture.

ESPAGNE.

Madrit. Il paroît ici une nouvelle vie de S. François de Borgia; on y trouve pluſieurs particularitez qui ſont connuës de peu de perſonnes. La plûpart ſont tirées des Actes autentiques de la canonization du ſaint. On y a joint des remarques ſçavantes, & qui ſervent à éclaircir

les faits historiques. Cette vie a été composée par le R. P. Alvare de Cienfuegos Jesuite, Docteur *Cathedratique* dans l'Université de Salamanque.

Le R. P. Emmanuel de Villavoel Predicateur Genéral de l'Ordre de S. Benoît a donné au public un tome in 4°. de Panegyriques : parmi lesquels est l'oraison funebre du Cardinal d'Aguirre, & un discours touchant une incendie arrivé dans le College des Peres Benedictins, & qui fut éteint d'une maniere miraculeuse par la presence de la sainte Eucharistie.

S. Sebastien. On a imprimé en cette ville l'histoire miraculeuse de l'image de nôtre Dame *de las Caldas*, avec l'histoire du Convent dans lequel elle est gardée. Cette histoire est composée par le R. P. Alphonse del Pozo de l'ordre de S. Dominique, Qualificateur du saint Office, & Prieur du même Convent. Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere il est parlé de l'image miraculeuse de la sainte Vierge, des miracles qui se sont faits

devant cette image, & de la fondation du Convent. La seconde partie contient la vie & les vertus du venérable Pere Jean Malfaz premier Prieur du même Convent, & on y a ajoûté un éloge abregé des plus considerables Religieux qui y ont vécu.

DE VALENCE EN ESPAGNE.

Le R. P. Jerôme Monterde de l'Ordre de la Mercy, natif de Benafal dans le Royaume de Valence, d'une grande distinction dans son Ordre & dans toute l'Espagne, a achevé son troisiéme tome sur l'Ecriture sainte. C'est un Commentaire Theologique accompagné de dissertations sur tous les endroits controversez. Les deux premiers tomes de cet ouvrage, qui est en latin & in folio, ont été reçûs avec une approbation generale. Le Cardinal de Salazar, l'Archevêque de Tarragone, & plusieurs autres sçavans Prelats en ont fait de grands eloges. Le premier tome est sur la Genese: le second sur les quatre autres livres

du Pentateuque : le troisiéme sur les livres de Josué, des Juges, & de Ruth. L'Auteur commence par une explication litterale du texte de l'Ecriture. Il met ensuite ses remarques, & propose les principales difficultez des endroits qu'il examine. Enfin il ajoute ce qui regarde la Chronologie & la supputation des années. Il a suivi dans ses dissertations la methode de l'Ecole, c'est-à-dire qu'il explique l'état de la question ; qu'il propose son sentiment & les preuves sur lesquelles il est appuïé, & qu'il répond aux objections avec beaucoup d'ordre & de netteté.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, mois d'Octobre 1702.

ART. XV. SAncti Irenæi, Episc. Lugd. contra omnes hæreses libri quinque. *Les cinq livres de S. Irenée contre toutes les heresies.* p. 187

ART. XVI. *Histoire des Anabaptistes.* p. 214

ART. XVII. *Dictionaire de Rimes.* pag. 231

ART. XVIII. *De l'usage de la frequente saignée dans les fiévres, par Mr. Guyard.* pag. 238

ART. XIX. *La vie de S. Amable traduite d'un ms. latin, par Mr. l'Abbé Faydit.* p. 245

ART. XX. *La Pratique de la Jurisdiction Ecclesiastique, par Mr. Du Casse.* p. 260

ART. XXI. *Explication de quelques proprietez des Miroirs.* p. 267

ART. XXII. *Le Senat Romain.* p. 277

ART. XXIII. Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti sæculum sextum,

ab anno M. ad MC. Collecta à D. Luca d'Acheri, Joanne Mabillon, & Theodorico Ruinart. pag. 285

ART. XXIV. Tractatus de Commutationibus Beneficiorum. *Traitté des permutations des benefices, par Jean Chokier.* p. 305

ART. XXV. *Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée de l'Academie des sciences le 26. Avril, par Mr. Blondel.* p. 326

ART. XXVI. *Conjectures sur la nature de la pesanteur, par un Medecin.* pag. 345

ART. XXVII. *Changement arrivé dans le temperament par l'effet d'un remede.* p. 350

ART. XXVIII. Q. Sectani Satyræ, &c. *Livre premier des Satires de Q. Sectanus, derniere edition.* p. 352

ART. XXIX. *La nouvelle Atlantide de François Bacon Chancelier d'Angleterre, traduite en François & continuée avec des Refléxions sur les Academies Françoises des sciences & des inscriptions.* p. 353

ART. XXX. *Discours prononcé dans*

l'Academie Françoise, le Jeudi septiéme Septembre 1702. par Mr. de Chamillart Evêque de Senlis. p. 357
ART. XXXI. Nouvelles Litteraires. 361
France. ibid.
Suisse. p. 365
Espagne. p. 367
De Valence en Espagne. p. 369

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S Monseigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Versailles le vingt-sixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & sur le repli, par Monseigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il est permis à J. B. Libraire, ou à ses ayans cause, d'être seul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes pendant trente années consecutives, à compter du jour & datte des Presentes, avec défenses à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, sans le consentement de l'Exposant ou ses ayans cause, sur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit sieur J. B. a cedé le present Privilege à Estienne Ganeau, pour en joüir en son lieu & place dans toute son étenduë, suivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre & Decembre 1702.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Novembre, Decembre 1702.

ARTICLE I.

VITI BERINGII FLORUS Danicus, Ottiniæ impressus à Christiano Schrodero anno 1698. C'est-à-dire, *Histoire de Danemark par M. Bering, imprimée à Otten. Chez Christien Schroder* 1698. in fol. pp. 688.

SI Mr. Bering, auteur du Florus Danois, n'a pas atteint toute l'élegance & toute la netteté de l'ancien *Florus* dont il emprunte le nom, il faut avoüer qu'il s'est efforcé d'en

approcher. Son ſtyle eſt concis & ſententieux, mais il eſt plus ingenieux qu'il n'eſt correct. Sa latinité ſe ſent un peu du pays où il écrit : l'abondance des metaphores qu'il raſſemble répand de l'obſcurité dans ſon diſcours. Du reſte il a de l'élevation dans l'eſprit, ſes refléxions ſont judicieuſes, & ſa morale eſt toûjours ſaine.

L'Etat Monarchique, dit Mr. Bering a de grands avantages ſur tous les autres genres de gouvernement, principalement lorſque le Royaume eſt hereditaire, & que paſſant par ſucceſſion au parent le plus proche, il n'eſt point expoſé aux troubles qui accompagnent les élections. La gloire particuliere du Danemarck, dit le Florus Danois, c'eſt que depuis deux mille cinq cens ans le ſceptre n'eſt point ſorti de deux familles. Dan, qui fut le premier ſouverain de Danemark, & qui donna ſon nom à ce grand Royaume, commença une ſuite de Roys qui dura juſqu'à Unguin : & la poſterité de celui-cy s'eſt perpetuée ſur le Thrône juſqu'à la famille des Oldembourgs.

Le Danemark a toûjours eu tant d'attachement pour la souche d'Unguin, que dans les besoins il en a cherché jusqu'aux rejettons les plus éloignez. Ce fut ainsi qu'on fit monter sur le thrône Errik de Pomeranie, & Christophle de Baviere.

Les Danois furent autrefois si jaloux de la succession legitime de leurs Rois, qu'ils obligerent Ubbon de prendre malgré lui le sceptre qui lui étoit échu par droit d'heritage, & qu'il refusoit d'accepter. Ils firent encore monter sur le thrône Jarmerik tout recemment sorti d'esclavage : & ils ôterent le sceptre à son oncle déja couronné, pour le restituer au neveu, qui ne pouvoit faire parler en sa faveur que la justice de ses droits.

Les Rois de Danemark sont tellement les maîtres de leur couronne, qu'ils peuvent en disposer en faveur de quelqu'un de leur famille, à l'exclusion même de leurs enfans. Ainsi Haldan, quoiqu'il ne fût pas sans enfans, légua par testament le Royaume au Pere de sa femme : & Canut surnommé le Dur,

joüa ſon ſceptre pour parler ainſi, & l'expoſa au hazard d'une convention bizarre.

Jamais peuple n'établit au dehors de plus floriſſantes colonies que les Danois. Les Cimbres & les Goths, nations ſi formidables, étoient ſortis de Danemark. Les premiers effrayerent Rome lorſqu'elle étoit dans ſon midy, & les ſeconds la pillerent lors qu'elle panchoit vers ſon couchant. Les Gépides, les Lombards, & après eux les Normans, doivent leur origine au Danemark. Ces peuples, après avoir quitté le Septentrion, allerent s'établir plus au midi en des païs fertiles.

Le gouvernement de Danemark a toûjours été Monarchique. Les Juges qui précéderent les Rois étoient des eſpeces de Souverains, plus occupez à rendre la juſtice au dedans, qu'à étendre les conquêtes au dehors. Les tems de ces Juges ſont trop obſcurs pour pouvoir y répandre la lumiere : ainſi Mr. Bering commence ſon hiſtoire par le premier Roy de Danemark, qui vivoit, dit-il, mille trente huit ans

avant la naiſſance de Jesus-Christ. Ce qui étonne, c'eſt que l'auteur du Florus Danois ſe promene avec ſecurité dans les tenebres des tems les plus reculez, où d'autres ne marcheroient qu'en tremblant. Il raconte comme certains, des évenemens éloignez qu'on auroit peine à croire, quand bien-même le temoignage public & la nouveauté des faits les auroit rendus inconteſtables.

Dan fut le premier Roy du Danemark. Il eut Humblus pour pere. De Juge qu'il étoit parmi les ſiens il ſe rendit leur ſouverain : il appaiſa les guerres civiles qui déſoloient les Iſles de la mer Baltique. Par l'admiration qu'on eut pour ſes vertus il gagna le cœur des peuples, & les réünit ſous une ſeule puiſſance. Son droit à la couronne fut la ſuperiorité de ſon genie & le conſentement de ſes compatriotes qui le choiſirent pour maître. Dan fut aſſez heureux pour tranſmettre à ſon fils Humblus le Royaume qu'il venoit de fonder. Le Danemark devint hereditaire au même-tems qu'il devint un état monarchique.

Ainsi l'heredité doit être regardée comme une loy fondamentale du Royaume, ou comme une coûtume aussi ancienne que la Monarchie. Voilà, ce semble, le point principal que Mr. Bering a eu en vûë, lorsqu'il a écrit l'histoire de son pays.

Si Dan fut le Romulus de cette Monarchie naissante, *Humblus* en fut le Numa. Il apprivoisa par les Loix & par la Religion des Peuples, que son Pere avoit retenus dans l'ordre par la force de ses armes. Humblus avoit été preferé à Lother son cadet, pour être placé sur le thrône. Le cadet en fut jaloux : il fit la guerre à son aîné, le mit aux fers, & l'obligea de luy ceder l'autorité Royale. *Lother* fut donc le troisiéme Roy de Dannemark. Il ne gouverna pas avec sagesse un Royaume qu'il avoit usurpé avec courage; il s'attira la haine de son peuple; il en fut déthrôné & mis à mort.

Sciold son fils ne laissa pas d'être mis sur le thrône encore fumant du sang de Lother. On respecta si fort les droits de la succession, qu'on ne craignit point de s'exposer à la

vengeance d'un Roy dont on venoit de maſſacrer le Pere. Sciold repara toutes les fautes de Lother ; il gouverna avec juſtice ; il porta ſes conquêtes au delà des Iſles Danoiſes ; il étendit ſon Royaume juſque ſur les bords de l'Elbe ; & il donna au Danemark du côté du midi preſque les mêmes limites qu'il conſerve encore aujourd'huy. Enfin, après avoir atteint une grande vieilleſſe, il laiſſa la couronne à ſon fils *Gram.* Ce Prince qui regna 887. ans avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, affecta toutes les manieres d'Hercule. Il en eût la force, & il en imita juſqu'aux vices, il ne paroiſſoit en public que la maſſuë à la main & la peau de lion ſur les épaules ; il combatit des Geants, il ſuivit des amours libertines, il courut de contrée en contrée pour conquerir en des combats des filles de Rois, qu'on n'accordoit alors en mariage qu'aux plus habiles à la lutte. Tandis qu'il étoit occupé en ces courſes bizarres, Suibdager Prince de Norvege enleva ſa fille, & peu de tems après luy ravit encore la vie & la couronne.

Suibdager ne doit être regardé que comme un usurpateur, dit Mr. Bering, quoy qu'il eût pour luy les droits de sa femme. Gram avoit laissé deux fils en bas âge; on les deroba à la fureur du Tyran, on les donna en garde à deux Geants, & on les éleva en secret dans une forteresse reculée. Ils parurent ensuite à la Cour de Suibdager. La Reine sœur des deux jeunes Princes obtint de son mari, qu'on retablît ses freres sur le thrône de leurs Ancestres. L'usurpateur se fit justice. *Guttorm* fils ainé de Gram fut remis en possession de son Royaume. Suibdager se retira dans son pays, mais à condition que le Danemark seroit tributaire de la Norverge. C'étoit une servitude que Guttorm laissa imposer à son peuple, mais Haddinger le second fils de Gram & le Successeur de Guttorm en délivra le Danemark.

Haddinger eut le courage de son pere, mais il n'en eut pas les defauts. Il commença ses victoires par les combats de la lutte, où il excella dans sa jeunesse. Il porta ensuite la

guerre en Norvege, pour s'affranchir du tribut que Suibdager avoit imposé à sa Nation. Le Norvegien perit dans le combat, avec Asmund son fils : mais Haddinger donna la vie à Humbding fils d'Asmund, l'établit sur les thrônes de Noverge & de Suede, qu'il rendit tributaires à son tour ; & contracta avec ce jeune Prince une de ces amitiez heroïques, dont on ne voit des exemples que dans la fable.

Pour éprouver la tendresse de son amy, Haddinger fit courir en Suede le bruit de sa mort. Humbding en conçût une veritable tristesse ; & pour la marquer en public, il fit aux Seigneurs de sa Cour un de ces repas funéraires qui servoient alors comme de sacrifices en l'honneur du défunt. Humbding pressé de sa douleur se noya dans un tonneau d'hydromel. Haddinger ne pouvant survivre à un amy que la fausse nouvelle de sa mort avoit obligé de se noyer, se pendit de desespoir. Voilà des exemples de cette generosité Danoise donc Mr. Bering est l'admirateur éternel. Il triomphe

d'en pouvoir trouver des vestiges jusques dans les premiers Rois de sa Nation. Il est également incroyable & que l'Auteur du Florus Danois, ait controuvé ces évenemens, & qu'il les ait copiez sur des memoires fidelles. L'amour qu'il a pour sa patrie luy fait adopter ce que les Romans de Danemark, qui sont en grand nombre, racontent de plus fabuleux. La liste des Rois de Danemark composée par le Roy Errik est bien plus réservée : elle ne contient gueres que les noms des anciens Rois, & le tems de leur regne: c'est encore assez pour n'être pas exempte de tout reproche.

Frothe I. regna après Haddinger son pere. Un dragon effroïable gardoit un thresor dans un antre écarté. Frothe délivra le pays du Dragon, & se servit du thresor pour porter la guerre jusqu'en Angleterre. Il mourut des fatigues d'une excursion dans la Scanie.

Haldan l'aîné des enfans de Frothe s'assura le Royaume par le massacre de ses deux freres. Après un regne paisible il mourut dans un âge

fort avancé. Ses deux fils *Roë & Helge* partagerent le Royaume de leur Pere. L'un regna sur terre; & l'autre sur mer. Roë bâtit des villes & entr'autres Roeskild, qui porte encore aujourd'huy son nom, & qui fut long tems la Capitale de Danemark. Helge fit la guerre aux Pirates, & prit soin du commerce. Les deux freres vécurent toûjours en bonne intelligence: mais parceque Roë n'eut qu'une fille, on mit le sceptre entre les mains de l'Oncle, à l'exclusion de la Niepce.

Helge succeda à Roë son frere. La liste du Roy Errik porte qu'il fut son fils. C'est icy la premiere fois que M. Bering s'en écarte. Sans doute que pour trouver la verité dans ces siecles fabuleux, il a eu de meilleurs guides & de plus seurs garants. Le Roy Helge n'eut qu'un fils, & ce fut de sa propre fille. On le nomma *Rolfkrage*. Quoy qu'il fut né d'un inceste on ne le jugea pas indigne de la Couronne. Il effaça la honte de sa naissance par ses vertus. Il ne laissa point d'enfans, & l'on fut obligé de chercher en Suede un re-

jetton de la famille de Dan. On eut tant d'égard aux droits de la ſucceſſion, qu'on éleva ſur le thrône de Danemark un Prince Suedois, malgré l'antipathie des deux Nations. Ce Roy étoit *Hotter* fils d'une ſœur de Frothe I. Il réünit dans ſa perſonne les Royaumes de Danemark & de Suede. Sa grandeur luy attira des envieux, & ſurtout Balder, qui ſe diſoit de la race des Dieux. On vit alors, dit Mr. Bering auſſi ſerieuſement que tout le reſte, les habitans du Ciel armez contre les Rois de la terre. La partie fut égale: les deux rivaux furent tuez dans le même combat.

Rorik ſucceda à Hotter ſon pere, & *Wiglet* à Rorik. Mr. Bering retranche icy tout de ſuite trois Rois de la liſte du Roy Errik. Cet Auteur ne trouvoit pas ſon compte à faire regner un certain Ambleth, que la liſte fait venir d'Angleterre: Cet Ambleth interromproit l'ordre d'une ſucceſſion exacte, que Mr. Bering pretend trouver parmi les Rois de Danemark; au moins pendant ces ſiecles moins connus: Wer-

mond regna après son pere Wiglet. Il vécut long-tems, & il devint aveugle. Dans sa vieillesse il eut un fils muet. Un aveugle & un muet sur le thrône attirerent au Danemark le mépris de ses voisins. Les Saxons firent appeller en duel *Uffon*, (c'étoit le nom du Prince Danois) par le jeune fils de leur Roy. La coûtume d'alors étoit que dans les combats singuliers des heritiers présomptifs des Couronnes, le Royaume du vaincu demeuroit tributaire du vainqueur. Le Danemark trembloit déja pour sa liberté. Uffon avoit été élevé jusques-là dans la retraite comme un imbecille. La parole luy vint tout à coup. Armé d'une épée fatale il défit le Saxon, & la Saxe demeura long-tems tributaire du Danemark.

Dan. II. monta sur le thrône après Uffon son pere. Ce fut un Prince belliqueux, mais son luxe & les exactions qu'il fallut faire pour y fournir le rendirent odieux à ses peuples. *Huglet* rétablit le commerce en Danemark, & enrichit ses sujets, que son pere avoit épuisez. L'avantage

le plus considerable qu'il ait procuré à sa patrie, fut de lui donner son fils *Frothe II.* pour Roi. Ce Prince conquit toute la Norvege. Mais il lui fallut autant combattre contre l'Enfer, que contre les hommes. Frothe Roy des Norvégiens étoit un grand Magicien. Le Danois dissipa ses charmes, lui ôta la vie & la couronne, & mourut ensuite d'une mort violente.

Frothe laissa le Royaume à *Dan III.* son fils. Le nouveau Roy porta ses conquêtes bien loin au delà de l'Elbe. Les Teutons & les Saxons se soumirent à sa valeur. Ce fut de son tems que les Cimbres sortirent de Danemark. Ils traverserent l'Elbe pour aller passer le Pô, & porter la terreur en Italie jusqu'aux pieds du Capitole.

Les Goths étoient sortis de Danemark avant les Cimbres, dit Mr. Bering, dans le tems qu'il n'étoit encore gouverné que par des Juges. (C'est chercher bien loin l'origine de ces conquerans) mais les Cimbres firent en peu de tems beaucoup plus de chemin que les Goths. Ceux-

cy ne s'avancerent vers Rome que peu à peu & comme par degrez; mais ceux-là ſemblables à la foudre vinrent tomber tout à coup ſur l'Italie.

Fridſlew I. ſucceda à ſon pere *Dan III.* Il s'empara de la Norvege, de l'Angleterre, & de l'Hybernie avec tant de celerité, qu'on lui donna un nom conforme à la promptitude de ſes victoires.

Frothe le grand conſerva les conquêtes de ſon pere, & les accrut. Il vivoit au tems de la plus grande ſplendeur de Rome. Il partagea la gloire de ſon ſiecle & l'Europe avec Auguſte. Il regna d'un côté ſur tous les pays qui s'étendent depuis le Pont Euxin juſqu'à la mer Baltique, & de l'autre ſur toutes les Iſles de l'Ocean, ſans excepter l'Angleterre ny l'Hybernie. Il commença ſes victoires par la defaite des Huns & des Wandales, nations qui commençoient déja à s'ébranler dans le Nord, long-tems avant qu'elles ſe répandiſſent vers le Midy. Il trouva dans l'Iſle Britannique des perils dignes de ſon grand cœur. Enfin maître abſolu des pays qu'il avoit

ſubjugués, il donna la paix à la partie de l'Europe qu'il occupoit, tandis qu'Auguſte l'accordoit au reſte du monde. Ce fut alors que Jesus-Christ nâquit à Bethleem. Le regne de Frothe fut veritablement le ſiecle d'or de Danemark. Ce Prince fut connu d'Auguſte, dit Mr. Bering, & fit alliance avec lui. C'eſt dommage qu'aucun Ecrivain de ce beau ſiecle n'ait parlé d'un ſi grand Roy. C'étoit jalouſie ſans doute, ou apprehenſion d'effacer le nom d'Auguſte par le nom de Frothe le grand. Il perit malheureuſement. Une ſorciere transformée en vache le ſecoüa quelque tems en l'air, & le perça de ſes cornes.

Fridſlew II. ne ſe trouva pas à la mort de ſon pere aſſez à tems pour pouvoir lui ſucceder. Il s'étoit égaré en des courſes avanturieres, ſelon la coutume de ce tems-là. On le croïoit mort: on reſolut donc de donner la couronne à celui des Poëtes du pays qui composeroit le plus bel éloge du Roy deffunt. Les *Scialdres*, étoient alors en Danemark ce que les Bardes & les Druides étoient

dans les Gaules. C'étoient les Orateurs, les Poëtes & les Theologiens de la nation. *Hiarno* remporta le prix de la poëſie, & le ſceptre fut la recompenſe d'un ouvrage d'eſprit : tant les Danois, dit Mr. Bering, aimoient les lettres dès le tems de leur premiere barbarie. Fridſlew revint de ſes courſes, & reparut en ſon pays. Le Danemark balança entre l'amour de la ſucceſſion & l'amour de la poëſie, & ne decida rien. Le Poëte devenu Roy conteſta la couronne au veritable heritier : il perit dans un combat, & il apprit aux ſçavans que leur regne ne doit pas s'étendre hors du Parnaſſe.

Frothe IV. fils de Fridſlew fut liberal, mais malheureux en guerre. *Ingell* fils de Frothe étoit un Prince vicieux & dereglé, il ſe mit au bien par les exhortations de Schrotter ou Stercoter qui fut le Rolland des Danois, & le heros des plus anciens Romans.

Olaf. I. s'aſſit ſur le Thrône après *Ingell.* On ignore s'il étoit ſon fils ou ſon neveu. Il partagea le Royau-

me entre ses deux enfans Harald & Frothe. Mais *Frothe V.* se delivra bien-tôt par un assassinat, d'un frere & d'un Collegue. Le fratricide ne fut pas impuni. Les enfans de Harald élevez dans le creux d'un chêne pour la crainte du Tyran, vangerent la mort de leur pere, brulerent le palais de leur oncle, & monterent sur le thrône qui leur appartenoit. Ces deux Princes étoient *Harald. II.* & *Haldan II.* L'aîné regna paisiblement, & le cadet fit des excursions en Suede. Le Roy des Suedois vint fondre à son tour sur le Danemark. Tandis que Haldan s'emparoit du Royaume de Suede, le Roy de Suede montoit sur le trône des Danois. Haldan qui perdoit au change, dit Mr. Bering, songea à reprendre sa place occupée. Il surprit son rival & le defit. Haldan n'avoit eu des enfans que dans les lieux de ses courses & hors de son Royaume : ainsi il donna sa couronne à un étranger & la fit sortir de la famille de Dan qui l'avoit portée jusqu'à lui.

Il n'est point de marque plus cer-

taine qu'un Royaume est hereditaire, dit Mr. Bering, que quand le maître qui le possede en peut disposer à son gré, en frustrer ses propres enfans, & le leguer hors de sa famille. Haldan ne songea point à faire venir de Norvege un fils qu'il avoit eu d'une Princesse de ce pays, pour le revêtir de sa succession. Il fit monter sur le thrône Unguin pere de sa femme, sorti du sang des Goths. La Liste des Rois de Danemark porte qu'Unguin fut fils de Haldan; ainsi la preuve de cette puissance arbitraire des Rois de Danemark sur leur couronne, n'est pas incontestable. Elle est détruite par l'autorité d'un Roy.

Unguin, continuë le Florus Danois, commença une succession de Rois qui n'a fini qu'avec Christophle de Baviere. *Sivald I.* monta sur le thrône aprés Unguin son pere. Il conserva la couronne qui lui étoit disputée par un Prince Suedois descendu de Dan par sa mere. Le Suedois fut vaincu, & Sivald demeura maître du champ de bataille & du Royaume. *Siger* eut l'heritage de

Sivald son pere, mais il n'en joüit pas paisiblement. Hagbert lui causa bien des chagrins domestiques. Ce Seigneur Danois tua en mer les deux aînez de son Roy, il s'insinua à sa Cour sans en être connu : il eut une intrigue avec la Princesse Signé fille de Siger. Le Roy fit pendre Hagbert aux yeux de sa fille. La Princesse se brula de desespoir & repara, dit Mr. Bering, par une mort glorieuse la honte d'une vie dereglée.

Sivald II. fut fils & successeur de Siger. Il ne laissa après luy qu'une fille en bas âge : c'étoit la belle & vertueuse *Gyrette*. La minorité de cette Princesse fut traversée. Cinq Dynastes partagerent son Roïaume entr'eux, & en devinrent les tyrans. De-là le desordre & la decadence de l'Etat. Mais ce qui faisoit le plus apprehender, c'étoit l'obstination de la Princesse à refuser un époux. Enfin elle consentit à partager le thrône avec *Haldan* qu'elle épousa malgré sa laideur. Toute la fleur, de la jeune Noblesse fut rejettée, & le sceptre ne fut donné qu'au plus brave. Hal-

dan fit la guerre aux nouveaux Tyrans, & Gyrette le ſuivit dans tous les dangers, portant ſon fils entre les bras. La liſte des Roys ne fait point mention de cette Princeſſe.

Harald fils de Gyrette regna après ſa mere, comme il avoit été élevé parmi les armes, ce fut un Prince belliqueux. Il deracina les reſtes de la tyrannie des Dynaſtes : il ſe fit craindre à tous les Rois ſes voiſins, & les rendit tributaires; Il n'impoſa point d'autres loix aux Rois de Friſe, de Suede & de Noverge qu'il avoit vaincus, que d'épouſer ſes ſœurs ou ſes niepces. Ringer Prince de Suede & fils de ſa ſœur fit la guerre à ſon oncle, & le dépoüilla de ſon Royaume. Ce ne fut pas pour s'en revêtir. *Hetta* jeune Amazone étoit à la tête des troupes de Ringer. Le Prince Suedois mépriſa la couronne de Danemrak, & la donna à la généreuſe guerriere qui l'avoit fait vaincre. On ne vit qu'avec peine une étrangere ſur le thrône. Ceux qu'elle avoit mépriſez pour époux la détrônerent. *Oli* prit ſa

place, & se remit en possession du sceptre de ses peres. La liste du Roy Errik est trop serieuse : elle n'est point égayée par le joli Roman de la Reine Hetta : il semble qu'Errik en ait ignoré jusqu'au nom.

Oli neveu du Roy précédent fut un Prince cruel, & fit regretter le gouvernement de l'heroïne qui l'avoit précedé. Stercoter, qui pendant une vie de trois siécles, avoit été l'oracle & le bouclier du Danemark, employa le reste de ses forces usées à percer le cœur du Tyran. *Omund* prit le gouvernement du Royaume après Oli son pere, & *Sivard I.* après Omund. Sivard fut malheureux en guerre, attaqué de deux côtez, il perdit tout ce que le Danemark possedoit de terres dans le continent. Son Royaume se trouva borné aux seules Isles de la mer Baltique Pour comble de malheur Jarmerik son fils encore enfant fut pris par les Vandales, & reduit à l'esclavage. Sivard perdit bientôt après la vie dans une guerre qu'il fit avec beaucoup de bravoure & peu de bonheur.

Butel frere du Roy Sivard prit le gouvernement en l'abſence de Jarmerik qu'on croyoit mort. Jamais Roy ne fut plus aimé & ne parut plus aimable : Cependant on le fit deſcendre du thrône pour faire place à *Jarmerik*, qu'un hazard avoit tiré de l'eſclavage. Le nouveau Roy porta la guerre juſques dans l'Helleſpont, il defit quatre Prince fils des Empereurs de Byzance, il épouſa leur ſœur fille des Ceſars. Mr. Bering ne fait pas reflexion que cette Reine ne pouvoit être fille que de Conſtantin le jeune ou de Conſtance, & que nul hiſtorien de ces tems ſi connus, n'a fait mention de cette Princeſſe.

La Reine, continue Mr. Bering, eut une intrigue de galanterie avec Broder frere de Jarmerik. On enferma dans une cage la fille des Empereurs : le frere du Roy alla conſumer ſes jours dans une ſolitude. *Broder* reparut, & regna après la mort de Jarmerik. Il fut ſuivi ſur le thrône de *Sivald III.* ſon fils, & Sivald de Snion, dont il étoit pere. Ce fut ſous le regne de Snion qu'une

grande famine fit sortir du Nord Jutland une colonie de Vinules. Ces peuples allerent tomber vers la Pomeranie, sur une Nation qu'on appelloit *Lanc-bards* ou *Lombards* à cause de la longueur de leur barbe. Les Danois nouveaux venus massacrerent les anciens habitans. Cependant les vainqueurs prirent les terres, les coutumes, la longue barbe, & le nom des vaincus. Ils resterent environ cent ans en Pomeranie, puis s'étant répandus comme un torrent dans les Gaules, ils passerent les Alpes & fonderent un Royaume dans cette partie de l'Italie qui porte encore aujourd'huy le nom de ces vainqueurs.

Après Snion, Mr. Bering reconnoît pour la premiere fois un intervalle de tenebres dans l'histoire de son pays, qu'il n'a pas été possible de percer. Il passe sous silence le nom & la suite des Rois de Danemark depuis l'an 401. de JESUS-CHRIST, jusqu'à 696. Il est vray qu'il remplit cette lacune de son histoire d'un évenement mémorable. Une colonie Danoise, dit-il,

passa dans l'Isle Britannique, la conquit & luy fit perdre son nom de Bretagne pour prendre celuy d'Angleterre. On appelle encore aujourd'huy, *Anglen* une petite contrée du Danemark, d'où ces conquerans étoient sortis. Ainsi ce n'est plus à ces peuples de Saxe que Ptolemée appelle *Angili*, que les Anglois doivent leur nom, comme on l'avoit crû jusqu'ici : c'est au Danemark qu'ils en sont redevables. La lumiere de la foy qui va bien-tôt luire en Dannemark doit donner un plus grand jour à l'histoire de Mr. Bering. Les premiers Apôtres de ce Royaume apporterent de la politesse aux Danois, & les firent entrer en commerce avec les Nations les plus polies. Devenus Chrêtiens ils parlerent la langue des Romains, ils se firent connoître aux nations plus meridionales, & furent eux-mêmes en état d'écrire les mémoires de leurs pays. Ainsi l'Auteur du Florus Danois a dû trouver dans les Historiens étrangers & dans les écrivains de sa Nation, de quoy donner quelque solidité à la 2e. partie de son

hiſtoire. Nous en réſervons l'extrait pour le mois prochain.

ARTICLE II.

APOLOGETIQUE DE TERTULLIEN, ou defenſe des Chrétiens contre les accuſations des Gentils, de la traduction de Mr. de Giry de l'Academie Françoiſe, nouvelle édition avec le texte latin à côté, augmentée d'une Diſſertation critique touchant Tertullien & ſes Ouvrages. Suivant la copie de Paris. A Amſterdam chez Thomas Lombrail, Marchand Libraire dans le Beurſtraat. M. DCCI.

L'Apologetique de Tertullien eſt trop connu des Sçavans pour qu'on s'arrête à en donner un extrait, & la traduction de Mr. de Giry a été ſi generalement loüée, qu'il ſeroit fort inutile d'en relever icy le merite. Mais comme on trouve à la page 3. de cette édition l'abregé d'une Diſſertation Latine ſur Tertullien & ſes ouvrages, attribuée par la voix publique à Mr. Alix, Miniſtre Proteſtant refugié en An-

gleterre ; on a cru que le public ne ſeroit pas fâché de voir le jugement qu'en a porté un habile homme, qui a bien voulu nous communiquer ce qu'il a écrit là-deſſus. Il n'eſt pas de l'avis de Mr. Alix ſur la plûpart des faits qui regardent Tertullien, mais on reconnoîtra aiſément qu'il n'a point entrepris de le contredire, ſans apporter les raiſons qui l'obligent à s'éloigner du ſentiment de cet écrivain.

Q. Sept. Florens Tertullien, dit-on dans la Diſſertation, *étoit de Carthage, fils d'un Centenier dans la milice du Proconſul d'Afrique. Il s'eſt rendu également illuſtre par ſon eſprit, qui étoit vif, ſolide, penetrant; & par ſon érudition, qui étoit univerſelle. A la verité on ne remarque pas beaucoup de delicateſſe dans ſa maniere d'écrire ; tout le monde ſe plaint de la dureté de ſon ſtile ; mais on y remarque de la force & du bon ſens, & ſes expreſſions, quoique moins polies, ne laiſſent pas d'être grandes & élevées.*

Tout le monde convient aujourd'hui que Tertullien a fleuri ſous l'Empire de Severe, & ſous celui d'Antonin Ca-

racalla : c'eſt-à-dire depuis l'an CCIII. que le premier commença à regner, juſqu'à l'an CCXVI. que l'autre mourut. Il fut Prêtre de l'Egliſe de Carthage, & non de Rome, comme l'ont cru Scultet & le Pere Labbe.

Il n'eſt pas aiſé de marquer préciſément l'année de ſa converſion, non plus que la maniere dont il ſe convertit. Cependant l'Auteur de la Diſſertation croit qu'on peut par conjecture fixer la naiſſance de Tertullien environ l'an 150. de JESUS-CHRIST ; ſa converſion à l'an 185. ſon mariage à l'an 186. ſon ordination à l'an 192. ſa chute dans l'héréſie des Montaniſtes à l'an 199. enfin ſa mort à l'an 220. Voici maintenant la critique.

Ce que Mr. Alix dit de la naiſſance & du ſtile de Tertullien ne ſouffre aucune difficulté. Je croy comme lui qu'il fut Prêtre de Carthage : mais je ne puis convenir des Epoques de ſa chute & de ſon ordination, dont celles de ſa converſion & de ſa naiſſance dependent. L'ouvrage contre Marcion eſt le premier ou Tertullien parle en

Montaniste. Cet ouvrage fut écrit l'an 207. de JESUS-CHRIST. C'est donc sans aucun fondement que Mr. Alix place la chute de Tertullien dans l'héresie huit ans auparavant. Ce qu'il dit du tems de son ordination est avancé encore plus legerement. Il est vray que S. Jerôme assûre que Tertullien a été Prêtre avant sa declaration ouverte contre l'Eglise ; mais saint Jerôme ne dit pas qu'il l'ait été quinze ans avant cette declaration. Les conjectures de Mr. Alix sur les années de la naissance, de la conversion, de la mort de Tertullien sont purement arbitraires. Il ne paroît pas qu'il ait rien écrit depuis l'an 217. mais ce n'est pas une preuve qu'il soit mort en 220. Pour le tems ou chaque ouvrage a paru. Mr. Alix me paroît s'être trompé sur tous ceux dont l'Epoque n'est pas évidente.

Tertullien composa, avant de tomber dans l'erreur des Montanistes, le livre *du Baptême*. Il parle dans le chapitre 15. selon le sentiment d'Agrippin son Evêque, & insinuë qu'il faut rebaptiser ceux qui avoient été

baptisez par les herétiques. L'auteur Protestant renouvelle icy une calomnie cent fois refutée contre le Pape S. Etienne, qu'il accuse d'avoir décidé que le baptême de tous les hérétiques, sans exception, étoit valable. Pour peu qu'on ait d'équité, & qu'on examine les pieces du fameux different de ce Pape avec saint Cyprien & Firmilien, on avoüera qu'ils eurent tort de reprocher à ce grand Pape, defenseur de l'ancienne tradition, qu'il croyoit bon le baptême de tous les herétiques, même de ceux qui en alteroient la forme ou la matiere. Il ne s'agissoit point du tout de sçavoir si le baptême conferé d'une autre maniere qu'on ne le confere dans l'Eglise, étoit valable. S. Cyprien ni Firmilien n'ont jamais allegué le changement de forme ou de matiere, comme une preuve de leur sentiment sur la necessité de rebaptiser. La question étoit tout-à-fait differente : il ne s'agissoit ni de la matiere, ni de la forme : il s'agissoit uniquement du ministre. Saint Cyprien soutenoit que nul herétique

ne pouvoit être le miniſtre d'un baptême valide. Saint Etienne ſoutenoit que tout herétique pouvoit être le miniſtre d'un baptême valide. On ſuppoſoit de part & d'autre qu'il s'agiſſoit d'un baptême conferé dans les formes. C'eſt donc à tort que les Proteſtans & quelques Catholiques que la lecture des auteurs Proteſtans a jettez dans l'erreur ſur ce chapitre, ont avancé ſans aucune preuve ſolide, que le ſaint Pape ſoutenoit une erreur en refutant celle de ſaint Cyprien. Si Mr. Alix avoit eu devant les yeux l'état veritable de cette queſtion, il auroit vû l'approbation du decret d'Etienne dans le Canon huitiéme du I. Concile d'Arles, où il a cru voir la condamnation de ce Pape.

Les traitez de la *Penitence* & de *l'Oraiſon* ſont écrits dans le même-tems, c'eſt-à-dire peu de tems après la converſion de Tertullien. C'eſt après ces traitez que parut le livre de *la Preſcription contre les herétiques.* L'auteur de la Diſſertation fait de vains efforts pour attribuer ce livre à Tertullien Montaniſte:

On a vû dans les Memoires du mois d'Août dernier la refutation de ses conjectures sur ce livre, & sur le Catalogue des herésies qui y est joint. Depuis cette refutation imprimée, j'ay découvert une nouvelle preuve du tems où le Catalogue a paru. Praxée est le dernier herétique dont on y parle; on n'y fait aucune mention de la retractation de cet heresiarque : circonstance qu'assurément on n'auroit pas omise. Le Catalogue a donc paru avant cette retractation. Or Tertullien dans le livre contre Praxée, marque expressément, que Praxée s'étoit retracté avant que Tertullien se fût attaché à la Secte de Montan : d'où il s'ensuit que le Catalogue & le Traité de la Prescription ont paru avant sa chute.

L'Apologetique parut vers l'an 204. Mr. Du Pin a fort bien refuté les raisons dont M. Alix s'étoit servi pour differer cet ouvrage jusqu'en l'an 211.

Dans le même tems Tertullien à l'occasion de la persecution, écrivit les livres de la *Patience* & de *l'Exhor-*

tation aux Martyrs. Le livre du *Témoignage de l'ame* paroit avoir été écrit incontinent aprés l'Apologetique. Ce livre n'eſt qu'une amplification de ce qu'on lit vers la fin du chapitre 17. de l'Apologetique. Tertullien écrivit enſuite les traitez des *Spectacles*, de *l'Idolatrie*, de l'*Ornement* & des *habits* des *femmes*; & les deux livres adreſſez *à ſa femme*, que je crois avoir precedé immediatement ſon ordination. La morale ſevere & même outrée qu'on remarque dans ces livres, n'eſt pas une preuve ſuffiſante pour ſuppoſer avec Mr. Alix qu'ils ont été compoſez par Tertullien depuis ſa ſeparation d'avec l'Egliſe. Le genie auſtere de cet Auteur ſuffiſoit ſeul pour le porter à ces excès : & il a fait paroître dès ſes premiers ouvrages, beaucoup de penchant aux ſentimens les plus rigides.

Je dis la même choſe du Livre *contre Hermogene*. Le reproche qu'il fait à cet héretique de s'être marié pluſieurs fois n'eſt pas une bonne preuve que Tertullien fût déja Montaniſte quand il écrivit cet Ouvrage.

Le reste des livres de Tertullien a été composé depuis sa chute dans l'heresie. Voici l'ordre dans lequel je croy qu'ils ont été composez. Les livres *contre Marcion* sont les premiers de cette espece. Ils ont une epoque certaine. Au livre 1. chapitre 15. l'Auteur assure qu'il écrit la 15. année de l'Empire de Severe, c'est l'an 207. de JESUS-CHRIST. En embrassant le Montanisme il avoit pris le manteau. C'étoit parmi les Payens & les Chrêtiens, l'habit de ceux qui faisoient profession de la plus grande austerité. Pour justifier son changement, il composa le livre du *Manteau*. C'est le plus obscur de ses Ouvrages : & la vaste érudition dont il y fait parade, n'est pas toûjours étalée fort à propos. Tertullien parle en Montaniste dans ces deux Ouvrages, mais il y ménage encore l'Eglise de Rome. Baronius a fort bien prouvé que le livre du *Manteau* a été écrit l'an 208. de Jesus-Christ. Les livres de la *Chair de Jesus-Christ*, de *l'Ame*, de *la Resurrection*, les livres contre les *Valentiniens*, contre les *Juifs*, les livres du *Scorpiaque*,

& de la *Couronne du ſoldat* parurent depuis l'année 208. juſqu'à l'an 210.

Ce fut apparemment pendant l'année 210. que Tertullien écrivit contre *Appelle* ; contre *Apollonius* Evêque d'Epheſe ; & d'autres Ouvrages qui ſe ſont perdus. Le traité pour prouver *qu'il faut voiler les Vierges* a été écrit vers ce tems-là.

L'an 211. il compoſa le livre de la *Fuite dans la perſecution*, qu'il avoit promis dans le traité *de la Couronne du ſoldat*. L'an 213. il y eut à Rome une celebre conference entre Procle chef d'une partie des Montaniſtes, & Caïus fameux Theologien de l'Egliſe Romaine. C'eſt Euſebe qui nous l'apprend. Baronius conjecture avec beaucoup de vraiſemblance qu'en ſuite de cette conference Zephyrin condamna de nouveau les Montaniſtes, déja condamnez par Apollonius Evêque d'Epheſe & par le Pape Soter.

La même année Tertullien écrivit le livre *des Jeûnes*, où il ne garde plus aucune meſure avec les Ca-

tholiques. Montan avoit enſeigné qu'on devoit refuſer l'abſolution à ceux qui depuis leur baptême étoient tombez dans quelque peché de la chair, & que les ſecondes nopces étoient une veritable fornication. Tertullien attaque le decret de Zephyrin par ces deux endroits. Il compoſa l'an 214. le traité *de la Monogamie*, qui fut bien-tôt ſuivi de *l'Exhortation à la chaſteté*, & du Traité *de la Pudicité.* C'eſt ſur tout dans ce dernier que Tertullien s'abandonne à toute ſa fureur contre Zephyrin & les Catholiques.

Mr. Alix toûjours attentif à détruire ce qui peut établir l'autorité des Evêques de Rome, s'eſt trop laiſſé prevenir par cette paſſion. A qui pretend il perſuader que l'Evêque, contre qui Tertullien declame au commencement du livre de la pudicité, ſoit un Evêque d'Afrique, & non pas un Evêque de Rome? Les railleries de Tertullien ſur le titre de *Souverain Pontife*, & *d'Evêque des Evêques*, peuvent-elles tomber ſur un autre Evêque, que ſur celuy de Rome? Ce

qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que Mr. Alix, pour prouver un ſentiment ſi extraordinaire, apporte comme une choſe dont tout le monde convient, que le Decret de Zephyrin n'auroit eu de force que dans le Dioceſe de Rome, qui étoit ſelon luy d'une très petite étenduë. Ne devoit-il pas ſe ſouvenir du ſuccès avec lequel Saumaiſe avoit avancé cette fauſſe propoſition, du peu d'étenduë du Dioceſe de Rome? Je ne repete pas les raiſons dont le Pere Sirmond s'eſt ſervi pour confondre la temerité de Saumaiſe: aucun ſçavant ne les ignore.

Ce qu'il y a encore de ſurprenant, c'eſt que Mr. Alix pour confirmer ſon opinion, cite deux paſſages de S.Cyprien, qui prouvent préciſément tout le contraire. Le premier tiré de la lettre 52. à Antonien, nous apprend qu'autrefois quelques Evêques d'Afrique avoient jugé qu'on ne devoit pas accorder la paix de l'Egliſe aux adulteres; mais que cette diverſité de ſentimens n'avoit produit aucun ſchiſme. Ce paſſage, pour prouver que Tertullien

attaque un Evêque d'Afrique dans le livre de la pudicité, devroit nous apprendre que des Evêques d'Afrique ont jugé qu'on devoit accorder l'abſolution aux adulteres : & il contient formellement qu'ils ont jugé qu'on devoit la refuſer. Mr. Alix n'eſt-il pas heureux dans le choix de ſes preuves ?

Ce n'eſt pas tout, je pretends que ce même paſſage prouve le ſentiment de Baronius. S. Cyprien ne parle de cette ancienne conteſtation ſur l'abſolution des adulteres, que par rapport à la conteſtation preſente touchant la validité du Baptême. Si l'Evêque de Rome n'avoit eu, comme le dit Mr. Alix, aucune part à cette premiere conteſtation, pourquoy ſaint Cyprien en feroit-il mention ? Mais ſi le ſentiment de Baronius eſt vray ; ſi le decret du Pape Zephyrin trouva de l'oppoſition dans quelques Egliſes d'Afrique, en ce qui regardoit l'abſolution des adulteres ; ſi quelques Evêques, ſans rompre pourtant l'unité, continuerent de la refuſer ; S. Cyprien ne pouvoit ſe ſervir d'un exemple

plus ſpecieux pour conclure que le Pape ſaint Eſtienne devoit tolerer le ſentiment des Evêques d'Afrique, oppoſé au ſien ſur le baptême des heretiques. C'eſt donc ce qu'il faut croire que S. Cyprien a ſuppoſé.

Mr. Alix cite encore la proteſtation que fait ce ſaint dans le Concile de Carthage, qu'aucun des Evêques d'Afrique ne ſe regardoit comme *l'Evêque des Evêques*. Mr. Alix veut-il conclure de là que Tertullien a eu raiſon de railler un Evêque d'Afrique ſur cette qualité d'Evêque des Evêques? Encore un coup il n'eſt pas heureux dans le choix de ſes preuves.

Le livre contre les *Nations* & la *Remontrance à Scapula*, qui eſt un abregé de l'Apologetique ont été écrits l'an 217. Le livre *contre Praxée* n'a paru, comme Tertullien le remarque luy même, qu'aprés les Ouvrages compoſez pour la défenſe des dogmes de Montan.

Pour les Poëmes, ils ne ſont pas de Tertullien. Le poëme *au Senateur* eſt cependant d'un Auteur plus ancien que Conſtantin, les Poëmes

de la *Geneſe*, de *Sodome*, & de *Ninive* ſont probablement de Salvien. Le Poëme du *Jugement* paroît être d'un Evêque d'Eſpagne nommé *Verecundus*. Le Poëme *contre Marcion* eſt d'un Auteur dont les ſentimens ſont differens en pluſieurs choſes de ceux de Tertullien. Mr. Alix pretend que c'eſt un Ouvrage poſterieur à S. Jerôme. Les raiſons qu'il en apporte ne ſont pas convaincantes.

Je m'étonne qu'il ait omis une circonſtance conſiderable de la vie de Tertullien que nous apprenons de S. Auguſtin dans le livre *des Hereſies*. Tertullien ſe ſepara des Montaniſtes, comme il s'étoit ſeparé des Catholiques. Il ſe fit le chef d'une ſecte particuliere, qui ſubſiſta juſqu'au tems de Saint Auguſtin. Les Tertullianiſtes ſe réünirent enfin aux Catholiques, & leur cederent l'Egliſe qu'ils avoient poſſedée juſqu'alors dans Carthage. L'Auteur du *Prædeſtinatus*, qu'on doit croire quand il loüe S. Auguſtin, nous apprend que ce fut par les ſoins de ce Saint que ſe fit cette réunion. Saint

Augustin nous a caché cette circonstance par un effet de sa modestie ordinaire. Mr. Alix prouve fort bien qu'aucun Ouvrage de Tertullien n'a été composé à Rome.

ARTICLE III.

LA CULTURE PARFAITE des jardins Fruitiers & Potagers, par le sieur Loüis Liger d'Auxerre. A Paris, au Palais chez Damien Beugnio, au lion d'or. 1702. *in 12. pages* 448. *Traité des Figuiers, pages* 81.

QUoy qu'il ait paru plusieurs Livres sur la maniere de cultiver les jardins sous le nom de *Maison Rustique, de Jardinier françois*, &c. nôtre Auteur a cru devoir écrire sur le même sujet pour deux raisons qu'il apporte dans sa Preface. La premiere est, *qu'il a remarqué que la maniere dont on s'est servi jusqu'icy pour apprendre les maximes du jardinage, a toûjours été fort embroüillée. La seconde est, que tous ceux qui se sont fort addonnez à la taille des arbres*

ont fait peu de progrès juſqu'icy, parce qu'ils ont ſuivi des preceptes que pluſieurs Auteurs ont donnez ſur cette matiere comme infaillibles ; mais qui bien loin de cela ſe trouvent ſans fondement.

L'Auteur a fait luy même l'extrait de ſon livre dans la Preface, & dans une table des Chapitres qui la ſuit. Car après avoir mis le titre de chaque chapitre, il en fait l'abregé: Mais outre que cet extrait eſt trop long pour être mis dans ces Memoires, l'Auteur ayant preſque toûjours ſuivi la même methode, il ſuffit de dire une fois de quelle maniere il traite ſon ſujet.

L'Ouvrage eſt diviſé en trois livres. Dans le premier après avoir donné la definition d'un Jardin, & avoir parlé de la terre, du terreau, & des differentes ſortes de fumier, & de leurs proprietez, l'Auteur traite des *Herbes potageres.* Sous ce nom il comprend non ſeulement toutes celles qui entrent en effet dans la compoſition des potages & des boüillons ordinaires qu'on prend, mais encore celles qui compoſent

les ſalades ; les *fruits provenans des herbes potageres*, comme ſont les melons, les citroüilles ; les racines, comme les ſalſifis, les carottes &c. *les plantes potageres bulbeuſes*, l'oignon & toutes ſes eſpeces, l'ail, les rocamboles, les échalottes &c. les legumes, comme les pois, les féves &c. Dans le 9. chapitre on trouve des preceptes que l'Auteur a cru qu'il étoit neceſſaire de donner *aux Inſpecteurs & Directeurs des Jardins fruitiers & potagers des Maiſons Royales.* Dans le dernier chapitre il aprend *la maniere de dreſſer un Jardin fruitier & potager :* il en marque toutes les parties, leur ſituation, leur étenduë, leur uſage. Pour ce qui eſt de chaque herbe potagere en particulier, il en fait la deſcription: il marque en quel tems, & de quelle maniere il la faut ſemer, & comment elle produit ſa graine ; & enfin quelles ſont ſes vertus, & les effets qu'elle produit.

Le ſecond livre eſt ſur les *Pepinieres.* L'Auteur en diſtingue de deux ſortes : les pepinieres *de ſemences*, & les pepinieres *à noyaux.* Il ajoute

qu'on en peut encore avoir *de plants enracinez*, & de *boutures* : & il a ſoin d'expliquer tous ces termes, auſſi bien que les autres qu'on peut appeller lés termes de l'art, il parle en ſuite des *Greffes*, de leurs eſpeces, du tems, & de la maniere d'enter en toutes façons. Il paroît un peu choqué contre ceux qui diſent qu'on doit avoir égard en cela au cours de la Lune : & il a même inſeré dans ſon livre une piece de vers qu'il a faite contre eux : il paroît qu'il ſçavoit mieux l'art de bien cultiver un Jardin, que les regles de la poëſie françoiſe. On peut même remarquer qu'il n'apporte aucune raiſon pour détruire le ſentiment qu'il combat : ainſi l'on pourroit bien encore avoir égard au cours de la Lune dans la culture des plantes, ſans craindre de paſſer pour *Lunatiques*.

Le troiſiéme livre eſt ſur la maniere de cultiver les arbres, ſoit qu'ils ſoient nains, ſoit qu'ils ſoient à tige, ſoit qu'il les faille planter, ſoit qu'il les faille tailler, ſoit qu'il les faille palliſſer. L'Auteur s'étend

plus au long ſur la maniere de tailler les arbres : & il fait même des diſſertations critiques ſur cela. Il finit ce livre par un petit traité *des fruits, de leur gouſt, de leur maturité, du tems de les cueillir, de la maniere de le faire & de les conſerver, des inconveniens qui arrivent aux arbres, & des moyens de les en guerir, du tems auquel chaque fruit eſt bon à manger.* C'eſt là le ſujet des quatre derniers chapitres du troiſiéme livre.

L'on trouve à la fin de tout l'Ouvrage un *traité facile pour apprendre à élever les Figuiers : ce qui eſt une ſuite de la culture parfaite des Jardins.* L'Auteur, pour faire eſtimer le figuier, rapporte divers traits tirez de la fable, de l'hiſtoire, & même de l'Ecriture ſainte. Du reſte il traite ſon ſujet à peu près comme dans le troiſiéme livre.

Il faut avoüer qu'il entre par tout dans un détail três-exact de tout ce qui peut ſervir à bien cultiver un jardin. Ce détail eſt três-neceſſaire dans cette matiere : mais quoiqu'il aſſure dans ſa Preface, *qu'il a fui le plus qu'il a pû le grand verbiage,*

& les grandes circumlocutions, il ſemble, qu'on pourroit traiter le même ſujet en moins de paroles, & avec autant d'exactitude & de clarté.

ARTICLE IV.

APOLOGIE DE LA MISSION de S. Maur Apôtre des Benedictins en France ; avec une addition touchant S. Placide premier Martyr de l'ordre de S. Benoit. Par Dom Thierry Ruinart Prêtre Religieux Benedictin, de la Congregation de ſaint Maur. A Paris chez Pierre de Batz ruë ſaint Jacques, à l'image ſaint François. 1702. in 8°. pagg.179.

L'Auteur de cet Ouvrage rapporte d'abord les raiſons qui l'ont obligé à le donner au public malgré la repugnance qu'il témoigne avoir pour toute ſorte de conteſtations. On avoit toûjours cru que S. Maur, dont le corps a été apporté d'Anjou au neuviéme ſiecle en l'Abbaye des Foſſez près Paris, étoit celui-là même qui avoit été diſciple de ſaint Benoît, & dont ſaint Gregoire le Grand

Grand à fait l'éloge dans ses Dialogues. Mais depuis environ trente-ans, des Critiques, sur quelques difficultez qui se rencontrent dans la Vie du Saint, ont revoqué ce fait en doute.

La chose fut agitée sous feu Monseigneur de Harlay, & en la presence de Monseigneur le Cardinal de Noailles, lors qu'on voulut travailler aux nouvelles éditions du Breviaire de Paris : & quoique ces Prelats, après un examen rigoureux de ces difficultez, n'ayent pas jugé à propos de donner atteinte à la tradition qui se trouve établie dans leur Diocese depuis plus de huit cens ans, Mr. Basnage, Ministre refugié en Hollande, n'a pas laissé d'assurer dans son Histoire Ecclesiastique, que l'Eglise Gallicane avoit declaré qu'il n'y avoit jamais eû de S. Maur Benedictin, que les Benedictins eux-mêmes en étoient convenus, & qu'enfin ce Saint n'étoit qu'un homme imaginaire, qui n'avoit jamais été. Mr. Baillet tout au contraire avance dans sa *Vie des Saints*, qu'il y a eu deux Saints

Maurs ; & que celui qui a été disciple de S. Benoît n'eſt point venu en France pour y bâtir l'Abbaye de Glanfeüil en Anjou, comme on l'a cru juſqu'à preſent. C'eſt ce qui a engagé Dom Thierry Ruinart à donner cette Apologie au public.

Il fait voir dans le premier chapitre, qu'il y a eu un S. Maur diſciple de S. Benoît. Il eſt difficile de n'en pas convenir, puiſque c'eſt de S. Gregoire le Grand que l'on a appris les principaux miracles de ſaint Maur.

Ce qui eſt dans les deux chapitres ſuivans ne paroit pas moins ſeur, c'eſt que le corps de S. Maur, fut apporté au neuviéme ſiécle dans le Dioceſe de Paris, & que dès ce tems-là, & toujours depuis, on a cru que ce S. Maur avoit été envoyé en France par S. Benoît. Mais quoyque perſonne ne diſconvienne de cela, l'Auteur en a neanmoins rapporté les preuves, qui ſont les témoignages authentiques & le conſentement unanime des auteurs de tous les ſiécles, & de toutes les nations, qui ont écrit ſur ce ſujet, ſans

que jamais perſonne ait dit le contraire.

L'Auteur fait voir enſuite que dans l'intervalle du tems qui s'eſt paſſé depuis la mort de ſaint Maur juſqu'au neuviéme ſiécle, on étoit perſuadé que ce Saint avoit été envoïé en France par S. Benoît, comme on l'a toûjours cru depuis: parce qu'on ne voit aucun veſtige que l'on ait changé de croyance ſur ce fait dans le neuviéme ſiécle. Au contraire on a cru dans ce ſiecle là, comme dans la ſuite, que cette tradition avoit commencé dès le tems de ſaint Benoît.

On rapporte enſuite d'anciennes Litanies, & on cite des Martyrologes par leſquels il paroît que l'on reconnoiſſoit pour ſaint en France & en Italie, un ſaint Maur diſciple de ſaint Benoît, & que l'on n'en reconnoiſſoit qu'un.

On ajoûte que les Italiens n'ont jamais cru que leur ſaint Maur fût reſté en Italie, & qu'ils n'ont jamais cru avoir ſes Reliques chez eux: que lors qu'au neuviéme ſiecle on publia ſa Vie, où ſa Miſ-

ſion eſt écrite tout au long, ils ont reconnu que cela étoit conforme à ce qu'ils en ſçavoient ; que dans une hymne tirée d'un autre Breviaire du Mont-Caſſin même, cette Miſſion y eſt marquée en termes exprès : que dans une deſcription du Mont-Caſſin, qu'on croit avoir été faite vers le VIII. ſiécle, le miracle du boiteux rapporté dans la Vie de S. Maur s'y trouve cité : que du tems d'Urbain II. l'on reconnut ſur d'anciens titres, que dès avant le tems d'Adrien I. & de Charlemagne, l'Abbaye de Glanfeüil fondée par S. Maur dependoit du Mont-Caſſin, parce qu'elle en étoit conſiderée comme la fille, & qu'on la croyoit fondée par une colonie venuë du Mont-Caſſin.

On prouve encore la verité de cette Miſſion par l'établiſſement de la Regle de ſaint Benoît en France, dès le tems de Saint Maur : par la Tradition de l'Ordre de Cluny, lequel dans ſon établiſſement a cru tirer toutes ſes pratiques de celles que ce Saint avoit apportées en France : par une Regle

que l'on gardoit il y a deja 700. ans à Marmoutier parmi les saintes Reliques, parcequ'on croioit que c'étoit celle-là même que S. Maur avoit apportée avec lui lorsqu'il étoit venu en ce Royaume : par une inscription mise à la porte de l'Eglise de Castres cent ans aprés la mort du même Saint, laquelle suppose sa mission en France.

Dans le chapitre cinquiéme Dom Ruinart traitte au long de la vie de S. Maur écrite par Fauste : parceque cette piece étant une fois reconnuë, la mission du Saint qui y est décrite tout au long, devient incontestable. Il fait voir qu'il y a bien des choses dans cette vie qui ne pourroient pas avoir été écrites par un Auteur du IX. & du X. siecle, mais qui conviennent parfaitement au temps de Fauste: que le stile & la maniere dont elle est écrite est du goût de ce même temps. On prouve ensuite que cette vie a été effectivement publiée par l'Abbé Odon, qui assure avec serment l'avoir donnée telle qu'il l'avoit trouvée. On fait voir qu'Odon lui-même reconnoît dans

un ouvrage qui eſt inconteſtablement de lui, qu'il avoit publié cette Vie; & que l'Epître qui eſt commune à cet ouvrage & à la Vie, eſt entierement de ſon ſtile.

Dans le chapitre ſixiéme l'Auteur montre, que quand la Vie que nous avons aujourd'hui, ne ſeroit pas veritable, il en faudroit toûjours reconnoître une écrite effectivement par Fauſte, où la Miſſion étoit décrite tout au long; parce qu'Adrevald non ſeulement l'a citée, mais même il en a rapporté de longs extraits, où eſt toute la ſuite de cette Miſſion. Le ſeptiéme chapitre eſt une réponſe au Memoire qui fut produit il y a quelque années contre la Vie de S. Maur, lors qu'on travailla à une nouvelle édition du Breviaire de Paris.

L'Auteur aprés cela s'attache à refuter Mr. Baſnage. Il eſt ſurprenant, dit-il, que ce fameux Miniſtre ait ſoutenu que ſaint Maur étoit un homme imaginaire; puiſqu'il eſt certain que S. Gregoire le Grand en a raconté les principales actions. Dom Ruinart a de la peine à croire

que le Ministre ait ignoré cela : mais d'un autre côté il n'oseroit dire que l'ayant sçû, il eût voulu le dissimuler. Il répond ensuite à toutes les difficultez de ce Protestant.

L'Auteur passe de Mr. Basnage à Mr. Baillet qui, après avoir declaré d'abord qu'il ne vouloit pas prendre parti dans cette contestation, a toûjours parlé après cela comme s'il étoit opposé entierement à la Mission de S. Maur. Il semble qu'il n'ait voulu faire cette declaration, que pour s'exempter d'apporter aucune raison de ce qu'il diroit sur ce sujet. Ce qui paroît plus extraordinaire, c'est qu'il a rejetté une tradition, qu'il avoüe avoir été universellement reçuë depuis huit à neuf cens ans, pour en recevoir une plus ancienne, à ce qu'il pretend; qui neanmoins n'est autorisée d'aucun monument, ni d'aucun auteur ancien ou nouveau.

Dom Ruinart a joint à l'Apologie de S. Maur une addition touchant saint Placide, où il fait voir qu'on a tort d'accuser les Benedictins de faire la feste de ce Saint;

puis qu'on ne l'a communément celebrée dans l'ordre de S Benoît, que lors que les Papes ont ordonné qu'on la feroit dans toute l'Egliſe. Il avoüe que les Actes de ce Saint n'ont aucune autorité : mais il fait voir que c'eſt à tort que quelques-uns ont voulu conclure de là qu'il n'avoit jamais été, ou qu'il n'avoit point été martyriſé en Sicile. Il prouve qu'il y a eu un Placide diſciple de S Benoît, par l'autorité de ſaint Gregoire le Grand, qui en raconte quelques actions: & il prouve qu'il a été reconnu pour Saint & pour Martyr dans pluſieurs anciens monumens. Enfin il parle fort au long de la découverte de ſes Reliques & de celles de ſes Compagnons faites à Meſſine ſur la fin du ſeiziéme ſiecle, ce qui a donné occaſion d'en ordonner la feſte.

ARTICLE V.

LA SCUOLA MABILONA &c. C'eſt-à-dire, *l'Ecole du P. Mabillon, dans laquelle il eſt parlé des Etudes convenables aux perſonnes*

Ecclesiastiques, établie cy-devant pour les PP. Benedictins de France, & maintenant ouverte à tous les Religieux d'Italie. Par le R. P. Nicolas Jerôme Ceppi Augustin. A Rome] chez Antoine Rossy. *in* 8°. 1701.

LE P. Ceppi, Augustin de Rome a fait cet Ouvrage, pour porter à l'étude les Religieux d'Italie à l'imitation de ceux de France. Il a intitulé *Scuola Mabillona*; parce qu'il a suivi le plan d'études que Dom Jean Mabillon a donné dans son Traitté des *Etudes Monastiques*, qui fut imprimé, il y a quelques années. Le P. Ceppi n'a pas crû même qu'il fût necessaire de rien changer à ce que Dom J. Mabillon a écrit sur ce sujet: & c'est ce qui l'a determiné à se contenter de traduire en Italien la seconde partie de ce Traité, où il est parlé de la maniere dont on doit étudier toutes sortes de sciences; & où l'on traitte de chaque science en particulier. Il s'est restraint à cette seule partie, quoyque le Traitté de Dom Jean Mabillon

en comprenne trois ; parce qu'il n'a voulu faire qu'un petit livre qui fût facile à porter comme un Manuel d'étude. Mais il ſuppoſe toûjours les deux autres parties : la premiere ou D. Jean Mabillon fait voir que les Religieux peuvent & doivent même s'appliquer à l'étude qui convient à leur état ; & la troiſiéme où il parle de la fin que les Religieux doivent ſe propoſer dans leurs études. Le P. Ceppi n'a pas oublié de mettre dans ſon livre la liſte des difficultez qui ſe trouvent ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique dans chaque ſiecle : parce qu'il l'a cru fort propre pour ſervir de ſujet d'étude aux Religieux qui voudront s'y appliquer. On ne fait point d'extrait de ce qui eſt contenu dans cet Ouvrage, parceque ce n'eſt qu'une traduction de celuy de Dom J. Mabillon, qui eſt connu de tout le monde.

ARTICLE VI.

*METHODE POUR APPRENDRE facilement l'histoire de la Bible avec l'histoire des Conciles generaux : Dediée à Madame de Maintenon par M. D*** cinquiéme édition revûë, corrigée & augmentée.* A Paris chez Martin & Georges Jouvenel, ruë de la vieille Bouclerie à S. Augustin. *in* 12, *pagg.* 307. 1702.

CEtte methode consiste à exposer les principaux points de l'histoire par demandes & par réponses. L'Auteur a jugé que c'étoit la meilleure maniere d'imprimer aisément des faits historiques dans l'esprit: tout ce qui a la forme d'entretien familier étant plus à la portée du commun des gens, & sur tout des jeunes gens, qui s'accommodent mieux de la varieté, que d'un discours suivi. Supposé l'utilité de cette pratique on ne pouvoit mieux l'appliquer qu'à l'histoire de la Bible. C'est par là que les Chré-

tiens ont le moïen de s'instruire agréablement & saintement de ce que Dieu a fait pour eux depuis la creation du monde, jusqu'à la redemption du genre humain, qui s'est accomplie par la Croix du Sauveur. Les veritez de l'Ecriture étant très simples dans leur sublimité se trouvent par là, conformément à leur caractere, en état d'être apprises de tous ceux qui les doivent sçavoir. Il faut que ce soit le jugement que le public a déja porté de cette methode, puisque c'est icy la cinquiéme édition qui s'en est faite en assez peu de tems.

ARTICLE VII.

METHODE POUR APPRENDRE *facilement l'histoire Romaine, avec une Chronologie des Empereurs, & un Abbregé des coûtumes des Romains, dediée à Mr. le Chevalier de Lamoignon. Seconde édition revûë corrigée & augmentée in 12. pagg. 465. par Mr. D.*** A Paris chez Martin & Georges Jouvenel ruë de*

la vieille bouclerie au bout du Pont S. Michel 1702.

CE livre eſt du même Auteur, du même goût & de la même methode que le precedent ; on y conduit l'hiſtoire Romaine juſqu'aux Empereurs Arcadius & Honorius. Ce fut ſous eux que ſe firent les invaſions des Goths & des autres peuples barbares, qui inondant l'Europe & en particulier l'Italie, ſapperent dès-lors les fondemens de l'Empire Romain, ſur tout en Occident. On ajoute un article pour rapporter ce qui regarde la décadence de l'Empire : enſuite on donne une inſtruction ſur les coûtumes des Romains, ce qui n'eſt pas l'endroit le moins utile du livre. Car pour peu qu'on ſe meſle de litterature, on trouve à tout moment des choſes qui ont du rapport aux divers uſages établis chez les Romains, dont les plus habiles gens ont beſoin de ſe renouveller l'idée de tems en tems.

On peut obſerver dans cet ouvrage une maniere aſſez juſte de redui-

re l'histoire Romaine du tems des Consuls à certains chefs. On ne peut pas la reduire aux Consuls mêmes, comme on le fait dans le reste de l'histoire aux Roys & aux Empereurs, dont le regne ordinairement a une durée considerable : parceque chaque année fournit de nouveaux Consuls, dont les noms seuls, à cause de leur quantité, confondroient la memoire. C'est pourquoi l'on rapporte l'histoire de ce tems aux guerres que firent les Romains dans le cours d'environ 450. ans. Elles sont au nombre de treize : à sçavoir celle d'Etrurie. La premiere des Latins, celle des Volsques, des Vejens, des Gaulois, la seconde des Latins, celle des Samnites, des Tarentins, la premiere & la seconde guerre Punique, celle d'Antiochus, celle de Macedoine, la troisiéme Punique, celle de Corinthe, de Portugal, de Numance, des Esclaves, de Jugurtha, de Mithridate : & outre cela deux guerres civiles, la premiere entre Marius & Cinna, la seconde entre Cesar & Pompée. Nous les marquons ici parceque

rien ne paroît plus propre à se fixer l'imagination sur l'histoire des Consuls, qui est le tems de l'histoire Romaine le plus fecond en évenemens qu'on est bien aise de retenir.

ARTICLE VIII.

L'APOCALYPSE EXPLIQUE'E par l'Histoire Ecclesiastique. A Paris chez Pierre Giffart ruë S. Jacques à l'image sainte Therese 1702. avec plusieurs Estampes en taille douce in 4°. pagg. 370.

L'Auteur de cette explication pose pour fondement de tout son systeme, une maxime prise des saints Peres, & des plus anciens Auteurs, que l'Apocalypse est une prophetie de tout ce qui doit arriver de plus remarquable dans l'Eglise, depuis l'Ascension du fils de Dieu au Ciel, jusqu'à son retour sur la terre. Suivant cette idée, il entreprend de donner une interpretation selon laquelle les chapitres de l'Apocalypse, dans l'ordre auquel ils

ſont écrits, répondent aux évenemens des ſiécles ſuivans, dans l'ordre auſquels ils ſont arrivez : ainſi les faits hiſtoriques ſont les interpretes des propheties. On ne peut appliquer de cette ſorte les prédictions de l'Apocalypſe, ſans rapporter ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable depuis ſaint Jean juſqu'au ſiecle preſent, auquel l'Auteur s'arrête, ſans vouloir penetrer dans l'obſcurité de l'avenir, que ſaint Jean a auſſi predit, mais qu'il ſeroit temeraire de developper.

Cela ſuppoſé, il eſt aiſé de comprendre qu'on ne doit pas chercher dans les Peres une explication entiere & ſuivie de l'Apocalypſe; puiſque tout au plus ils n'en ont pû voir l'accompliſſement que dans les faits hiſtoriques qui les avoient precedez, ou qui s'accompliſſoient de leur tems. On voit auſſi qu'il faut rejetter le ſentiment de quelques auteurs; dont les uns ont cru que tout ce qui eſt predit dans cette revélation avoit été accompli dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, & les autres que tout ne devoit

s'accomplir qu'à la fin du monde.

Mais si les Peres n'ont pû donner une explication entiere de toute l'Apocalypse, l'Auteur a si soigneusement recueilli ce qu'ils en ont dit en differens endroits de leurs ouvrages, qu'il n'avance presque rien qui ne soit appuyé sur leur autorité, ou sur celle des Historiens qui ont vécu dans le tems des faits prophetisez par saint Jean.

On n'avoit point encore soupçonné, & ce seroit là une des principales clefs de l'Apocalypse, que l'ouverture des sept sceaux marquât les mêmes évenemens que le son des sept trompettes, & que les trompettes ne fissent que representer de nouveau sous d'autres figures les mêmes choses qui avoient été signifiées par les sceaux. C'est cependant ce que l'Auteur entreprend de faire voir, en prouvant que ce silence qui se fit au Ciel entre l'ouverture des sept sceaux & le son des sept trompettes, n'est rien qu'une cessation de visions sous certains signes, pour rendre attentif à la representation des mêmes cho-

ſes ſous differens ſymboles, & en marquer mieux la certitude. On confirme cette penſée par l'exemple de Pharaon, qui previt la famine future de l'Egypte dans deux ſonges conſecutifs ſous differentes figures, interrompus par ſon reveil, & que Joſeph aſſura pourtant ne ſignifier que la même choſe.

Voici le plan de tout l'ouvrage qui eſt diviſé en quatre parties. La premiere qui comprend les cinq premiers chapitres de l'Apocalypſe, n'expoſe que les preparatifs aux viſions ſuivantes, & n'eſt pour parler ainſi, qu'une diſpoſition du grand theatre où doivent ſe repreſenter tant de grands évenemens.

L'Ancien des jours aſſis ſur un thrône tient en ſa main un livre cacheté de ſept ſceaux : ce livre renfermoit les deſtinées du monde, & ce qui doit arriver dans les ſept âges de l'Egliſe. L'Agneau c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST, ſeul digne de pouvoir le lire, reçoit de la main du Pere ce livre prophetique pour le decacheter, & en developper les myſtere. Une Iris lumineuſe envi-

ronne le thrône, cette Iris est le ſaint Eſprit. On voit vingt-quatre vieillards autour de ce tribunal, comme autant d'Aſſeſſeurs du Souverain Juge, qui repreſentent les chefs de l'ancien & du nouveau peuple. Quatre animaux myſtiques, Abraham, Moyſe, David, Elie, parſemez d'yeux, ſymboles de leurs lumieres prophetiques, ſervent comme d'introducteurs à la connoiſſance des ſecrets futurs qu'on va découvrir. Un globe criſtallin, c'eſt-à-dire l'Univers, paroît devant Dieu comme l'ouvrage devant ſon ouvrier, & comme le criminel devant ſon juge. Sept Anges prépoſez au gouvernement de l'Egliſe dans les ſept âges à venir concourent avec raiſon à cette ceremonie. Un nombre infini d'Eſprits ſaints & d'ames bien-heureuſes font retentir le ciel de leurs cris, pour obtenir la manifeſtation & l'accompliſſement des ſecrets divins, parce qu'ils ſe termineront à la reparation du genre humain, & à l'établiſſement du Royaume de Dieu. L'Agneau ſe prepare à decacheter les ſept ſceaux, & ſept Anges à ſon-

ner leurs trompettes. Tel eſt l'appareil myſterieux, & le prelude aux revelations ſuivantes, que ſaint Jean décrit avec une magnificence non pareille, & avec des paroles dont chacune à ſon ſens, qu'on explique par les Peres.

La ſeconde partie qui commence au chapitre ſixiéme, & finit au douziéme, repreſente ſucceſſivement ſous ſept figures énigmatiques par l'ouverture des ſept ſceaux & par le ſon des ſept trompettes, les ſept âges de l'Egliſe, depuis le ſiécle de ſaint Jean juſqu'au dernier. Et comme ce ne ſont que les mêmes évenemens figurez ſous differens ſymboles, on les met à côté les uns des autres, afin qu'on en voye mieux l'analogie & le ſecret rapport. En voici un ſommaire.

A L'ouverture du premier ſçeau, ſous la figure d'un guerrier qui triomphe, on montre à ſaint Jean l'Egliſe primitive victorieuſe de l'idolatrie & ornée de la couronne du martyre. Au ſon de la premiere trompette ſous le ſymbole d'une grêle mêlée de feu & de ſang, on

découvre à ſaint Jean les cruelles perſecutions que l'Egliſe doit ſouffrir pendant plus de trois cens ans, c'eſt-à-dire depuis l'Aſcenſion de JESUS-CHRIST juſqu'au quatriéme ſiécle.

A l'ouverture du ſecond ſceau, ſous la figure d'un cavalier qui vient ôter la paix à la terre, & au ſon de la ſeconde trompette, ſous la figure d'une montagne embraſée, on fait voir à S. Jean les diſſenſions que cauſeront les heretiques dans l'Egliſe, & le feu qu'ils y allumeront pendant plus de quatre cens ans, c'eſt-à-dire depuis le quatriéme ſiecle juſqu'au huitiéme.

A l'ouverture du troiſiéme ſceau, ſous la figure d'un Cavalier feroce qui porte la famine par tout, & au ſon de la troiſiéme trompette, ſous celle d'un phenoméne malin qui corrompt les eaux, on fait voir à S. Jean l'irruption des peuples barbares dans l'Egliſe pendant près de quatre ſiecles, c'eſt-à-dire depuis l'an quatre cens juſqu'à l'an huit cens.

A l'ouverture du quatriéme ſceau

ſous la figure d'un Cavalier pâle, qui traîne la guerre, la peſte, la famine après luy, on découvre à ſaint Jean le Mahometiſme; & au ſon de la quatriéme trompette, ſous celle d'une eclipſe, qui derobe à la terre la troiſiéme partie de la lumiere du ciel, on luy fait voir le ſchiſme de l'Egliſe Orientale, c'eſt-à-dire, ce qui doit arriver juſqu'à l'an mil quatre cens cinquante environ.

A l'ouverture du cinquiéme ſceau ſous la figure d'une étoile qui tombe, & de l'Enfer d'où il ſort une fumée noire, & épaiſſe, avec des ſauterelles qui piquent comme des ſcorpions, l'apoſtaſie de Luther & des ſiens eſt repreſentée à S. Jean, & au ſon de la cinquiéme trompette ſous la plainte que les ames ſaintes font à Dieu des outrages qu'elles reçoivent des habitans de la terre, la profanation que ces impies firent, & des Images des Saints, & de leurs Reliqus ſacrées, eſt découverte à cet Apôtre.

L'ouverture du ſixiéme ſceau decouvre le ſixiéme âge de l'Egliſe, ſur lequel comme ſur un myſtere

ſutur on ne peut faire que des conjectures.

Mais avant l'ouverture du ſeptiéme ſceau & le ſon de la ſeptiéme trompette, on voit quatre choſes conſiderables : la converſion des Juifs, la fin du monde annoncée par un Ange, la perſecution de l'Antechriſt, & la predication d'Henoc & d'Elie.

Enfin on ouvre le ſeptiéme ſceau, on ſonne la ſeptiéme trompette ; & voilà le dernier jour de l'Univers & le juſte Juge qui vient. Telle eſt la ſuite naturelle de l'Apocalypſe, juſqu'au chapitre deuxiéme.

La troiſiéme partie de l'Apocalypſe commençant au chapitre douziéme, & finiſſant au dix-neuviéme, contient les victoires de l'Egliſe ſur le Demon & ſur l'Empire Romain idolâtre, & ſon établiſſement glorieux dans tout le monde : cela comprend l'hiſtoire des huit premiers ſiecles de l'Egliſe, à commencer depuis l'Aſcenſion de Jesus-Christ, juſqu'à la ruine de Rome par les Barbares, avec leur converſion à la

Foy, & la fondation du nouvel Empire.

On va voir par l'explication du chapitre douziéme qui se presente le premier, quelle est la justesse des applications que fait l'Auteur.

1. Saint Jean voit dans le Ciel une femme revêtuë du soleil, couronnée de douze étoiles, ayant la Lune sous ses pieds, & en travail d'enfant : c'est l'Eglise revêtuë de Jesus-Christ, ornée des douze Apôtres, incapable de changement jusqu'à la fin du monde, & qui enfante le Christianisme dans les angoisses des persecutions : car elle étoit telle au siecle de S. Jean, au quel il faut à present se remettre.

2. Un Dragon roux aussi dans le ciel ayant sept têtes couronnées, dix cornes, & traînant de sa queuë la troisiéme partie des étoiles du ciel, se tient devant cette femme pour devorer le fils qu'elle enfantera. C'est satan l'ennemi du genre humain, adoré pour lors comme le vray Dieu regnant dans l'Empirée, qui armé de sept Tyrans idolatres, fortifié

fortifié de dix persecutions, & suivi des Anges apostats, des Juifs & des heretiques, pretend engloutir le Christianisme naissant.

3. Cette femme enfante un fils, & cet enfant est élevé au thrône de Dieu : c'est JESUS-CHRIST qui monte au Ciel & qui attire après luy l'Eglise des premiers nez.

4. Il se donne un grand combat au ciel entre Michel & ses Anges d'une part, & le Dragon soutenu des Demons de l'autre ; mais S. Michel remporte la victoire. Le Dragon qui se faisoit adorer comme le vray Dieu, est chassé du ciel qui s'en réjoüit, & S. Michel protecteur de l'Eglise le fait déchoir des honneurs qu'on luy rendoit : c'est-à-dire que la verité se publie, l'Evangile se prêche, les Martyrs le scellent de leur sang ; on commence à connoître que Satan n'est qu'un imposteur, & les Bien-heureux se rejoüissent de ce que le vray Dieu va être seul adoré.

5. Le Dragon precipité du faîte de sa grandeur, persecute la femme qui l'a détrôné, il met en usage con-

tre elle ses sept têtes couronnées & ses dix cornes, elle s'enfuit dans le desert pendant quarante deux mois: c'est Satan qui déchu de sa divinité pretenduë par la predication de l'Evangile, excite les Tyrans idolatres & dix cruelles persecutions, nombre celebre dans l'histoire Ecclesiastique; afin d'exterminer les Fidelles: ils se retirent dans les deserts, pour éviter ces terribles persecutions qui ne durerent gueres dans leur force qu'environ trois ans & demy.

6. Le Dragon poursuit la femme jusque dans le desert, & il vomit de sa gueule un torrent pour l'engloutir; mais la terre vient au secours de cette femme persecutée, elle ouvre la bouche & absorbe le torrent: c'est le Demon qui par le ministere des Tyrans idolâtres envoïe poursuivre les Fidelles refugiez dans les solitudes les plus reculées, pour les massacrer: ce qui arriva particulierement sous Diocletien. Mais la puissance temporelle, Constantin premier Empereur Chrêtien protege l'Eglise affligée, il publie des

Edits en sa faveur, & fait cesser la persecution dans ses Etats.

7. Le Dragon entre de nouveau en fureur contre la femme, & ne pouvant plus la persecuter, il va faire la guerre au reste de ses enfans qui gardent les commandemens de Dieu, & qui ont le témoignage de Jesus-Christ ; mais il s'arrête sur le sable de la mer: c'est-à-dire que le Demon se retirant des Etats de Constantin, s'en va chez les Empereurs idolatres, qui regnoient en Orient, sçavoir Maxence, Maximin, & Licinius, & vient par eux faire la guerre aux Chrétiens. Mais enfin ces Tyrans sont vaincus, & l'idolatrie confonduë à jamais par leur ruïne entiere arrivée en dernier lieu sur le bord de la mer, lorsque Constantin les defit sans ressource ; le Demon est enchaîné par un Ange pour jusqu'à la fin des siecles.

La quatriéme partie qui commence au dix-neuviéme chapitre & s'étend jusqu'à la fin, represente l'état de l'Eglise depuis la destruction de l'Empire Romain idolatre, la conversion des nations barbares

& l'établissement de la Religion Chrétienne dans tout l'Univers jusqu'à la venuë de l'Antechrist. On y voit sous divers symboles. 1° Le regne paisible de Jesus-Christ sur la terre jusqu'à la fin du monde. 2°. Le jugement des ames par ce Souverain Juge assisté des Martyrs. 3°. Enfin la derniere persecution de l'Eglise, dans laquelle Satan est déchainé, & l'Antechrist ou l'homme du peché paroît à la tête des impies. Ils veulent absolument detruire le culte du vray Dieu, & ils assiegent la Cité Sainte dans laquelle les plus considerables forces de la Religion sont unies. Des troupes immenses & animées par le Demon les environnent, & les Fidelles sont reduits aux dernieres extremitez : mais Dieu vient à leur secours, le feu du ciel tombe sur ces impies & les consume. Jesus-Christ paroît dans les airs, le jugement arrive, les hommes ressuscitent & comparoissent devant son tribunal. La bête figure du royaume de l'Antechrist & de l'ancien Empire Romain, est avec le faux Prophete, & le vieux serpent

precipitée dans les Enfers, où ils brûleront à jamais avec le reste des pecheurs, & les Saints vont regner avec Jesus-Christ, de qui l'Empire est décrit dans toute sa gloire : telle est la fin de l'Apocalypse.

Au reste comme la grande persecution sous Diocletien suivie de la paix de l'Eglise est un des principaux dénoüimens de l'Apocalypse, l'Auteur a cru devoir mettre à la fin de cette explication l'histoire de ce Prince & de ses Collegues; aussi-bien que celle du grand Constantin avec toutes leurs circonstances, succintement neanmoins & en peu de mots. Ce recueil étoit assez necessaire, à cause que bien des gens n'ont pas tous les Auteurs qui ont écrit ce qui regarde ce Prince, ni le tems de le ramasser. Cet ouvrage est plein de pieté & d'érudition, & montre que l'Auteur étoit très-digne du rang élevé que sa vertu lui a fait refuser.

On trouvera ici plusieurs estampes en taille douce fort habilement dessignées & gravées. Ces estampes sont sur tout fort exactes, par rap-

port au texte de l'Apocalypse, & non point faites selon la fantaisie du graveur, comme le font plusieurs anciennes.

ARTICLE. IX.

NOVA ET METHODICA Juris Civilis Tractatio, seu Nova Methodica Paratitla &c. C'est-à-dire, *Traité Nouveau & Methodique ou Nouveaux & Methodiques Paratitles sur les cinquante livres du Digeste, par Monsieur de Ferriere Avocat au Parlement, & Docteur aggregé dans la Faculté du Droit de Paris : in 12. pagg 372. A Paris chez Antoine Warin ruë saint Jacques proche la Fontaine de saint Severin 1702.*

L'Empereur Justinien, pour faciliter & abreger l'étude du droit Romain, fit une collection des Constitutions des Empereurs, & une autre des reponses des Jurisconsultes. La premiere collection s'appelle le *Code*, & l'autre s'appelle le *Digeste*, ou les *Pandectes*. Ce dernier ouvrage

eſt regardé comme un chef d'œuvre; & un de nos plus illuſtres Chanceliers diſoit, qu'après la Bible il n'y avoit rien de plus beau que le Digeſte. Juſtinien fit auſſi ſes *Inſtitutes*, qui contiennent les premiers élemens de la ſcience du Droit. Enfin comme dans le cours de ſon Empire, il porta pluſieurs loix nouvelles, ces loix ſont un quatriéme volume appellé *l'Autentique* ou les *Novelles*. Ainſi le Corps du Droit Romain comprend les Inſtitutes, le Digeſte, le Code & les Novelles.

Mr. de Ferriere, après avoir montré dans ſa Preface par de bonnes raiſons que la ſcience des loix Romaines eſt d'une neceſſité indiſpenſable pour tous ceux qui ſuivent le barreau, commence par traiter du Digeſte, & il en donne les vingt-ſept premiers livres dans ce volume. La plus grande partie des loix y ſont parfaitement bien expliquées, & rangées dans leur veritable ordre.

L'Auteur commence d'abord par la definition de la choſe, ſa diviſion & ſon origine : après quoy, en ſuivant les tems, il marque les princi-

paux changemens de la Juriſprudence Enſuite il va par ordre de principe en principe, & conduit inſenſiblement aux difficultez qu'il importe le plus de ſçavoir. Il developpe ces difficultez de la maniere la plus nette & la plus aiſée. Il parle purement ; il dit beaucoup de choſes en peu de mots ; il appuïe tout ſur de bonnes raiſons, & retranche les queſtions inutiles. Il paſſe legerement ſur les titres qui ſont moins d'uſage en France, & s'étend plus au long ſur les autres. La maniere dont le public a reçû les autres oüvrages de Mr. de Ferriere, fait eſperer qu'il recevra bien celui-cy, & qu'il aura de l'empreſſement pour en voir la ſuite que l'Auteur promet.

ARTICLE X.

LES LETTRES DE S. BERNARD traduites en François ſur l'Edition nouvelle des Peres Benedictins de la Congregation de S. Maur ; avec des notes ſur les points d'Hiſtoire, de Chronologie & autres qui peuvent avoir beſoin d'éclairciſſement. A Pa-

ris chez Jean Moreau, ruë S. Jaques 1702. *in* 8°. 2. *tomes. Tome I. pages* 524. *Tome II. pages* 490.

LA ſainteté éclatante de S. Bernard, jointe à une éloquence vive & douce, le rendit l'oracle de ſon tems. Les Papes & les plus grands Princes, pluſieurs Evêques, & des perſonnes de tous les ordres s'adreſſerent à luy, pour avoir ſes conſeils, & pour être aidez dans les plus importantes affaires de l'Egliſe, ou dans celles de leur conſcience. C'eſt ce qui l'obligea d'écrire un très-grand nombre de lettres à toutes ſortes de perſonnes. La varieté des ſujets, la beauté des ſentimens, l'eſprit de charité, & l'onction divine qui y eſt par tout répanduë en rend la lecture agreable & utile. La traduction en paroît aſſez aiſée à faire: perſonne cependant ne s'étoit aviſé dans ces derniers tems d'y travailler. On a négligé de traduire les Lettres d'un ſaint Pere né & mort au milieu de la France; pendant qu'on s'eſt empreſſé de mettre en nôtre langue les Ouvrages de pluſieurs Peres, qui

devoient, ce ſemble, nous intereſſer moins, ayant vécu dans des lieux & dans des tems beaucoup plus éloignez.

Mr. Léroy avoüe que cette conſideration a fait impreſſion ſur ſon eſprit: & qu'elle n'a pas peu contribué à luy faire entreprendre ſon Ouvrage. Il nous aſſure que dans ſa traduction il s'eſt appliqué à exprimer les penſées de ſon Auteur. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il l'eût fait avec encore plus de ſoin. Saint Bernard penſe ordinairement d'une maniere très-delicate & très juſte, il donne à ſes penſées un tour naturel & ingenieux qui en releve encore le prix: & c'eſt luy faire perdre une partie de ſa beauté que de s'en écarter tant ſoit peu.

Pour ce qui regarde les expreſſions, Mr. Leroy ne s'eſt point fait un ſcrupule d'adoucir celles qui étoient trop éloignées de nôtre uſage, de retrancher les redites qui luy ont paru inutiles, & de s'écarter quelquefois de la lettre, pour la rendre plus intelligible. Il a interpreté les paſſages de l'Ecriture ſelon le

ſens & la penſée de ſon Auteur :
& il a donné aux perſonnes, à qui les lettres ſont écrites, les titres qui ſont uſitez preſentement. Peut-être ſe trouvera-t'il des gens qui en ce point ne ſeront pas du ſentiment du Traducteur ; & qui voudroient qu'en interpretant un Auteur on le fit toûjours parler ſelon l'uſage de ſon tems.

Les Notes qu'on a miſes à la marge, & quelquefois au bas des pages, ſont très courtes & en petit nombre. On a toûjours marqué l'année où chaque lettre a été écrite : & on n'a point manqué d'en dire le ſujet en peu de mots. Quoy que ce ſoit ſur l'édition des Peres Benedictins qu'on a principalement travaillé, on n'a pas laiſſé de s'en écarter en quelque choſe. On a ſupprimé de l'ancien recueil des lettres de Saint Bernard, la lettre de l'Abbé de Cluny que les Peres Benedictins y ont inferée ; & on à ſubſtitué en ſa place la lettre qui ſert de Preface à l'Apologie contre les Moines de Cluny. Enfin on a retranché du nou-

veau recueil de ces Peres, six lettres qui ne sont point de l'Auteur.

ARTICLE XI.

PROJET D'UN OUVRAGE sur l'origine des fables, par le P. Tournemine Jesuite.

IL y a plus de quinze ans que j'ay compris combien il seroit utile de bien deméler l'origine des fables, & de faire connoître les veritez qu'elles nous cachent ; cela serviroit beaucoup à éclaircir l'ancienne histoire, & à découvrir l'antiquité de la veritable Religion. Les Peres se sont appliquez à ce travail dès les premiers siecles de l'Eglise. Theophile d'Antioche, Tatien, Arnobe, Lactance, Eusebe de Cesarée & saint Augustin dans ses livres de la Cité de Dieu, nous ont appris beaucoup de choses sur cette matiere. Depuis qu'on s'est attaché à l'étude des langues Orientales, on a fait de plus grandes découvertes dans ce païs inconnu des fables. Je serois trop long si je voulois parler de tous ceux

qui s'y ſont ſignalez par des conjectures heureuſes. Guichard dans ſon harmonie etymologique, Heinſius dans la Preface ſur Nonnus, Voſſius, Bochart, Blaeu (qui a pris le nom de *Cæſius*) dans ſon livre de l'Aſtronomie poëtique ; Monſeigneur Huet, Meſſieurs le Clerc, Branchini & le Docteur Hyde Auteur de *l'hiſtoire de la Religion des Perſes*, ſont ceux à qui ce genre d'etude doit davantage, & des écrits deſquels j'ay plus profité. Je crois avoir de mon côté fait pluſieurs découvertes : on jugera de leur ſolidité par les explications contenuës dans ce projet. Je ne les dois à perſonne. Je n'ay pas toûjours approuvé les conjectures des autres, & je permets de bon cœur qu'on n'approuve pas les miennes. En cette matiere on ne doit pas attendre des demonſtrations, & c'eſt beaucoup que d'attraper le vrai-ſemblable, parmi tant de tenebres dont la verité eſt enveloppée.

Dans l'Ouvrage dont je vous envoïe le projet, j'ay fait d'abord une critique exacte de tous les Auteurs

qui ont traité la même matiere : ensuite j'ay mis un discours sur l'origine des fables, qui contient les principes sur lesquels l'Ouvrage est appuié. C'est de ce discours dont il faut d'abord vous envoier un extrait.

On y prouve que ce que Moyse nous enseigne de la creation du monde, du premier peché, de l'extrême corruption des hommes aprés quelques siecles, du deluge universel, de la propagation du genre humain par un seul homme & par ses trois fils, de la division des peuples aprés le deluge ; doit être regardé comme certain ; non seulement à cause de l'autorité divine des écrits de Moyse ; non seulement à cause de leur antiquité, qui passe de bien loin les monumens historiques qui nous restent ; mais encore par le consentement de tous les peuples. Il en est peu chez qui la tradition n'ait conservé ces faits, quoy qu'un peu alterez & mélez de fables ; en sorte neanmoins qu'ils sont toûjours reconnoissables pour peu qu'on y fasse d'attention.

Ensuite je montre que les fables

ont commencé de bonne heure à corrompre l'hiſtoire & la religion. Je fais voir que Cham & ſa famille ont été les Auteurs de cette corruption : & je marque ſix ſources des fables. 1. Les cauſes phyſiques groſſierement imaginées. 2. La tradition des myſteres alterée. 3. Les hiſtoires anciennes ou embellies par ceux qui les racontoient, ou mal compriſes par ceux à qui on les racontoit 4. La crainte accompagnée d'ignorance, qui degenere aiſément en ſuperſtition. 5. La cupidité ingenieuſe à ſe juſtifier & à conſacrer les vices, qui peut être regardée comme un interêt général que tous les hommes avoient à corrompre la verité. 6. Enfin le mépris où la religion étoit tombée.

1. La premiere ſource des erreurs a ſans doute été l'ignorance jointe à la curioſité. On a voulu chercher les cauſes des effets ſenſibles que nous admirons, & l'on en a imaginé de groſſieres. C'eſt ainſi que les anciens ſe ſont perſuadez que tout étoit animé, les fleuves, les arbres, &c. qu'ils n'ont pû concevoir le cours du Soleil ſous une autre

idée que ſous celle d'un homme, dont le viſage, les cheveux & les habits, brilloient d'une lumiere vive & ardente , monté ſur un chariot , trainé par des chevaux qui jettoient le feu des narines. En ce ſens il eſt vray que la phyſique eſt cachée ſous l'écorce des fables. Ce n'eſt pas la phyſique exacte & ſçavante qu'elles contiennent : c'eſt une phyſique groſſiere, c'eſt le ſiſteme du monde que formeroit un païſan fort ignorant.

Ces idées groſſieres auroient été aiſément détruites , ſi les dépoſitaires de la tradition , c'eſt à dire, ſi les peres avoient eu le ſoin qu'ils devoient avoir de leurs enfans. Mais la negligence ou l'infidelité de ces depoſitaires a été une nouvelle ſource d'erreurs encore plus dangereuſe que la premiere. Ils ont laiſſé ignorer aux autres les veritez qu'ils connoiſſoient : ils ont eux-mêmes alteré ces veritez, en y mélant leurs imaginations. Par exemple, ils avoient appris de leurs anceſtres l'immortalité de l'ame, les recompenſes & les peines de l'autre vie. Comme cette der-

niere verité ne leur avoit été enſeignée que d'une maniere fort obſcure, chacun ſe fit une idée de l'état des ames après la mort. Les uns imaginerent ſous la terre une autre monde pareil à celuy-cy, avec cette ſeule difference que les bons y menoient une vie delicieuſe dans des prairies agreables, & que les méchans y ſouffroient dans des cachots affreux des peines proportionnées à leurs crimes. La plû-part s'imaginerent que les ames en ſortant de leurs corps, paſſoient en d'autres, par une revolution continuelle : que la juſtice de Dieu preſidoit à ces changemens, que les ames des méchans paſſoient dans des corps deſagréables, dans les corps des bêtes ſujettes aux mêmes vices auſquels ils s'étoient abandonnez. Cette opinion qui paroît très-ancienne, quelque abſurde qu'elle ſoit, eſt encore aujourd'hui fort repanduë dans l'Orient.

II. Je ſuis perſuadé que la religion naturelle, ou plûtot la religion dont Noë & ſes enfans faiſoient profeſſion, avoit ſes myſteres, ſes pro-

phcties, ses cérémonies: & beaucoup de fables ne sont autre chose que ces mysteres & ces propheties alterées par les fictions que les hommes y ont mêlées. Par exemple, on trouve en remontant le plus haut qu'on peut dans l'antiquité, que chez tous les peuples la religion a été fort simple d'abord. Les noms des Dieux qu'ils ont adorez, ne signifient autre chose que diverses perfections de la Divinité, ou ses divers raports aux creatures. C'est ce que je feray voir dans le corps de l'ouvrage par une recherche fort exacte. Le mystere le plus marqué dans ces religions anciennes est la difference d'un Dieu invisible & caché, & d'un Dieu manifeste & visible : d'une Divinité engendrée par l'autre, & envoïée par cette Divinité invisible pour gouverner le monde & soulager les hommes dans leurs maux. Chez les Egyptiens les deux premieres Divinitez étoient *Cneph* ou *Cneuphis*, dont le nom signifie *caché*; & *Pheta* son fils dont le nom signifie *évidence*, *persuasion*, *parole*. On l'appelloit quelquefois *Emepht*, c'est à-dire, la

verité qui se manifeste par la parole. Si l'on suppose le sentiment de plusieurs Peres qui croïent que le Verbe même apparoissoit aux Patriarches, & qui ont donné à Dieu le Pere l'épithete *d'invisible*, on ne doutera plus de l'origine des religions dont je viens de parler.

Un second exemple qu'on peut apporter des mysteres alterez par la fable, est ce que les Poëtes nous racontent de Minerve formée, selon eux, dans le cerveau de Jupiter. Elle est la Déesse des sciences, la protectrice declarée de la vertu, toûjours vierge, toûjours bien-faisante. Elle a vaincu Meduse dont elle portoit la tête sur son bouclier. Ils nous disent que Meduse fiere de sa beauté, pour avoir voulu s'égaler à Minerve, avoit été changée en monstre affreux, qui changeoit à son tour en pierre tous ceux qu'elle regardoit, ou qui la regardoient. Qu'on me permette de debiter icy mes conjectures : je proteste encore une fois que je ne les donne pas pour des propositions certaines. Il me paroît bien du rapport entre Miner-

ve & le Verbe produit du Pere par voye de connoissance, destiné à sauver les hommes, vainqueur du premier Ange qui ne tâche qu'à les endurcir,& à qui l'orgueil à fait perdre toute sa beauté. Les autres explications que l'on donne à la fable de Minerve sont imparfaites ou fondées sur des principes faux. Je ne m'attacheray qu'à refuter l'explication historique de cette fable. Quelques-uns ont supposé que l'*Athene* des Grecs, qui est la même Divinité que la *Minerve* des Latins, étoit Africaine, fille d'un nommé *Triton*. D'autres l'ont fait naître sur le bord de je ne sçay quel marais Tritonien. D'autres ont dit qu'elle étoit fille de Cranaus, née dans l'Attique. Les Arcadiens la faisoieut fille de Coryphe. L'ignorance seule des langues a fait parler ainsi. *Triton* signifie dans la dialecte Eolique *le crane*. Il est plus facile de s'appercevoir que le nom de *Cranaus* a la même origine, *Coryphe* signifie *le sommet de la teste*. Quelques-uns dont l'opinion a plus de vray-semblance, confondent la Deesse *Athene* avec

Athene fille de Cecrops, dont le culte a pû être confondu avec celui de l'ancienne Deesse Athene. Mais ne reconnoître point d'autre Athene que la fille de Cecrops, c'est une opinion qui ne peut se soutenir, quand on l'examine de près. Minerve étoit honorée par les Egyptiens long-tems auparavant que la fille de Cecrops nâquit. Peut-être même que son pere ne lui donna ce nom d'*Athene* que pour la consacrer à la Divinité qu'on honoroit dans sa patrie. Car Cecrops étoit de Saïs en Egypte, Ville dont Minerve étoit la protectrice, comme elle la fut depuis d'Athenes, après que Cecrops eût bâti cette derniere ville. Le nom d'*Athene*, est le même que celui de *Minerve*. Celui-cy vient d'un verbe latin ancien & peu usité, *Meno*, qui signifie *connoître*. *Athene* vient du mot *tena*, qui signifie en hebreu & dans les langues voisines, *connoissance*. Je ne dois pas omettre une circonstance assez singuliere que nous rapportent les Auteurs Grecs, du culte de la Deesse Athene. Son temple étoit gardé par des vierges;

& on avoit ſoin, pour éprouver leur fidelité, de leur confier une corbeille couverte, qui renfermoit la figure d'un ſerpent & celle d'un enfant. Si elles avoient la curioſité de regarder dans cette corbeille, on ne les jugeoit pas propres aux miniſteres du temple : mais ſi elles ſçavoient mortifier leur curioſité, on leur expliquoit dans la ſuite le ſecret de cette myſterieuſe corbeille, & on les recevoit au nombre des prêtreſſes. Ce ſerpent & cet enfant n'ont-ils pas quelque rapport au ſerpent ſeducteur, & à l'enfant de la femme qui doit l'écraſer. Le Dragon qu'on mettoit aux pieds de Minerve, ne ſignifie-t'il point la même choſe? Je pourrois vous aporter pluſieurs autres exemples : mais en voilà aſſez pour faire voir comment je me ſers de ce ſecond principe, que la tradition des myſteres alterée eſt l'origine de pluſieurs fables.

Au reſte ſi je refute l'explication hiſtorique de la fable de Minerve, ce n'eſt pas que je ne ſois convaincu que la plûpart des fables ſont des hiſtoires anciennes, auſquelles on a

mêlé divers menſonges. J'explique même fort au long comment l'hiſtoire a degeneré en fable. Voici l'abregé de ce que j'en dis.

III. Les peuples ont été long tems ſans lettres & ſans livres. L'hiſtoire ne ſe conſervoit que par la ſeule tradition. Ce canal fut alteré principalement par la poëſie. Le reſpect que l'on portoit à ſes anceſtres établit bientôt la coûtume des céremonies funebres : & l'envie de plaire aux perſonnes puiſſantes fit qu'on loüa ſans reſerve les vertus des morts, ou les belles actions des vivans. On fit des Cantiques, où l'on n'épargnoit ni la metaphore, ni l'hyperbole. On les chanta ſi long-tems qu'enfin on ne connoiſſoit plus ceux pour qui ils avoient été faits. On prit au pied de la lettre les expreſſions figurées : & quoy-que d'abord ce qu'elles ſignifioient parût incroiable, à force de les chanter on s'accoutuma inſenſiblement à les croire. Ce fut encore pis après l'invention des hieroglyphes. Ces caracteres myſterieux, dont les figures ne ſignifient rien determiné-

ment, ont l'avantage de ſignifier tout ce que l'on veut. Les Prêtres s'en reſerverent l'interpretation, & devinrent par là les maîtres de faire paſſer toutes leurs réveries pour autant de myſteres.

L'idolatrie commença. Je croy contre l'opinion commune, que les fables ont precedé & cauſé l'idolatrie; comme l'idolatrie a multiplié les fables. On a cru les Aſtres animez, avant que de les adorer: On a rendu aux Morts un culte exceſſif, avant que de les croire des Dieux. J'établis ſur des preuves aſſez fortes, que Chus fils de Cham a été le premier idolatre, qui fit rendre les honneurs divins à un fils qu'il avoit perdu fort jeune. C'eſt ce fils que les Babyloniens adoroient ſous le nom de *Merodac*, nom qui dans la langue de Chus, ſignifioit comme il ſignifie aujourd'hui dans l'Arabe un *jeune homme*. Chus luy même fut mis au nombre des Dieux par ſon fils Nemrod. Je fais voir dans le corps de l'Ouvrage que les fables qui regardent Oſiris, Iſis, Ceres & Bacchus, ont pour fondement

dement l'hiſtoire de cette famille, & celle d'Adam & Eve. Je produiray ſur cela beaucoup de nouvelles decouvertes. Je croy avec Bochart & beaucoup d'autres, que l'hiſtoire de Saturne & de ſes trois enfans a beaucoup de raport avec l'hiſtoire de Noë & de ſes trois fils : mais cela n'empêche pas que je ne ſois perſuadé que l'hiſtoire d'Adam & d'Eve eſt cachée ſous des fables que l'on raconte de Saturne. La ſeule étymologie des noms ſuffit pour en donner quelque ſoupçon : puiſque *Saturne* peut fort bien ſignifier en hebreu *celuy qui ſe cache, qui fuit*; & que le nom de *Cybele* vient d'un verbe hebreu qui *ſignifie enfanter avec douleur*. Ce qu'on dit qu'il devoroit ſes enfans, marque le tort que nous fit le premier peché. C'eſt ainſi que l'Ecriture même s'exprime. Saint Paul dit que nous ſommes tous morts en Adam. *Cronos* qui eſt le nom Grec de Saturne, vient du verbe κορεῖν qui ſignifie *dévorer*.

L'idolatrie une fois établie repandit ſur l'hiſtoire d'auſſi épaiſſes tenebres que ſur la Religion. Les Prin-

ces, pour ſe faire reſpecter, affecterent une naiſſance divine. Ceux dont l'origine étoit la plus incertaine, eurent moins de peine que les autres à ſe faire des genealogies toutes celeſtes. Dans la ſuite on fit paſſer pour enfans des Dieux ceux qui étoient nez dans leurs temples, par l'artifice, & ſouvent par le crime des Prêtres: & on étendit ce privilege à tous ceux qui paroiſſoient favoriſez des talens auſquels certaine Divinité preſidoit.

Nous tenons preſque toutes les fables des Grecs. L'oppoſition de leurs premiers Hiſtoriens ſur les genealogies, la patrie, & les faits de leurs Dieux & de leurs Heros, ne decouvrent que trop qu'ils en étoient peu informez. Ils avoient appris tout ce qu'ils en ſçavoient des marchands étrangers, & ſur tout des Pheniciens, auſſi ignorans que les nôtres, plus vains encore, menteurs par le privilege des voïageurs, credules ou impoſteurs, & peut-être l'un & l'autre tout enſemble. Ils racontoient ce que leur avoit appris une tradition confuſe des Cantiques ou des

Inſcriptions. Pour juger de la certitude de ces connoiſſances, il ne faut qu'examiner nos poëmes & nos oraiſons funebres, les chanſons des Iroquois & des Negres, & les traditions populaires ſur l'Hiſtoire. Ce qu'on apprenoit des Inſcriptions étoit plus certain; mais elles étoient en petit nombre, élevées ordinairement après coup & en caracteres peu connus.

Ne doutez pas que les Marchands n'embelliſſent l'hiſtoire en la racontant, & que l'Hiſtorien n'ait encore encheri ſur le Marchand. Les Grecs n'ont jamais été fort ſcrupuleux ſur cet article. Dès-lors on connoiſſoit les hommes, qui aiment toûjours mieux être abuſez par une narration où il entre du merveilleux, qu'inſtruits par un recit ſimple & naïf. On contoit ſes avantures, comme aujourd'huy: on y ajoûtoit du ſien beaucoup de circonſtances: on donnoit pour certaines ſes conjectures: on méloit alors des miracles partout. C'étoit le goût de ces tems groſſiers. L'Hiſtoire ſainte connue aux Phéniciens, voiſins, & depuis alliez des

Juifs, leur étoit un ample fond d'ornemens pour la vie de leurs Heros: & l'on peut même penser que le Demon leur inspiroit de s'en servir, pour obscurcir en quelque sorte la verité si certaine de ces grands miracles. A mesure que les Phéniciens se répandirent dans le monde, & qu'ils y porterent les lettres, les arts, la politesse & la Religion, chaque Nation altera selon ses préjugez les fables qu'elle tenoit d'eux: & le hazard quelquefois eut part à ces alterations. Bientôt les Nations jalouses l'une de l'autre s'envierent la gloire d'avoir des Dieux pour compatriotes. Il ne tint pas à chaque Nation qu'un Heros ne fût de tout païs, & n'eût fait seul toutes les belles actions du monde.

La ressemblance des noms, des surnoms, des noms de dignité, des noms de ville & de païs, autorisoit ces erreurs, & les produisoit quelquefois independemment de la jalousie. Cette ressemblance a été cause qu'on a confondu plusieurs personnes en une, & qu'on a separé la même personne en plusieurs,

parce qu'elle avoit plusieurs noms. C'étoit la mode d'en changer en montant sur le thrône, & dans les autres grands évenemens. Je fais voir en particulier que les deux derniers Rois des Medes ont eû chacun huit ou dix noms : & les preuves que j'en apporte me paroissent appuïées sur les plus sûres regles de la Critique. C'est un fait dont je me sers pour fixer le tems de l'histoire d'Esther. Les frequentes révolutions des Etats qui changeoient de maîtres, d'habitans & de nom, broüilloient aisément la Geographie, dans un tems où elle étoit à peine inventée : & la profonde ignorance où l'on étoit de la Chronologie, rendoit toutes ces fautes faciles à commettre, & difficiles à corriger. Ajoutez à tout cela que les historiens ne sçavoient que fort imparfaitement la langue des anciens peuples dont ils écrivoient l'histoire ; & qu'ainsi ils prenoient de travers le peu de Memoires anciens qui leur étoient restez.

Ceux qui pour s'informer plus exactement des choses allerent dans

le païs même consulter les Prêtres; meritent qu'on loüe leur bonne intention : mais ils prenoient de mauvais moyens pour trouver la verité. Ces Prêtres n'en sçavoient gueres plus que les Talapoins de Siam, & que plusieurs de nos anciens Moines ou Ecclesiastiques dans les siécles d'ignorance. Ils avoient comme eux des livres écrits en caractcres difficiles, dans une langue inconnuë : & si par politique ils défendoient aux peuples la lecture de ces livres ; par un excès de paresse & d'oisiveté, ils se l'interdisoient à eux-mêmes. Les sçavans ont observé qu'Elien est le seul prêtre des faux Dieux dont il nous reste des ouvrages. Le nombre de ceux qui ont écrit est fort petit. Ceux qui se distinguoient parmi eux du côté de l'esprit, avoient la liberté de former des systêmes de Théologie à leur gré : Les uns donnoient aux fables une origine purement historique; Ils humanisoient jusqu'aux astres & aux plantes: Les autres donnoient à toutes les fables des explications physiques & morales, & anéantis-

ſoient l'hiſtoire. Il s'en trouvoit qui raportoient les fables à l'Aſtrologie judiciaire, à la magie &c. Les plus éclairez ne reconnoiſſoient qu'un Dieu. Ils expliquoient de cette unique Divinité tout ce que les fables attribuoient à pluſieurs. Ce Dieu unique, ſelon la plû-part, étoit le ſoleil. La réunion de pluſieurs Divinitez en une ſeule, ne ſe faiſoit pas toûjours avec des intentions fort pures. Les prêtres, pour enrichir les temples & multiplier les victimes, multiplioient les fonctions de leurs Divinitez. Ils n'avoient garde de laiſſer croire qu'il ſe fiſt au monde un ſeul miracle que par leur Dieu. Ils lui attribuoient les actions de toutes les autres Divinitez, & compoſoient ſes cérémonies, des ſuperſtitions les plus approuvées.

D'ailleurs il eſt vray que pluſieurs peuples & quelquefois le même peuple ont adoré la même Divinité ſous de differens noms, ou réüni ſous un même nom pluſieurs Divinitez differentes. Je fais voir, par exemple, aſſez clairement que non ſeule-

ment le *Thoth* des Egyptiens, l'*Hermes* des Grecs, le *Mercure* des Latins, le *Casmillus* des Toscans, le *Sumes* des Carthaginois est la même Divinité; mais encore que l'Hercule Egyptien appellé *Osochor*, l'Hercule Phenicien, appellé *Agenor*, l'Hercule Cappadocien appellé *Diodas* est la même Divinité que Mercure: & que tous ces noms differens designent le seul Canaan. Sans en rapporter icy les autres preuves, qui demanderoient une dissertation entiere, je feray seulement observer que le nom de *Canaan* en hebreu peut signifier ou *marchand* ou *maudit* ou *agreable*. Apparemment la derniere signification est la plus ancienne: les deux autres sont venuës de l'aventure & des inclinations de Canaan, à qui Noë donna sa malediction: & depuis on a dit qu'une personne étoit traitée comme Canaan, quand on a voulu dire qu'elle étoit maudite. L'autre signification est venuë de l'inclination de Canaan qui paroît avoir été le premier inventeur du commerce, dans lequel les Pheniciens ses enfans ont

excellé. Tous les divers noms que je viens de rapporter ſont pris d'une de ces trois ſignifications, hors trois qui ſont des ſurnoms de Canaan. *Sumes* & *Camillus* ou *Caſmillus*, comme Bochart l'a remarqué, ſignifie *ſerviteur*. Ce nom fait alluſion à la prédiction de Noé, qui condamnoit Canaan à ſervir ſes freres. Les peuples qui l'adoroient ſous ce nom, le faiſoient ſans doute par mépris pour cette prophetie. *Thoth* qui vient de *Thevath* inventer, marque qu'il avoit été l'inventeur des beaux arts. *Oſochor* vient auſſi de *Sachar*, trouver, inventer. Pour les autres noms, *Hercule*, comme Mr. le Clerc l'a remarqué, ſignifie *Marchand*. *Mercure* ſignifie la même choſe. Heſychius donne la même ſignification *à Aginon* ou *Agignor* qui ſignifie *la gloire des Marchans*. *Hermes* a la ſeconde ſignification du mot *Canaan*, & ſignifie *maudit*. Enfin *Diodas*, qui ſignifie *agreable*, *aimé*, exprime la ſignification primitive de ce mot & du veritable nom que portoit le fils de *Cham*.

De toutes les autres preuves je

n'en raporteray qu'une. Bochart établit très-solidement que Canaan est Mercure. D'autres ont fort bien prouvé que Thoth & Mercure sont la même Divinité. Il ne paroît pas que les Pheniciens aïent rendu aucun culte à Mercure. Hercule étoit leur grande Divinité : ils l'adoroient sous le nom d'*Agenor*. Ces noms d'*Hercule* & d'*Agenor* expriment une des significations du nom de *Canaan* leur pere, lequel assurément aura été adoré par la nation qui lui devoit son origine. J'ay donc droit de dire que Canaan a été adoré sous les differens noms que j'ay rapportez. Dans le corps de l'ouvrage je feray voir la même chose de plusieurs autres Divinitez. Je montreray aussi qu'un peu de ressemblance dans la figure & dans les ceremonies, ou même dans le nom, a fait confondre des Divinitez fort differentes.

Les choses étoient dans cet état quand le commerce devint plus frequent entre les Egyptiens & les Grecs. Ces derniers, pour s'attribuër l'origine des fables avec quel-

que fondement, y ajouterent du leur beaucoup de mensonges. Les Egyptiens, pour ne ceder en rien aux Grecs, encherirent encore sur les nouvelles fictions qu'on leur apportoit. Il se fit alors comme un commerce de fables entre ces deux nations, qui obscurcit presque entierement l'histoire. Les Poëtes eurent leur part à cette alteration, mais ils y contribuerent moins que leurs Scoliastes. Ces ignorans & audacieux Grammairiens, voulant rendre raison de ce qu'ils ne sçavoient pas, sur tout de l'Etymologie des noms de villes, de pays &c. les firent sans façon venir du nom de personnes qu'ils feignoient en avoir été les fondateurs. C'étoit là le plus court, on reçût sans peine ces étymologies ridicules : il en auroit trop coûté pour en chercher de meilleures. D'ailleurs on ne croyoit pas alors les Scoliastes capables de telles fictions : & nôtre siecle même aura encore bien de la peine à renoncer à ces étymologies dont les Dictionnaires sont pleins. En un mot tant de fables qui ont

corrompu l'histoire viennent de l'ignorance de ceux qui ont dit hardiment ce qu'ils ne sçavoient pas, & de la feconde imagination de ceux qui ont voulu rendre agreable & surprenante la narration de ce qu'ils sçavoient. En voilà assez sur le troisiéme principe dont je me sers pour expliquer la fable. Je ne seray pas si long sur les trois autres.

IV. On conçoit d'abord qu'un peuple mal instruit, prevenu de cette idée ineffaçable de la Divinité que le Createur a gravée dans nos cœurs, a dû faire des objets de sa crainte & de son esperance autant d'objets de religion. La fameuse maxime des impies, *Primus in orbe Deos fecit timor*, ne peut être vraye qu'en ce sens, *c'est la crainte qui a fait tant de Dieux*. Je l'avoüë, mais elle ne les auroit jamais faits, si les hommes n'avoient eu auparavant quelque idée de la Divinité. Les hommes ne prendront jamais des ignorans pour des sçavans, s'ils n'ont quelque idée de la science. Sexte Empirique, ce Pyrronien dont les im-

pies font tant de cas, n'a pas dissimulé la force de cette preuve. Tout Pyrronien qu'il étoit, il est contraint d'avouër qu'il faloit qu'on eût quelque notion de la Divinité, quand on a commencé à rendre aux hommes les honneurs divins. De cette quatriéme source est venu le culte qu'on a rendu aux maladies & à tout ce qui pouvoit nuire.

V. La cinquiéme source des erreurs, & la plus feconde de toutes, a été la cupidité ingenieuse à se justifier. Le dereglement de l'esprit est venu du dereglemeut du cœur, & le penchant à flatter les passions a été un interêt genéral, qui a fait agir comme de concert tous les hommes pour corrompre la Religion, & pour consacrer les vices. Delà ces idées basses de la Divinité. On avoit appris que Dieu aimoit les hommes, & se faisoit un plaisir d'être avec eux : on en a pris le pretexte d'attribuër aux Dieux des inclinations brutales, & les plus honteux excès de l'impudicité. La prediction faite à la premiere femme, qui s'est long-tems conservée dans l'esprit

des peuples, ne designoit pas nettement de quel sexe seroit cet heureux enfant qui devoit briser la tête du serpent : cette Divinité secourable a été adorée par quelques peuples comme une Deesse, & par d'autres comme un Dieu. Le nom de *Venus* vient évidemment du mot Dorique *venos* ou *benos* , qui vient lui-même de *ben* , lequel signifie *fils* ou *fille*. *Frea* , qui étoit le nom de Venus chez les peuples Septentrionaux signifie en leur langue *liberatrice*. Aussi les peuples sous ce nom de *Venus* honoroient-ils d'abord une Déesse qu'ils appelloient *celeste ou Uranie*. Mais depuis, soit qu'ils fissent allusion à la benediction de croître & de multiplier que le Dieu qui apparoissoit aux Patriarches avoit donnée aux animaux , à Adam & à Noë , soit qu'il ne consultassent que la corruption de leur cœur , ils honorerent une Venus *Militta*, *aphacitis &c.* noms qui expriment les qualitez ou les emplois honteux qu'ils lui attribuoient : & ils inventerent, pour l'honorer, des ceremonies infames.

VI. Enfin la ſixiéme ſource des erreurs eſt le mépris qu'on avoit pour la Religion. On s'en étoit fait une toute commode, mais elle étoit ſi viſiblement opposée au bon ſens, que l'on ne pouvoit conſerver pour elle aucune venération, à moins que d'être entierement groſſier & ſtupide.

La veneration que nous avons pour les articles de nôtre foy & pour les cerémonies ſacrées, nous rend attentifs à n'y point ſouffrir d'innovation qui en puiſſe alterer la pureté. Le mépris des Idolatres pour leur religion a eu un effet tout contraire. Elle étoit abandonnée à l'ignorance des Prêtres des faux Dieux, & à l'imagination des Poëtes, qui étoit la ſeule regle de la Theologie payenne. C'eſt à cette cauſe que l'on doit attribuer la prodigieuſe multiplication des fables, & les contradictions ſi frequentes dans les écrivains de l'hiſtoire fabuleuſe.

On donnera la ſuite dans le mois ſuivant.

ARTICLE XII.

REPONSE DU P. C. PLUMIER Minime, à une lettre de Mr. Baulot écrite de la Rochelle.

MONSIEUR,

Lorſque Mr. l'Intendant de Rochefort me fit la grace de m'envoyer vos curieuſes & ſçavantes remarques ſur mon petit Ouvrage de l'art de tourner, il ne me fit pas ſçavoir de qui elles étoient. Mais je me doutai bien qu'elles étoient de vous, me ſouvenant de la converſation que nous eûmes enſemble à la Rochelle ſur cette matiere, à mon retour de ſaint Domingue. Je vous en ſuis infiniment redevable, & ſouhaitterois fort que tous ceux qui ſe plaiſent à cet art, & qui l'entendent comme vous, me fiſſent la même grace ; leurs avis me ſeroient d'un très-grand ſecours pour un ſecond Volume que je pourrois faire ſur la même matiere, ſi Dieu m'en fait la grace. Je

tâcherai d'éviter les fautes que j'ai commiſes dans le premier, & celles qui s'y ſont gliſſées ſans ma participation, n'ayant pû demeurer à Lyon, pendant qu'on imprimoit l'Ouvrage. Pour vous témoigner ma gratitude, je vais eſſaïer de contenter vôtre curioſité touchant l'organe de l'oüie de la grande tortuë de mer, dont j'eus l'honneur de vous entretenir à la Rochelle, & dont vous me demandez un plus grand éclairciſſement.

Vous ſçavez déja très-bien que la nature ne manque jamais au neceſſaire (j'entens regulierement) dans l'ordre qu'elle a établi. « Or l'organe de l'oüie eſt très-néceſſaire à tous les animaux pour entendre les ſons (comme dit Rondelet livre III. des poiſſons chap. 3.) aux hommes pour être inſtruits par la parole, & aux autres animaux pour la défenſe de leur corps; car entendant quelque bruit ils s'enfuyent de peur. Nous devons donc nous perſuader qu'il n'y en a aucun en toute la nature qui ne ſoit pourvû de cette organe; au moins

nous n'en sçavons encore aucun qui en manque naturellement, puisqu'il n'est pas même jusqu'aux Cousins, *Culices*, quoique des plus petits animaux de la nature, qui n'en soient très-bien pourvûs. Je me souviens avoir plusieurs fois experimenté dans mes voyages dans les Isles de l'Amerique, qu'ils entendent très-bien, car lorsque nous prenions giste quoi qu'assés loin des endroits infectez de ces petits animaux, nos boucaniers n'osoient pas même parler, de peur de les attirer par leur bruit. En effet ils ne manquoient pas de nous venir tourmenter pour peu que nous en fissions. Et lorsque j'étois dans les Grenadins où tout est rempli de ces animaux importuns, quoique nous eussions moüillé à deux portées de mousquet loin de terre, exprès pour nous garentir de leur importunité, ils venoient par millions nous desoler la nuit dans la barque, lorsque le vent venoit à cesser : Je ne crois pas qu'ils pussent nous voir de si loin dans l'obscurité de la nuit, & je pense que ce ne pouvoit être

que par l'odorat, ou par l'oüie qu'ils étoient attirez à nous : car nôtre barque étoit bien garnie de chair de Tortuë, & nos Matelots ne faisoient que chanter & discourir presque pendant toute la nuit : d'où je conclus que si la nature a pourvû de si petits animaux des organes necessaires pour leur entretien, il ne faut pas croire aisément qu'elle en ait privé les plus grands. Véritablement nous n'appercevons pas les parties exterieures de l'oreille dans la plusspart des animaux aquatiques, comme les poissons & les tortuës, ils ne laissent pas pourtant d'avoir toutes les interieures. Rondelet nous donne la raison de la privation de ces parties exterieures dans son même traité des poissons livre 3. chap. 3: Cela n'a pas été fait, dit-il, sans « une très-grande sagesse de la divi- « ne providence ; car outre qu'ils « n'ont pas besoin d'une ouïe si sub- « tile, ces grandes parties exterieu- « res d'oreilles auroient pû leur di- « minuer la facilité à nager. Deplus « s'ils avoient des ouvertures aux « oreilles, l'eau auroit pû les rem- «

„ plir. C'est pourquoy la nature leur „ a fait les conduits si petits, qu'à „ peine les peut-on appercevoir. Rondelet auroit dû même assûrer qu'il n'y a aucune ouverture aux endroits des oreilles de la pluspart de ces animaux, comme je l'ai observé particulierement dans la tortuë de mer dont vous souhaittez l'éclaircissement. Surquoy je vous dirai que de tous les Auteurs que je connoisse avoir traité de la Tortuë, soit de mer ou de terre, je n'en ai encore vû que deux qui ayent parlé de l'organe de son ouïe. Messieurs de l'Academie Royale des Sciences en ont traité les premiers dans leurs Memoires, pour servir à l'histoire naturelle des animaux en 1676. lors qu'ils font la description anatomique d'une grande Tortuë des Indes pag. 204. Peut-être que vous aurez vû ce grand & sçavant Ouvrage; mais comme il est assez rare: je crois que vous serez bien aise de trouver ici ce qu'ils en disent.

„ A l'égard des oreilles, à nos pe- „ tites Tortuës de même qu'à la „ grande il n'y avoit aucune ouver-

ture en dehors. L'os paroiſſoit ſeu- "
lement enfoncé au droit des tem- "
ples, & la peau qui couvroit cette "
enfonçûre étoit plus mince & plus "
delicate qu'ailleurs, & paroiſſoit "
auſſi quelque peu enfoncée en cet "
endroit. Après avoir levé cette "
peau l'on decouvroit un trou rond, "
de la grandeur & de la forme de "
celui de l'orbite de l'œil. Il étoit "
fermé par une eſpece de platine "
cartilagineuſe mobile, étant atta- "
chée tout à l'entour au bord d'un "
trou rond par une membrane fort "
deliée. Au côté du trou vers le "
derriere de la tête, il y avoit un "
conduit cartilagineux qui deſcen- "
doit dans le palais, où il y avoit "
une ouverture longue, faiſant une "
petite fente au deſſous de la plati- "
ne cartilagineuſe. L'on a trouvé "
une grande cavité de figure ovale, "
fort longue, ayant de long deux "
fois ſa largeur. Cette cavité étoit "
percée à côté pour donner paſſage "
à un petit filet fort menu, qui ve- "
noit obliquement ſoûtenir la pla- "
tine par un bout & par l'autre, "
après avoir paſſé au travers d'une "

„ ſeconde cavité qui étoit un peu „ au deſſous & à côté de la grande, „ il bouchoit un trou par lequel la „ ſeconde cavité s'ouvroit dans une „ troiſiéme, qui étoit anfractueuſe „ & qui recevoit le nerf de l'ouïe. „ Le bout du ſtilet qui bouchoit „ l'ouverture de cette troiſiéme „ cavité, alloit en s'élargiſſant com- „ me le bout d'une trompette & „ avoit une membrane délicate qui „ l'attachoit à la circonference du „ trou.

Le ſecond auteur que j'aïe dé-couvert avoir traité de l'oreille de la tortuë eſt un Italien appellé Jean Caldeſi. Il a fait un traité entier & très-curieux des tortuës de mer, d'eau douce, & de terre. Il l'intitule Obſervations anatomiques ſur les Tortuës de mer, d'eau douce & de terre. *Obſervazioni anatomiche di Giovanni Caldeſi Aretino intorno alle Tartarughe maritime, d'Acqua dolce è terreſtri.* Firenze 1687. 4°. Tout ce que cet Auteur rapporte dans ce traité ſur ces ſortes d'ani-maux eſt fort exact, particulierement ce qu'il dit touchant la conſtruction

de leur oreille, & voici ce qu'il en rapporte pag. 11. 12. Je l'ay traduit le mieux qu'il m'a été possible. Il " dit donc, que dans aucune Tor- " tuë soit de mer, d'eau douce, ou " de terre, on ne trouve jamais " les ouvertures exterieures des " oreilles, parce qu'elles sont très-exactement couvertes & fermées " par la même peau qui couvre tou- " te la tête. " (J'en ay pourtant dessiné & même fait le squelette en partie d'une de terre que les Carraïbes de l'Isle S. Vincent m'avoient apporté du côté de la Riviere d'Orenoque qui avoit le timpan fort bien découvert & presque aussi large que l'ongle du petit doigt) il est " bien vrai qu'en pressant dans les " Tortuës cette partie où ordinai- " rement est située l'ouverture dans " les autres animaux, on sent bien " qu'il y a une cavité sous la peau, " comme en effet il y en a une, & " qu'on trouve ensuite lors qu'on " separe la peau avec un couteau. Ce " qu'étant fait on trouve dans l'os " un trou large, mais fermé de nou- " veau & comme scellé par un car- "

„ tilage tranſparent preſque rond & „ ſemblable dans les Tortuës de „ mer au chapiteau d'un cham- „ pignon ſoûtenu de ſon pedicule, „ à cauſe qu'il eſt fort convexe. Or „ ce cartilage eſt exactement atta- „ ché tout à l'entour de la circon- „ ference du trou par une mem- „ brane fort deliée. C'eſt pourquoy „ elle ſe hauſſe & s'abaiſſe ſelon „ qu'on la preſſe plus ou moins. „ Quand on a ſeparé ce cartilage de „ ſon trou, on découvre qu'il eſt „ encore attaché par ſa jambe ou „ pedicule à la pointe d'un ſtilet „ oſſeux mince & mobile. Ce ſtilet „ ſort d'un trou qui ſe trouve preſ- „ que au milieu du fond de la cavité „ de l'ouïe, où on voit ordinaire- „ ment une petite avance ou relais „ oſſeux, qui ſemble ne ſervir qu'à „ diviſer le creux auriculaire en „ deux cellules. Or ce petit ſtilet „ oſſeux, après avoir traversé ledit „ trou s'élargit par ſon autre extre- „ mité comme le bout d'une trom- „ pette, & va ſe terminer dans ſa „ propre cavité, immediatement „ après le creux auriculaire. Le

„ bout

bout de cette trompette bouche «
une autre ouverture, à l'entour «
de laquelle il eſt attaché par une «
membrane très-deliée. Cette ou- «
verture ainſi bouchée par le bout «
en trompette répond dans un au- «
tre creux anfractueux qui donne «
paſſage au nerf auditif. C'eſt pour- «
quoi je crois pouvoir donner avec «
raiſon le nom de timpan, & de «
marteau de l'oüie, à ce ſtilet oſſeux «
fait en bout de trompette, & à la «
membrane cartilagineuſe cy-deſ- «
ſus décrite. «

Mais à quoy bon, dira-t-on, «
ce creux auriculaire avec toutes «
ces parties que la nature y a mis, «
s'il n'y avoit quelque trou pour «
y introduire l'air, afin de former «
le ſon? j'eſtime que le tout ſeroit «
fort inutile, ſi la divine providen- «
ce n'avoit formé un trou dans «
quelque autre endroit pour don- «
ner entrée à l'air. On voit dans le «
palais des Tortuës deux fentes, de «
même que dans celui des hom- «
mes, ſituées tout joignant les arti- «
culations des machoires. Chaque «
fente va aboutir à un trou qui «

„ s'ouvre immediatement dans la
„ cavité de l'ouïe vis-à-vis le ſtilet
„ cy-deſſus, & où le pedicule du car-
„ tilage décrit eſt attaché. On peut
„ inferer de là, qu'une partie de l'air
„ qui entre dans la bouche, paſſe
„ par ces fentes dans ladite ouver-
„ ture, & de cette ouverture dans
„ le creux auriculaire, d'où il frappe
„ immediatement la pointe du ſti-
„ let, & ainſi l'autre extremité
„ de ce même ſtilet faite en bout
„ de trompette eſt ébranlée en mê-
„ me-tems que la membrane car-
„ tilagineuſe, qui par conſequent
„ produit la ſenſation de l'oüie:
„ mais ne pourroit-on pas dire que
„ l'air preſſant & frappant exte-
„ rieurement avec un peu plus de
„ violence la peau qui couvre im-
„ mediatement le trou de l'oreille,
„ peut former cette même ſenſation?

Cette deniere penſée eſt la véritable. Je crois poſitivement que ce conduit ou aqueduc qui va du palais aboutir dans la quaiſſe de l'oreille, ne ſert du tout point à la ſenſation auditive, mais ſeulement comme d'une contremine ou ſoupirail pour

donner issuë aux rarefactions des humeurs qui peuvent survenir dans cette partie, sans quoy elles y causeroient sans doute de fâcheux accidens, & seroient capables de faire crever le timpan ou tambour. Et peut-être que pour ce sujet cette membrane ne ferme pas si exactement l'extremité du conduit osseux, que l'air n'y puisse trouver passage. Je me souviens d'avoir vû un Turc à Marseille, qui fermant bien la bouche & faisant une forte expiration, jettoit la fumée du tabac non seulement par les narines, mais encore par les oreilles. Il y a bien quelques Auteurs qui croient que certains sourds entendent assez distinctement le son des instrumens par le moyen de ce conduit, lors qu'ils ouvrent bien la bouche; mais ce sont des cas extraordinaires; outre que Mr. du Vernay dans son traité de l'organe de l'ouïe part.2. pag 91. assûre que les ébranlemens de l'air " de la quaisse par le moyen de ce " canal, ne suffisent pas pour faire " re entendre à ces sourds le son " d'un instrument, puis qu'ils sont "

„ obligez d'en ſerrer le manche
„ avec les dents; autrement ils n'en-
„ tendroient point du tout, ou du
„ moins ils ne l'entendroient pas ſi
bien. „ Les Tortuës entendent très-bien ayant même la bouche fermée, & il faut bien garder le ſilence lors qu'on les attend ſur les anſes pour les tourner ſur leur dos, quand après être ſorties de la mer elles viennent pondre leurs œufs dans le ſable. Il faut de même bien garder le ſilence & ramer bien doucement, quand on veut les prendre à la vacre. J'en ai vû prendre pluſieurs en ces deux maniéres, il eſt très-certain qu'alors elles ont la bouche bien fermée.

Je crois, Monſieur, que les belles deſcriptions de ces graves Auteurs vous ſatisferont amplement, elles ſont ſi exactes, & ſi bien deduites, que j'aurois honte d'y ajoûter la mienne. J'ay pourtant crû que pour vôtre plus grande ſatisfaction je pourrois accompagner ce diſcours d'une figure de cette partie que je deſſinay aux Grenadins ſur les originaux mêmes (je veux dire ſur de belles & grandes Tortuës de mer)

J'y ajoûte l'explication de chaque partie, & je crois que vous serez-bien aise que je vous fasse observer une petite particularité. C'est que dans la Tortuë que Messieurs de l'Academie ont dissequé, le marteau est d'une seule piece ; & dans celle de Mr. Caldesi, il est composé de deux, articulées ou jointes bout à bout par une maniere de Synchondrose, sçavoir le pedicule du tambour, & ce petit stilet osseux dont la base couvre le trou ovalaire, pour les mêmes fonctions que celles de l'étrieu dans l'oreille de l'homme. J'estime que cette différence ne provient que de ce que ces deux Tortuës sont de deux especes differentes, sçavoir l'une de mer, & l'autre de terre. Car j'ay observé en dissecant l'oreille du crocodile à S. Domingue, & l'oreille des grands lezards de la Martinique, que le marteau de l'oreille du crocodile est d'une seule piéce osseuse, & celuy du lezard de deux, une cartilagineuse & l'autre osseusé, jointes aussi par synchondrose. Ils sont pourtant tous deux lezards ; mais de deux differentes

eſpeces. Si vous ſouhaitez voir la ſtructure de l'oüie de ces deux animaux, je l'ai diſſequée & deſſinée ſuffiſamment pour les faire bien entendre. Cependant voici l'explication des parties de celle de la Tortuë de mer, que je vous envoye conjointement avec la figure.

A la tête d'une Tortuë de mer vûe de profil.

B. l'endroit ſous lequel l'oreille eſt ſituée.

C. D. E. F. ce qui paroît d'abord qu'on a ôté la peau de l'endroit B.

C. eſt le deſſus ou la partie convexe du timpan.

D. eſt une matiére blanche, molle & friable, comme ſi c'étoit un mélange de cire & de ſuif.

E E. une chair muſculeuſe attachée immediatement à la peau; car il y a du vuide entre cette même peau & ce qui eſt contenu dans D. pour donner le jeu à la peau B. de s'enfoncer & de ſe relever lorſqu'elle eſt preſſée par l'air pouſſé.

F. G. H. La partie C. D. vûë par deſſous.

H. Le timpan vû par ſa partie

Nov. et Decemb. p. 128.

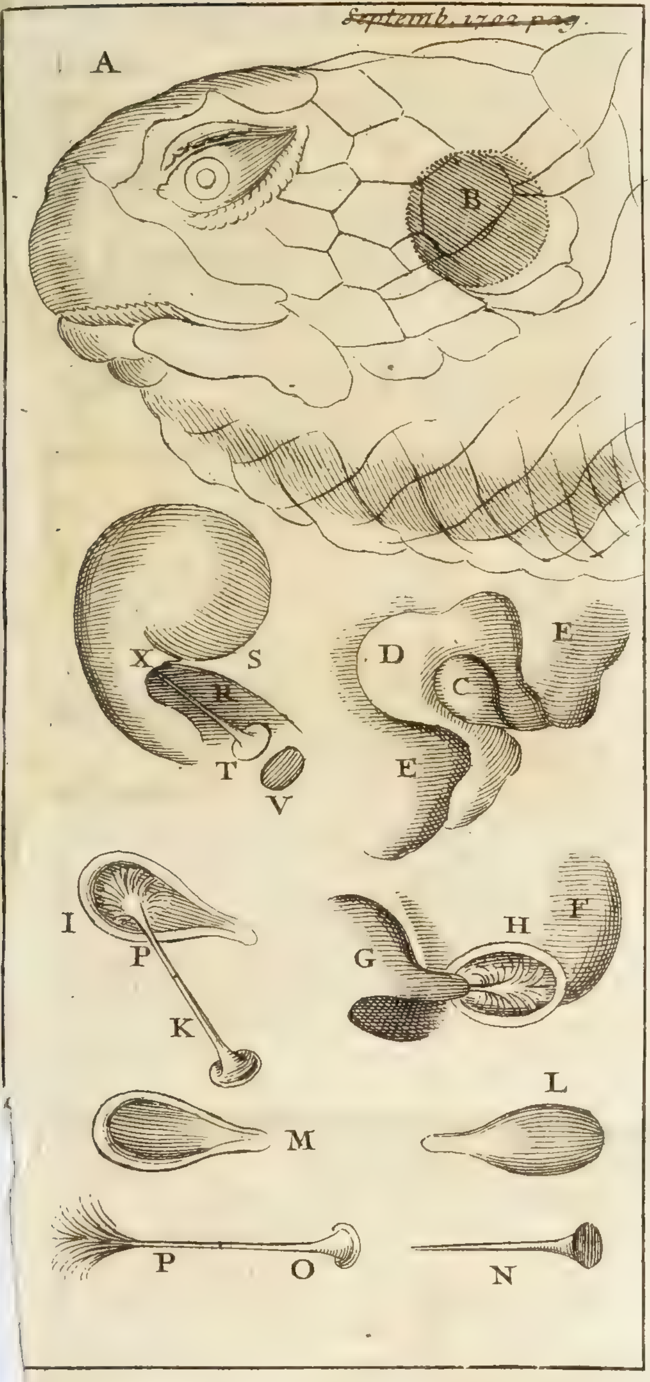

concave, où on voit comment la partie membraneuſe,ou plûtôt nerveuſe, du marteau eſt attachée dans toute ſa convexité par l'expanſion de pluſieurs petites fibres.

G. Petite production oſſeuſe percée pour donner paſſage au pedicule du timpan.

I. P. K. Le timpan accompagné de ſon pedicule & du ſtilet, ſeparé de toute l'oreille,& vû par ſa partie concave.

O. P. tout le marteau entier ſéparé du timpan.

N. le ſtilet ſeparé du pedicule du timpan.

L. Le timpan nud, vû par ſa partie convexe.

M. Le timpan nud vû par ſa partie concave, où il eſt creux comme une petite cueilliere relevée tout à l'entour par un petit bord arrondi.

R. R. S. T. U. La partie interieure de la caiſſe vûe du dedans du cerveau.

S. Production ou relais qui ſepare ladite quaiſſe comme en deux compartimens ou cavitez.

X. l'endroit par ou le ſtilet R. T.

perce la quaiſſe pour ſe joindre au pedicule du timpan,

T. Teſte du ſtilet R.

V. Le trou ovalaire que ferme la teſte T.

ARTICLE XIII.

HISTORIA DE LA Conquiſta de la Provincia de el Itza &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire de la Conqueſte de la Province d'Itza, de la reduction de la Province de Lacandon & de quelques autres nations barbares des Indes, du pays qui eſt entre le Royaume de Guatimala & la Province de Yucatan dans l'Amerique Septentrionale. Par Dom Juan de Villagutierre Soto-Major &c.* A Madrit chez Lucas Antoine de Bedmar 1701. *in fol. pagg.* 660.

IL y a dans l'Amerique Septentrionale entre les Royaumes de *Guatimala* & de *Yucatan* une grande étenduë de païs juſqu'à preſent inconnu à nos Geographes. Les Eſpagnols ne l'ont conquis que depuis

fort peu d'années : ſoit que ce païs n'eût point été découvert dans le tems des premieres conquêtes ; ſoit qu'il eût paru inacceſſible à cauſe des rochers affreux & des hautes montagnes qui l'environnent. Les *Itzaës*, les *Retenes*, les *Lacandones* les *Cheaques*, les *Mopanes*, les *Chinamites* & les autres Barbares qui habitent tout ce païs, empêchoient qu'il ne pût y avoir par terre aucune communication entre *Guatimala* & le *Yucatan* : & l'on ne pouvoit en avoir par mer, qu'en faiſant un detour de plus de trois cens lieuës, pour aborder à une côte pleine de rochers, de bancs de ſables, & de petites Iſles qui ſervent de retraite aux Pirates & aux ennemis de la Couronne d'Eſpagne. Ces raiſons ont enfin obligé les Eſpagnols d'entreprendre la conquête de ce païs ; & l'Hiſtoire de leur conquête eſt ce qui fait le ſujet de ce volume, qui eſt diviſé en dix livres.

L'Auteur y décrit d'abord en peu de mots de quelle maniere Chriſtophle Colomb découvrit les Canaries & paſſa en Amerique ;

comment on y transporta des hommes & des chevaux ; le soin que les Rois Catholiques eurent d'y faire prêcher l'Evangile, & la maniere dont ils reduisirent en fort peu de tems un grand nombre de peuples sous leur obeïssance. Ensuite il vient insensiblement à son sujet. Dom Fernand Cortez est le premier qui soit entré dans le païs des *Itzaës*. En faisant un voïage du Mexique à la Province de *Honduras*, il arriva aprés diverses avantures au grand lac des *Itzaës*. Il y vit leur Roy, & lui fit present d'un cheval, que ces Barbares honorerent depuis, comme une idole.

Vers ce même tems les Indiens *Acalones* firent mourir deux Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qui étoient entrez dans leur pays pour les porter à la paix. Les *Lacandones* voulant profiter de cette occasion, se joignirent aux Indiens rebelles. Animez par cette alliance, ils commencerent à piller les frontieres de la Province de *Guatimala* : Mais cette insulte leur coûta cher. Les Espagnols ayant assemblé une

armée, entrerent dans leur pays, & le ravagerent ſans que perſonne ſe mît en devoir de s'y oppoſer : les Barbares n'oſant paroître devant eux, & ayant pris la fuite auſſi-tôt qu'ils les ſçurent entrez dans leur pays. Cette guerre, qui ſe fit en 1559. & l'heureux ſuccès qu'elle eut, tint en reſpect pendant pluſieurs années les peuples qui habitent entre *Guatimala* & le *Yucatan*.

Les plus puiſſans & les plus braves de tous ces peuples ſont les *Itzaës* : leur nombre & la ſituation de leur pays les rendoit inſolens. Ils comptoient que leur grand lac les mettroit à couvert de la vengeance des Europeans : & que du moins on ne penetreroit jamais dans l'habitation de *Tayaſtal*, ſituée dans la plus grande de leurs Iſles, ni dans celle des *Petenes* la plus éloignée de toutes celles qui ſont dans leur territoire. Cependant ils n'oſoient attaquer les Eſpagnols à force ouverte. Ils firent ſemblant de vouloir ſe ſoumettre au Roy d'Eſpagne & ſe faire inſtruire dans la Religion. On leur envoya deux Religieux de

l'Ordre de S. François, qui s'apperçûrent bien-tôt que ces Infidelles étoient encore fort attachez au culte de leurs faux Dieux. Car un de ces Peres étant entré dans un Temple, & ayant brisé une Idole, son zele pensa lui coûter la vie, à lui & à son compagnon : on se contenta neanmoins de les faire sortir du pays. Ils y retournerent une seconde fois : mais ils y furent maltraitez & encore obligez d'en sortir. En 1623. le P. Diego Belgado Religieux du même Ordre, après avoir converti à la foy plusieurs Indiens du *Yucatan* & assemblé une Eglise proche la colline *del Alabastro*, dans les montagnes appellées *de la Pimienta*, partit pour le grand Lac des *Itzaës*, accompagné de quelques Espagnols & de quelques Indiens. Il semble que les Barbares attendoient cette occasion pour se declarer. Ils les firent tous mourir cruellement, leur arrachant le cœur & les sacrifiant à leurs Idoles. On fit les années suivantes plusieurs tentatives pour reduire ces Barbares, & pour les convertir à la foy ; mais avec peu de succès.

En 1684. on entreprit d'ouvrir un chemin par terre depuis *Guatimala* jusqu'au *Yucatan* : mais on ne le continua que huit lieuës. Ce n'est qu'en 1695. qu'on reprit serieusement cet Ouvrage. Comme c'est l'ouverture de ce chemin qui a donné aux Espagnols le moyen de se rendre maîtres du Royaume d'*Itza*, l'Auteur a emploïé la plus grande partie de son livre à décrire de quelle maniere cette entreprise fut commencée & terminée heureusement.

Dom Hyacinthe Barrios President de *Guatimala* ayant assemblé un Conseil general en 1694. il y fut resolu qu'au printems de l'année suivante on travailleroit tout de bon au grand chemin dont on vient de parler ; qu'on l'ouvriroit en même tems par trois endroits differens, par la Province de *Verapaz*, par celle de *Chiapa*, & par *Gueguetenango*; qu'on tacheroit de le continuer jusques au lac des *Itzaës*, & qu'il y auroit de chaque côté une petite armée pour l'escorte & la seureté des travailleurs. On s'attendoit qu'en même tems qu'on conduisoit le che-

min depuis Guatimala jusques au lac des *Itzaës*, Dom Roque de Soboranis qui étoit Gouverneur du *Yucatan* le feroit conduire depuis *Campeche* ville du *Yucatan*, jusqu'au même lac. Mais il s'excusa de le faire, sous pretexte qu'il étoit en different avec l'Evêque de *Merida* qui l'avoit excommunié. Les Provinces de la dependance du President de *Guatimala* ne laisserent pas de pousser leur entreprise avec chaleur: elles fournirent les hommes, l'argent, les chevaux, les mulets, & les vivres necessaires pour cela.

Le President Dom Hyacinthe Barrios, après avoir nommé des chefs pour les trois petites armées qu'il avoit fait assembler, marcha luy-même vers *Gueguetenango*, d'où il passa à *Istatan* & à *Comitan*, ou plusieurs Barbares le joignirent. Ensuite il s'avança jusqu'à *Ocacingo*. Cependant Dom Melchior Rodriguez, partit de la Province de *Chiapa* avec des troupes & des travailleurs, & commença le chemin avec beaucoup de succez. Il applanit les hauteurs trop escarpées, il remplit les

fonds, il fit écouler les eaux, & perça les bois qu'il trouva ſur ſa route : & après une marche de cinquante & une lieuë qui fut très-penible, il decouvrit le 30. jour les premieres habitations des *Lacandones*. Le lendemain il arriva au premier bourg de ces Infideles, qui étoit ſans défenſe & abandonné. Il luy donna le nom de *Los dolores*, parce qu'il y étoit arrivé le jour du Vendredy Saint. Ce Bourg contenoit ſix-vingt maiſons, & avoit un Temple dans lequel on trouva pluſieurs Idoles très-rares.

Comme le lieu étoit commode, on reſolut d'y demeurer, juſqu'à ce qu'on eût nouvelle de la marche du Preſident. On ne tarda pas à en apprendre. Cet Officier qui étoit parti *d'Ococingo*, arriva auſſi au bourg de *los dolores* le 19. d'Avril, avec ſa petite armée. Une ſi heureuſe rencontre donna beaucoup de joye aux Chefs & aux Soldats. La troiſiéme troupe marchoit ſous la conduite de Dom Juan Diaz de Velaſco. Ce Capitaine étant parti de *Cahabon* qui eſt à l'extremité de la Province de

Verapaz, rencontra d'abord les *Choles*, puis les *Mopanes* nations infidelles qu'il subjuga. Et aprés avoir percé quatre-vingt-deux lieuës de montagnes, il arriva le premier jour d'Avril, auprés du grand lac des *Itzaës*, & le fit sçavoir à *Guatimala*. Quelquelques transfuges *Lacandones* luy apprirent aussi que ses compagnons s'étoient rendus maîtres du bourg de *los dolores*.

Pendant que le President de *Guatimala* avançoit de la sorte, on ne faisoit pas moins de progrés du côté du *Yucatan*. Dom Roque qui en étoit Gouverneur avoit été contraint de partir pour Mexique, au sujet de son procés contre l'Evêque de *Merida*. Le Viceroy avoit nommé pour Gouverneur du *Yucatan* par *interim*, Dom Martin de Ursua. Ce Gentilhomme, qui est riche, & qui a beaucoup de courage, s'étoit offert d'entreprendre à ses frais le grand chemin depuis *Campeche* jusqu'au lac des *Itzaës*. Les Capitaines Dom Alonse Garcia de Peredes, & Dom Joseph Fernandez Estenos se joignirent à luy, & firent une partie de la dépense.

Ils assemblerent quelques soldats, ausquels on joignit des travailleurs & des Missionnaires. Dom Alonse eut le commandement de cette petite armée, & Dom Joseph fut fait son Lieutenant. Ils partirent le premier de Juin de la même année 1695. & le 8. de Juillet ils arriverent au bourg de *Thub*, d'où ils passerent à *Zucthot*, qui n'en est éloigné que de treize lieuës : & ils y sejournerent vingt-quatre jours, après avoir subjugué quelques Indiens infidelles & Apostats de cette contrée. Ayant ensuite reçû de nouveaux ordres, ils continuerent leur marche sur la fin du mois d'Aoust. Les Indiens *Quebachos* se rendirent à eux après quelque resistance, & ils en peuplerent le Canton de *Buteab*, qu'ils appellerent le *païs de Jesus*. Ils s'avancerent encore dix-sept lieuës par delà, & s'y arrêterent ; parceque l'hyver approchoit. Ils avoient fait 96. lieuës depuis leur départ, & ils étoient fort près du grand lac des *Itzaës* : la hauteur de *Campêche*, d'où ils étoient partis, étant de 19. degrez, 24 minutes ; celle du lieu où ils étoient

parvenus de 16. degrez 30. minutes; & celle de *Guatimala* jusqu'où devoit aller leur chemin, de 14. deg. 26. min. la difference de longitude entre *Guatimala* & *Campeche* est d'un degré 30. minutes.

Pendant que les Espagnols partis du *Yucatan*, s'approchoient du lac des *Itzaës*, ceux qui y étoient arrivez de *Guatimala* sous la conduite du Capitaine Diaz de Velasco, pensoient à s'en retourner. Ils avoient eu plusieurs escarmouches avec les Barbares; & ils se croioient éloignez de tout secours, n'ayant pas connoissance de la marche de ceux du *Yucatan*. Leur retour deplcût fort aux Officiers qui les avoient envoyez. Pour le President de *Guatimala* il mit une garnison dans le bourg de *Los dolores*, & il y laissa le Capitaine Solis pour la commander: mais il mourut peu de tems après son retour à *Guatimala*. Dom Joseph d'Escals fit la charge de President en attendant que le Roy d'Espagne en eût nommé un, & continua avec ardeur les preparatifs pour la campagne suivante.

Dès le commencement de l'année 1696. la petite armée de *Guatimala* se mit en campagne, & se rendit à *Cababon*, où elle se separa en deux corps. Le premier sous la conduite du Mestre de Camp Alzayaga, alla au bourg de *Los dolores.* L'autre commandé par le Capitaine Amesquita, passa à *Mopan* par la Province de *Choles.* Le Capitaine Diaz prit le devant avec ses troupes: mais s'étant avancé plus loin qu'il n'avoit ordre, il fut massacré par les *Itzaës* avec ses gens. Dom Amesquita continua sa route vers le grand lac, & acheva le chemin qu'on avoit commencé. La maniere d'agir des Barbares luy fit craindre quelque trahison, & se doutant de ce qui étoit arrivé à Dom Diaz de Velasco, il se retira: Sa retraitte fut approuvée par Dom Gabriel Sanchez de Berrospe qui avoit pris possession de la Charge de President de *Guatimala*, & qui vouloit rappeller les troupes d'*Amesquita*, aussi bien que celles qui étoient au Bourg de *Los dolores*, persuadé qu'il étoit qu'on reduiroit plûtôt les Indiens par le moyen des

Missionnaires, que par la voye des armes.

Tous ces contre-tems n'empêcherent pas Dom Martin de pousser son entreprise. Il envoïa une Ambassade au *Canek* : c'est ainsi qu'on appelle le Roi des *Itzaës*. Ce Prince envoya de son côté à Dom Martin un de ses neveux pour promettre en son nom l'obeïssance au Roy d'Espagne. Dom Martin reçût avec joye l'Ambassadeur Indien : il l'habilla & regala pendant plusieurs jours cet Ambassadeur, & les autres Indiens qui l'accompagnoient. L'Ambassadeur demanda le baptême, & le reçût à *Merida* : après quoi on le renvoya avec des lettres & des presens pour le *Canek*, & une escorte pour les conduire au *Typu*. Les Espagnols que Dom Martin avoit envoïez au Roy des *Itzaës* furent bien reçûs de ce Prince ; qui leur dit qu'il avoit dessein de se faire Chrétien, & de vivre en bonne intelligence avec le Roy d'Espagne. Mais les guides qu'il leur donna pour s'en retourner, les égarerent, & les firent beaucoup souffrir depuis la mi-

Janvier 1696. jusqu'au 25. de Fevrier, qu'ils tomberent heureusement dans le nouveau chemin, que Dom Martin avoit fait faire du *Yucatan* au grand Lac. Le neveu du *Canek* étoit encore au *Typu*, lorsqu'on apprit la perfidie de ces guides; mais il se deroba de nuit, & se retira dans son pays.

Cependant Dom Roque Gouverneur du *Yucatan* se disposoit à y retourner du Mexique, où il étoit. Il avoit tâché de s'y faire honneur de l'entreprise de Dom Martin, quoi qu'il eût fait son possible pour la faire échoüer. Mais l'Evêque de *Mechoacam* qui avoit succedé par *interim* au Viceroy, rendit justice à Dom Martin: & de peur que Dom Roque ne le traversât & n'excitât quelque trouble dans le *Yucatan*, il lui dit de se retirer à *Chiapa*, & d'envoyer de là à Dom Martin le secours dont cet Officier auroit besoin. Le Conseil Royal des Indes ordonna la même chose, & écrivit à Dom Martin pour le feliciter sur les bons succès de son entreprise, & pour l'exhorter à la continuër.

Ces lettres eurent ſur l'eſprit de Dom Martin tout l'effet qu'on eſperoit. Il ſe mit en campagne dès le commencement de l'année 1697. Le Capitaine Zubiaur prit les devants, & s'avança juſqu'à deux lieuës près du grand Lac, afin d'y preparer les materiaux neceſſaires pour y bâtir une Galiote & une barque. Dom Martin le joignit le dernier jour de Fevrier. On acheva le chemin juſqu'au grand Lac, où l'on découvrit les Barbares dans un grand nombre de Canots. Quelques-uns vinrent au camp des Eſpagnols, & y furent bien reçûs. Le neveu du *Canek*; qui étoit venu en Ambaſſade vers Dom Martin, s'y rendit des premiers. Le *Cazique* ou Seigneur d'Allaïn, & le *Quincanek* grand Prétre des Idoles l'y accompagnerent. On leur fit beaucoup d'amitiés, & ils promirent d'engager leur Roy à y venir auſſi: mais leur promeſſe fut ſans effet.

Sitôt que la Galiotte & la barque furent achevées, Dom Martin s'embarqua deſſus avec un grand nombre de ſoldats, auſquels il def-

fendit de commencer la guerre. Les *Itzaës* s'approcherent avec leurs canots : & quands ils se crurent à la portée de la fleche, ils tirerent de toutes parts. Un soldat ayant été blessé, il ne fut plus possible de le retenir ny lui ni les autres. Ils firent une décharge sur les Infidelles, & en tuerent plusieurs. Les autres prirent bien-tôt la fuite, & abandonnerent leurs Isles dont les Espagnols prirent possession au nom du Roy Catholique. Le Capitaine Zubiaur ayant parcouru tout le Lac trouva le chemin qu'on avoit fait depuis *Guatimala* jusques au Lac des *Itzaës.* On ne songea plus qu'à se bien établir dans la grande Isle qui fut appellée l'Isle de *los remedios.* Le Général n'oublia rien pour y attirer des habitans, & pour y faire revenir le *Canek* Roy des *Itzaës*, & le *Quincanek* son faux Pontife. Le *Cazique* d'Allain vint le premier rendre son obeïssance : quelques jours après il amena le Roy & le grand Prêtre, & peu à peu le païs se repeupla. On éleva un petit fort dans la plus grande des Isles : & le Ca-

pitaine Dom Eltenos en fut fait Commandant. On y laissa une garnison de 50. hommes, que le Senat de *Guatimala* s'offrit d'entretenir. On instruisit les Indiens, & la plûpart demanderent le baptême. Le *Canek* & le *Quincanek* furent baptisez, avec les principaux de la nation.

Le Conseil Royal des Indes ayant été informé de l'heureux succès de Dom Martin, l'en felicita par une lettre du 29. Janvier 1698. & l'établit Capitaine Genéral du païs nouvellement conquis, sans aucune dependance de Dom Roque. Le même Conseil envoya aussi ordre au Vice-Roy du Mexique de fournir à ce General tout ce qu'il demanderoit pour la continuation de son entreprise. Le chemin qui conduisoit de la *Verapaz* au grand lac étoit de plus de 100. lieuës. Dom Martin en fit cette année tracer un nouveau plus court des deux tiers. L'année suivante Dom Martin revint au grand Lac avec des troupes, & y arriva de *Campeche*, prés-qu'au même-tems que le General

Genéral Dom Melchior de Menço y arrivoit de *Guatimala*. On fit un grand amas de bled femé par les Barbares : enfuite on refolut de bâtir dans la terre ferme une ville fur le bord du grand lac, qu'on peupleroit de familles que l'on ameneroit de *Guatimala* & des autres Provinces ; & aufquelles on diftribueroit des terres differentes de celles que les Indiens avoient coûtume de cultiver.

On refolut auffi de perfectionner les chemins, & d'y élever d'efpace en efpace des redoutes pour la commodité & la fureté du commerce. On fut obligé de prendre ces precautions, parce qu'on s'étoit apperçû que les Infidelles cherchoient à faire perir les Efpagnols. Ils avoient mis le feu à leurs habitations, & s'étoient retranchez dans des lieux difficiles, d'où ils fortoient pour attaquer ceux qui faifoient la recolte des bleds. Cette revolte ayant été appaifée, on fe faifit du *Canek* Roy des *Itzaës*, du *Quincanek* fon grand Prêtre, & de leurs parens, qu'on avoit appris être les auteurs de la

ſedition, & qu'on emmena à *Guatimala*, où on les traitte neanmoins ſelon leur dignité. Après cette expedition D. Martin s'en retourna à *Yucatan* pour y prendre poſſeſſion du Gouvernement de cette Province, vaquant par la mort de Dom Roque.

ARTICLE XIV.

ACTA SS. ORDINIS S. BENEDICTI ſæculi XI. Pars altera. Studio D. Joannis Mabillon, & Domini Theodorici Ruinart Monachorum Benedictorum è Cong. S. Mauri. 1701. C'eſt-à-dire, *Les Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoiſt du* XI. *ſiecle. Seconde Partie. Par Don Jean Mabillon, & Dom Thierri Ruinart, Moines Benedictins de la Congregation de S. Maur.* 1701.

CE volume comprend les Vies des Saints Benedictins qui ſont morts depuis 1050. juſqu'à la fin du onziéme ſiecle. Il eſt difficile de trouver des ſiecles où il y ait eu tant de grands hommes. La vie de la plu-

part a été écrite par leurs Disciples ; ce qui rend ce recueil considerable & necessaire pour apprendre l'histoire de ce temps-là. On ne peut pas donner icy de longs extraits de toutes ces vies & des observations qui les precedent, cela meneroit trop loin. Ainsi on se contentera de choisir quelques endroits des unes & des autres. Au reste, on ne sera pas fâché de sçavoir que N. S. P. le Pape Clement XI. qui remplit aujourd'huy si dignement le S. Siege, aïant vû cet ouvrage qui lui a été presenté il y a quelque temps, a temoigné par un Bref exprés écrit sur ce sujet, qu'on ne pouvoit assez estimer un Recueil de tant de beaux exemples que l'on trouvoit dans les vies de ces grands hommes, ni assez louër l'application des Religieux de la Congregation de S. Maur qui s'occupoient à une étude si utile à l'Eglise.

La premiere vie qui se trouve dans ce volume est celle de S. Bardon Archevêque de Mayence, & Fondateur de l'Abbaye de S. Jacques près de la même ville. On y

voit la raiſon pour laquelle il a été ſurnommé Chryſoſtome ; & à l'occaſion de ſon élection, on apprend un beau privilege de l'Abbaye de Fuldes. Il conſiſtoit en ce que l'on devoit toûjours tirer alternativement les Archevêques de Mayence du nombre des Religieux de cette celebre maiſon. S. Bardon a achevé l'Egliſe Cathedrale de cette ville, & y a fondé la Collegiale de Saint Jean.

La vie d'Halinard Archevêque de Lion a été écrite par un de ſes Diſciples dans la Chronique de S. Benigne de Dijon, dont il avoit été Abbé. On ne put jamais luy perſuader de prêter le ſerment à l'Empereur, ne croyant pas qu'il fut permis à un Archevêque de jurer.

S. Procope eſt un des principaux Patrons de la Boheme. Il fut premier Abbé du Monaſtere de S. Jean fondé par le Roy Bretiſlas. Cette Abbaye ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de S. Procope.

Preſque tous les Auteurs du onziéme ſiecle ont fait l'éloge du Pape Leon IX. Wibert ſon Archidiacre

en l'Eglise de Toul a écrit sa vie en deux livres. Il étoit fils du Comte Hugues parent de l'Empereur Conrard. Il a toûjours eu un grand soin de rétablir la regularité, & de la maintenir dans les Monasteres de l'Ordre de S. Benoist, dont il avoit professé la Regle. Etant Pape il n'épargna rien pour rétablir la Discipline Ecclesiastique, & il ne luy a manqué que le temps pour en venir à bout. Il avoit prés de cinquante ans lorsqu'il commença à étudier l'Ecriture Sainte en Grec, pour en avoir une plus parfaite intelligence, étant prêt de mourir il se fit porter à l'Eglise; & de là ayant été remporté en sa chambre, il fit sa confession, & rendit l'esprit en faisant le signe de la croix.

On fait une remarque assez curieuse à l'occasion des miracles de S. Tron qui sont rapportez en ce volume. Pendant que tout le monde se rejouissoit des merveilles que Dieu operoit par les merites de ce Saint, Gontran Abbé du Monastere de S. Tron & ses Religieux avec lui gemissoient de ce que cela attiroit les

peuples en leur Egliſe, prevoyant bien que le concours affoibliroit bientôt l'obſervance reguliere, ce qui arriva en effet peu après.

Le même motif a obligé un Abbé de S. Remi de Reims de prier Saint Gibrien, dont le corps repoſoit dans ſon Abbaye, de ne plus faire de miracles. Les Peres de Ciſteaux ont commandé la même choſe à S. Bernard tout mort qu'il étoit. Les Religieux de la Chaize-Dieu fermerent autrefois les portes de leur Monaſtere à toutes ſortes de malades, qui venoient au tombeau de S. Robert pour le même ſujet, & firent tant que le Saint ceſſa enfin tout-à-fait de faire des miracles.

On voit par la vie de S. Innigo l'application que les Rois d'Eſpagne ont eu à rétablir la Regle de S. Benoiſt dans leurs états, lorſqu'ils en chaſſerent les Sarrazins. On y voit auſſi le commencement de l'Abbaye d'Onnia, qui eſt encore aujourd'huy une des plus celebres du pays. On rapporte dans le même volume la vie de S. Dominique de Silos, ſi fameux en Eſpagne. On y parle auſſi

de S. Sisebut & d'autres Saints du même pays, dont les noms sont très-celebres, & les actions fort peu connuës.

On apprend la fondation de l'Abbaye de Quimperlay en Bretagne, par ce qui nous reste des memoires de S. Gurlois son premier Abbé.

Quelques-uns ont donné le titre de Martyr à Paternus reclus à Paderborne, parcequ'il a mieux aimé se laisser brûler, que de rompre sa clôture. Les anciens Martirologes n'en font pas mention. Sainte Leuvine rendit celebre dans ce siecle l'Abbaye de Berg S. Vinox, où son corps fut apporté d'Angleterre.

Nous devons la connoissance de S. Thierry Abbé & Restaurateur de l'Abbaye de S. Evron en Normandie, à Orderic Vital qui a vecu peu après dans ce Monastere. Ce Saint Abbé fuyoit sur tout l'oisiveté, & appliquoit ses Religieux à décrire les ouvrages des anciens Peres. C'est ce qui a fait faire en ce lieu une Bibliotheque fort riche, & ce qui y a formé plusieurs grands hommes qui l'ont renduë celebre.

Meginbard eſt renommé pour avoir rétabli l'Abbaye d'Hersfeld en Saxe, dont il fut Abbé. Son ſucceſſeur Ruthard a écrit contre les erreurs de Berenger. S. Goſlin ſecond Abbé de S. Seluteur à Turin fleuriſſoit en même temps. Cette Abbaye eſt aujourd'huy entierement ruinée. L'Abbaye de Nôtre-Dame de la Conſolation qui eſt dans la même ville, en étoit autrefois une dependance.

On ne croiroit jamais les auſteritez que ſaint Dominique ſurnommé l'Encuiraſſé pratiquoit, ſi Pierre Damien qui étoit ſon Superieur ne les avoit racontées luy-même en écrivant au Pape Alexandre II. Il ſe donnoit chaque jour pluſieurs centaines de coups de diſcipline: & c'eſt luy qui a mis le plus en vogue cette ſorte de penitence. S. Raoul Evêque de Gobio, ſon frere Pierre & pluſieurs autres ſaints Religieux Diſciples de Pierre Damien, ont été celebres dans le même tems pour l'auſterité de leur vie.

L'Eſclavonie fut arroſée dans ce ſiecle du ſang de pluſieurs Chré-

tiens qui y souffrirent pour la foy. Ansuerus entre autres avec plusieurs Moines s'y signala. Ce Saint craignant la foiblesse de quelques-uns de ses Disciples, pria qu'on le fit mourir le dernier, afin d'exhorter ses freres à la perseverance, il eut la consolation de les voir tous mourir pour JESUS-CHRIST & de les suivre.

St. Thibaud étoit de la famille des Comtes de Champagne. Il se retira secrettement pour mener une vie penitente. Après plusieurs voyages il s'arrêta auprès de Vicenze en Italie. Sa mere l'y vint trouver, & demeura aprés qu'il fut mort dans sa cellule. Arnoul Abbé de Lagny frere du même Saint, obtint une partie de ses Reliques, qu'il rapporta en France, & les mit en son Abbaye avec celles de S. Florentin, dont l'histoire de la Translation est aussi dans ce volume. Plusieurs Auteurs recens ont cru que S. Thibaud avoit été Hermite dans le bois de Vincennes près de Paris, confondant ce lieu avec Vicenze en Italie, où le Saint est mort.

S. Robert Gentilhomme Auvergnat étoit Chanoine de S. Julien de Brioude, lorſqu'il ſe retira dans une ſolitude affreuſe, où il bâtit la celébre Abbaye de la Chaize-Dieu, qui eſt devenuë Chef d'Ordre par le nombre des Monaſteres qu'elle a eûs ſous ſa dependance. Cette Abbaye n'a pas été moins illuſtre par les grands hommes qu'elle a produits: Ses huit premiers Abbez ſont appellez Saints par les Auteurs du païs. Seguin qui avoit connu particulierement S. Bruno, lorſqu'il gouvernoit l'Abbaye de S. Nicaiſe de Reims, & que ce Saint étoit encore Chanoine & Maître des Ecoles de l'Egliſe de cette ville, a beaucoup contribué à l'établiſſement de l'Ordre des Chartreux.

Lantelme eût toutes les peines du monde à ſe ſervir de la mitre, ſelon l'ordre exprès que luy en donna le Pape. S. Eleme ou Andelelme dont la vie eſt auſſi dans ce volume, quitta l'Abbaye pour ſe retirer en Eſpagne, où il fonda le Monaſtere de S. Jean de Burgos. Enfin le Pape Clement II. qui avoit profeſſé la Re-

gle de Saint Benoiſt dans la Chaize-Dieu a honoré cette Abbaye de ſon tombeau & de pluſieurs belles fondations qu'il y a faites.

Le B. Maurile fut élevé dans l'Egliſe de Reims, d'où il ſe retira à Fecamp, où il fit profeſſion de la Regle de S. Benoiſt. Etant fait Archevêque de Roüen il acheva la grande Egliſe de cette ville, & en fit enſuite la Dedicace. Il en dedia pluſieurs autres dans le Dioceſe, & aſſembla beaucoup de Conciles dans l'un deſquels fut dreſſé cette belle prefeſſion de foy ſur la Sainte Euchariſtie, que tous les Evêques de la Province étoient obligez de faire. Ce fut luy qui determina S. Anſelme à ſe faire Religieux au Bec.

S. Pierre Damien fut un des plus ſaints hommes de ce ſiecle. Etant encore fort jeune il trouva une piece d'argent : au lieu de l'employer à ſon uſage, il l'employa à faire offrir le Saint Sacrifice de la Meſſe pour le repos de l'ame de ſon pere. Il avoit coutume de nourrir toûjours un pauvre à ſa table. Un jour qu'il n'y avoit pas de pain ſuffiſamment pour

les deux, on en apporta du bis qu'il donna au pauvre. Il eut honte aussitôt de cette action, se reprochant de manger le meilleur pain, pendant qu'il en servoit de moindre à Jesus-Christ dans la personne du pauvre. S'étant fait Religieux il fut le Fondateur de la Congregation des Hermites de Fontavelaine sous la Regle de S. Benoist, qui vivoient dans une austerité presque incroyable. Il bâtit plusieurs Monasteres en Italie. Estienne IX. le fit Cardinal & Evêque d'Ostie; & depuis ce temps-là il eut part aux plus grandes affaires de l'Eglise, sans rien diminuer de sa ferveur. Il quitta son Evêché pour se retirer entierement, ce qui n'empêcha pas le Pape de l'employer dans les affaires les plus difficiles. Il mourut à Faenza en 1072.

L'Ordre de Valombreuse doit son établissement à S. Jean Gualbert Noble Florentin. Il vouloit se rendre Religieux à Saint Miniat; mais l'Abbé craignant la colere de son pere n'osa le recevoir: ce qui le determina à faire une chose extraordinaire. Car ayant trouvé des habits

de Religieux, un jour lorſqu'on y penſoit le moins, il les porta ſur l'Autel, & s'en revêtit luy-même en preſence de tout le monde. Il eut toûjours luy & ſes Diſciples un zele ardent contre les Simoniaques, qui inondoient pour lors toute l'Italie. Viſitant un jour un Monaſtere de ſon Ordre, & voyant qu'on l'avoit bâti avec une grande magnificence, il pria Dieu de le renverſer, & cela arriva ſur l'heure. On ne put jamais le determiner à aller voir le Pape Eſtienne IX. qui deſiroit ardemment de le voir. Il y a eu pluſieurs grands hommes dans ſon Ordre, deſquels on parle à l'occaſion de la vie de ce Saint.

Goderan Religieux de S. Remi de Reims ſe retira à Cluny pendant que S. Hugues en étoit Abbé. Il fut enſuite Abbé de Maillezais, & mourut Evêque de Xaintes. Un jour un lepreux n'ayant pu avaler la Sainte Euchariſtie qu'il venoit de recevoir, la rejetta : Goderan qui ſe trouva preſent la conſuma, ce qui remplit d'admiration toute l'aſſemblée.

Geroin étoit Chanoine de Reims,

lorſqu'il ſe retira à S. Vannes de Verdun, où étoit pour lors Abbé le B. Richard, auparavant Doyen de la même Egliſe. Etant fait Abbé de S. Riquier, il rétablit ce monaſtere en ſon ancienne ſplendeur par le credit qu'il avoit auprès des Rois de France & d'Angleterre. Il enrichit l'Egliſe de pluſieurs Reliques de Saints, & la Bibliotheque de pluſieurs beaux livres. Lors qu'il alla à Rome, le Pape voulut luy accorder de porter en officiant des ſandales comme les Evêques; mais il ne voulut pas accepter ce privilege : étant preſt de mourir il ſe fit porter à l'Egliſe, où il expira vers l'an 1075. couché ſur un cilice.

On ne ſçait preſque rien du B. Eberhard de Nellebourg, ſinon qu'il bâtit un Monaſtere à Schaffouſe en Suiſſe, où il ſe retira & mourut ſaintement. Sa femme Ida en fonda tout auprès un autre pour des filles, où elle ſe fit auſſi Religieuſe. Ces Deux Monaſteres ont donné lieu à bâtir la ville de Schaffouſe : ce qui n'a pas empêché les habitans devenus Lutheriens, de ruiner ces deux Abbayes.

Le B. Herluin a fondé la celebre Abbaye du Bec en Normandie, où il eut le bonheur de voir ſous luy une infinité d'hommes illuſtres pour leur ſcience & pour leur ſainteté, entre leſquels étoient le B. Lanfranc & S Anſelme : cela ne fit que le rendre plus humble. Car tout Fondateur & Abbé qu'il étoit, il s'appliquoit aux emplois les plus vils du Monaſtere, pendant que les autres y entretenoient une des plus fameuſes Academies qui fût pour lors dans l'Egliſe. Il avoit une devotion particuliere envers la ſainte Vierge:& c'eſt peut être de là qu'eſt venu la coûtume des Religieux de cette Abbaye de porter l'habit blanc, au lieu que les autres Benedictins ont toûjours porté communément du noir.

S. Leon Abbé de Cave près de Salerne en Italie faiſoit les plus vils Offices du Monaſtere. Il fit toûjours paroître une grande conſtance à s'oppoſer aux perſonnes puiſſantes qui abuſoient de leur autorité.

Simon Comte de Crepy ètoit un des plus grands Seigneurs de Fran-

ce. Il étoit fils du Comte Raoul qui repudia sa femme pour épouser Anne veuve de Henry premier Roy de France. Simon ayant vû à découvert le cadavre de son pere qu'il faisoit transporter, fut si frappé de ce spectacle, qu'il abandonna tout pour se faire Religieux à S. Claude. A son exemple Hugues Duc de Bourgogne & Guy Comte de Mascon quitterent leurs Etats pour embrasser la vie monastique. Simon mourut à Rome où le Pape l'avoit fait venir pour traiter d'affaires importantes, & on l'enterra dans le Vatican parmi les Papes.

L'Abbaye de Marmoutiers devint fort celebre en ce siecle sous le gouvernement d'Albert & du B. Barthelemy : en sorte qu'il y eut peu de villes en France, qui ne voulussent avoir des Religieux de Marmoutiers.

Personne ne peut disconvenir que Gregoire VII. n'ait été un des plus grands Papes de ce siécle. Sa vie est un monument precieux, où l'on apprend ce qui regarde ces fameux differends qu'il y eût alors entre l'E-

glise & l'Empire. On n'a commencé à faire sa feste qu'au commencement du XVII. siecle.

La vie de S. Anselme Evêque de Luques est une confirmation de ce qui est dans celle de Gregoire VII. ces deux grands hommes ayant toûjours été très unis ensemble contre les Schismatiques, les Simoniaques, & les Prêtres concubinaires.

S. Anastase Religieux du Mont S. Michel se retira à Cluny, d'où il fut envoïé en Espagne. Au retour il mourut à Doydes en Languedoc, où sa memoire a été tellement renfermée, que son nom ne se trouve en aucun Martyrologe, quoyque la Feste ait toûjours été celebrée en ce lieu.

S. Pons Abbé de S. André d'Avignon a été fort celebre sur la fin de ce siecle : sa vie a été écrite par un de ses disciples. Celle de S. Arnoul Evêque de Soissons est un des plus beaux monumens de ce tems. Elle fut luë & approuvée au Concile de Beauvais, où l'on donna ordre de lever son corps de terre. Ce saint homme aima mieux quitter l'Ab-

baye de S. Medard de Soiſſons, que de ſuivre le Roy à la guerre avec des troupes ſelon l'uſage de ce tems-là. Il predit au Roy Philippes qu'il auroit un fils; & ſa prediction ayant eu ſon effet, le Roy voulut luy faire des preſens magnifiques: mais on ne put jamais le porter à en recevoir aucun. Il mourut en Flandre dans l'Abbaye d'Outembourg qu'il avoit fondée.

Le B. Thierry étoit Religieux de Lobes, où il enſeigna dans les Ecoles publiques, auſſi bien qu'à Stavelo, à S. Vannes de Verdun, & à Mouſon. Il fut enſuite chargé du ſoin de l'Abbaye de S. Hubert en Ardenne, qui étoit en fort mauvais état; & il la rétablit bientôt pour le ſpirituel & pour le temporel. Sa memoire a toûjours été dans ce Monaſtere en une ſinguliere Veneration; quoy qu'on n'en faſſe pas publiquement la Feſte.

Le Mont-Caſſin n'avoit jamais été dans une ſi grande reputation depuis S. Benoît, que dans les cinquante dernieres années de ce ſiecle. Les Papes, dont deux furent ti-

rez de cette Abbaye, y venoient faire de tems en tems quelque sejour. Les Abbez & quelques-uns des Religieux étoient Cardinaux de l'Eglise Romaine : les Evêques & les Princes seculiers se faisoient un devoir d'honorer ce lieu : enfin plusieurs grands hommes y ont été celebres en ce siecle. Leon IX. y vint trois fois par devotion, voulant manger au refectoir, assister au chapitre, & faire les exercices des Religieux : Frideric gouverna le monastere pendant quelque tems, & il en fut tiré pour être élevé sur le siége de saint Pierre. Personne n'a rendu ce lieu plus illustre que l'Abbé Didier, qui fut ensuite Pape sous le nom de Victor III. On peut à peine comprendre ce que ce grand homme a fait pour ce monastere. Il y a bâti plusieurs Eglises, avec une magnificence extraordinaire. Il a renouvellé tous les lieux reguliers ; il a rempli le thresor d'une infinité de richesses, & a fait une des plus riches Bibliothéques de l'Ordre. On traitte au long en ce volume de tous ces ouvrages : puis on rapporte

les actions des hommes distinguez en vertu & en science qui ont été pour lors au Mont-Cassin.

On sçait que le B Lanfranc fut un des plus celebres Docteurs de ces tems-là. Il fut premierement Religieux du Bec, où il donna le cõmencement à cette fameuse Abbaye qui a fourni tant de grands hommes. Ensuite il fut fait Abbé de S. Etienne de Caën, que le Duc Guillaume venoit de fonder. Ce Prince ne put jamais l'engager à prendre l'Archevêché de Roüen : mais ayant depuis conquis l'Angleterre, il lui fit accepter malgré qu'il en eût celui de Cantorbery. Lanfranc renouvella la face de l'Eglise Anglicane. Entre ses écrits ceux qu'il a composez contre Berenger sont les plus connus.

Le B. Wolphelme gouverna plusieurs monasteres d'Allemagne. Conrad son disciple qui a écrit sa vie, y a inseré un petit Traité que ce sçavant Abbé avoit fait contre les erreurs de Berenger. Il avoit un soin particulier qu'on lût tous les ans dans son monastere toute l'Ecriture Sainte ; & tous les quatre tems,

quatre Diacres liſoient ſolemnellement les quatre Evangiles aux quatre coins du cloître de l'Abbaye de Breuvilliers. Cette Abbaye a été fondée par Ezzo ou Eremfrid Comte Palatin, qui avoit épouſé Matilde fille de l'Empereur Otton ſecond. Il eut ſept filles, dont ſix furent Abbeſſes d'autant de Monaſteres de l'Ordre de S. Benoît, & toutes illuſtres par leur pieté, auſſi-bien que Richeſe leur ſœur qui étoit Reyne de Pologne.

Benoit Abbé de Cluſe eut beaucoup à ſouffrir de l'Evêque de Turin, & de quelques-uns de ſes Religieux qu'il vouloit reformer. Sa vie écrite par un de ſes diſciples, fournit de beaux endroits touchant la Confeſſion : on y voit les Meſſes privées celebrées tous les jours, outre la grand Meſſe à laquelle tous les Religieux étoient obligez de ſe trouver.

Guillaume Abbé d'Hirſange fut le principal Reformateur de l'Ordre de S. Benoît en Allemagne dans ce ſiécle. Il ſucceda à Frideric dont la vie eſt auſſi rapportée dans ce vo-

lume. Il s'attacha principalement aux coûtumes de Cluny, qu'il introduisit dans ses monasteres, & fut le Fondateur de la celebre Congregation d'Hirsange. Sa vie a été écrite par un de ses disciples. Sa vertu fut si respectée, que quoi qu'il se soit toûjours opposé aux Schismatiques, & que son monastere servît d'asile à ceux qui étoient persecutez pour ce sujet, jamais on ne l'a osé attaquer, ni lui causer le moindre dommage.

Le recit de la Translation de S. Augustin Archevêque de Cantorbery est un precieux monument de l'histoire d'Angleterre : l'on y voit la suite des Rois & des Archevêques avec ce qui regarde leurs sepultures, expliquée d'une maniere fort nette. La vie de Remy Evêque de Lincoln regarde aussi l'histoire du même pays. Ce fut lui qui transfera en cette ville le Siége episcopal qui étoit auparavant à Dorcester. Il a bâti deux monasteres de l'Ordre de S. Benoît & en a rétabli un troisiéme. Son corps fut trouvé entier 32, ans après sa sepulture.

Le B. Udalric avoit paru avec éclat à la Cour de l'Empereur : il quita tout pour ſe retirer à Cluny : il eſt fort connu pour avoir écrit trois livres des Coutumes de cet Ordre. Il bâtit pluſieurs Monaſteres en Briſgau & dans les Provinces voiſines. Les habitans du pays envieux de ſes établiſſemens l'accuſerent & ſes Religieux d'avoir tué un homme. Le Saint offrit de prouver ſon innocence par l'épreuve du feu. Comme on alloit éxecuter la choſe en preſence du Duc Bertufle, l'homme que l'on diſoit avoir été tué arriva.

S. Gautier fut tiré de Rebez en Brie pour être le premier Abbé de S. Martin près de Pontoiſe. Lorſque le Roi lui donna la croſſe pour le mettre en poſſeſſion , il la prit en mettant ſa main au deſſus de celle du Roy, pour lui faire connoître, diſoit-il, que ce n'étoit pas de lui qu'il recevoit le gouvernement du monaſtere. Il fallut un ordre exprès du Pape pour l'obliger à ne pas quitter ſa charge, dont il ſe croyoit indigne. Son corps fut levé de terre au

douziéme ſiécle , & il eſt regardé cõme le principal Patron du Vexin.

Entre pluſieurs Wlſtans qui ont paru en Angleterre , celui qui a gouverné ſur la fin de ce ſiécle l'Egliſe de Worceſter eſt le plus illuſtre. Lanfranc vouloit le depoſer de l'Epiſcopat à cauſe de ſa ſimplicité : mais celui-cy lui reſiſta vigoureuſement , & Dieu fit connoître ſon merite par un miracle éclattant. Sa conduite fit bien voir enſuite que l'on avoit voulu ſurprendre Lanfranc : & celui-cy l'eſtima depuis tellement , qu'il ne faiſoit rien d'important ſans ſon conſeil.

S. Gerand fut tiré de l'Abbaye de Corbie pour prendre le gouvernement de celle de ſaint Vincent de Laon ; mais il la quitta dans la ſuite pour ſe retirer dans la ſolitude. Il s'établit dans une forêt à trois lieües de Bourdeaux, où il fonda l'Abbaye de Seauve-Majour. Sa renommée fut ſi grande que l'on vouloit avoir de ſes diſciples dans les pays les plus éloignez ; & il vit avant ſa mort ſa Congregation établie en France, dans les Pays-bas , & même en Eſ-

pagne. Il a été canonisé par le Pape Celestin III. & sa Féte fut commandée dans une assemblée generale de toute la Province.

Rome doit à la France Urbain II. l'un des Papes des plus zelez & des plus prudens de ce siécle. Il étoit d'une des plus illustres maisons de Champagne. Il fut élevé en l'Eglise de Reims sous la discipline de saint Bruno. On rapporte peu de choses de ce Pape : mais D. Thierry Ruinart fait esperer qu'il en donnera quelque jour la vie & les ouvrages dans un volume particulier, celui-ci étant déja trop gros.

ARTICLE XV.

LA PRATIQUE DES DEVOIRS des Curez composée en Italien par le P. Paul Segneri de la Compagnie de Jesus, traduite en François par le P. Buffier de la même Compagnie. A Lion chez Laurent Bachelu ruë neuve à saint Joseph 1702. *in* 12. *pagg.* 539.

SI le P. Segneri étoit aussi connu en France qu'en Italie, il ne se-

roit pas besoin de parler de ses livres : son nom seul y suffit pour faire chercher avec empressement ; & dans la quantité qu'il en a écrit, il y en a plusieurs dont on a fait plus de vingt éditions. Ils passent effectivement pour des chefs-d'œuvre, soit qu'on y regarde la solidité des choses, la politesse du langage, ou le brillant des pensées. On peut dire de plus en faveur de celui dont on donne ici la traduction, qu'il étoit particulierement estimé de son Auteur, parcequ'il a été le fruit de tous les travaux Apostoliques, où ce grand homme a passé la plus considerable partie de sa vie.

Il avoit reconnu dans l'exercice de 25. ans de Missions, combien il étoit important pour l'Eglise que les Pasteurs ordinaires des ames suivissent des regles seures & saintes ; & il desiroit avec ardeur qu'ils les eussent devant les yeux.

Il ne se croyoit pas neanmoins capable, comme il le dit luy même, de donner ces regles à des gens qu'il jugeoit être au dessus de lui, par leur merite & par leur ministere : mais

il crut, ainsi qu'il s'exprime dans son premier chapitre, devoir *puiser dans la doctrine des Saints, comme dans une source abondante, les eaux salutaires ausquelles il ne fait que servir de canal.*

Le zéle qu'il eut de traiter utilement sa matiere, lui fit prendre un autre moyen non moins efficace. Ce fut d'étudier la conduite des Curez les plus accomplis qu'il voyoit de prés dans ses missions: & de tous ces modeles particuliers il en a fait un modele genéral. De sorte qu'il restituë à la Hierarchie Ecclesiastique ce qu'il avoit emprunté d'elle.

Il fait voir icy dans un grand detail comment les Curez doivent remplir l'obligation de porter à Dieu les peuples qui leur sont confiez, & cela par le ministere de la Parole, par l'efficace du bon exemple, & par l'administration des Sacremens. Ce sont les trois chefs principaux où se reduit son ouvrage. Tout y est plein des plus beaux traits de l'Ecriture, des Canons & des Peres, dont l'Auteur avoit un trés-grand usage, & qu'il sçait manier en maître. D'ailleurs les cho-

ſes ſont expoſées ici d'une maniere ſi ſenſée, & en même-tems ſi ingenieuſe, qu'elles pourroient être luës avec plaiſir, independemment du grand fruit qu'elles doivent produire. On y trouve ſur tout beaucoup de comparaiſons heureuſes, que le P. Segneri ſçavoit par experience être très-utiles pour ſe rendre intelligible en tout ce qu'il diſoit. Mais les alluſions qu'il y fait n'ayant pas toûjours la même grace dans les autres langues qu'elles ont dans leur langue naturelle, le Traducteur dit qu'il a eu quelquefois de la peine à s'en accommoder. Il ſemble même craindre que les ouvrages du P. Segneri ne perdent beaucoup de leur utilité, en perdant de leur agrément dans une traduction : ſans quoi il inſinuë qu'il donneroit en François d'autres livres du même Auteur. Cette crainte ne doit pas l'empêcher d'executer ſon deſſein, & l'on a témoigné qu'on trouvoit ſa traduction aſſez bien-faite, pour ſouhaiter de voir d'autres livres du P. Segneri traduits dans le même ſtile, mais imprimez un peu plus exactement.

ARTICLE XVI.

TRACTATUS DE FIDE Theologica in 2. 2æ. D. Thomæ, &c. C'est-à-dire, *Traitté de la Foy Theologique sur la seconde seconde de S. Thomas, par le R. P. François Palanco Religieux de l'Ordre des Minimes, Lecteur Jubilé de Theologie, Qualificateur du S. Office & Examinateur Synodal dans l'Archevêché de Tolede.* A Madrid chez Luc Antoine de Betmar 1701. *in folio, fol.* 658.

CE Traitté est divisé en cinq parties. La premiere renferme ce qui regarde l'objet materiel & formel de la Foy, & l'ordre qu'on doit tenir dans ce qu'on appelle en Theologie *la resolution de la Foy.* Dans la seconde l'Auteur fait voir que la Foy est certaine tant de la part de son motif, qui est la parole de Dieu; que de la part de son principe, qui est un don de Dieu & une vertu infuse; & que sa certitude est incomparablement plus grande, que celle des sciences humaines.

Dans la troisiéme il est parlé de la Regle de la Foy, c'est-à-dire, de l'Ecriture, des Traditions Apostoliques, & de l'infaillibilité de l'Eglise. L'Auteur s'applique à prouver la necessité d'une Eglise qui soit visible & infaillible; il fait voir aussi que l'assemblée seule des Chretiens qui a le Pape pour Chef, est la vraye Eglise de JESUS-CHRIST; que l'Eglise doit être une, & que la primauté du Pape sur tous les Evêques est de foy divine. Il parle encore de l'infaillibilité du Pape, & de sa superiorité sur les Conciles; & il tient là-dessus l'opinion, qui est communément reçuë dans les Ecoles d'Espagne. Dans la quatriéme il explique de quelle maniere l'obscurité de la foy s'accorde avec l'évidence des motifs de credibilité. Enfin il resoud dans la cinquiéme partie toutes les autres questions qui regardent la foy. Il examine quelle est son essence & sa necessité, comment elle depend de la volonté, de quelle maniere l'acte de foy est libre, & comment il doit être surnaturel.

L'Auteur ne s'écarte point de la

methode ordinaire aux Scholaſtiques ; mais il developpe avec beaucoup d'ordre & de netteté tout ce qu'il examine. Comme il approfondit tout, qu'il n'avance rien ſans preuve, & qu'il tache de répondre à toutes les difficultez, ſon traitté paroîtra un peu long à ceux qui cherchent des abregez. Mais il doit être eſtimé par ceux qui ne ſe contentent pas d'effleurer les matieres, & qui veulent ſçavoir les choſes à fond.

Le même Auteur fait actuellement imprimer un ſecond Tome, qui renferme les Traittés de *l'Eſperance* & de la *Charité*: ce ne ſont pas là les premiers ouvrages qu'il à donnés au Public. Il a fait imprimer les dernieres années à Madrit en 3. Tomes in 4°. un cours de Philoſophie ſelon la Doctrine de St. Thomas. Il y a encore deux autres ouvrages de luy qui ſont conſiderables, & dont il eſt bon de dire icy quelque choſe, quoy qu'il ſoient imprimez il y a quelques années.

Le premier qui fut imprimé à Salamanque en 1692. c'eſt un Traitté

de la Providence intitulé *Providentia Dei conciliata cum humana libertate & sanctitate divina.* C'est un assez gros *in folio*, dans lequel l'Auteur examine l'opinion des Dominicains & celle des Jesuites sur la Predestination & la Grace. Il combat ceux qui ont recours à la science des veritez conditionnelles, pour expliquer le decret infaillible de la Prédestination, & qui font dependre de la volonté libre de l'homme, comme d'une condition, le decret par lequel Dieu determine à concourir avec nous: Il rejette aussi les decrets *Concomitans* des Scotistes ; & il n'est gueres plus favorable aux Predeterminans. Il dit que leur premotion Physique est inutile; qu'il est difficile de l'accorder avec la liberté; qu'il n'y en a aucun vestige dans les Peres; & qu'elle est opposée au sentiment de S. Augustin. Cependant il ne rejette point les mots de *Prémotion* & de *Prédetermination*, de Grace *efficace par elle-même* & de *concours prévenant.* Il soutient seulement que la Grace, que le concours prevenant & la Prédetermination sont effica-

ces independemment d'aucune qualité Physique ; & que cette efficace de la grace & du concours prévenant s'accorde parfaitement avec la liberté de l'homme, & avec la sainteté de Dieu.

Le second ouvrage qui est aussi *in folio* & imprimé à Salamanque en 1694. est un Traitté de la Conscience. Il y explique ce que c'est qu'une conscience erronée, & comment il y a de veritables pechez d'ignorance. Il prouve qu'il ne peut y avoir d'ignorance invincible de Dieu comme Auteur de la nature, ni des principes generaux de la loi naturelle. Il prétend même que nous n'ignorons invinciblement les conclusions éloignées de la loy naturelle, que lorsque ces conclusions supposent quelque fait dont nous avons une ignorance invincible. Il fait voir encore que dans le concours des deux opinions probables, on doit toûjours s'attacher à celle des deux qui est la plus sûre, lorsqu'elle est en même temps plus probable, ou du moins aussi probable que l'autre : mais il ne dit pas qu'on soit obligé

de ſuivre l'opinion la plus ſûre, lorſqu'elle eſt moins probable que l'opinion contraire.

ARTICLE XVII.

ESSAIS DE LITTERATURE pour la connoiſſance des Livres. 15. Juillet. A Paris chez Jean Moreau, ruë S. Jacques 1702. *pag.* 61.

LA Preface de cet Ouvrage eſt courte; mais ſinguliere, l'Auteur y avance d'abord que le trop grand nombre de *Journaux des ſçavans* & de pareils écrits commence à degoûter; il ne s'en prend pas pas au deſſein même; mais à ceux qui l'executent. *Des Gens*, dit-il, *erigez je ne ſçay comment en Arbitres des Ouvrages d'eſprit, font à leur fantaiſie le panegyrique, ou la ſatyre des Auteurs, & ne nous diſent preſque rien des livres, dont il eſt vray auſſi qu'ils ſont fort incapables de juger.* C'eſt là en peu de mots le caractere le plus mépriſable qu'on puiſſe imaginer des faiſeurs d'extraits: tels, dit-il,

qu'ils ſe trouvent dans les païs étrangers & qu'il traite de *Moines defroquez, de Docteurs notez, & de pedans heriſſez d'Hebreu.* On ne voit pas cependant à quels Journaliſtes des païs étrangers, ces caracteres puiſſent avoir le moindre rapport.

Quoy qu'il en ſoit, après qu'il à déchargé ſa mauvaiſe humeur ſur les Journaux, il dit que *ſon Ouvrage eſt tout different des autres*, & qu'il ſe propoſe uniquement *de traiter de certains livres recommandables par leur antiquité, leur caractere & leur ſingularité* : mais dans l'execution il ſemble qu'il n'ait pas évité le defaut qu'il condamne dans les autres, qui eſt de parler moins des livres que de leurs Auteurs ; quelques-uns des Ouvrages qu'il cite, méritoient néanmoins qu'on en fît bien connoître non ſeulement le ſujet, mais encore l'œconomie & tout le caractere, afin d'en donner une idée d'autant plus juſte, qu'ils ſont d'ailleurs moins connus ; & pour ſuppléer ainſi à la lecture qu'on n'en peut faire faute de les avoir.

L'Auteur avoit promis de don-

ner un ſemblable eſſai tous les mois, comme ſa promeſſe n'étoit que conditionnelle nous n'avions point encore parlé de ſon projet, il a tenu ſa parole, & a donné le mois d'Aouſt & le mois de Septembre. Il commence ce dernier par une réponſe à *quelques points critiquez dans ſon premier eſſai*, & fait voir en cette occaſion une modeſtie des plus rares ; il témoigne qu'on eſt toûjours obligé à ceux qui veulent bien nous *critiquer*, quand même *la critique eſt ſans fondement, parce qu'alors on en eſt quitte pour ſe juſtifier :* Il fait enſuite l'éloge des perſonnes d'un merite reconnu, qui *n'ont pas dedaigné* de porter ſur ſon ouvrage un jugement, quoy qu'un *peu dur.* Ce qui ne luy paroît pas moins favorable, à cauſe de l'occaſion que cela luy donne de répondre ; voici comme il s'y prend.

On luy avoit reproché de n'avoir point lû les livres dont il parle, & en particulier celuy de *Guillaume Poſtel* de *Virgine Veneta* ; puiſque ce livre, diſoit-on, ne ſe trouve nulle part, & que perſonne ne dit l'avoir vû ; La maniere la plus naturelle de

refuter cecy, étoit de marquer & où ſe trouve ce livre, & où il l'avoit vû; mais au lieu de celle là, il en a pris une autre; il montre donc que les Lettres choiſies de Mr. Simon qu'on apporte contre luy, luy ſont au contraire très-favorables; en effet ces lettres diſtinguent préciſément le livre de *Virgine Veneta*, d'avec celuy qui a pour titre, *Les merveilleuſes victoires des femmes*, deux livres qu'on ſembloit accuſer l'Auteur des Eſſais d'avoir confondus. Cependant avec cette réponſe la queſtion principale demeure indeciſe, ſçavoir s'il a lû le livre de *Virvine Veneta*, ou ſi quel qu'autre que luy dit l'avoir vû. Pour le premier de ces deux points ce n'eſt pas à nous d'en être garants, pour le ſecond d'habiles gens qui ſont à Paris diſent effectivement avoir veu & lû ce livre dans la Bibliotheque de feu le ſçavant Mr. Bigot à Rouen, où il ſe peut encore trouver: c'eſt, dit-on, un petit in 12. imprimé ſans nom d'Auteur. Voilà peut-être ce que les deux partis ſeront bien aiſes de ſçavoir.

La seconde critique à quoy repond nôtre Auteur c'est sur le nom qu'il donne au livre de Hautin en l'appellant le traité des medailles, au lieu, disoit-on, que ce n'est qu'un recueil de desseins de medailles sans aucune explication; il apporte encore icy le témoignage *d'un sçavant de Paris*, afin de prouver que ce sont là deux Ouvrages differents de Hautin; mais sans dire encore qu'il ait vû ni l'un ni l'autre, comme s'il avoit plus à cœur de défendre les livres qu'il a citez, que de se défendre luy même.

Pour les autres fautes qu'on luy reproche, il prétend que ce sont toutes de pures fautes d'impression; qu'il est à présumer que le Public l'en croit sur sa parole; car il nous apprend que ce *public* a reçû avec avidité les premiers de ses essais, & qu'il en attend la suite *avec impatience*. Cependant il promet qu'à l'avenir la matiere en sera plus recherchée, & les articles plus curieux & plus remplis. On ne sçait s'il a voulu mettre de ce nombre les articles du mois de Septembre, à la

tête duquel il donne cet avis ; & qui paroît à peu près du caractere des précedens ; il y a dans les uns & les autres diverſes choſes touchant les Auteurs des Ouvrages peu connus, qui meritent d'être ſçûës.

ARTICLE XVIII.

LES ORIGINES DE LA VILLE DE CAEN. A Roüen, chez Maurry Imprimeur Ordinaire du Roy & de Monſeigneur l'Archevêque, 1702. *in* 4°. pagg. 652.

LE Sçavant Prelat qui donne cet Ouvrage au Public, a cru devoir laiſſer à la poſterité cette marque du zele & de la tendreſſe qu'il a toûjours eu pour ſa patrie. Il a imité en cela les Catons, les Varrons, les Joſephes, les Gregoires de Tours, les Iſidores de Seville, les Bedes, les Cenalis, & une infinité d'autres grands hommes, dont les uns ſe ſont dérobez aux occupations les plus ſerieuſes, & les autres à l'étude des ſaintes lettres, dans la vûë de travailler à l'hiſtoire primitive de leur

nation. L'ordre qu'il a obſervé eſt ſimple, mais naturel.

Il commence d'abord par montrer quel eſt le temps de ſa fondation, l'antiquité de ſes murs, de ſes remparts, de ſon Château, & d'où vient ce nom de Caen. Enſuitte il parle de l'accroiſſement de cette ville, de ſes deux rivieres, l'Orne & l'Odon, de ſes ruës & de ſes places, des Hôtels & des maiſons conſiderables. Le detail en eſt ſi exact, & ſi entier, que l'on y apprend juſques aux moindres particularitez de toutes ces choſes. De là il paſſe au denombrement des Juriſdictions, des Academies, des Parroiſſes, des Abbayes, des Communautez, des Hôpitaux, des Chapelles, des Colleges, des foires & marchez de Caen. Enfin il fait la liſte & l'éloge de ſes Compatriotes, qui ont acquis de la reputation par leur pieté, par leur ſçavoir, & par leurs écrits.

Comme l'Auteur ſçait les langues en perfection, & que toute ſa vie il a eu un goût particulier pour ce qui regarde l'antiquité, il a pris de là occaſion de montrer que pluſieurs

noms des Villes, Bourgs, & Villages de Normandie, & ſur tout des environs de Caen ſont tirez des langues Saxone, Gauloiſe & Latine. Par ce recit il eſt aiſé de juger que cet ouvrage eſt de la nature de ceux dont on ne peut donner qu'une idée generale : puiſque chaque article contient autant de faits ſinguliers, qu'il y a de ſujets differents. Ainſi l'on ſe contente de rapporter ſimplement certaines choſes qui peuvent étre de quelque utilité. Les voici.

Caen s'appelloit anciennement *Cathim.* La chartre de donation de Richard II. Duc de Normandie, dattée de l'an 1026. en fait foy. De *Cathim* s'eſt formé *Catheim*, *Cathem*, *Cahem*, le *T*, & le *Th*, ſouffrant ſouvent éliſion dans le milieu des mots, & enfin *Cathom.* Et c'eſt pour cela que dans les vers du Poëte Waice, & dans les Vigiles de Charles VI. le mot de *Caen* eſt diſſyllabe, & non pas monoſyllabe, comme il eſt de nos jours. La difficulté eſt de ſçavoir ce que ſignifioit *Cathem.* Selon Monſieur Bochart *Cathom* ou *Cadom* en

vieux Gaulois eſt la même choſe que *demeure de guerre* : mais ſelon Monſieur Huet, *Cathom* étant d'origine purement Saxone doit s'expliquer *demeure à tenir conſeil*. Car en Allemand *Hom*, qui ſuivant les diverſes dialectes de cette langue ſe prononce tantôt *Hoim*, & tantôt *Hem*, ſignifie *demeure*, & *Cath*, *conſeil*. D'où il conclud que Caen pouvoit bien être le lieu où les Seigneurs & Magiſtrats s'aſſembloient pour regler ce qui concernoit le gouvernement du pays.

Caen n'eſt point du temps que les Romains poſſedoient les Gaules. Du moins les Hiſtoriens & les Geographes ne nous en diſent rien. Nous voyons même que Bayeux, qui n'eſt deſigné clairement que dans les Auteurs du bas Empire, fut preferée pour être le Siege de l'Evêché, ce qui marque que Caen, ou n'étoit point encore, ou n'étoit qu'une ville de nulle conſequence & inconnuë. Cependant cette ville ne laiſſe pas d'avoir ſon antiquité & d'être dés le temps des premiers Ducs de Normandie. En effet l'ancienne

chronique de Normandie en parlant de ce qui se passa à Roüen entre Louis d'Outremer Roy de France, & Richard I. Duc de Normandie, met Caen au nombre des villes considerables de Normandie. Outre cela dans la chartre de la dot donnée par Richard II. Duc de Normandie à Adelle sa fille, lorsqu'elle épousa Raynaud Comte de Bourgogne, il est fait mention de Caen, de ses Eglises, de son marché, de sa doüane, de son port, & de toutes ses dépendances. Enfin l'Odon fut détourné de son ancien cours en faveur de Caen, & cela avant que Gonnor femme de Richard I. donnât la Seigneurie de Breteville à l'Abbaye du Mont S. Michel. Guillaume le Conquerant est le premier qui ait fait bâtir à Caen un château. L'isle de S. Jean qui est à present le plus beau quartier de la ville, commença sous Robert fils aîné de Guillaume le Conquerant, lorsque ce Prince détourna un bras de la riviere d'Orne, le conduisit jusqu'au pont S. Pierre, & le rejoignit à la riviere prés du lieu où est la Tour au massacre. Ainsi cette ville n'a été dans sa perfection,

je veux dire entierement entourée de fossez, de murailles, que l'an 1346. Philippes de Valois Roy de France ayant permis aux habitans après la bataille de Crecy, ou plutôt après la prise de leur ville par Edouard III. Roy d'Angleterre, de pourvoir par-là à leur sureté.

Les Abbayes de S. Estienne & de la sainte Trinité sont d'une beauté, & d'une magnificence qu'il en est peu qui les égalent. Aussi l'Auteur s'étend-il beaucoup sur cet article. L'une & l'autre ont été bâties & fondées par Guillaume le Conquerant. Ce Prince fils bâtard de Robert, ayant épousé sans dispense Mathilde fille de Baudouin Comte de Flandres & petite fille de la sœur de Robert, par consequent sa parente dans les degrez prohibez, fut excommunié par Mauger Archevêque de Roüen. Ce qui l'obligea de recourir au Pape Nicolas II. Le souverain Pontife leur accorda la dispense necessaire pour demeurer dans leur mariage; mais il leur enjoignit pour penitence de bâtir deux Abbayes. Ils satisfirent aussi tôt à leur penitence. Et S. Estienne & la Trinité furent

achevées de bâtir en l'an 1064. avant la conquête d'Angleterre, qui fut en 1066. S Lanfranc Religieux de l'Abbaye du Bec & qui est mort Archevéque de Cantorbery, fut le premier Abbé de S. Estienne : & une nommée Mathilde, qui ne fut jamais fille de Guillaume le Conquerant, comme quelques-uns l'ont cru mal à propos, fut la premiere Abbesse de la Trinité.

L'Auteur n'avoit garde de manquer à faire l'éloge de l'Université de Caen. Outre que son dessein le vouloit, c'est qu'effectivement cette Academie le merite par le grand nombre d'hommes sçavans qu'elle a produit. Henry VI. Roy d'Angleterre en est le fondateur. En l'an 1431. il y établit les facultez du Droit Canon, & du Droit Civil. En l'an 1436. il y ajoûta les Facultez de Theologie & des Arts : & en l'an 1437. il y mit la Faculté de Medecine. Eugene IV. à la Requête des Etats de Normandie donna l'an 1439. une Bulle par laquelle il créa cette Université conformément aux autres Universitez de France : luy

attribua pluſieurs privileges Apoſtoliques, en laiſſa la conſervation aux Evêques de Lizieux & de Coutances, & nomma l'Evêque de Bayeux pour en être le Chancelier. Dans la ſuite Charles VII. Roy de France ayant conquis la Normandie uſurpée par les Anglois, confirma l'érection de l'Univerſité de Caen dans toutes ſes facultez, & par ſes Lettres Patentes expediées à Pommereux en Foreſt, l'an 1452. ordonna à l'exemple de Henry VI. Roy d'Angleterre, que le Bailly de Caen ſeroit le conſervateur des privileges Royaux accordez à cette Univerſité.

L'Auteur finit ſon livre par de courts éloges qu'il a fait des hommes illuſtres que Caen a produit. Il ne s'eſt même pas borné là, il a loüé également pluſieurs autres perſonnes de merite, qui ont fait quelque long ſejour à Caen. Robert Waice natif de l'iſle de Gerzey qui a écrit en vers françois le Roman de Rou & des Normands, & qui floriſſoit vers le milieu du douziéme ſiecle, Marquerin de la Bigne natif de Vire & fameux par l'édition de la Biblio-

theque des Peres. Samuel Bochart natif de Roüen, si connu par la vaste connoissance qu'il avoit de l'Antiquité prophane & sacrée & des langues Orientales. Jacqueline Bouette de Blemur née à Paris en 1618. qui a donné au public l'année Benedictine, les éloges des personnes illustres de l'Ordre de S. Benoist: le Menologe historique, la Legende des Saints, & les grandeurs de la mere de Dieu sont de ce nombre. Mais afin de ne rien dire qui ne regarde effectivement Caen, & non pas Paris, Roüen & autres Villes qui auroient lieu de se plaindre de ce qu'on leur enleve une gloire qui leur est duë. Je m'arrête uniquement à ceux qui sont nez à Caen.

Jacques Delechamps Medecin de la Faculté de Caen en 1560. qui a composé un traitté sur la peste, qui a fait l'histoire des plantes, qui a traduit le sixiéme livre de Paul Eginete, où il a renfermé dans ses Commentaires la Chirurgie des Anciens & des Modernes, qui a mis en Latin Athenée, qui a fait imprimer avec des notes Pline & Athenée. Robert

Conſtantin dont le nom eſt devenu immortel par cet excellent Dictionnaire qu'il a dedié à la ville de Caen ſa patrie, & à Jacques Dalechamps ſon ami intime, par ſes annotations ſur Dioſcoride, par ſon traitté des Antiquitez Grecques & Latines, & par d'autres ouvrages. Tanneguy le Fevre un des plus ſçavans critiques qu'il y ait eu dans le ſiecle paſſé & pere de Madame Dacier. Gilles André de la Roque, que perſonne n'a ſurpaſſé dans la connoiſſance des Genealogies, & qui a acquis tant de reputation par ſon hiſtoire de la Maiſon d'Harcourt. Jean Marot, pere de Clement Marot & Auteur de la deſcription de deux heureux voyages de Gennes & de Veniſe, du Roy Louis XII. & de l'Avocate des Dames & Princeſſes. Jean Bertaud dont nous avons les Ouvrages poëtiques, une traduction de quelques livres de Saint Ambroiſe, une Oraiſon Funebre de Henry IV. & pluſieurs ſermons. François Malherbe le premier des Poëtes François, qui a porté la pureté du langage au ſouverain degré, & qui a mis nôtre Nation en droit

droit de diſputer le prix de la Poëſie Lyrique à toutes les autres Nations. Jacques Savary, autrement Jacques Timent, à qui le public eſt redevable d'avoir mis en vers les regles de la chaſſe du lievre, & de toutes les chaſſes qui ſe font avec les chiens. Peut-être même qu'un jour nous aurons encore une traduction entiere de l'Odyſſée d'Homere en vers latins de ſa façon, une réponſe aux lettres des Heroïnes d'Ovide, une traduction en mêmes vers de *Roland Furieux*, de l'Arioſte, & des Quatrains de Pibrac, puiſque le tout eſt tombé entre les mains de gens, qui ſe piquent d'avoir quelque goût pour les belles lettres. Jean François Sarraſin, un des eſprits des plus fins & des plus delicats qui ayent paru de nos jours, & que Mr. Peliſſon, ſi bon connoiſſeur du vrai merite, ne ſe pouvoit laſſer de louër, à cauſe d'un certain je ne ſçai quoi que l'on trouve rarement, ſoit dans les vers, ſoit dans la proſe de tout autre Auteur. Jean Renaud ſieur de Segrais mort l'année derniere en ſa ſoixante & dix-ſeptiéme, après avoir cultivé la

Poësie Françoise dès sa premiere jeunesse, & jusques à la fin de ses jours. Sa Tragedie sur la mort d'Hippolyte, ses quatre tomes du Roman de Berenice, ses chansons, ses Eglogues, son Poëme *d'Atys*, mais sur tout sa traduction de l'Eneide de Virgile sont de ces Ouvrages qui ne meurent jamais. Il est à souhaiter que ses amis fassent au plutôt imprimer ses Georgiques de Virgile, qu'il n'a pas eu le temps de faire paroître, mais ausquelles il a mis la derniere main. Ce sont là de ces depôts que le public attend, & qu'on ne luy refuse point sans injustice. Tous ces grands hommes encore une fois, & une infinité d'autres, dont le nom est connu parmi les Doctes, quoyque inferieurs à ces premiers genies, ont eu Caen pour leur patrie. Ainsi ce n'est point à tort que cette ville passe pour être très-fertile en beaux esprits, & que ses habitans ont la reputation d'aimer les belles lettres.

Quand un jour on fera une nouvelle édition de ce livre, sûrement que celuy qui en prendra le soin, ne

manquera pas d'ajoûter à cette liſte le nom de l'Auteur. Sa profonde érudition ; la connoiſſance qu'il a des langues ſçavantes, ſon application conſtante & continuelle à l'étude, le ſervice qu'il a rendu à l'Egliſe par ſes Ouvrages, cette excellente & nombreuſe Bibliotheque qu'il a amaſſée avec des ſoins & une dépenſe extraordinaire, diſent aſſez haut qu'il eſt l'ornement de ſa patrie, & une des plus pures lumieres de l'Egliſe Gallicane.

Au reſte on luy eſt d'autant plus obligé de cet Ouvrage, qu'il a eu fort peu de ſecours pour le compoſer. Avant que de le publier il en fit faire pluſieurs copies, & les fit communiquer aux plus anciens habitans de Caen & des environs, pour profiter de leurs connoiſſances. Mais cela ne luy a été d'aucune utilité, il a été obligé de conſulter luy-même les anciens Regiſtres fort difficiles à déchifrer, encore plus difficiles à recouvrer, & d'y déterrer ces Origines.

Il eſt encore bon d'avertir que ces mots que l'on lit dans

le titre, & *des lieux circonvoisins*, y ont été ajoûtez à l'insçû & contre l'intention de l'Auteur. Il n'a point entrepris de raporter les origines des lieux qui sont proche de Caen; & s'il l'a fait à l'égard de quelques-uns par occasion, il y en a une infinité d'autres dont il n'a point parlé.

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

SICILE.

VErs le commencement du mois de Mars de cette année 1702. il y eut d'affreux tremblemens de terre en Sicile. Le mont Etna vomit par trois endroits differents du feu, qui couloit encore au commencement du mois de Juin, & qui remplissoit insensiblement les vallées voisines d'une matiere sulphurée.

On a observé un nouveau Phénomene à l'Occident. On le decouvrit fort tard à Palerme, & seulement trois jours avant qu'il disparût, de sorte que les Mathematiciens de cette ville n'ont presque pû l'exa-

miner. *On ne nous écrit point dans quel tems ce Phénomene a paru.*

Nous apprenons plusieurs choses à l'occasion d'un livre intitulé *La verité de l'histoire devoilée, ou avis & corrections pour le nouveau Laërce de Philippe Mugnos sur quelques Vies des Philosophes & autres hommes illustres de Sicile.* Ces avis pour détromper ceux qui ajouteroient foy au nouveau Laërce, sont du Docteur Dom Vincent Auria, imprimez à Palerme chez Felix Marin 1702. in 4°. p. 36. La nouvelle edition de la Bibliotheque de Sicile composée par le P. Jerôme Ragusa Jesuite, a servi d'occasion au Docteur pour attaquer Mugnos. Ce Jesuite cite quelquefois Mugnos dans sa Bibliotheque : & le Docteur n'a pu souffrir qu'on appuïât sur le rapport d'un Auteur qui fonde, à ce qu'il pretend, ses opinions sur des livres qui n'ont jamais été. Auria entre autres choses reproche à Mugnos que le livre de Theophile intitulé *des Villes*, &c. qu'il a cité dans son Laërce, & qu'il dit avoir vû dans la Bibliotheque du Prince Butere

au Village d'Hybla, n'y est point; & que les passages de Theophile qu'on trouve dans les Auteurs, sont des pieces suspectes ou des fragmens. Auria se prévaut beaucoup des faussetez qu'on a remarquées dans un autre livre de Mugnos sur les familles nobles de Sicile. Mais du reste on dit que sa Dissertation donne prise par plus d'un endroit; & que le P. Ragusa a quelque sujet de se plaindre de ce que dans un livre où, en attaquant directement Mugnos, on attaque indirectement sa Bibliotheque, on ne luy a pas fait la grace de dire que dès la Preface de la même Bibliotheque il avertit le public que Mugnos paroît donner beaucoup de fictions, & assurer des choses fausses.

Le Docteur Auria qui peut avoir à present 78 ans a composé plusieurs livres. 1. Le vray portrait de N. S. Jesus-Christ en croix, ou l'histoire du Crucifix de l'Eglise Metropolitaine de Palerme. A Palerme chez Pierre d'Isola 1660. 2. Un abregé de la Vie de sainte Rosalie. A Palerme l'an 1661. 3. La vie de

la même Sainte en 1668 in 4°. 4. La joûte de la Lance, ou discours historique de son origine dans les differentes parties de l'Europe, & de son établissement en Sicile sous les Roys Normans &c. in 4°. 5. Gagin renaissant, ou éclaircissemens sur la vie & les ouvrages d'André Gagin natif de la ville de Palerme, sculpteur très-fameux. La statuë de la Tribune de l'Eglise metropolitaine est de sa façon. On trouve à la fin de cette histoire quelques remarques sur la Vie & les ouvrages de Vincent Romain celebre peintre de Palerme, in 4°. 1698. 6. L'histoire Chronologique des Vice-Rois de Sicile depuis le tems que les Rois n'ont plus fait leur sejour dans cette Isle, c'est-à-dire depuis 1409. jusqu'à l'an 1697. que l'Auteur fit imprimer son livre chez Pierre Coppola à Palerme in folio.

Le Pere Dominique Stanislas Alberti Jesuite a donné l'histoire de sa Compagnie en Sicile, partie 1. à Palerme chez Joseph Gramignani 1702. Cette partie s'étend depuis 1546. puisqu'en 1589. p. 715.

On a vû recemment à Palerme un petit pigeon un peu roux qui avoit quatre pieds, dont les deux de derriere étoient sous la quieuë, & si courts que le pigeon pouvoit à peine toucher à terre avec l'extremité des ongles. Le pied gauche étoit fourchu : le pigeon ne pouvoit presque marcher droit, mais seulement la tête panchée en arriere.

Le Pere Jean François Musarra Jesuite, Professeur de Mathematique à Messine vient de faire imprimer un Abregé d'Astronomie chez Antoine Maffée in 8°. L'ouvrage est divisé en 2. parties. Dans la premiere on traite ce qui regarde le soleil & la lune : & dans la seconde ce qui regarde les autres planetes & étoiles fixes.

Le P. Benoît Chianello Jesuite a mis au jour la seconde partie de sa *Philosophie Chimique*. On dit que son ouvrage est plein d'érudition pour le fond des choses, & qu'il y a de la delicatesse pour le stile. Après avoir répondu en Physicien aux

problemes qu'il propoſe, il y répond auſſi en philoſophe moral; prenant occaſion des matieres de Phyſique pour regler les mœurs. Le livre fut imprimé chez Antoine d'Arena in 4° l'année derniere, mais il n'a paru que cette année.

Un Pere Capucin Miſſionnaire vient de faire paroître, l'*l'Année peineuſe de la ſainte Vierge*, à Meſſine chez Vincent d'Amico. Ce ſont des meditations pour chaque jour de l'année ſur quelque ſouffrance particuliere de la ſainte Vierge.

Jean Brancaccio vient de donner chez Joſeph Gramignani à Palerme un livre latin intitulé. Apologie pour l'art de la Memoire, *Ars memoriæ vindicata* : & il a fait ajouter au bout certains vers propres pour apprendre & pour conſerver dans la memoire les évenemens rapportez dans la ſainte Ecriture. Son livre de la Memoire eſt diviſé en cinq chapitres. Il prouve dans le premier par la raiſon, l'autorité, & l'experience, qu'il y a un art pour ſe faire une memoire artificielle. Dans

le second il parle de celui qui a inventé cet art, & des auteurs qui en ont écrit : dans le troisiéme il donne l'histoire Chronologique de plus de deux cens personnes distinguées par leur memoire ; & il fait voir qu'il y en a plus de quatre-vingt-dix qui l'ont eüe artificielle. Dans le quatriéme il explique plusieurs paradoxes tirez du fond de la matiere qu'il traite. Dans le cinquiéme il donne une idée de l'art dont il parle, & il le divise par rapport au moyens differens qu'on peut employer ; soit que ce soit une difference de lieux, ou de vers, ou de syllabes, ou quelque autre. L'Auteur doit bien-tôt mettre au jour des regles qui faciliteront la pratique de cet art.

DE ROME.

On fait reimprimer icy les Poëtes que le P. Jouvency a commentés. Le Pape a exhorté ce Pere à faire aussi un Commentaire sur les Metamorphoses d'Ovide, en luy recomman-

dant neanmoins de retrancher dans ſon édition, comme il a fait dans celles des autres Poëtes, tous les endroits que la bienſeance ne permet pas de mettre entre les mains de la Jeuneſſe. Sa Sainteté paroît avoir deſſein de faire refleurir les belles Lettres en Italie.

DE MADRIT.

Il ſemble auſſi qu'on veuille faire revivre en Eſpagne ceux des beaux Arts, qu'on y avoit negligez. Les livres de France touchant la Phyſique & la Metaphyſique y ſont recherchez, & commencent à y être lûs avec goût. Il y a à Madrit un Profeſſeur de Mathematique habile homme & fort appliqué. Comme les Eſpagnols ont excellé dans toutes les ſciences qu'ils ont cultivées : ils feroient bientôt de grands progrès dans celles-cy, s'ils s'y appliquoient avec ſoin.

D'ALLEMAGNE.

On voit icy un petit livre imprimé à Lipſic ſous ce titre· *D. Auguſti Quirini Rivini P. P. Cenſura medicamentorum officinalium.* L'Auteur s'en prend principalement aux Medecins, & il exhorte ces Meſſieurs à travailler à une reforme de la Pharmacie ſur le plan qu'il leur marque. Il voudroit qu'il fut défendu d'expoſer dans les lieux deſtinez à garder les remedes, des choſes qui ne peuvent point y être employées : que de plus on en bannît toutes les drogues trop communes, ou dont la vertu eſt douteuſe ; celles qui ſont vieilles, ou qui ſont mal preparées. Ce livre ne vaut pas la peine de vous être envoyé. Mais je voudrois que vous euſſiez le ſupplément de l'Hiſtoire de la ville de Gotha composé par Mr. Tentzelius. C'eſt un Ouvrage plein d'érudition.

D'AMSTERDAM.

Mr. le Clerc travaille à un Ouvrage dont voici le titre : *Bibliotheque choisie.* L'Auteur ne s'y attachera pas aux seules nouveautez, son but est de donner l'Analyse des livres qu'il jugera les meilleurs, tant vieux que nouveaux. Il ne publiera tous les ans que deux volumes de 18. feuilles chacun, de la même forme que sa *Bibliotheque Historique.* Il en paroîtra un volume tous les six mois. On aura le premier tome de cet Ouvrage pour le premier jour de Janvier de l'année prochaine.

La nouvelle édition du livre d'Henry Hulsius intitulé *De vallibus Prophetarum* est plus correcte que la precedente qui avoit paru sous un autre titre. De plus l'Auteur a ajoûté à la fin de son Ouvrage une methode de traiter l'Histoire de l'Ecriture Sainte. Le même Auteur nous promet de nouveaux Commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture, & diverses Dissertations sur des matieres très obscures.

DE PARIS.

Le livre de Mr. Thiers intitulé *De la plus solide, la plus necessaire & souvent la plus negligée de toutes les devotions* est du goût de plusieurs personnes. La vuë de l'Auteur a été d'exciter dans les lecteurs des sentimens d'amour & de respect pour les commandemens de Dieu, & de faire comprendre à tout le monde qu'on doit preferer cette devotion à toutes les autres. Ce dessein est trés-loüable, la devotion aux commandemens de Dieu, c'est ainsi que s'exprime Mr. Thiers, est en effet la plus solide, & la premiere de toutes les devotions: & elle est absolument necessaire à tous les Chrétiens.

Des personnes éclairées ont dit que ce Docteur en voulant établir cette devotion, avoit écrit des choses capables d'inspirer au peuple du degoût & du mépris pour certaines pratiques de pieté que l'Eglise authorise. Si cela étoit, ces choses luy seroient échappées contre son intention. Car dès l'entrée de son livre,

il nous aſſûre qu'il eſt très-éloigné de cette vûë: *Et il proteſte ſincerement qu'il reçoit, qu'il approuve, & qu'il revere toutes les devotions qui ſont authoriſées par l'Egliſe*; mais il eſt perſuadé que *toutes ces dovotions doivent ceder à la devotion aux Commandemens de Dieu* : en quoy certes il ne peut être deſapprouvé de perſonne. Son livre eſt imprimé chez Nully, ruë S. Jacques à l'image de S. Pierre.

On a imprimé chez le même Libraire pour la troiſiéme fois les Meditations de Dupont. Comme il ne s'eſt rien fait en ce genre de meilleur que ces Meditations, & que la traduction du P. Brignon eſt exacte & élegante, cette troiſiéme édition ne ſera pas apparemment la derniere.

Mr. Luillier Curé de S. Louis & Docteur de Sorbonne a rendu public le compliment qu'il fit à Monſeigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, lorſque ſon Eminence vint poſer la premiere pierre de la nef de l'Egliſe S. Louis. Ce compliment fut applaudi de tous ceux qui l'entendirent, & n'eſt pas moins eſtimé de ceux qui le liſent.

On a depuis peu publié à Paris quelques nouvelles Traductions du Nouveau Teſtament. Celle de Mr. Simon a été condamnée par une Ordonnance de ſon Eminence Monſeigneur l'Archevêque. Il a paru une Remontrance de Mr. Simon, dans laquelle cet écrivain tâche de ſe juſtifier des choſes dont on l'accuſe.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, mois Novembre & Decembre 1702.

ART. I. VIti Beringii Florus Danicus. C'est à dire, *Histoire de Danemark, par M. Bering.* pag. 3
ART. II. *Apologetique de Tertullien de la traduction de Mr. Giri, avec une Dissertation critique touchant Tertullien & ses Ouvrages.* p. 28
ART. III. *La culture parfaite des Jardins, par le sieur Liger.* p 43
ART. IV. *Apologie de la Mission de S. Maur &c. par D. Thierri Ruinart.* pag. 48
ART. V. La Scuola Mabillona. C'est à dire, *l'Ecole du Pere Mabillon, où il est parlé des études convenables aux Ecclesiastiques &c.* p. 36
ART. VI. *Methode pour apprendre facilement l'histoire de la Bible & celle des Conciles.* p. 59
ART. VII. *Methode pour apprendre facilement l'Histoire Romaine.* p. 60
ART. VIII. *L'Apocalypse expliquée*

par l'Histoire Ecclesiastique. p. 63

ART. IX. Nova & Methodica juris Civilis Tractatio &c. C'est à dire *Traité nouveau & Methodique, ou Nouveaux & Methodiques Paratitles sur les cinquante livres du Digeste par Mr. de Ferrieres.* p. 78

ART. X. *Les lettres de S. Bernard traduites en François,* p. 80

ART. XI. *Projet sur l'origine des Fables par le P. Tournemine.* p. 84

ART. XII. *Réponse du P. Plumier à une lettre de Mr. Baulot.* p. 112

ART. XIII. Historia de la conquista de la Provincia de el Itzà. C'est à dire. *Histoire de la conqueste de la Province d'Itza & autres pais de l'Amerique Septentrionale, par D. Juan de Villagutierre.* p. 128

ART. XIV. Acta SS. Ordinis S. Benedicti sæculi XI. &c. C'est à dire *Les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoist du XI. siecle. Seconde Partie, par Dom Jean Mabillon & Thierri Ruinart.* p. 146

ART. XV. *La Pratique des devoirs des Curés, par le F. Paul Segneri, traduite de l'Italien, par le P. Buffier.* p. 159

ART. XVI. Tractatus de fide Theologica. C'est à dire, *Traité de la Foy Theologique, par le R. P. Fr. Palanco.* pag. 163

ART. XVII. *Essais de Litterature.* pag. 168.

ART. XVIII. *Les origines de la Ville de Caën.* p. 173

ART. XIX. *Nouvelles Litteraires.* page 186.

Sicile. ibid.

De Rome. p. 192

De Madrid. pag 193

D'Allemagne. pag. 194

D'Amsterdam. p. 195

De Paris. p. 196

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE *de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon étenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

MORT DU PERE COMMIRE.

LA mort nous a enlevé un des grands ornemens de la Litterature dans la perſonne du Pere Commire Jeſuite. Il s'eſt diſtingué par de beaux vers Latins qui l'ont rendu illuſtre dans toute l'Europe. En France des Princes du Sang, des Seigneurs de diſtinction & de ſçavans Prélats l'ont regardé comme le Heros de la Poëſie Latine. Hors de France deux Souverains Pontifes luy ont donné des marques de leur eſtime, & des Princes Etrangers l'ont jugé digne de leur amitié, & l'ont gratifié de leur preſens.

Auſſi le P. Commire ſembloit être né pour chanter les grands Hommes. Les Papes, les Rois, les Condés, les Turennes, & ſur tout LOÜIS LE GRAND, ont été la matiere de ſes Eloges. Horace, pour parler ainſi, ſembloit revivre dans le P. Commire, & peut-être que depuis le ſiecle d'Auguſte, perſonne n'a mieux pris le génie de la Poëſie Lyrique. C'eſt le genre où le Pere Commire a excellé. On trouve dans ſes Odes des penſées ſu-

blimes, des images vives, une élocution pure, mais ſur tout un arrangement juſte des mots les plus harmonieux & une varieté de cadences qu'on ne voit guere que dans Horace & dans le le P. Commire.

Il étoit encore ſingulier dans la maniere de narrer des Fables. Il avoit emprunté de Phedre la pureté de la Langue Romaine, & cette naïveté élegante qui fait le caractere de ces ſortes d'Ouvrages, mais on peut dire qu'il avoit ſurpaſſé ſon modele en un point. Le P. Commire a répandu dans ſes Fables plus de ſel & plus de reflexions ingenieuſes que Phedre même.

Il n'eſt pas étonnant que le P. Commire qui aima les Muſes dans tous les temps de ſa vie, les ait cultivées juſqu'à la mort. * C'eſt une choſe honteuſe, dit-on, que d'être Poëte dans la vielleſſe, lorſque la veine eſt devenuë languiſſante avec l'âge, ou lorſqu'on ſe ſert de la Poëſie pour réveiller ſur le tard des paſſions qui devroient être éteintes; mais pour le P. Commire dont les Muſes furent toû-

* *Turpe ſenex vates, &c.*

jours

jours chastes, & qui à l'âge de 77 ans eut toute la vivacité de la jeunesse, il a pû chanter jusqu'à la fin de ses jours. Aussi c'est dans sa derniere maladie qu'il a composé une belle Ode au Pape, sur les dissentions de l'Europe; On peut la mettre au nombre de ses meilleurs Ouvrages.

La Poësie au reste ne fut qu'un amusement pour le P. Commire, il fit des études plus serieuses. Il avoit étudié la Theologie & l'avoit enseignée, il étoit bon Critique & sçavoit bien l'Histoire. Il n'avoit pas moins de vertu que d'érudition. Dans les derniers momens de sa vie il a donné des marques de cette pieté solide dont il avoit toûjours fait profession. Le P. Commire avoit de la franchise, du zele, de la probité & de la regularité à observer tous les devoirs de son état. Il est mort au College de Loüis le Grand le 25. Decembre de l'année 1702.

Outre les Poësies qu'il a imprimées de son vivant, il en reste presque autant à donner au public. Sans doute elles luy procureront cette immortalité qu'il promettoit autrefois à M. de San-

teuil & à ſes autres amis, les Poëtes Latins. Pour les Poëtes François, diſoit-il, leurs Ouvrages tombent dans l'oubly à meſure que la Langue change, & que leurs Poëſies vieilliſſent.

Feſtino nimium pede
Chartas Balzacii deſeruit venus . . .
At certus Latiis honos
Et vani haud metuens tædia ſæculi
Perſtat gratia vatibus.

DEMONSTRATION des Theorêmes que M. Hugens a proposez dans son Traité de la Pendule sur la force centrifuge des corps mûs circulairement.

Par M. SAURIN

M. HUGENS a laissé sans démonstration à la fin de son Traité de la Pendule 13. Theoremes sur la force centrifuge des corps mûs circulairement. Il y a quelques années, qu'étudiant une matiere qui a beaucoup de rapport à celle-là, on eût occasion de démontrer ces Théoremes. On le fit avec soin ; & parmi les Propositions de M. Hugens on en mêla quelques autres qui peuvent avoir leur utilité.

En reprenant aujourd'huy la même étude on a esté obligé de jetter les yeux sur ces démonstrations ; & l'on a cru qu'elles ne seroient peut-estre pas désagréables au Public. Comme on estoit sur le point de les envoyer aux Auteurs du Journal de Trevoux, on a esté averti que M. Parent de l'Academie Royale des Sciences avoit déja donné la même chose dans le Journal de Sçavans du 23. de May 1701. La curiosité de voir de quelle maniere cet Auteur traitoit un sujet sur lequel on avoit aussi travaillé, a fait qu'on a lû son Article avec quelque attention. Je ne sçay s'il me permettra de dire que l'on y auroit souhaité un peu plus de clarté & d'exactitude. Quoiqu'il en soit, on n'a pas

jugé que ce fût tout-à-fait inutilement fatiguer le Public par la repetition des mêmes choſes, que de luy faire part de nos démonſtrations, aprés celles qui ont paru dans le Journal des Sçavans. On a même crû que ceux qui aiment ces Sciences ſeroient bien aiſes de voir icy rétablie une Propoſition dont M. Parent a combatu la verité.

Le 9e. Théoreme de M. Hugens renferme deux Propoſitions. M. Parent démontre la premiere ; mais à l'égard de la ſeconde, il prétend que M. Hugens s'eſt trompé ; il le releve par une remarque expreſſe ; & il entreprend de prouver la fauſſeté prétenduë de la Propoſition, en ſuppoſant luy-même comme vraïe une autre Propoſition certainement fauſſe.

Celle qu'il attaque eſt d'uſage : M. Hugens la fait entrer dans pluſieurs Théoremes : elle luy ſert de fondement à un calcul curieux, & de conſequence dans ſon Traité de la Peſanteur. M. Parent a ſoin d'avertir de tout cela pour rendre ſa remarque plus utile ; mais comme il ſe méprend luy-même, tout cela rend ſon erreur plus conſidérable, & la démonſtration de ce qu'il combat plus neceſſaire.

Au reſte cette mepriſe n'empêche pas qu'on n'ayt beaucoup d'eſtime pour M. Parent, l'honneur qu'il a d'eſtre d'une illuſtre Academie ne permet pas de douter de ſon habileté, qui eſt auſſi tres-connuë d'ailleurs ; & l'on eſt perſuadé qu'il n'a pas eû le temps d'examiner à fond les Propoſitions de M. Hugens,

ai de profiter assez des démonstrations qu'il nous apprend que M. le Marquis de l'Hôpital luy avoit communiquées.

AVERTISSEMENT.

La force centrifuge des corps mûs circulairement est égale au produit de leur masse par la vitesse avec laquelle ils s'éloigneroient du centre de leur mouvement circulaire, s'ils se mouvoient actuellement suivant l'impression de cette force; mais dans les démonstrations que l'on va donner, on n'aura aucun égard à la masse des corps mûs; on ne les considérera que comme des points, ou on les supposera toûjours égaux.

THEOREME I. Il n'est pas dans M. Hugens.

1. *La force centrifuge des corps mûs circulairement est égale au quarré de la vitesse avec laquelle il sont mûs, divisé par le diametre du cercle qu'ils décrivent.*

Soit *AFBA* une circonference de cercle décrite par le mouvement d'un corps autour du centre *C*. Il est clair que dans quelque point *A* que ce soit de cette circonference, le corps qui la décrit se mouvroit suivant la tangente *AE*, s'il n'estoit continuellement détourné par une force qui le pousse suivant une autre direction. Cette force jointe à celle qui le porte de *A* en *E*, luy

* Fig. 1.

fait décrire à chaque inſtant un arc infiniment petit *AOF*, ou une corde infiniment petite *AF*, qui eſt un des petits côtez du cercle pris pour un poligone d'une infinité de côtez. Or le mouvement ſuivant *AF* peut eſtre conſideré comme produit par deux forces, dont l'une agiſſant ſuivant *AE*, l'autre agiſſe ſuivant *EF* perpendiculaire à *AE*, & ces deux forces ſont entr'elles comme les deux lignes naiſſantes *AE*, *EF*. La ligne naiſſante *EF* exprimera donc la force, qui agiſſant au point *A*, pouſſe le mobile vers le centre *C*; & le mobile repouſſant avec la même force qu'il eſt pouſſé, & ſelon la même direction, il eſt évident que la même ligne naiſſante *EF* exprimera auſſi la force centrifuge du mobile. Mais par la propr. du cercle, $\overline{AF}^2 = AB \times EF$; donc $EF = \frac{\overline{AF}^2}{AB}$. Mais $\overline{AF}^2$ eſt égal au quarré de la vîteſſe (car dans le premier temps l'eſpace parcouru eſt comme la viteſſe) donc le quarré de la viteſſe diviſé par le diametre du cercle décrit eſt égal à *EF*; c'eſt-à-dire à la force centrifuge exprimée par cette ligne naiſſante; *ce qu'il falloit démontrer.*

Les quatre premiers Théoremes de M. Hugens ne ſont que des corollaires du Theoreme précédent. Ils ſe trouvent en effet parmi ceux que M. Nevvton a mis à la ſuite du même Theoreme dans ſon excellent Ouvrage, *Phil. nat. Princip. Math.* Il les a ſimplement propoſez ſans s'arrêter à les déduire

du Theoreme. On va faire ici ce qu'il a négligé de faire, comme une chose trop aisée.

Dans ces quatre Propositions c'est toûjours deux mobiles mûs circulairement ; & l'on compare leurs forces centrifuges, leurs vitesses, & les temps de leurs révolutions.

On nommera les forces centrifuges F, f; les vitesses V, v; les temps T, t; les circonferences parcouruës C, c; & leurs diametres D, d. On a par le Theoreme que l'on vient de démontrer,

$$F . f :: \frac{VV}{D} . \frac{uu}{d} .$$

Corol. 1. Theor. 1. de M. Hug.

2. On y suppose $T = t$, & il faut démontrer que $F . f :: C . c$, ou $D . d$.

Lorsque $T = t$, on a $V\ u :: C . c$; & $VV . uu :: CC . cc$; & $\frac{VV}{D} . \frac{uu}{d} :: \frac{CC}{D} . \frac{cc}{d} :: \frac{CC}{C} \frac{cc}{c} :: C . c$. Donc $\frac{VV}{D} . \frac{uu}{d} :: C . c$. Mais [a] $F . f :: \frac{VV}{D} . \frac{uu}{d}$; Donc $F . f :: C . c$, ou $D . d$. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Cor. 2. Theor. 2. de M. Hug.

3. On y suppose $V = u$; & il faut démontrer que $F . f :: d . D$.

On a [b] $F . f :: \frac{VV}{D} . \frac{uu}{d}$; & par hyp. $V = u$, & $VV = uu$. Donc $F . f :: d . D$; *ce qu'il falloit, &c.*

a Art. 1. *b* Art. 1.

Cor. 3. Theor. 3. de M. Hug.

4. On y suppose $C = c$; & il faut démontrer que $F . f :: VV . uu$.

On a [a] $F . f :: \frac{VV}{D} . \frac{uu}{d}$; & par hyp. $C = c$; Donc aussi $D = d$; donc $F . f :: VV . uu$; *ce qu'il falloit, &c.*

Cor. 4. Theor. 4. de M. Hug.

5. On y suppose $F = f$; & il faut démontrer que $T . t :: \sqrt{D} . \sqrt{d}$. [b]

La vîtesse étant l'exposant de l'espace parcouru divisé par le temps, on a $V . u :: \frac{C}{T} . \frac{c}{t} :: \frac{D}{T} . \frac{d}{t} :: Dt . dT$. Donc $VV . uu :: DDtt . ddTT$; & $\frac{VV}{D} . \frac{uu}{d} :: \frac{DDtt}{D} . \frac{ddTT}{d} :: Dtt . dTT$. Mais par hyp. $F = f$, & par conséquent [c] $\frac{VV}{D} = \frac{uu}{d}$; Donc aussi $Dtt = dTT$. Donc $D . d :: TT . tt$, & $T . t :: \sqrt{D} . \sqrt{d}$.

AVERTISSEMENT.

On entendra dans la suite par le mot de pesanteur une force égale à la vitesse avec laquelle les corps pesants commencent à descendre. On la distingue de leurs poids, qui est un produit de leur masse, parce que nous appellons icy la pesanteur.

a Art. 1.

b *Il y a dans M. Hug. par une faute d'impression* subduplâ, *au lieu de* subduplicatâ.

c Art. 1.

LEMME I.

[a] 6. *Si l'on imagine qu'un corps pesant en tombant suivant la ligne* A B *perpendiculaire à l'horison parcourt l'espace* A C *dans un certain temps ; je dis que la vitesse aquise au point* C *par la chûte accelerée est égale au produit du double de la pesanteur par le temps.*

Soit *u*, la vitesse aquise au point C, par le mouvement acceleré ; *t*, le temps ; & *p* la pesanteur. Il faut démontrer que $u = 2pt$.

C'est une chose connuë que la premiere vitesse aquise par l'acceleration est double de la pesanteur ; qu'elle est la difference qui regne dans la progression que l'acceleration suit ; & que si l'on considere le point C comme le dernier terme de la progression, le produit de la difference, ou de cette premiere vitesse par le nombre [b] des termes sera la vitesse aquise au point C ; mais le nombre des termes est exprimé par le temps. Donc la vitesse aquise au point C est égale au produit de la premere vitesse aquise, ou du double de la pesanteur par le temps. On a donc $u = 2pt$; *ce qu'il falloit, &c.*

LEMME 2.

[c] 7. *Le temps de la chute accelerée par* AC *est égal à celuy de la chute uniforme, ou non accelerée par* 2 A C, *ou* A B *avec la vitesse aquise au point* C *par la premiere chute.*

a FIG. I.

b C'est par le nombre des termes moins un ; *mais icy le nombre des termes étant infini, le nombre des termes* moins un *est égal au nombre des termes.*

c FIG. I.

Le temps eſtant l'expoſant de l'eſpace parcouru diviſé par la viteſſe uniforme ; en nommant *A C*, *a* ; & retenant les dénominations précedentes, il faut démontrer que $t = \frac{2a}{u}$.

On ſçait, & on peut aiſément le tirer du Lemme précedent, que la viteſſe aquiſe au point *C* eſt double de la viteſſe uniforme avec laquelle, le mobile parcourroit l'eſpace *A C* dans le même temps qu'il le parcourt avec un mouvement acceleré. La viteſſe uniforme eſt donc égale à $\frac{1}{2} u$; donc $t = \frac{a}{\frac{1}{2}u} = \frac{2a}{u}$; *ce qu'il falloit, &c.*

Theor. II. 5. de M. Hug.

8. *La force centrifuge d'un corps mû circulairement ſera égale à ſa peſanteur, s'il eſt emporté par ce mouvement avec la même viteſſe qu'il auroit acquiſe en tombant d'une hauteur égale au quart du diametre du cercle qu'il décrit.*

Ayant nommé *d* le diametre ; *u*, la viteſſe aquiſe par la chûte accelerée de la hauteur, $\frac{1}{4} d$; *t* le temps de cette chûte ; *f*, la force centrifuge ; & p la peſanteur ; il faut démontrer que $f = p$.

L'on a [a] $u = 2pt$; donc $uu = 4pptt$. Mais [b] $f = \frac{uu}{d}$; donc $f = \frac{4pptt}{d}$. Or le

a Lem. 1. b Art. 1.

temps de la chûte accelerée étant l'exposant de l'espace parcouru, divisé par la vîtesse uniforme, on a $t = \frac{\frac{1}{4}d}{\frac{1}{2}u} = \frac{d}{2u} = \frac{d}{4pt}$; d'où l'on tire $d = 4ptt$; & mettant cette valeur au lieu de d, dans l'égalité précédente $f = \frac{4pptt}{d}$, on aura $f = p$; *ce qu'il falloit &c.*

On peut encore démontrer ce Theoreme de cette maniere.

Le quarré de la vîtesse aquise par la chûte accelerée de la hauteur $\frac{1}{4}d$ est au quarré de la premiere vîtesse aquise double de la pesanteur p, comme l'espace parcouru $\frac{1}{4}d$ à l'espace parcouru $1p$ (qui est [a] le produit de la pesanteur par la premiere partie du temps exprimée par l'unité.) Ainsi l'on a, $uu . 4pp :: \frac{1}{4}d . 1p$; Donc $uu = pd$; mais [b] $f = \frac{uu}{d}$; Donc $f = p$.

Corol. Theor. 13. de M Huz.

9. [c] *Si un pendule simple* AB *agité lateralement décrit par ses oscillations un demi cercle entier ; je dis que lorsque le poids* B *sera parvenu au point le plus bas de la circonferen-*

a C'est que l'espace parcouru est le produit du temps par la vîtesse laquelle au commencement n'est que la pesanteur.

b Art. 1. *c* Fig. 2.

ce, la force avec laquelle il tendra le fil sera triple de celle avec laquelle il le tend, lorsqu'il pend librement & sans être agité.

Lorsque le poids *B* est parvenu au point *C* qui est le plus bas, & que le pendule est dans la situation *A C* perpendiculaire à l'horison, il est clair que la pesanteur se joint à la force centrifuge, & que la somme de ces deux forces est la force entiere qui tend le fil. La question se reduit donc à démontrer que la force centrifuge du poids au point *C* jointe à la pesanteur qui se confond avec elle en ce point est triple de la pesanteur, ou qu'elle en est double si l'on en separe la pesanteur.

Ayant nommé comme auparavant, *f* la force centrifuge, separée de la pesanteur; *p*, la pesanteur; *u* la vitesse aquise au point *C* par la descente accelerée du poids; & *d* le diametre du cercle décrit; on aura au point *C*, [a] $f = \frac{uu}{d}$. Mais *u*, étant égale à la vîtesse aquise par *AC*, *uu* est au quarré de la vîtesse par *AL*, moitié de *AC*, & quart du diametre *d*, comme 2 à 1. Le quarré de la vîtesse par *AL* est donc $\frac{uu}{2}$. Mais par le Theoreme précedent, si la force centrifuge du poids *B* au point *C* étoit $\frac{uu}{2d}$, elle seroit égale à la pesanteur; on a donc $\frac{uu}{2d} = p$; & $\frac{uu}{d} = 2p$, & $3p = f + p$; *ce qu'il falloit, &c.*

[a] Art. 1.

On peut encore démontrer ce Theoreme immediatement avec facilité. Si l'on nomme t, le temps de la chûte verticale de *A* en *C*; on aura [a] $u = 2pt$; & [b] $f = \frac{uu}{d}$; donc $f = \frac{4pptt}{d}$ Mais [c] $t = \frac{d}{u} = \frac{2pt}{d}$; donc $d = 2ptt \frac{1}{t}$ donc $\frac{4pptt}{d} = 2p = f$.

On voit assez qu'il seroit aisé de tirer le 5e. theoreme de celuy-cy, comme on a tiré celuy cy du 5e.

Theor. III. Il n'est pas dans M. Hug.

10. [d] *Si deux pendules simples* A B, *a* B *de differente longueur décrivent les surfaces des cones dont les triangles* A B D, *a* B d *sont les sections par l'axe; les forces centrifuges des poids* B *seront entr'elles en raison reciproque de la hauteur des cones décrits, & en raison droite des diametres de leurs bases, & les forces qui tendent les fils, en raison reciproque de la hauteur des cones, & en raison droite de la longeur des fils.*

Ayant nommé les diametres des bases *D*, *d*; les hauteurs des cones *H*, *h*; les longeurs des fils *L*, *l*; les forces centrifuges *F*, *f*; & celles qui tendent les fils *Q*, *q*; il faut démontrer que $F.f :: \frac{D}{H} . \frac{d}{h}$; & $Q.q :: \frac{L}{H} . \frac{l}{h}$.

Dans le cone décrit par le pendule *A B*, il

a Lem. 1. *b* Art. 1. *c* Lem. 2.
d FIG. 3. & 4.

eſt évident que la peſanteur agiſſant ſuivant la direction AC; la force centrifuge ſuivant la direction CB; & la force qui tend le fil, ſviuant la direction AB, ces 3 forces ſont entr'elles comme ces trois côtez du triangle rectangle ABC. Ainſi l'on a, $AC\,(H)$. $CB\left(\frac{1}{2}D\right)::p.F$; donc $F=\frac{pD}{2H}$; & AC $(H).AB\,(L)::p.Q$; donc $Q=\frac{pL}{H}$. Dans l'autre cone on aura de même $f=\frac{pd}{2h}$; & $q=\frac{pl}{h}$. Donc $F.f::\frac{pD}{2H}.\frac{pd}{2h}::\frac{D}{H}.\frac{d}{h}$; & $Q.q::\frac{pL}{H}.\frac{pl}{h}::\frac{L}{H}.\frac{l}{h}$; *ce qu'il falloit, &c.*

Cor. I.

11. Si le cone décrit par un pendule eſt rectangle, la force centrifuge du poids B ſera égale à ſa peſanteur. Car dans ce cas $h=\frac{1}{2}d$, & $2h=d$; donc $\frac{pd}{2h}=p=f$. Il ſuit de là & du Theor. II. Art. 7. que la vîteſſe du poids B, dans le cas du cone rectangle eſt égale à la viteſſe aquiſe par la chûte perpendiculaire de la demie hauteur du cone.

Cor 2. Theor. 12. de M. Hug.

12. Si la hauteur des cones décrits eſt égale, & la longueur des fils inegale, la force qui tend les fils ſera comme leur longueur. On a $Q.q::\frac{L}{H}.\frac{l}{h}$; mais par hyp.

$H = h$; donc $Q . q :: L . l.$

Cor. 3.

13. Si la longueur des fils eſt égale, & la hauteur des cones inégale, la force qui tend les fils, ſera comme la hauteur des cones priſe reciproquement. On a $Q . q :: \frac{L}{H} . \frac{l}{h}$; mais par hyp $L = l$; donc $Q . q :: H . h$.

Cor. 4 *Theor.* 10. *de M. Hugens.*

Ce Theoreme comprend deux Propoſitions.

I. PROPOSITION.

14. *La force centrifuge d'un mobile qui décrit par ſon mouvement la circonference d'un cercle eſt égale à ſa peſanteur, ſi ſes revolutions ſont iſochrones aux plus petites oſcillations coniques d'un pendule dont la longeur eſt égale au rayon de cette circonference.*

II. PROPOSITION.

Cela eſt encore vrai ſi deux des plus petites oſcillations laterales du même pendule ſont iſochrones à une revolution du mobile.

Cette derniere Propoſition ſuppoſe que le temps d'une des plus petites oſcillations coniques d'un pendule eſt égal au temps de deux des plus petites oſcillations laterales du même pendule ; & c'eſt ce que M. Parent a combatu, & que l'on démontrera plus bas. La premiere Propoſition eſt le corrollaire que l'on va démontrer icy.

Si l'on nomme *F*, la force centrifuge du mobile ; *D*, le diametre de la circonference qu'il décrit ; *f* la force centrifuge du poids du pendule faiſant ſes plus petites oſcilla-

tions ; d le diametre des plus petites circonferences décrites par le poids ; h la hauteur du cone décrit supposée égale à $\frac{1}{2} D$, & qui dans le cas present est égale aussi à la longueur du pendule (ce qu'il faut remarquer). On aura f[a] $= \frac{pd}{2h}$, & par hyp. $= \frac{pd}{D}$, ou $p = \frac{Df}{d}$. Mais par hyp. encore les temps de revolutions du mobile, & du poids du pendule sont égaux ; donc on a[b] $F. f :: D. d$; & $F = \frac{Df}{d}$; donc $F = p$; *ce q. f. &c.*

Cor. 5. Theor. 8. de M. Hug.

15. *Les temps des oscillations coniques de deux pendules simples d'une longeur égale ou inegale sont entr'eux en raison sous doublée de la hauteur des cones décrit.*

On a[c] $F. f :: \frac{D}{H} . \frac{d}{h} ::$ [d] $\frac{VV}{D} \frac{uu}{d}$; donc $VV. uu :: DDh. ddH$. Mais $TT. tt :: \frac{CC}{VV} . \frac{cc}{uu}$. Donc $TT. tt :: \frac{CC}{DDh} . \frac{cc}{ddH} :: H. h$; donc $T. t :: \sqrt{H}. \sqrt{h}$, *ce qu'il falloit, &c.*

Cor. 6. Theor. 7. de M. Hug.

16. Donc lorsque la hauteur des cones est égale les temps sont égaux.

On peut encore tirer d'icy d'une maniere

a Art. 9. b Art. 2.
c Art. 9. d Art. 1.

aisée la Proposition de l'Art. 14. Lorsqu'un pendule fait ses plus petites oscillations coniques, la hauteur du cone décrit, ainsi qu'on l'a déja remarqué, est égale à la longueur du pendule. Donc par le corol. ce pendule faisant ses plus petites oscillations est isochrone à un autre pendule décrivant par les siennes un cone rectangle d'une hauteur égale à la longueur de ce premier pendule ; car alors les cones ont même hauteur : mais dans le pendule qui décrit le cone rectangle, 1°. La circonference que le poids parcourt a pour demi diametre la longueur du premier pendule, 2°. La force centrifuge du poids est égale * à sa pesanteur ; donc il est vrai que *la force centrifuge d'un mobile parcourant une circonference de cercle est égale à sa pesanteur lorsque ses revolutions sont isochrones aux plus petites oscillations d'un pendule ayant pour longueur le demi diametre de la circonference parcourue par le mobile* ; c'est la Proposition de l'Art. 14.

Cor. 6. Theor. 7. de M. Hug.

Ce Theoreme renferme comme le dixiéme deux Propositions. On ne met icy que la premiere qu'on y veut démontrer. L'autre est encore la Proposition attaquée par M. Parent.

Comme cet Auteur a fait contre celle-cy même une remarque qui ne paroît pas juste, on a jugé à propos de rapporter les propres termes de M. Hugens.

17. *In cavâ superficie connidis parabolicè quod axem ad perpendiculum erectum habeat, circuitus omnes mobilis circumferentias ho-*

* Art. 10.

risonti parallelas percurrentis sive parvæ, sive magna fuerint, æqualibus temporibus peraguntur.

Qu'on se represente la surface d'un conoïde parabolique dont la section par l'axe est la parabole *K B E Q*, ayant son sommet *E* en bas, & son axe *L E* perpendiculaire à l'horison. Si l'on conçoit qu'un mobile libre, & sans être suspendu par aucun fil, se meut circulairement dans cette surface par l'impression de quelque force (comme si l'on faisoit tourner la surface autour de son axe avec effort) & si l'on suppose que cette impression augmentant ou diminuant, il décrit des circonferences de cercle plus grandes, ou plus petites, mais toûjours paralleles à l'horison; on dit que les temps employez à parcourir ces differentes circonferences sont égaux entr'eux.

Ayant mené les ordonnées *B M*, *K N*; *G B R* tangente au point *B*, & *B S*, *K L* perpendiculaires à la parabole aux points *B*, & *K*; il est clair que le mobile parcourant la circonference dont l'ordonnée *B M* est le rayon, ne se meut pas autrement qu'il seroit, si étant suspendu à l'extremité *B* d'un fil representé par la perpendiculaire *B S*, il décrivoit la même circonference, pendant que le fil retenu par son autre extremité au point *S*, où la perpendiculaire rencontre l'axe, décriroit la surface d'un cone: car dans l'un & dans l'autre cas une même force qui est la pesanteur, par une

* FIG. 5.

même action tendant à faire descendre le mobile suivant une même tangente *B R*; c'est aussi par l'effet d'une même vitesse à circuler qu'il est soûtenu contre cet effort. Le temps des circulations du mobile est donc égal à celuy des oscillations du pendule *S B* d'écrivant la même circonference; or c'est la même chose dans tout autre point *K*; & par la proprieté de la parabole, les cones décrits par les pendules *S B*, *L K* ont partout la même hauteur, qui est le demi parametre de la parabole; donc les temps de leurs oscillations sont égaux; donc aussi les temps des circulations du mobile, égaux à ceux là, sont égaux entr'eux; *ce qu'il falloit, &c.*

A la place de ce Theoreme M. Parent substituë la consideration du pendule S B qui a servi à le démontrer, & nous la donne pour le Theoreme même; car il nous represente un mobile suspendu au bout d'un fil, & parcourant des circonferences de cercle terminées dans la surface concave d'un conoïde parabolique; & aprés avoir démontré que si le fil est toûjours perpendiculaire à la surface qui termine les circonferences parcourës, la hauteur des cones décrits sera aussi toûjours égale au demi parametre de la parabole generatrice; ce qui rend les temps des oscillations égaux; il ajoûte: *il manque donc dans la Proposition de l'Auteur* * *deux conditions. La premiere, que le fil soit toujours perpendiculaire à la surface du conoide.*

* M. Hugens.

*La seconde, que ce soit toujours sous la hauteur verticale du demi parametre ; * sans quoi il n'y a rien de déterminé.*

Il faut attribuer cette conclusion de M. Parent à un desir trop vif d'être utile au public par ses remarques ; car au reste, il est évident, ce me semble, qu'elle n'a pas le moindre fondement.

1°. C'est multiplier mal-à-propos les prétenduës omissions de M. Hugens, que de diviser en deux dans la remarque, ce qui n'est dans la démonstration qu'une seule & même condition ; le fil ne pouvant être perpendiculaire à la parabole, que la hauteur des cones ne soit égale au demi parametre.

2°. La condition dont il s'agit est bien necessaire à la Proposition que M. Parent a démontrée ; mais la Proposition qu'il a démontrée n'est pas le Theorême de M. Hugens. On peut l'appliquer au Theorême & s'en servir pour le démontrer, comme on a fait icy ? mais certainement ce n'est pas le Theorême même qui peut être aussi démontré indépendemment de cette Proposition, & des conditions de M. Parent ; & en effet dans la suite non-seulement on le démontrera sans le secours de la Proposition, mais on en tirera la Proposition, & avec elle les neuf derniers Theorêmes de M. Hugens.

3°. Comme dans le Theorême de M. Hugens, il n'y a pas un seul mot du cas proposé par M. Parent, on a tout sujet de croire

* *Il faut ajoûter que se fassent les oscillations du Pendule.*

que jamais M. Parent ne se seroit avisé de prendre l'un pour l'autre, s'il n'avoit trouvé le cas même dans la construction d'une sorte tres particuliere de pendule de l'invention de M. Hugens, & que cet illustre Auteur venoit de décrire deux pages plus haut; mais ce pendule fournissant par sa construction la condition que M. Parent demande, il semble, de la maniere qu'il a pris le Theorême, que l'équité exigeoit de luy qu'il le rapportât directement au pendule même, ou du moins qu'il en dit un mot : & cela d'autant plus que M. Hugens indique ce rapport dans l'endroit où il décrit le pendule. Voici la description qu'il en donne, & l'application que M. Parent n'a pas trouvé bon de faire du Theorême au pendule.

Cor 8.

* 18. Il faut se représenter de nouveau la surface d'un conoïde parabolique dont la section par l'axe est la parabole *B E Q*, & qui a son sommet *E* en bas, & son axe *L E* perpendiculaire à l'horison. Cet axe est un cilindre de métal. *F R D* est aussi une lame de cuivre ou d'autre metal. Elle a quelque largeur, & la courbure de la paraboloide qui par son développement forme la parabole *B E Q*. Elle est jointe à l'axe *L E*, comme si elle ne faisoit avec luy qu'une seule & même piece, & en telle sorte que la ligne *L E*, qui représente l'axe est tangente de la courbe, suivant laquelle la lame est tail-

* Fig. 6.

lée, au point de jonction *D*. La partie *DE* de l'axe depuis le point de jonction jusqu'au sommet de la surface du conoïde est égale à la ligne droite qu'il faut ajoûter à la courbe *FRD* pour décrire par son développement la parabole *BEQ*. La piece de métal *LF* n'est mise que pour tenir la lame plus ferme dans la situation qu'on vient d'expliquer. Il faut s'imaginer un fil couché & appliqué sur cette lame une extrémité du fil est fixe au point *F*, & l'autre pend librement jusqu'en *E* avec un poids qui y est attaché.

Les choses étant conçûës de cette sorte, si l'axe prolongé tourne sur son pivot au point *H*, il est évident, 1°. Que la lame de cuivre tournant avec luy, le poids *B* sera emporté par ce mouvement. 2°. Que tendant le fil, & par consequent développant la courbe *FRD* formatrice de la parabole, il se trouvera toûjours en quelque point de la surface du conoïde dont cette parabole est la section par l'axe. 3°. Qu'il y décrira differentes circonferences de cercle paralleles à l'horison, & plus grandes ou plus petites selon que l'axe tournant plus ou moins vîte, le poids *B* sera emporté avec plus ou moins de force. 4°. Que le poids *B* parcourant des circonferences de cercle, le fil décrira des surfaces de cone dont les sommets seront les divers points *S*, où le fil coupera l'axe. 5°. Que les cones décrits seront toûjours de même hauteur; car par la proprieté des developpées le fil tendu, comme icy *FRB*,

sera par tout perpendiculaire à une section par l'axe du conoïde parabolique ; & ainsi par la proprieté de la parabole, la partie *S M* de l'axe qui est la hauteur des cones sera toûjours égale au demi parametre de la parabole *B E Q*. Donc les temps des oscillations de ce pendule, ou des circulations du poids *B*, grandes ou petites seront égaux ; ce qu'on avoit dessein de démontrer.

Corol. 9.

* 19. La même surface étant tournée autrement & ayant son sommet *E* élevé perpendiculairement à l'horison, comme elle est représentée dans la fig. 7. si l'on conçoit qu'un mobile tombant du sommet *E* le long de la surface, & suivant la section *E B K*, lors qu'il est parvenu aux points *B*, ou *K*, employe toute sa vîtesse aquise en ces points, à parcourir les circonferences de cercle paralleles à l'horison dont les ordonnées *B M* *K N* sont les rayons ; il est clair que cette vîtesse étant égale à celle qu'a le mobile aux mêmes points dans le cas de l'Art. 17. (ce qui sera demontré plus bas) on en tirera pour celui-cy la même égalité des temps dans les differentes circulations du mobile.

Mais on peut démontrer immediatement la même chose en deux mots. La vitesse aquise aux points *B* ou *K* par la chûte accelerée suivant la section *E B K* est égale à la vitesse aquise par *E M*, ou *E N* coupée correspondante. En nommant x la coupée, cette vitesse sera $\sqrt{x}$; & si l'on nomme z,

* Fig. 7.

la circonference parcouruë ; t, le temps employé à la parcourir ; & y l'ordonnée qui en est le rayon ; on aura $t = \frac{z}{\sqrt{x}} = \frac{z}{y}$ par la Prop. de la Parab. en prenant le parametre $= 1$; c'est à dire que par tout $t = \frac{c}{\frac{1}{2}d}$, qui est un quantité constante. Donc, &c.

Theor. IV. 9. de M. Hug.

Il contient encore deux Propositions.

I. PROPOSITION.

20. *Le temps des plus petites oscillations coniques d'un Pendule, est à celuy de la chute perpendiculaire d'une hauteur égale à deux fois le même Pendule comme la circonference est au diametre.*

II. PROP.

Par consequent le temps d'une des plus petites oscillations coniques d'un Pendule, est égal au temps de deux des plus petites oscillations laterales du même pendule.

Voila pour la troisiéme fois la Proposition attaquee. C'est icy l'endroit où M. Parent l'a combatuë par cette remarque : *Remarqués que l'Auteur*[a] *a tort d'égaler ce dernier temps à celuy de deux oscillations laterales*[b] *du même Pendule. Car ces deux oscillations laterales sont isochrones à quatre fois la chute accelerée par le double du fil. On auroit donc, &c. ce qui est évidemment faux. Il fait la même faute dans sa*[c] *7. & dans sa 10. & même dans l'Art. 30. de son discours de la Pesanteur.*

On dira peut-être un mot sur la remarque ;

a M. Hugens.

b Ajoûtés, *infiniment petites.*

c *C'est la 6.*

mais

mais d'abord on va démontrer les deux Propositions l'une aprés l'autre, & en tirer quelques corollaires.

Ayant nommé h, la hauteur du cone décrit par le Pendule ; f la force centrifuge du poids qui circule au bout du fil ; u, sa vitesse à circuler ; c, la plus petite circonference qu'il parcourt ; d, le diametre ; T le temps employé à la parcourir ; t, celuy de la chûte perpendiculaire d'une hauteur égale à 2. fois la longeur du pendule ; V la vitesse aquise par cette chûte & p la pesanteur ; il faut demontrer 1°. que $T . t :: c . d$.

La longueur d'un pendule qui fait ses plus petites oscillations coniques n'est pas differente de la hauteur du cone décrit. Elle est donc $= h$, & deux fois la longueur $= 2h$.

Ainsi dans l'oscillation, on aura [a] $f = \frac{pd}{2h} =$ [b] $\frac{uu}{d}$; donc $uu = \frac{pdd}{2h}$. Mais $T = \frac{c}{u}$; & $TT = \frac{cc}{uu} = \frac{2hcc}{pdd}$.

Dans la chûte verticale on a [c], $t = \frac{4h}{V}$ $=$ [d] $\frac{4h}{2pt}$; & $tt = \frac{4h}{2p} = \frac{2h}{p}$. En comparant donc ces temps, il vient $TT . tt :: \frac{2hcc}{pdd} . \frac{2h}{p} :: \frac{cc}{dd} . 1 :: cc . dd$; & $T . t :: c . d$; ce qu'il falloit premierement démon-

a Art. 10. *b* Art. 1. *c* Lem. 2. *d* Lem. 1.

trer. Et ce qui donne cette Proposition générale, *que le temps des oscillations coniques d'un pendule est toujours au temps de la chute verticale de deux fois la hauteur du cone dont le pendule décrit la surface, comme la circonference est au diametre.*

21. Il reste maintenant à faire voir que le temps *T* est égal à celuy de deux oscillations laterales infiniment petites du même pendule; ce qui a paru faux à M. Parent; ou que le temps de ces deux oscillations laterales est à celuy de la chûte perpendiculaire de deux fois la longueur du pendule comme la circonference au diametre, qui est ce qu'on vient de démontrer du temps *T*.

Il est démontré que le temps qu'un corps tombant dans la courbure d'une cycloïde renversée met à parcourir la cycloïde entiere, montant aprés être descendu, est au temps de la chûte perpendiculaire du même corps tombant d'une hauteur égale au diametre du cercle generateur comme la circonference est au diametre.

Il est encore démontré que la cycloïde décrite par un pendule faisant ses oscillations laterales entre deux cycloïdes qu'il developpe, n'a pour axe que la moitié de la longueur du même pendule. Ainsi le temps de chaque oscillation de ce pendule est au temps de la chûte perpendiculaire d'une hauteur égale à la moitié de la longueur du même pendule, comme la circonference du cercle au diametre; & le temps de deux oscillations au temps de cette chûte comme deux fois la circonference au diametre; mais

le temps de cette chûte de la demie longueur du pendule est à celuy de la chûte de 2. fois sa longueur, comme 1 à 2 ; donc le temps de deux oscillations laterales est au temps de cette derniere chûte en raison composée de 2 fois la circonference au diametre & de 1 à 2 ; ce qui est comme la circonference au diametre.

Mais deux oscillations laterales infiniment petites d'un pendule, qui ne fait pas ses oscillations entre deux cycloides, ne sont pas differentes de deux oscillations laterales infiniment petites d'un pendule de même longueur mû entre deux cycloïdes ; donc le temps de deux oscillations infiniment petites de ce premier pendule est au temps de la chûte d'une hauteur égale à 2 fois la longueur du pendule, comme la circonference est au diametre ; ainsi en nommant θ, le temps de deux oscillations, & retenant les dominations précédentes ; on a $\theta . t :: c . d$; mais on avoit aussi, $T . t :: c\ d$: donc $T = t$; *ce qui restoit à démontrer.*

Donc lorsque dans le Theorême 10.[a] M. Hugens suppose la verité de cette Proposition[b], il ne commet là, non plus qu'icy aucune faute.

Cor. 1. *Theor.* 11. *de M. Hugens.*

22. Il suit de la premiere des deux Propositions précedentes, *que si le pendule* A B[c] *décrit la surface d'un cone, & que le sinus de l'angle que le fil décrivant fait avec le plan de l'horison soit au sinus total comme le*

a Art. 14. b 2. Prop. c Fig. 3.

quarré inscrit dans le cercle est au quarré de la circonference, le temps des oscillations de ce pendule sera égal au temps de la chute perpendiculaire de la longueur du fil ; ce qui est le Theor. 11. de M. Hugens.

Car soit le Triangle *A B D* [a] la section par l'axe du cone décrit ; & soit par consequent le sinus de l'angle *A B D* au sinus total dans la raison proposée. Il est clair que si l'on prend *A B* longueur du fil pour le sinus total, le sinus de l'angle *B* sera *AC* hauteur du cone. En nommant donc *A B*, l ; & *A C*, h : on aura par hyp $l \,.\, h :: cc \,.\, \frac{1}{2} dd$; & si l'on nomme T, le temps des oscillations de ce pendule, & t celuy de la chûte d'une hauteur double de h, on aura par la premiere Proposition $T \,.\, t :: c \,.\, d$. Mais le temps de la chûte par $2h$, est à celuy de la chûte par l, comme $\sqrt{2h}$ à $\sqrt{l}$. Donc en nommant θ, le temps par l, on aura $t \,.\, \theta :: \sqrt{2h} \,.\, \sqrt{l} :: d \,.\, c$; donc $\theta \,.\, t :: c \,.\, d$; donc $T = \theta$: *ce qu'il falloit, &c.*

Cor. 2. II. Prop. du Theor. 6. de M. Hug.

23. [b] Les circulations du mobile qui se meut librement dans la surface du conoïde parabolique, grandes ou petites, sont toutes isochrones [c] entr'elles & aux oscillations coniques du pendule *S B* correspondant ; mais lorsque les circulations de ce mobile sont infiniment petites, la longueur du pendule correspondant S B est égale à la hauteur du cone décrit, égale par consequent

a Fig. 3. *b* Fig. 5. & 7. *c* Art. 17 & 19.

au demi parametre de la parabole. Donc alors par la deuxiéme Propoſition précedente les oſcillations coniques du pendule *S B* ſont iſochrones à deux oſcillations laterales infiniment petites du même pendule ; donc auſſi les circulations du mobile ſont iſochrones aux deux oſcillations laterales infiniment petites de ce pendule ; c'eſt-à-dire d'un pendule dont la longueur eſt égale au demi parametre de la parabole generatrice ; ce qui eſt la deuxiéme Propoſition du Theorême 6.

Donc cela eſt auſſi vrai dans le pendule qui developpe la paraboloïde de l'Article 18,

Je reviens préſentement à la remarque. M. Parent prétend, que *deux oſcillations laterales infiniment petites d'un pendule ſont iſochrones à quatre fois la chute accelerée par le double du fil.* Cette Propoſition eſt fauſſe, & l'on vient de démontrer le contraire ; mais il faut reconnoître de bonne foi en faveur de M. Parent, que l'erreur eſt delicate, & que l'endroit où il eſt tombé étoit gliſſant ; car on croit voir ſur quel fondement il a avancé cette Propoſition. Apparamment il s'eſt appuyé ſur un Theorême de Galilée, qui eſt tres-vrai ; c'eſt que les temps de la chûte d'un corps par les cordes du cercle ſont tous égaux entr'eux & au temps de la chûte perpendiculaire par le diametre. M. Parent ayant ce Theorême préſent à l'eſprit, a conſideré que lorſqu'un pendule faiſoit ſes plus petites oſcillations, le poids décrivoit en tombant

un arc infiniment petit du cercle dont la longueur du pendule étoit le rayon. Il a pris la corde infiniment petite pour l'arc, & appliquant à la chûte par cette corde infiniment petite le Theorême de Galilée ; il a conclu que le temps de cette chûte étoit égal à celuy de la chûte par le diametre qui est deux fois la longueur du fil : or le temps de deux oscillations infiniment petites étant égal à quatre fois celuy de la chûte par le petit arc parcouru en descendant, il a crû démontré que le temps de ces deux oscillations étoit egal à quatre fois celuy de la chûte accelerée par le diametre, ou le double du fil.

Cela est éblouïssant, & l'on n'est point surpris que M. Parent en ait été frappé ; mais on s'étonne un peu, qu'il ne se soit pas defié de ses lumieres dans une occasion où il s'agissoit de reprendre un aussi celebre, & aussi sçavant Geometre que l'étoit M. Hugens, & qui d'ailleurs avoit medité profondement cette matiere. On ne démêle point icy en quoi consiste le paralogisme ? on veut laisser à M. Parent la satisfaction de le découvrir luy-même, & l'honneur de reparer sa faute.

Voicy encore les neuf derniers Theorêmes de M. Hugens, démontrez d'une nouvelle maniere & en tres-peu de mots. On les tire tous d'une seule Proposition comme n'en étant que de simples corrollaires, & on les laisse dans l'ordre où cet Auteur les a mis à deux prés qui sont transposez.

Propoſition generale.

L'a parabole * *K B E Q* a ſon ſommét *E* en bas, & ſon axe *L E* perpendiculaire à l'horiſon. Qu'on ſe repréſente de nouveau la ſurface courbe engendrée par la révolution de cette parabole autour de ſon axe, & qu'on rappelle ici ce qu'on a expliqué dans l'article 17. Je dis que dans les differens points quelconques *B*, *K*, &c. les forces centrifuges du mobile circulant, ſont entr'elles comme les ordonnées *B M*, *K N*, rayons des circonferences parcouruës, & que les viteſſes aux mêmes points avec leſquelles il circule, non-ſeulement ſont auſſi entr'elles comme ces ordonnées, & par conſequent comme les racines des coupées correſpondantes; mais de plus qu'elles ſont égales aux viteſſes aquiſes par la chûte perpendiculaire de la hauteur de ces mêmes coupées.

Outre *G B R* tangente au point quelconque *B*, & *B S* perpendiculaire à cette tangente, ſoit menée encore *M F* parallele à la même tangente. Si la force centrifuge eſt exprimée par l'ordonnée *M B* qui eſt ſa direction, il eſt clair que ſon action pour faire montrer le mobile ſuivant la tangente *B G* ſera exprimée par la ligne *M F* parallele à cette tangente; mais puiſque le mobile ſe ſoûtient, & circule à cette hauteur, l'action de la peſanteur pour le faire deſcendre ſuivant la même tangente doit être égale à l'action de la force centrifuge pour le faire monter. Cette action de la peſan-

* Fig. 5.

teur, ou la pesanteur relative sera donc exprimée par la même ligne MF, & par consequent la pesanteur absoluë par la ligne MS qui est sa direction. Ainsi en donnant aux quantitez les mêmes noms qu'auparavant, & nommant de plus a, le parametre de la parabole, on aura $f . p :: BM\ (y) . MS \left(\frac{1}{2}a\right)$ & $f = \frac{2py}{a}$; or $\frac{2p}{a}$ étant une quantité constante, il est évident que la raison des forces centrifuges est celle des ordonnées y; ce qui étoit premierement proposé.

Mais * $f = \frac{uu}{2y} = \frac{2py}{a}$; donc $uu = \frac{4pyy}{a}$; ce qui fait voir encore, que les quarrez des vîtesses sont comme les quarrez des ordonnées, & les vîtesses comme les ordonnées, ou comme les racines des coupées. Deplus ayant $uu = \frac{4pyy}{a} = 4px$, on a $u = \sqrt{x} \times 2\sqrt{p} = \sqrt{x} \times 2p$ (car $p = 1$ dans l'acceleration des vîtesses) Or en nommant t le temps de la chûte accelerée par x; on a $t = \sqrt{x}$; donc $u = 2pt$; c'est-à-dire par le Lem. 1. égale à la vîtesse aquise par la chûte de la hauteur de x coupée correspondante; *ce qui restoit à démontrer.*

Cor. I. Donc par l'Art. 2. les temps des circulations du mobile sont égaux; c'est le Theor. 6. de M. Hugens.

Cor. II. Que le mobile circule étant libre, ou qu'il circule au bout d'un fil fixe au

* Art. 1.

point *S*, repreſenté par la perpendiculaire *S B*, il eſt clair que ſa vîteſſe eſt la même : donc les oſcillations coniques des differens pendules correſpondans *S B* ſont iſochrones entre elles, comme les circulations du poids libre, & non ſuſpendu. Mais les cones décrits par ces differens pendules ont par tout la même hauteur *S M* égale au demiparametre de la parabole ; donc lorſque les cones que décrivent differens pendules ont même hauteur, leurs oſcillations ſont iſochrones. C'eſt le Theor. 7.

Cor. 3. Deux mobiles circulans librement à même hauteur du ſommet *E* en differentes paraboles ont mêmes vîteſſes *; donc les temps de leurs circulations ſont entre eux comme les circonferences parcouruës, ou comme les ordonnées qui en ſont les rayons: donc les coupées étant égales, ils ſont entre eux comme les racines des parametres. Donc auſſi les oſcillations coniques des pendules *S B* des deux paraboles, auront leurs temps dans la même raiſon des racines des demiparametres ; mais les demiparametres ſont les hauteurs des cones décrits : donc les pendules qui décrivent des cones de differente hauteur, ont les temps de leurs oſcillations en raiſon ſouſdoublée de la hauteur des cones décrits. C'eſt le Theor. 8.

Cor. 4. Si l'on nomme *z* la circonference décrite par le mobile libre ou ſuſpendu : *u*, ſa vîteſſe qui eſt auſſi l'aquiſe par la chûte des coupées correſpondantes : *T* le temps des cir-

* Propoſition generale.

culations du mobile ou des oscillations coniques du pendule SB : t, celuy de la chûte perpendiculaire de la hauteur des coupées, & que l'on prenne $x = \frac{1}{4}a$: on aura * $t = \frac{2x}{u}$, & par hyp. $= \frac{\frac{1}{2}a}{u}$. On aura aussi $T = \frac{z}{u}$: donc $T . t :: z . \frac{1}{2}a$: & $T . 2t :: z . a$. Mais le temps de la chûte accelerée par x, est au temps par $4x$ (lequel temps je nomme θ) comme 1 à 2 : donc $\theta = 2t$: donc $T . \theta :: z . a :: z . 2y :: c . d$, en prenant $\frac{c}{d}$ pour la raison de la circonference au diametre. Maintenant lorsque le mobile décrit les plus petites circonferences qu'il puisse décrire, SB longueur du pendule devient égale à la hauteur du cone décrit, égale par consequent à $\frac{1}{2}a$: Mais les oscillations de tous les pendules SB sont isochrones : on a donc encore alors $T . \theta :: c . d$. Donc le temps des plus petites oscillations coniques d'un pendule est au temps de la chûte perpendiculaire d'une hauteur égale à deux fois la longueur du pendule, comme la circonference au diametre. C'est le Theor. 9.

COR. 5. C'est le Theor. 11. qu'on tirera du précedent, comme on a fait plus haut Art. 22.

COR. 6. Si l'on prend de nouveau $x =$

* Lem. 2.

$\frac{1}{4}a$, on aura $y = \frac{1}{2}a$, & la force centrifuge exprimée par y ſera égale à la peſanteur exprimée par $S\ M$. Mais alors u eſt la viteſſe aquiſe par $\frac{1}{4}a$: c'eſt à dire par le quart du diametre de la circonference décrite : car ce diametre eſt $2y = a$. Donc *la force centrifuge d'un corps mu circulairement eſt égale à ſa peſanteur, lorſqu'il eſt emporté par ce mouvement avec la même viteſſe qu'il auroit acquiſe, en tombant de la hauteur du quart du diametre du cercle qu'il décrit.* C'eſt le Th. 5.

Cor. 7. Si l'on prend encore $x = \frac{1}{4}a$, on aura comme auparavant $y = \frac{1}{2}a$: & $f = p$. Mais le mobile décrivant la circonference dont y, ou $\frac{1}{2}a$ eſt le rayon, eſt iſochrone au pendule $S\ B$ faiſant ſes plus petites oſcillations coniques dans la parabole. Donc *la force centrifuge d'un mobile qui décrit par ſon mouvement la circonference d'un cercle eſt égale à ſa peſanteur, ſi ſes revolutions ſont iſochrones aux plus petites oſcillations coniques d'un pendule, dont la longueur eſt égale au raïon de cette circonference.* C'eſt le Th. 10.

Cor. 8. En prenant $x = a$, on aura auſſi $y = a$: $u = \sqrt{a}$: & $f = 2p$. Si la longueur du pendule *$A\ B$ decrivant par ſes oſcillations laterales un demi cercle entier eſt $= a$: la vîteſſe au point C ſera auſſi $= \sqrt{a}$: donc auſſi

* Fig. 2.

En ce point $f = 2p$. C'est le Theor. 13.

Cor. 9. Les forces centrifuges du mobile suspendu dans la parabole au bout des fils *SB* étant exprimées par les *y* : & la pesanteur par *S M* qui est constante : les forces qui tendent les fils seront aussi exprimées par les perpendiculaires *S B*. Donc dans des pendules de differente longueur, la force qui tend les fils, est comme la longueur des fils. C'est le Th 12.

Errata pour les mois de Novembre & Decembre 1702.

Page 10. *lig.* 19. Norverge, *lis.* Norvege.
P. 11. *l.* 7. Norverge, *lis.* Norvege.
Ibid. l. 28. donc, *lis.* dont.
P. 25. *l.* 10. Prince, *lis.* Princes.
P. 30. *l.* 20. *& suiv. au lieu de ces mots*, de la naissance & du stile de Tertullien, *lis.* de la patrie & du stile de Tertullien.
P. 71. *l.* 16. deuxiéme, *lis.* douziéme.
P. 84. *l.* 8. *otez*, combien, *& mettez* qu'il.
P. 89. *l.* 3. *lis.* étymologique.
P. 89. *l.* 9. *lis.* Bianchini.
P. 90. *l.* 25. lis. è nuptiis.
Ibid. lig. 26. *lis.* phta.
P. 109. *l.* 10 *lis.* Gigron.
P. 134. l. 2. *Soboranis*, lis. *Soberanis.*
P. 134. l. 23 *Ocacingo*, lis. *Ocozingo.*
P. 137. l. 9. *Zuethot*, lis. *Zucthot.*
Ibid. l. 17. *Aveachos*, lis. *Aveachés.*
P. 142. l. 20. *Allain*, lis. *Alain.*
P. 151. *l.* 20. Evron, *lis.* Evrou.
P. 159. *l.* 20. le F. *lis.* le P.
P. 160. *l.* 2. pour faire, *lis.* pour les faire.
P. 166. *l.* 14. determine, *lis.* se determine.
P. 167. *l.* 23. des, *lis.* de.
P. 141. *l.* 26. in 12. *lis.* in 24.
La mesme, *effacez* sans nom d'Autheur.
P. 176. tantost *Hoim*, *lis.* tantost *Heim.*
La mesme, qui n'est designé, *lis.* designée.
P. 189. *l.* 29. puisqu'en, *lis.* jusqu'en.
Page 159 *feuille* H *mettez pour chifre* 169. *& corrigez sur ce pied-là tous les chifres suivans.*

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0524